



HAL
open science

Organisation spatiale de la distribution des produits vivriers agricoles. Réflexions à partir de l'exemple de la Côte d'Ivoire

Clotilde Kai Bai

► **To cite this version:**

Clotilde Kai Bai. Organisation spatiale de la distribution des produits vivriers agricoles. Réflexions à partir de l'exemple de la Côte d'Ivoire. Géographie. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 1990. Français. NNT: . tel-01063114

HAL Id: tel-01063114

<https://theses.hal.science/tel-01063114>

Submitted on 11 Sep 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

T-1257

UNIVERSITE de PARIS I

PANTHEON - SORBONNE

UER de GEOGRAPHIE

THESE de DOCTORAT
de l'Université

ORGANISATION SPATIALE
de la DISTRIBUTION
des PRODUITS VIVRIERS AGRICOLES

REFLEXIONS
à partir de
l'EXEMPLE de la COTE D'IVOIRE

présentée le : Juin 1990

par

Clotilde Kai BAI

Sous la Direction du
Professeur M. ROCHEFORT

Jury :
M. ~~ROCHEFORT~~ GROSSE
M. POURTIER
M. ROCHEFORT
M. FOSSET

REMERCIEMENTS.

Parmi les ouvrages qui ont participé à la mise au point des stratégies alimentaires, certains nous ont aidée à mesurer l'intérêt économique et social de la politique d'aménagement de l'espace dont la nécessité s'impose à différents niveaux dans tous les pays, et surtout pour les activités de distribution des denrées alimentaires de base.

Alors, malgré le contexte réduit de ce travail, le champ d'analyse retenu déborde systématiquement du cadre national pour montrer le caractère très général des problèmes alimentaires et pour en souligner la dimension africaine.

A ce titre, notre thèse voudrait, à son tour, être de quelque utilité aux étudiants engagés dans les disciplines d'aménagement du territoire (dans les filières de géographie, sciences économiques et politique, sociologie, architecture,...) et de ce fait, contribuer à concentrer nos réflexions communes sur ce point.

Nous témoignons toute notre reconnaissance aux chercheurs dont les travaux nous ont servi, plus particulièrement à Monsieur ROCHEFORT le directeur de cette thèse et à Madame BEAUJEU-GARNIER, qui en a suivi les débuts.

La plus grande partie des informations nécessaires à la rédaction, a été obtenue auprès des Ministères de l'Agriculture et du Commerce, du syndicat des transporteurs, des commerçants et paysans, auprès du M.I.N. de Paris-Rungis, de la DCGTx...

Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce document et m'ont aidée et encouragée durant cette difficile et longue période de préparation.

Je remercie aussi d'avance les lecteurs pour leurs critiques qui permettront de bonifier le contenu de cet ouvrage en fournissant les bases d'une plus grande détermination pour bâtir l'Afrique autosuffisante de demain.

Non sans une pieuse pensée pour Feue Virginie DODAUULT, de qui nous vient le choix du sujet de cette thèse.

PRESENTATION DU SUJET

PRESENTATION

- Formulation du titre

INTRODUCTION

L'aménagement du territoire comme moyen de lutte contre les problèmes de l'insuffisance alimentaire en Côte d'Ivoire.

1 - LE CHOIX DU SUJET.

- a - La notion de production.
- b - La notion de distribution.
- c - La notion d'espace.
- d - L'horizon des problèmes.

2 - L'OBJET DE L'ETUDE.

- a - La définition des concepts.
- b - Les limites de l'étude.

3 - LE PLAN DE L'ETUDE.

- a - Les buts recherchés.
- b - La démarche adoptée.

PRESENTATION.

La Côte d'Ivoire est souvent considérée comme l'un des plus importants pays d'Afrique Noire, grâce à sa forte croissance économique. Cette économie est basée sur une agriculture dont les ressources sont nombreuses. Occupant les premiers rangs mondiaux pour la production de cultures d'exportation, ce pays est pourtant obligé d'importer une part croissante de sa consommation alimentaire.

Face à cette situation préoccupante, plusieurs mesures ont été adoptées visant à relever le niveau alimentaire du pays. Mais les investissements effectués n'ont pas entraîné les résultats escomptés à cause de nombreux obstacles techniques, culturels...

Ne pourrait-on chercher les raisons fondamentales des difficultés alimentaires de la Côte d'Ivoire dans l'organisation générale de la distribution des produits vivriers ? Peut-être serait-on alors tenté d'envisager une modernisation de l'économie traditionnelle qui soit en harmonie avec les mutations de la structure sociale et avec l'évolution du système spatial en Côte d'Ivoire.

De nombreuses thèses écrites sur la distribution des produits vivriers ont déjà mis en exergue les phénomènes socio-économiques spécifiques à cette activité en Côte d'Ivoire. Aussi choisissons-nous délibérément de nous dégager d'une optique strictement économique pour nous écarter de l'analyse de ces filières déjà connues et

projeter ces phénomènes dans un cadre spatial auquel ils servent d'éléments d'approche : l'espace ivoirien en tant que support géographique d'une activité économique qu'il abrite. La problématique s'est fondée sur les questions suivantes : en quoi les mécanismes de la distribution vivrière provoquent-ils des formes spécifiques d'organisation spatiale à l'intérieur des unités territoriales et, en quoi l'organisation de l'espace influence-t-elle sur la structure de cette distribution ?

C'est dans cette perspective que nous proposons un plan d'ensemble dont les éléments de réflexion visent à privilégier le phénomène spatial.

"L'organisation spatiale de la distribution des produits vivriers en Côte d'Ivoire" est le thème central de cette thèse et c'est également un prétexte pour nous d'examiner de façon générale le phénomène de la dépendance alimentaire en Afrique Noire.

Notre ambition n'est pas de présenter une vue d'ensemble des problèmes alimentaires en Afrique, ni à priori de proposer des solutions ; mais simplement de déceler les principaux changements à l'oeuvre dans les structures sociales en les mettant en relation avec l'évolution des systèmes économiques et spatiaux.

FORMULATION DU TITRE.

Les raisons qui tiennent au choix du titre sont principalement de deux ordres :

- D'une part, l'étude que nous menons sur ces thèmes, s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale sur la planification des équipements commerciaux destinés à améliorer la répartition des denrées alimentaires et le revenu monétaire, respectivement dans le milieu urbain et dans le milieu rural.

- D'autre part, l'exemple de la Côte d'Ivoire constitue une étude de cas qui bien que éclairant notre analyse, ne prétend pas à la représentativité. La particularité de ce pays réside dans le fait que ses réalités actuelles révèlent nettement l'importance fondamentale de la fonction de distribution dans le contexte économique, spatial et social des pays en voie de développement.

Le caractère original de cette thèse par rapport aux théories classiques du développement, réside dans la place faite d'une part à l'économie traditionnelle pour laquelle nous préconisons une évolution lente et progressive, d'autre part au cadre de vie rural pour lequel nous recommandons un développement véritable et, enfin, à l'approche spatiale des différentes fonctions de l'économie alimentaire en Côte d'Ivoire.

Nous espérons que cette thèse servira également, avec d'autres ouvrages, de cadre à un débat approfondi sur l'amélioration du niveau alimentaire en Afrique Noire, même si elle ne rejoint pas toujours les principes qui font actuellement autorité en matière de développement.

P L A N

| | |
|--|-----|
| 1.2.2.3 - Les problèmes du milieu urbain. | 118 |
| 1.2.3 - Les disponibilités alimentaires. | 121 |
| 1.2.3.1 - Les habitudes alimentaires en Côte d'Ivoire. | 121 |
| 1.2.3.2 - La production commercialisable. | 125 |
| | |
| II - LA REPARTITION DES FONCTIONS ET DES FLUX COMMERCIAUX. | 137 |
| | |
| 2.1 - Les courants d'échange. | 139 |
| 2.1.1 - Les disparités locales. | 139 |
| 2.1.1.1 - L'inégalité des ressources. | 140 |
| 2.1.1.2 - Les équilibres locaux. | 152 |
| 2.1.2 - La structure des échanges. | 157 |
| 2.1.2.1 - La composition des flux. | 157 |
| 2.1.2.2 - La variation des flux. | 170 |
| 2.2 - Les fonctions de distribution. | 175 |
| 2.2.1 - Les circuits traditionnels de distribution. | 175 |
| 2.2.1.1 - Le circuit direct. | 175 |
| 2.2.1.2 - Le circuit indirect. | 176 |
| 2.2.2 - Les grandes étapes de la distribution. | 178 |
| 2.2.2.1 - La récolte et la collecte. | 178 |
| 2.2.2.2 - Le transport et le conditionnement. | 179 |
| 2.2.2.3 - La transformation et le stockage. | 181 |
| 2.2.3 - Le système commercial. | 182 |
| 2.2.3.1 - Les sociétés et les magasins "modernes" | 183 |
| 2.2.3.2 - Les places et marchés "traditionnels". | 184 |
| 2.2.3.3 - Les transactions et marchés "villageois". | 186 |
| 2.2.4 - La formation du prix. | 189 |

D E U X I E M E P A R T I E
 LA DIMENSION SPATIALE DE L'ECONOMIE ALIMENTAIRE
 EN COTE D'IVOIRE.

193

I - L'INSERTION DE LA NOTION D'ESPACE DANS L'ANALYSE ECONOMIQUE.

| | |
|---|-----|
| 1.1 - La "régionalisation" de l'économie alimentaire. | 198 |
| 1.1.1 - Les agglomérations ponctuelles. | 200 |
| 1.1.1.1 - L'espace rural. | 200 |
| 1.1.1.2 - L'espace urbain. | 205 |
| 1.1.2 - Les ensembles géographiques. | 217 |
| 1.1.2.1 - Le département. | 217 |
| 1.1.2.2 - La région. | 221 |
| 1.1.2.3 - La structure du réseau de communication. | 235 |
| 1.2 - La dynamique spatiale. | 248 |
| 1.2.1 - Les interpénétrations géo-économiques. | 251 |
| 1.2.1.1 - Les facteurs de dépendance. | 253 |
| 1.2.1.2 - Les termes de l'échange. | 259 |
| 1.2.2 - Le phénomène de domination urbaine. | 268 |
| 1.2.2.1 - Le rôle des villes dans l'organisation de la distribution. | 268 |
| 1.2.2.2 - La domination urbaine. | 274 |

II - L'APPORT CONSTRUCTIF DES THEORIES ECONOMIQUES

SUR L'ESPACE. 282

| | |
|--|-----|
| 2.1 - Les théories générales sur l'espace. | 285 |
| 2.1.1 - La théorie des places centrales. | 286 |
| 2.1.1.1 - Les bases de l'hypothèse théorique. | 287 |
| 2.1.1.2 - La hiérarchie des centres. | 291 |
| 2.1.2 - La théorie de la localisation. | 306 |
| 2.1.2.1 - Les bases de l'hypothèse théorique. | 306 |
| 2.1.2.2 - Les aires de marché. | 315 |
| 2.2 - L'équilibre spatial des processus économiques. | 330 |
| 2.2.1 - Les principes de la logique économique. | 331 |
| 2.2.1.1 - Le raisonnement théorique. | 331 |
| 2.2.1.2 - Les réactions conjoncturelles. | 332 |
| 2.2.2 - L'équilibre général des localisations. | 335 |
| 2.2.2.1 - Les critères de macro-localisation. | 335 |
| 2.2.2.2 - La cohérence spatiale des localisations. | 349 |

TROISIEME PARTIE 357

ELABORATION D'UNE STRATEGIE SPATIALE DE POLITIQUE ALIMENTAIRE.

| | |
|---|-----|
| I - QUEL PROGRAMME D'AMENAGEMENT DURABLE. | 360 |
| 1.1 - Le choix des équipements. | 360 |
| 1.1.1 - Les infrastructures de commercialisation. | 362 |
| 1.1.1.1 - Les marchés de gros. | 363 |
| 1.1.1.2 - Les marchés de collecte. | 364 |
| 1.1.2 - Les infrastructures de transport. | 366 |
| 1.1.2.1 - L'entretien routier. | 366 |
| 1.1.2.2 - Les gares de frêt. | 369 |

| | |
|---|---------|
| 1.2 - Les politiques d'intervention. | 373 |
| 1.2.1 - Les différents projets de réforme. | 374 |
| 1.2.1.1 - Les échecs structurels de l'Etat. | 374 |
| 1.2.1.2 - Les propositions de l'initiative privée. | 378 |
| 1.2.2 - Le niveau d'investissement. | 381 |
| 1.2.2.1 - Les possibilités de financement. | 381 |
| 1.2.2.2 - Les incidences d'un plan de financement. | 393 |
| II - POUR UNE STRATEGIE ALIMENTAIRE D'ENSEMBLE. | 400 |
| 2.1 - Le poids de l'environnement international. | 402 |
| 2.1.1 - Les facteurs internes d'influence. | 402 |
| 2.1.1.1 - L'impact de l'entreprise coloniale. | 402 |
| 2.1.1.2 - Les implications de l'"héritage" colonial. | 403 |
| 2.2 - Les facteurs externes d'influence. | 407 |
| 1.2.1 - La politique alimentaire mondiale. | 407 |
| 1.2.2 - La dépendance alimentaire. | 411 |
| 2.3 - Vers une intégration africaine. | 414 |
| 2.3.1 - Délimitation d'une sous-région économique. | 415 |
| 2.3.1.1. - L'inégale répartition des potentialités. | 415 |
| 2.3.1.2 - Les exigences d'une agriculture d'exportation. | 417 |
| 2.4 - Une communauté d'intérêt économique. | 424 |
| 2.4.1 - Les intentions du Plan d'Action de Lagos. | 425 |
| 2.4.2 - La nécessité d'une solidarité internationale. | 427 |

CONCLUSION GENERALE

Synthèse et réflexions

BIBLIOGRAPHIE

I N T R O D U C T I O N .

INTRODUCTION.

La planification territoriale comme instrument de lutte contre les difficultés alimentaires.

L'organisation spatiale de la distribution des produits vivriers concerne la coordination, la structuration des activités de production, de transformation, de commercialisation et de consommation des denrées alimentaires de base, pour une population répartie sur un espace donné.

L'énoncé "Organisation spatiale de la distribution des produits vivriers" inclut ainsi les notions modernes d'aménagement du territoire et d'autosuffisance alimentaire. En effet, les formules "aménagement du territoire" et "autosuffisance alimentaire", quelque peu récentes pour être contenues dans des définitions rigoureuses et exclusives, traduisent bien la volonté d'assurer une alimentation de base à toute la population répartie sur un territoire national, par un encadrement spatial et temporel de l'économie alimentaire.

L'association de ces deux termes qui sont l'un et l'autre d'actualité, fait du thème de cette étude l'une des préoccupations primordiales de ces dernières années. Aussi nous faut-il proposer un cadre de travail permettant à chacun de cerner l'ampleur des problèmes et des phénomènes soulevés au cours de l'étude, en donnant une signification

détaillée des domaines importants qui contiennent les thèmes que nous traitons. Pour cela nous allons d'abord justifier le choix de notre sujet en nous appuyant sur la réalité des problèmes posés :

- au plan social, par l'importance des denrées alimentaires qui assurent la survie et le travail de la société ;

- au plan spatial, par la localisation géographique et la répartition de la production vivrière sur le territoire national.

1. - LE CHOIX DU SUJET.

Il sera mis en évidence la nécessité d'organiser l'espace de distribution des produits vivriers à travers trois notions : production, distribution et espace.

a. - La notion sociale de production :

"Les biens directement utilisables n'existant qu'en quantité limitée dans la nature, la survie et le développement de l'espèce humaine ne sont possibles qu'au prix de la mise en oeuvre par le travail, des ressources disponibles. La production dont la finalité est la satisfaction des besoins, peut être agricole ou industrielle; elle se situe dans le temps par la durée de production et dans l'espace par le lieu de production.

Les produits vivriers sont des denrées alimentaires qui nous permettent de vivre. Les travaux d'Atwater et de ses successeurs, sur l'alimentation, ont montré qu'en plus de la ration d'entretien propre à assurer les besoins de l'homme au repos, le travailleur doit disposer d'un supplément énergétique : la ration de travail, variant en fonction de l'activité. L'homme ne crée pas lui-même l'énergie indispensable à son existence, il doit trouver celle qu'il fournit dans son alimentation.

La productivité dépend d'abord de la nourriture, de la santé... Tout homme doit, pour participer à la vie de son entourage, pouvoir disposer de denrées alimentaires de base produites dans son environnement social. La production revêt alors un caractère social, c'est un phénomène collectif pour lequel le travail humain dépend surtout du niveau alimentaire et de l'état de santé. Ce caractère social associe au besoin indispensable d'une consommation régulière, la capacité économique de consommation. Qu'est-ce à dire ?

L'alimentation suffisante et régulière étant un besoin vital pour chaque être vivant, elle implique impérativement une consommation quotidienne indispensable à l'existence de tous les Hommes. La demande de ravitaillement massive et quasi-permanente en produits vivriers concerne toutes les couches de la population, donc toutes les catégories de revenu.

Les prix des produits ayant une incidence certaine sur le revenu des ménages, la combinaison "consommation indispensable et pouvoir d'achat minimum" pose le problème de l'alimentation minimum des ménages à faible revenu.

Pour garantir ce pouvoir d'achat, il faut maintenir le prix des produits à un niveau qui permette l'approvisionnement quotidien de toute la population consommatrice. Un facteur extérieur à la loi de l'offre et de la demande, peut intervenir pour assurer à la fois la disponibilité des produits sur tous les marchés et, leur accessibilité à tous les revenus : la planification économique et territoriale.

b. - La notion économique de distribution

De par leur nature plus ou moins périssable, les produits vivriers nécessitent des conditions particulières de transfert entre le producteur et le consommateur ; la distribution est au sens économique du terme, une activité faisant partie de la chaîne des opérations qui vont de la production à la consommation. La distribution a donc pour objet le passage des produits d'un état de production à un état de consommation. Cette mise à la disposition du consommateur final nécessite des opérations dites fonctions de distribution qui organisent le déplacement des produits dans l'espace et dans le temps. En outre, cette "disponibilité" doit être assurée selon des impératifs qui posent des problèmes de délai d'approvisionnement, de

condition de manipulation et de stockage (conditionnement, transport, conservation des produits, transformation...).

Atteindre l'ensemble de ces objectifs demande un travail supplémentaire pris en charge par des intermédiaires spécialisés dans une ou plusieurs fonctions de la distribution. Durant les dernières décennies, avec l'avènement de la production et de la consommation de masse, la distribution joue un rôle important dans l'ajustement de l'offre des producteurs à la demande des consommateurs. La distribution des cultures vivrières tente de répondre à un besoin de consommation généralisée grâce à une structure particulière de commercialisation. C'est un service dont le recours est - comme nous l'avons déjà mentionné - peu fonction de la capacité économique de consommation. Les produits faisant l'objet d'une demande massive et quotidienne et dispersée, les contraintes imposées par leur nature sont une distribution particulièrement rapide, régulière et permanente, avec une offre adaptée à la demande pour garantir les prix et la qualité des produits.

Il convient ici de souligner la nuance entre la commercialisation et la distribution, d'autant que la définition juridique donnée par le code du commerce diffère de celle des économistes. Parce qu'ils sont utilisés l'un pour l'autre dans le langage courant, leur distinction n'est plus toujours aisée dans la réalité, d'où l'intérêt de définir économiquement ces deux termes apparemment identiques.

L'analyse économique présente l'activité commerciale comme étant "l'achat de marchandises pour leur revente en l'état" et, la distribution comme "une activité où les agents fournissent des services pour mettre un bien déjà produit à la disposition du consommateur ou de l'utilisateur final". Par souci de simplification, nous nous contenterons de classer d'une part comme commerçants, les grossistes et les détaillants, et d'autre part comme distributeurs les producteurs, les collecteurs, les transporteurs, les grossistes, les artisans de la transformation, les détaillants... Si l'on s'en tient à ces critères, on peut affirmer avec Monsieur P. Lassègue, que "dans le vocabulaire économique, distribution a un sens plus large que commerce". La distribution des cultures vivrières apparaît ainsi comme une activité macroéconomique que nous proposons d'intégrer à une politique d'organisation de l'espace géographique.

c. - La notion géographique d'espace

Avec le développement des économies, les lieux de production ont de plus en plus tendance à s'éloigner des lieux de consommation ; ceci entraîne un étalement des fonctions de la distribution sur un espace économique géographiquement dispersé. Sur un territoire national, la répartition de la population n'est pas homogène, du fait même de la disparité, de la diversité des sous-espaces régionaux composant ce territoire ; le climat, les ressources naturelles variant d'un espace à un autre sont

les éléments de cette différenciation. On peut alors observer une situation répandue où, quelques sous-ensembles concentrent géographiquement la majeure partie de la population tandis que d'autres souffrent d'une dévitalisation progressive : ce sont les phénomènes d'urbanisation et d'exode rural...

L'espace géographique est donc cet environnement physique où se déroulent les activités humaines, espace à trois dimensions (longitude, latitude et altitude) qui constitue notre théâtre quotidien et notamment celui de la répartition des cultures vivrières. L'espace économique qui est la localisation des relations techniques, financières... sur un espace géographique, introduit la notion de communication entre les sous-espaces (liaisons routières, ferroviaires, échanges économiques...), basée sur des liens d'interdépendance (recherche d'un ajustement de l'offre des sous-espaces de production à la demande des sous-espaces de consommation).

Puisqu'il est à présent plus facile de comprendre la nécessité socio-économique d'organiser la distribution des produits vivriers dans un espace circonscrit, nous ferons ressortir le caractère contemporain et universel des problèmes qui se posent.

d. - L'horizon des problèmes.

On assiste depuis longtemps (dans les civilisations égyptiennes, grecque, en Europe industrielle, en Amérique puis en Afrique et en Asie), à un processus de concentration géographique de la population, et de congestion des activités économiques qui, par leur densité posent de graves problèmes.

L'urbanisation est un vieux phénomène, souvent, sinon toujours irréversible qui dès son origine, accélère le développement de l'agglomération urbaine au détriment de la campagne rurale. Le phénomène de notre siècle laisse apparaître des villes d'une taille plus importante que dans le passé, mais nos sociétés concentrent dans les agglomérations urbaines une proportion plus considérable de leur population et, cette situation va en s'aggravant : la part de l'humanité qui vit dans les villes de plus de 100.000 habitants s'est accrue entre 1950 et 1960 à un rythme deux fois plus rapide qu'au cours du siècle précédent.

Corollaire de l'urbanisation, l'exode rural favorise une nette augmentation de la population et des activités en milieu urbain (activités industrielles, administratives,...) et en même temps, une baisse de la population et des activités en milieu rural (activités essentiellement agricoles). Ce changement d'équilibre des deux milieux entraîne une baisse du taux de production et une hausse du taux de consommation car la production agricole est quasiment nulle en milieu urbain.

Cependant dans les pays dont l'agro-technologie est très développée, grâce à une intensification de la production, l'accélération de la demande de consommation n'implique pas un ralentissement de l'offre. Par contre, l'effet combiné de ces deux phénomènes provoque à long terme un déficit alimentaire, surtout dans les pays où le processus d'urbanisation n'a pas été accompagné d'un développement de l'agriculture vivrière et d'une modernisation des conditions de distribution (par défaut de progrès techniques permettant l'amélioration des méthodes culturales, des voies de communication,...). Par exemple, le constat de la famine dans certains pays du Tiers-Monde (comme l'Ethiopie, le Soudan, le Mali, le Burkina-Faso et le Niger,... où de plus, entrent en considération des aléas naturels, comme la sécheresse, les inondations,...), est une illustration manifeste de cette réalité.

La généralisation des problèmes de distribution des produits vivriers n'est plus à démontrer ; l'histoire de l'humanité retrace de grands moments de famine à travers les continents. Aussi passerons-nous à la suite de notre étude sans développer le cas de l'Irlande qui, au XVIIème siècle, a subsisté grâce à la production agricole du nouveau continent américain.

L'alimentation étant à l'origine l'une des préoccupations majeures de toute science économique, c'est surtout la nécessité contemporaine et universelle d'une organisation de l'espace économique (des produits vivriers) qui nous a amenés à aborder un tel sujet.

2. - L'objet de l'étude.

Nous voulons expliquer les raisons fondamentales de la dégradation du niveau alimentaire et montrer les solutions possibles à une telle situation.

Le sujet de notre étude se rapportant à deux problèmes distincts de l'actualité contemporaine, "l'aménagement du territoire et l'autosuffisance alimentaire", il apparaît utile de justifier au sein de notre thèse, l'association de ces deux concepts. Pour cela, nous décrirons d'abord les aspects actuels et les phénomènes complexes liés à ces concepts puis, nous montrerons qu'ils se complètent de façon parfaitement cohérente.

a. - Définition des concepts.

L'aménagement du territoire : la recherche d'une meilleure répartition géographique des activités économiques en fonction de ressources naturelles et humaines dans un pays, est une politique d'aménagement du territoire, qui a pour but de réduire les inégalités dues à des problèmes de localisation. L'objectif fondamental de l'aménagement du territoire étant d'atteindre un meilleur équilibre géographique, démographique et économique, il se présente essentiellement comme une prospective, qu'il s'agisse de ses buts, de ses méthodes ou de ses moyens. Il permet, à long terme, d'améliorer l'environnement quotidien en donnant une dimension plus humaine à l'expansion économique.

? (Pour définir l'aménagement du territoire après avoir précisé la notion d'espace et l'horizon de ~~le territoire~~ considéré, il nous faut enfin montrer le double caractère de planification géographique et de programmation économique dans l'aménagement du territoire. Nous situerons donc l'étude de l'organisation spatiale de la distribution des cultures vivrières dans un contexte qui favorise la complémentarité économique et la solidarité géographique des divers sous-espaces, car le problème se pose différemment suivant les types d'organisation choisie. En effet, l'aménagement du territoire peut comprendre "un plan partiel couvrant un niveau régional (comme les neuf grandes régions de France, régions polarisées fondées sur une hiérarchie urbaine telle que l'interdépendance entre la capitale régionale et les départements contingents, soit économique,...)". Cet aménagement peut comprendre aussi un plan global couvrant le territoire national. Par ailleurs, nous notons qu'une planification qui ne comporte pas dans le long terme, un développement polarisateur pour les zones environnantes, n'est pas une politique d'aménagement du territoire ; elle couvre un espace ponctuel dont la croissance peut être prévue par un plan d'urbanisme. Il s'agit dans ce cas d'une politique d'urbanisme pour une ville.

Considérons le cadre d'un espace national dont la population possède des ressources et des capacités suffisantes de production et bien entendu des besoins de consommation. Dans le contexte de cette étude, la production étant agricole et la consommation alimentaire, les problèmes types seraient de déterminer le réseau de transport le plus rapide, assurant l'ensemble des ravitaillements au moindre coût, de prévoir un accroissement des besoins de consommation urbaine, de chercher la répartition optimale des activités de distribution sur l'ensemble du territoire considéré. Il peut s'agir là d'une question de type d'aménagement, à savoir, l'intégration des intérêts des sous-espaces dans l'intérêt de l'espace national pour un développement localisé de l'ensemble de la communauté. Les solutions à ces problèmes sont des vues prospectives à long terme de la coordination de la vie économique basée sur des relations entre les sous-espaces (région, département, ville, village) d'un territoire national.

Un tel programme dont les options s'étalent dans le long terme (une quinzaine d'années) pour fournir les avantages comparatifs des sous-espaces géographiques et économiques (par le choix de localisation des activités, des moyens de production et de communication,...), est la première étape d'une analyse d'aménagement du territoire qui fait appel à une étude plus complète et plus complexe des phénomènes observés. Aussi avons-nous présenté le sujet en rattachant directement le problème du niveau alimentaire à une politique d'aménagement du territoire.

a. - L'autosuffisance alimentaire :

La capacité d'assurer la consommation en denrées alimentaires de base avec un taux de croissance de la production supérieur ou égal à celui de la population, reflète pour un pays le niveau d'autosuffisance alimentaire. Cela signifie que dans un pays possédant une autonomie alimentaire, la production vivrière est telle que toutes conditions humaines et techniques comprises, d'une part le bilan théorique de la production et de la consommation est positif ; d'autre part le rythme d'augmentation de la production vivrière est au moins égal à celui de la consommation, c'est-à-dire de la population puisque ces deux derniers rythmes sont logiquement identiques ; en outre l'autonomie alimentaire exige que la répartition de cette production atteigne toute la population dispersée sur le territoire national, sans avoir recours à des importations pour satisfaire ces besoins alimentaires.

L'économie alimentaire dans son sens moderne est récente ; nous savons que l'alimentation reste un des sujets majeurs de toute science économique : "L'économie de Xénophon était, conformément au sens étymologique, un traité de gestion de la maison, de ménage, où l'alimentation avait une part importante". Cette économie ne concerne pas seulement la consommation alimentaire, mais aussi selon les nutritionnistes spécialisés, elle a une influence sur la santé, la productivité,... et en général sur le développement économique et social.

La réalité nous montre des pays où, à l'autosuffisance alimentaire effective, s'ajoutent des exportations de la production vivrière. En France et surtout aux Etats-Unis, l'une des sources principales de devises est l'agriculture vivrière dont le taux d'exportation est très important dans la balance commerciale. Par contre il existe des pays où le déficit alimentaire dû à une dégradation progressive ou même accélérée du niveau alimentaire, s'accompagne d'importations régulières ou parfois d'une aide alimentaire mondiale. Une tendance à l'augmentation des importations pour combler des déficits alimentaires chroniques, affaiblit les capacités financières de ces pays, d'autant que les prix des produits importés augmentent. L'on constate par ailleurs d'autres pays dont la dépendance alimentaire s'accroît malgré une production globale largement suffisante pour couvrir théoriquement les besoins de la population. C'est au niveau de ces pays que les problèmes de la distribution prennent leur véritable importance.

En effet, atteindre l'autosuffisance alimentaire implique systématiquement un ajustement où l'offre est toujours au moins égale à la demande, donc une planification économique et spatiale capable de répartir la production vivrière en fonction de la localisation de la population. Cette planification apparaît comme un impératif de premier ordre nécessitant des moyens techniques et financiers importants : un développement des infrastructures de

communication (réseau routier, téléphonique,...), des progrès agro-technologiques adaptés (locaux de conservation, motorisation, transformation, conditionnement). Les pays où les principales difficultés de l'autonomie alimentaire résident dans la seule répartition des produits vivriers, sont généralement ceux dont les autorités publiques abandonnent l'ensemble des dispositions à prendre, aux velléités des différents opérateurs et intervenants de la distribution (écarts de production et de prix, stockages spéculatifs, pénuries sur les marchés, s'en suivent alors).

Avec cette situation aboutissant à une répartition irrégulière ou insuffisante des produits vivriers, il est clair que ces pays, bien que grands producteurs agricoles, ont une tendance marquée à importer pour combler leur "déficit alimentaire". Cette situation paradoxale se retrouve surtout dans les pays du Tiers-Monde, entre autres, en Côte d'Ivoire où l'importation de riz atteint 450.000 tonnes en 1983 et, 150.000 tonnes en 1985. 34 milliards^F d'économie en devises ont été ainsi réalisés sur cette baisse occasionnelle des importations de riz pour lequel des pays asiatiques pratiquent la politique du dumping.

Les pays en voie de développement sont pour la plupart des pays anciennement colonisés et dont les économies nationales revêtent des structures aussi particulières que leurs espaces géographiques ; ils ont une économie dominée et extravertie, avec pour seule activité de

développement, l'agriculture d'exportation destinée essentiellement à la consommation des pays industrialisés. Après le Brésil et la Colombie, la Côte d'Ivoire qui est le troisième producteur mondial de café avec 250.000 tonnes, dépend de ce produit commercial pour 31 % ; l'Ethiopie qui avec plus de 200.000 tonnes était au quatrième rang mondial, subsiste actuellement grâce à une aide alimentaire mondiale. Pour le cacao, la Côte d'Ivoire occupe le premier rang mondial avec 400.000 tonnes ; Le Brésil en produit 318.000 tonnes, soit 20 % de la production mondiale.

Toutes ces données prouvent que les potentialités agricoles sont bien réelles dans des pays importateurs de produits vivriers : le problème de l'insuffisance alimentaire est surtout une question de planification de la production et de la distribution. C'est dire que l'association des concepts "aménagement du territoire" et "autosuffisance alimentaire", est indispensable dans certains contextes économiques, géographiques et politiques.

b. - Les limites géographiques de l'étude.

L'intérêt d'une thèse sur les produits vivriers en matière d'aménagement du territoire consiste, en un sens, à orienter l'analyse dans un contexte économique et géographique où la distribution est la plus susceptible de révéler les grands problèmes théoriques et pratiques de la planification territoriale.

Les réalités contemporaines nous amènent à nous intéresser en priorité à l'organisation des produits vivriers dans les pays en voie de développement ; et en particulier à l'Afrique Sud-saharienne qui accuse un important déficit alimentaire aggravé à la fois par une forte pression démographique et une urbanisation excessivement accélérée et surtout par un sous-développement technologique. L'effet combiné de ces phénomènes fait de l'Afrique Sud-saharienne selon l'USAID, "la seule région au monde où la production alimentaire par habitant a baissé au cours des vingt dernières années". La politique d'aménagement du territoire se situant dans un cadre national, notre étude retiendra l'attention d'un pays au Sud du Sahara ; pays dont l'économie devra en outre comporter la situation paradoxale créée par la complexité de la distribution et ses importations importantes de cultures vivrières malgré ses ressources naturelles largement suffisantes pour lui assurer une réelle autonomie alimentaire. Comme dernier critère, le cadre économique et géographique devra aussi permettre de trouver des débouchés extérieurs susceptibles de stimuler les structures existantes, afin de développer l'agriculture vivrière (dans ce cas comme une activité de rente). L'observation de ces contraintes nous amène à choisir un pays dont les difficultés de ravitaillement de l'ensemble de la population sont liées, moins à une question de production (pour ses potentialités agricoles encore insuffisamment exploitées), qu'à un problème de planification territoriale.

Notre travail analysera la particularité de l'exemple de la Côte d'Ivoire, d'abord par respect des critères cités, et ensuite pour des raisons de commodités (les statistiques y sont pour nous plus accessibles qu'ailleurs).

La Côte d'Ivoire, pays côtier d'Afrique de l'Ouest, représente près de 322.000 Km² et plus de 10 millions d'habitants, avec une production agricole vivrière de 600 tonnes en moyenne.

La dégradation du taux de couverture alimentaire a récemment provoqué une prise de conscience en Côte d'Ivoire où, les autorités tentent d'améliorer les conditions de production et de distribution des cultures vivrières.

A travers une politique de développement de l'agriculture vivrière (soit une augmentation de la production et une amélioration des conditions de distribution) en Côte d'Ivoire, notre étude suggère dans le cadre d'une planification territoriale, une complémentarité économique et une solidarité géographique dans le système spatial national. Nous nous efforcerons d'analyser au mieux les diverses relations économiques tissées entre les sous-espaces géographiques (contigus ou discontinus) du territoire national au cours des opérations de distribution des cultures vivrières.

L'analyse consiste à démontrer que dans le cas de la Côte d'Ivoire, le moyen le plus efficace d'assurer une autonomie alimentaire (ou même un excédent exportable) est de pratiquer une politique d'aménagement du territoire. Cette politique devra répondre à la fois à des priorités sociales (pour garantir le pouvoir d'achat des consommateurs et celui des producteurs) et à des impératifs économiques (pour tenir compte des capacités financières de ce pays en voie de développement). Il nous faudra alors fixer les objectifs du programme d'aménagement en fonction des besoins, des moyens, des structures sociales (les groupes ethniques et les habitudes alimentaires), du système spatial, ... en un mot, en fonction des réalités existantes en Côte d'Ivoire.

3. - LE PLAN DE L'ETUDE.

a. - Les objectifs recherchés

Notre propos d'ordre social et économique, est d'expliquer les raisons fondamentales d'une situation alimentaire devenue préoccupante en Côte-d'Ivoire. Il s'agit, pour cela, d'examiner les composantes économiques, d'élucider le contenu social et de rechercher les solutions possibles dans les politiques qui tentent de résoudre la crise alimentaire.

Le but que nous visons étant la recherche d'une autosuffisance alimentaire effective pour la Côte-d'Ivoire, nous proposons comme moyen, de favoriser un réel développement rural et de rationaliser les échanges entre les divers secteurs du pays.

Ainsi, cette thèse part d'un principe simple : démontrer la nécessité d'acquérir une véritable autonomie alimentaire en provoquant une répartition des activités de distribution vivrière à travers le territoire, qui soit le plus favorable à un accroissement harmonieux du produit national.

Ces éléments de stratégie d'ensemble relèvent de l'aménagement du territoire et, leur étude permet de réfléchir sur les modalités de la planification en matière de distribution vivrière.

b. - La démarche adoptée.

Elle vise à présenter la distribution des cultures vivrières comme une opération dont l'intérêt est si important (par l'amélioration du revenu monétaire rural en assurant le ravitaillement alimentaire urbain), qu'elle impose une organisation structurée, avec des priorités sectorielles d'origine économique et géographique (choix des activités et des zones à développer).

A partir de l'observation des réalités socio-économiques qui illustrent une analyse spatiale théorique, nous tenterons d'élaborer un programme de développement adapté à l'environnement propre de la Côte d'Ivoire.

Pour ce faire, une analyse purement descriptive de la situation de l'agriculture vivrière en Côte d'Ivoire, correspond à la première partie intitulée : "La conjoncture économique de l'agriculture vivrière en Côte d'Ivoire". La deuxième partie, intitulée : "La dimension spatiale de l'économie alimentaire en Côte d'Ivoire", relève d'une approche fonctionnelle des relations entre les sous-espaces du territoire national. La troisième partie intitulée : "L'élaboration d'une stratégie ^{Spatiale} de politique alimentaire" procède d'un point de vue décisionnel de politique nationale.

CONCLUSION GENERALE.

La recherche d'une politique économique et sociale de l'espace est actuellement un souci commun à tous les pays, même si elle se manifeste moins dans les pays en voie de développement dont les capacités financières ne permettent pas toujours de concilier leurs objectifs sociaux avec leurs impératifs économiques dans le cadre d'une planification.

Dans le contexte de la Côte d'Ivoire, nous envisageons, en guise de conclusion générale, non pas un schéma directeur de la distribution vivrière, mais

l'élaboration d'une politique volontariste, capable de contrebalancer la tendance naturelle du marché spontané qui va dans le sens d'une insuffisance du système traditionnel face au développement.

Aussi, notre préoccupation est de présenter des propositions qui apparaissent comme une émanation du mécanisme traditionnel intégré à l'économie moderne et, dont l'évolution progressive se ferait dans un système spatial plus approprié et plus conforme aux besoins, aux réalités et à l'environnement de la Côte d'Ivoire.

Réussirons-nous à mettre en place une stratégie alimentaire plus rationnelle, propre à la Côte d'Ivoire ?

Le développement de cette thèse le montrera.

P R E M I E R E P A R T I E .

LA CONJONCTURE ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE VIVRIERE

EN COTE D'IVOIRE

P R E M I E R E P A R T I E

LA CONJONCTURE ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE VIVRIERE

EN COTE D'IVOIRE

"Parler de l'agriculture en Côte d'Ivoire, c'est parler de la Côte d'Ivoire tout court. Traiter du développement de l'agriculture ivoirienne, c'est traiter du développement de la Côte d'Ivoire toute entière".

Ces mots prononcés par un ministre ivoirien de l'agriculture, résument l'histoire, la situation présente et la vocation d'un pays qui reste essentiellement agricole.

I - LE BILAN NATIONAL DE L'EQUILIBRE ALIMENTAIRE.

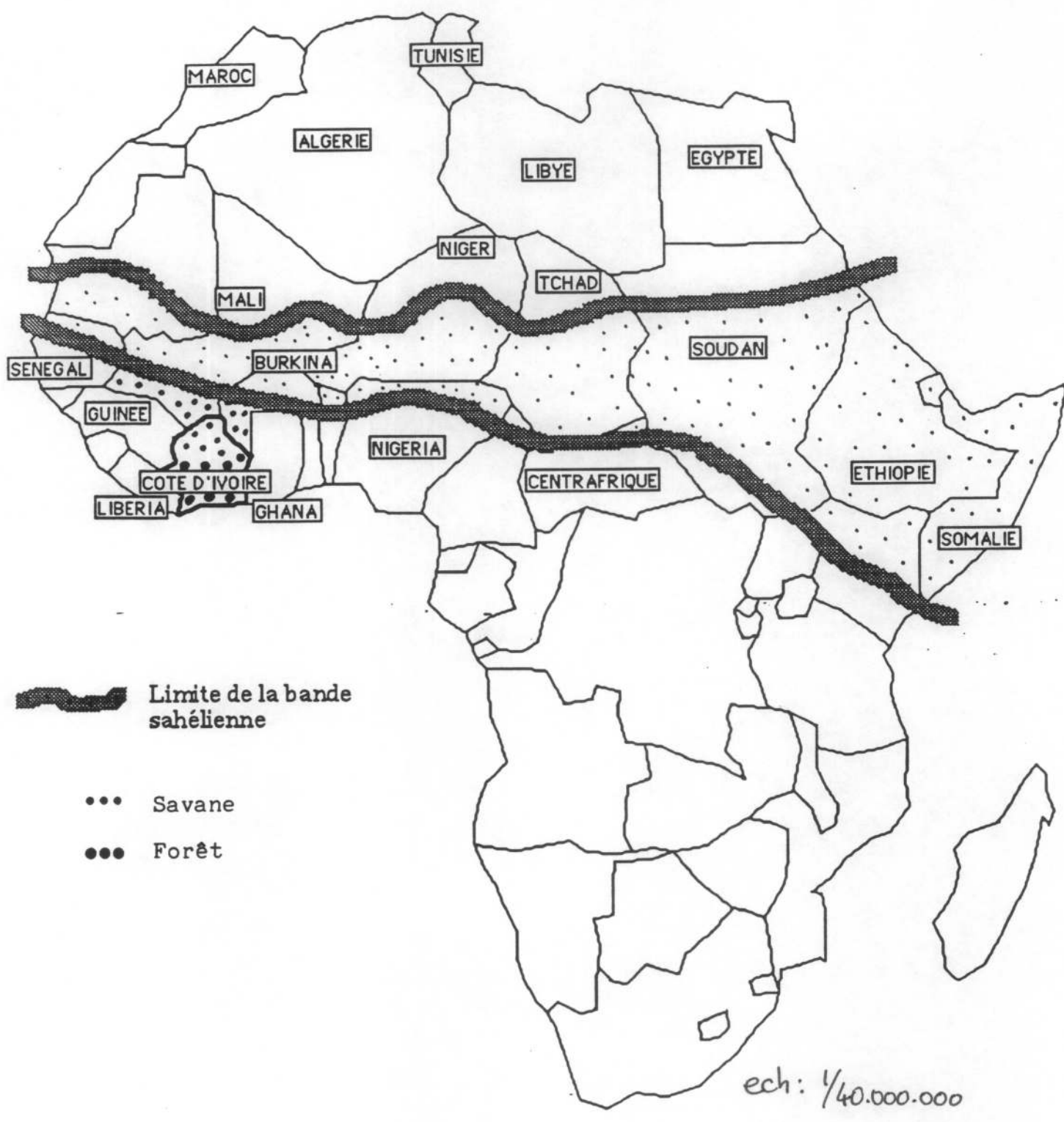
Si la recherche d'équilibre alimentaire peut s'obtenir en comparant les potentialités agricoles et la capacité de charge démographique, il est nécessaire d'y associer l'étude des conditions de distribution par rapport à la répartition de la population.

1.1 - LA PRODUCTION AGRICOLE DE LA COTE D'IVOIRE.

Sa vocation agricole, la Côte d'Ivoire la doit à la fois aux hommes (grâce à une population aux fortes et anciennes traditions paysannes) et au climat (favorable à une agriculture diversifiée).

1.1.1 - Les conditions naturelles de la production.

La Côte d'Ivoire, pays tropical d'Afrique Occidentale, est couverte par la forêt au Sud et par la savane au Nord. La zone de savane avoisinant la limite Sud du Sahel (à la frontière du Mali et du Burkina-Faso), n'a pas les mêmes particularités climatiques et agricoles que la zone forestière limitée au Sud par la mer (l'Océan Atlantique).



Situation de la Côte d'Ivoire en Afrique
 Source : Encyclopédie de la Côte d'Ivoire.

Par sa position géographique en bordure du Golfe de Guinée (600 Km de façade maritime) et par son étalement en latitude, la Côte d'Ivoire présente un régime climatologique non uniforme, qui va du climat équatorial au climat tropical prédésertique. Compris approximativement entre 4e et 11e degré de latitude Nord, la Côte d'Ivoire est un pays qui forme la transition entre les milieux équatoriaux et tropicaux. Par ces caractères climatiques, ce pays est comme l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, d'abord un pays chaud, mais la variation de ses températures entre le Nord et le Sud exprime cet effet de transition.

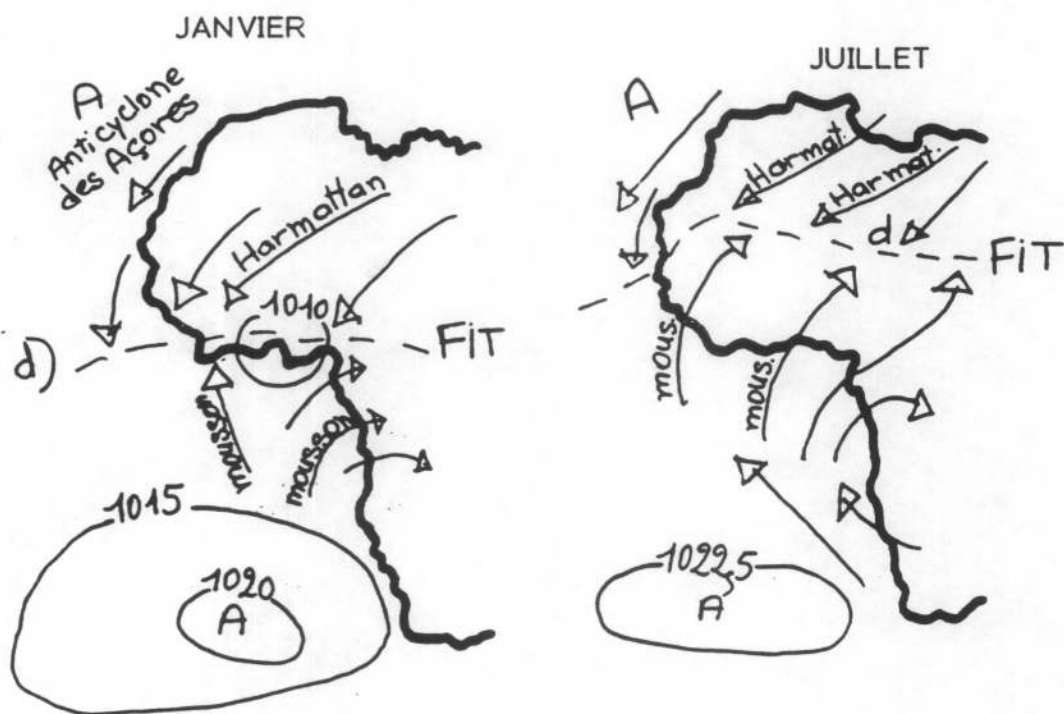
Nous assistons à une certaine fluctuation du climat qui a une grande influence sur les activités économiques et sur l'environnement social du pays, et singulièrement sur la production agricole.

Plusieurs facteurs déterminent le climat de la Côte d'Ivoire :

L'Afrique Occidentale dans son ensemble est soumise toute l'année à l'influence de deux flux principaux d'air de caractéristiques opposées : l'harmattan, air continental originaire des régions sahariennes chaud et très sec qui souffle du secteur Nord-Est et, la "mousson", air océanique des régions équatoriales, chargé d'humidité de secteur Sud-Ouest. Le lieu de convergence de ces deux flux d'air constitue une zone frontale appelée Front Inter-Tropical ou FIT. Le FIT se déplace en latitude au cours de l'année, approximativement le long des parallèles. Le mécanisme de migration du FIT qui présente des variations d'amplitude,

explique en particulier l'extrême variabilité de la pluviométrie annuelle qui, à son tour caractérise le régime saisonnier. Ainsi, les régions au Nord du FIT où souffle l'harmattan sont en zone sèche et, les régions au Sud du FIT où souffle la mousson sont en zone des pluies.

POSITION DES CENTRES D'ACTION



Circulation générale: basse couche

(Source : Climatologie de l'Afrique - Air France - Paris)
1963

Le climat de la Côte d'Ivoire, déterminé par ce mécanisme du FIT, subit en outre l'influence du relief. Il est nécessaire de considérer le relief de toute l'Afrique Occidentale pour expliquer les anomalies constatées dans la répartition des pluies en Côte d'Ivoire.

La dorsale guinéenne, vaste ensemble montagneux centré sur la Guinée s'avance à l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Ce massif pratiquement parallèle à la côte, s'oppose à la pénétration normale du flux de mousson sur le continent. L'accumulation des masses nuageuses sur les régions au vent (Libéria, Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire,...) et le soulèvement des masses d'air sur les régions montagneuses, entraînent de fortes précipitations. Par contre, les régions situées sous le vent de la chaîne montagneuse sont nettement moins arrosées (c'est le cas de la région s'étendant au Nord du massif de Man en Côte d'Ivoire).

A l'Est du pays, existe une autre dorsale qui, orientée Nord-Sud et formée par la chaîne togolaise et le plateau Achanti, provoque un phénomène identique en s'opposant à la pénétration du flux de mousson. Cela explique la forte pluviosité du Sud-Est de la Côte d'Ivoire, du Sud du Ghana,...

La chaîne Baoulé et d'autres lignes de collines ou des buttes isolées influencent aussi la pluviométrie locale dans le pays.

La zone littorale ivoirienne est presque toujours au Sud du FIT qui balaie périodiquement les autres régions.

1.1.1.1 - Les zones climatiques et les saisons.

Le découpage des zones climatiques montre les caractéristiques du climat et des saisons dont l'étude à partir des régions géographiques précises n'est pas possible; une étude plus complète pourrait inclure les notions de climat régional, local ou de micro-climat mais il faudrait d'une part intégrer tous les éléments climatiques, d'autre part, faire une étude géographique détaillée de la Côte d'Ivoire. Nous distinguerons simplement trois grandes zones à partir des moyennes pluviométriques :

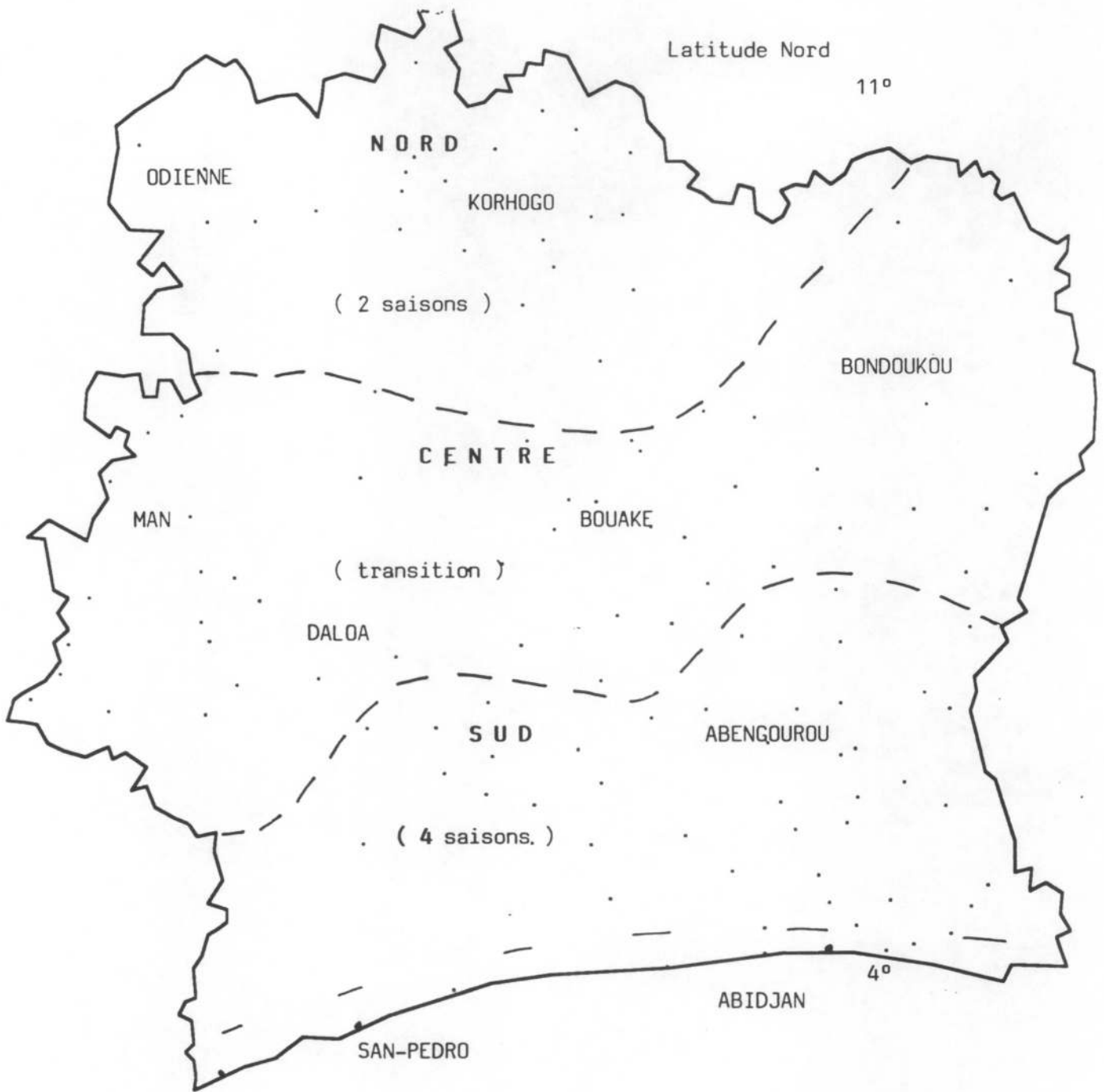
- la zone climatique Sud ayant quatre saisons distinctes
- la zone climatique Centre ou zone de transition
- la zone climatique Nord ayant deux saisons distinctes

Nous déterminerons alors les périodes pluvieuses ou sèches, de fort ou de faible ensoleillement et les types de temps et de saisons.

- La zone climatique Sud :

On y distingue quatre saisons nettement différenciées par leur régime pluviométrique à défaut de variations importantes de la température.

La grande saison sèche, de décembre à février, est définie par la présence du régime de l'harmattan dont les effets sont en général moins marqués ;



ech: 1/4.000.000

ZONES CLIMATIQUES DE CÔTE D'IVOIRE

(Source : ASECNA service météo)

La grande saison des pluies, de mars à mi-juillet, avec des pluies fréquentes et abondantes, souvent durables, sous forme d'averses violentes avec une baisse progressive des températures ;

La petite saison sèche, de mi-juillet à mi-septembre, avec une faible durée de l'insolation et pratiquement sans orage;

La petite saison des pluies de mi-septembre à novembre inclus, avec une importante durée de l'insolation et de nombreux orages.

- La zone climatique Centre : elle jouit d'un climat de transition entre le climat équatorial et le climat tropical prédésertique. On y retrouve la division en quatre saisons, mais nous retiendrons le terme d'inter-saison pluvieuse :

- la grande saison sèche de novembre à mi-mars, avec des écarts de température importants (amplitude diurne de près de 13° en janvier) et de faibles précipitations ;

- la grande saison des pluies de mi-mars à mi-juillet, avec de faibles pluies continues, passant d'Est en Ouest ;

- l'inter-saison pluvieuse de mi-juillet à mi-août est une saison intermédiaire très courte caractérisée par une baisse des précipitations, peu marquée à l'Ouest ;

- la petite saison des pluies de mi-août à fin octobre avec une instabilité orageuse notamment dans l'Ouest.

- La zone climatique Nord :

Elle a un climat de type tropical à deux saisons bien différenciées. Cette zone distante de 900 Km du Sahara, subit les effets de l'harmattan.

La saison sèche, du début novembre à mi-avril, avec des écarts thermiques élevés (température maximale de 40° et une minimale de 8°), moins de 50 % d'humidité et une absence de précipitations.

La saison des pluies de mi-avril à octobre inclus, est une période dite d'hivernage ; malgré la position continentale de cette zone à la limite du Sahel, les hauteurs d'eau annuelles sont au-dessus de la moyenne mondiale, mais l'inégale répartition annuelle des précipitations est préjudiciable à la végétation et aux cultures dans cette zone.

Remarque :

La différenciation entre grande et petite saison des pluies se fait sur la durée des saisons et non sur la quantité d'eau. Ainsi la grande saison des pluies dure quatre mois et la petite, deux mois et demi. Par contre, septembre est le mois le plus pluvieux de l'année et, les quantités d'eau pendant la petite saison sont souvent supérieures à celles de la grande saison des pluies.

Durant les saisons des pluies, la plupart des routes non bitumées deviennent impraticables et les déplacements difficiles ou impossibles sur l'ensemble du territoire ivoirien.

En résumant les données climatiques précédentes, nous étudierons l'influence du climat sur la végétation et les cultures dans les différentes zones climatiques de la Côte d'Ivoire.

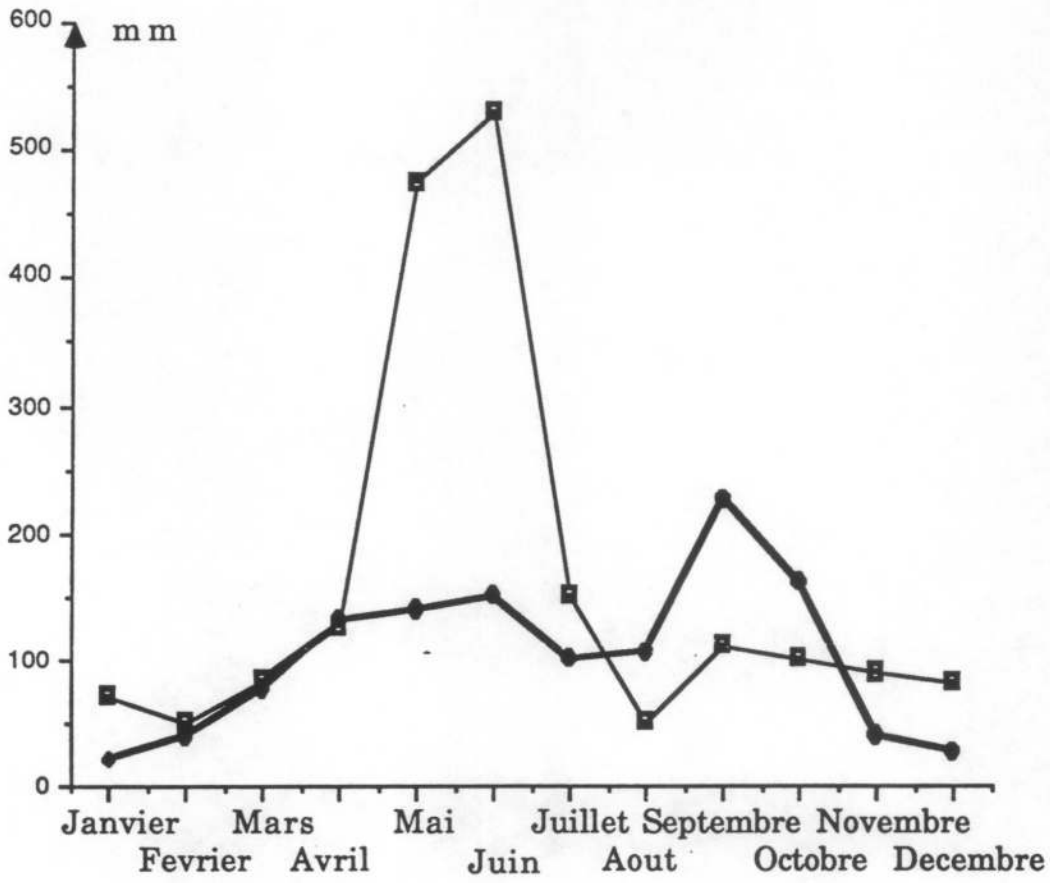
En même temps que la chaleur s'accroît du Sud au Nord (de 26° à 35° de température) et que s'élargit l'amplitude de ses variations, le passage se fait progressivement à des ambiances moins humides (l'humidité relative de l'atmosphère passe de plus de 80 % au Sud à moins de 50 % au Nord). Un léger réchauffement global traduit bien le passage à un régime davantage tropical (du Sud au Nord comme les amplitudes).

Le volume des pluies décroît de même du Sud au Nord mais suivant un gradient moins rigoureux : on atteint des totaux de plus de 2500 mm au Sud et seulement 1100 mm au Nord ; un deuxième gradient interféré existe d'Ouest en Est. La durée et la rigueur des périodes de sécheresse varient du Sud au Nord de façon plus simple. Des moyennes annuelles de moins de 70 % d'humidité relative, des valeurs mensuelles parfois inférieures à 50 %, des périodes de sécheresse dépassant le tiers de l'année, ce sont des traits qui annoncent les climats tropicaux dans le Nord de la Côte d'Ivoire.

Un dernier point confirme qu'à partir du 9ème parallèle, l'on est bien en milieu tropical : l'année se partage désormais en une seule saison des pluies et une seule saison sèche, au lieu de deux de chaque dans le Sud. Tout se passe comme si entre 8° et 9° de latitude Nord, en même temps que l'on passe du Sud au Nord des paysages à dominante forestière à des paysages de savane, on passe d'un milieu caractérisé par l'humidité à un autre dans lequel apparaissent les contraintes de la sécheresse.

La dynamique de l'atmosphère intertropicale explique cet affrontement de deux mondes aux ambiances et aux régimes différents, et aussi les particularités agricoles liées au climat des zones de forêt et de savane en Côte d'Ivoire où, les températures restent assez élevées toute l'année (de 20° à 35°). En effet, les facteurs naturels climatiques conditionnent étroitement les productions végétales (et animales) qui sont soumises à un rythme biologique différent entre le Nord et le Sud. L'irrégularité de la pluviométrie amplifie les variations de la production agricole par une influence directe sur les saisons agricoles dans une même zone climatique. Et le rythme des saisons agricoles pose quant à lui, le problème des conditions de stockage pour des produits vivriers périssables et, celui des conditions de transport pour l'évacuation des produits.

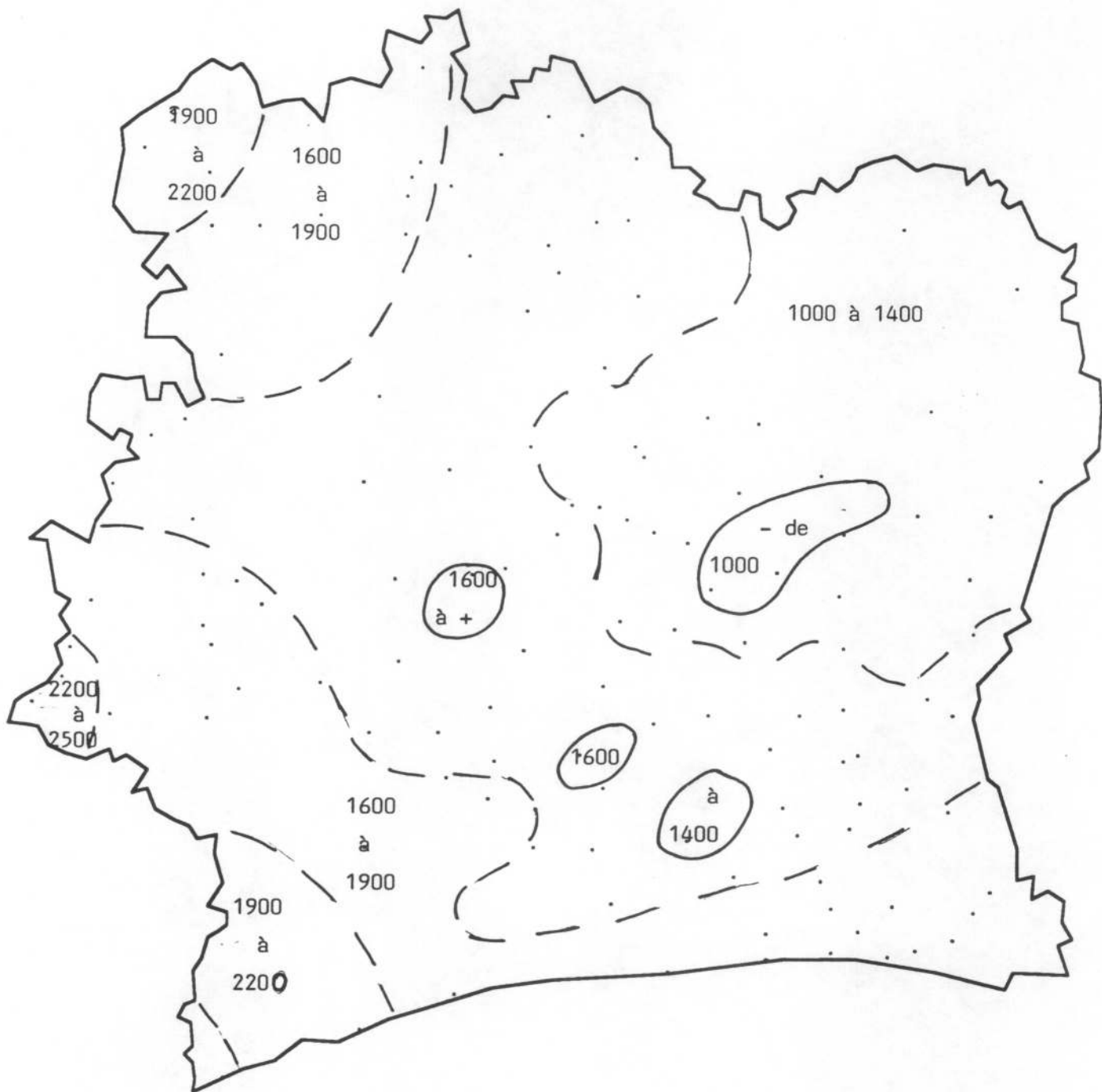
Pluviométrie



■ à Tabou (Sud-Ouest forestier)

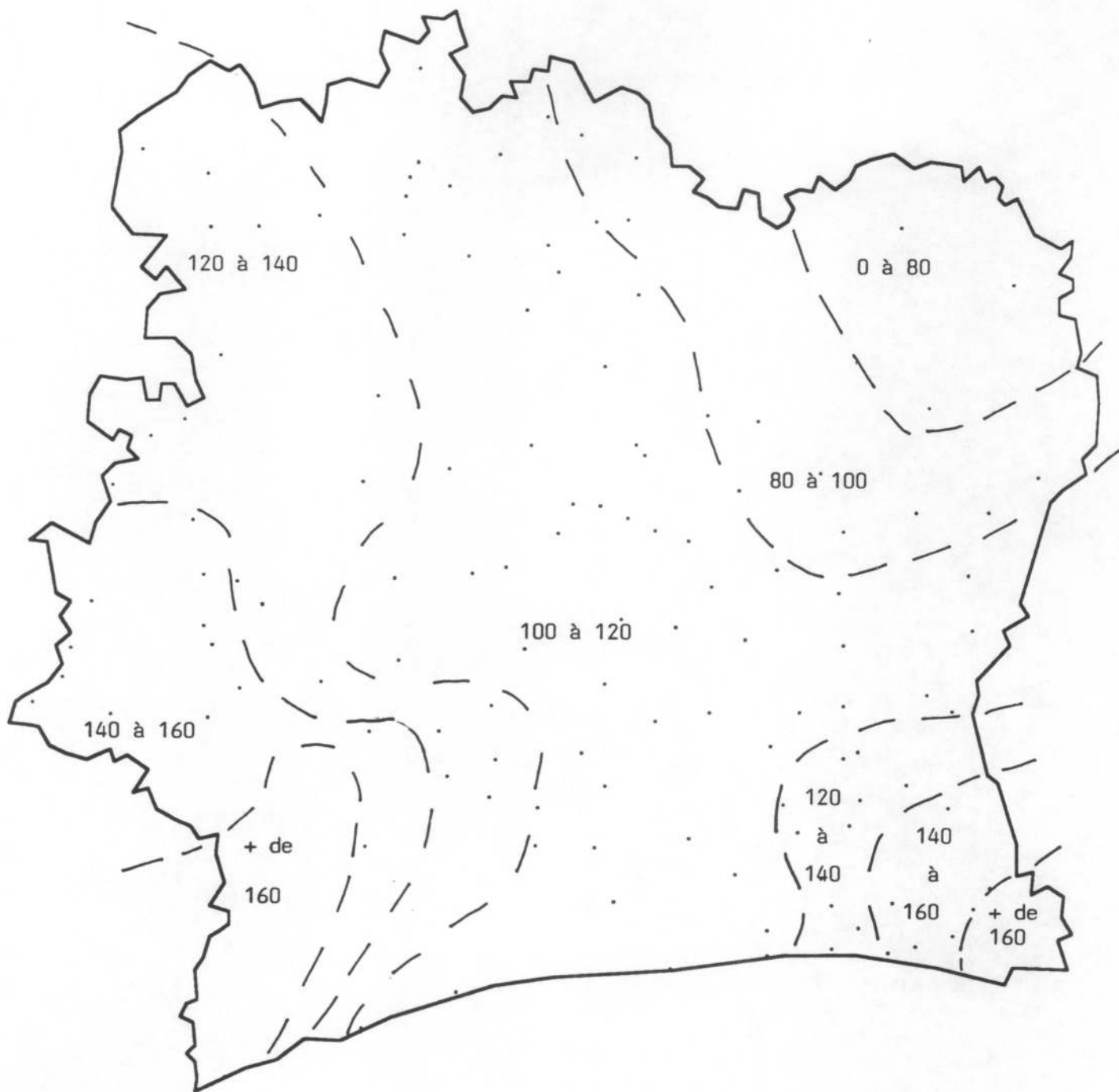
● à Bouaké (Centre Savanicole)

Source : Statistiques ASECNA (Encyclopédie de Côte d'Ivoire)



PLUVIOMETRIE : MOYENNE ANNUELLE (en mm) de 1961 à 1970

Source : Encyclopédie de la Côte d'Ivoire



COURBES D'EGALE MOYENNE ANNUELLE DE JOURS DE PLUIE (jours)

1.1.1.2 - La végétation et les cultures.

L'influence des variations climatiques sur les activités économiques et sociales est plus importante au niveau de l'agriculture. En effet, selon que d'une année à l'autre ou d'une région à l'autre, les saisons sont plus humides ou plus sèches, la production agricole devient plus importante ou plus faible. La quantité de la production agricole est donc liée au climat ; de même, la nature des produits correspond à une certaine répartition des zones climatiques : au Nord de la zone de transition, on trouve la savane et les cultures savanicoles (coton, arachide, mil,...) et au Sud de cette zone centrale de transition, on trouve la forêt et les cultures forestières (banane, manioc, riz,...). La Côte-d'Ivoire regroupant les caractères agricoles des zones sahariennes et ceux des régions équatoriales, on pourrait parler d'une agriculture de transition entre ces deux régions.

La végétation

Globalement, le climat de la Côte-d'Ivoire est chaud et humide, bien que les différences entre le Nord et le Sud rappellent la transition entre les climats équatoriaux et les climats tropicaux. Comme le climat, la végétation est marquée par la transition entre les paysages sahariens au Nord et les paysages équatoriaux au Sud : la forêt et la savane sont les deux sortes de végétation de ce pays. La

Côte d'Ivoire est couverte sur sa moitié Nord par la savane et sur sa moitié Sud par la forêt.

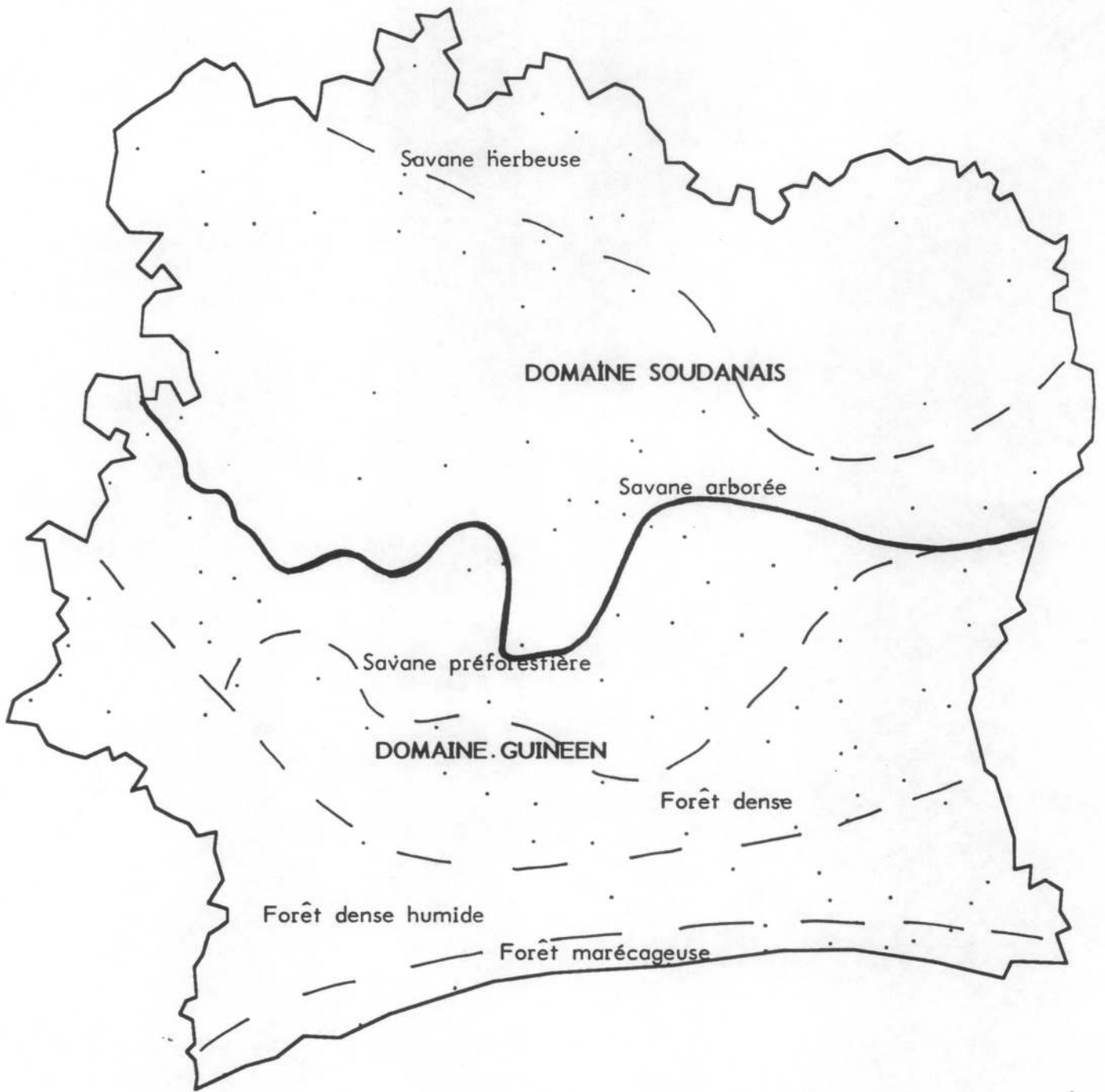
La carte des grands ensembles végétaux montre la répartition des paysages ivoiriens :

Le domaine guinéen au Sud est couvert par la forêt marécageuse,...

- Le domaine soudanais au Nord est couvert par la savane arborée,...

- Il s'agit d'une végétation étagée du Nord vers le Sud, qui assure la différenciation des espaces en rapport avec le gradient bioclimatique entre le milieu équatorial et le milieu tropical : au climat sec du Nord correspondent les paysages de savane et, au climat humide du Sud, correspondent les paysages de forêt.

Les facteurs naturels (climat, relief,...) conditionnent étroitement les productions végétales et animales. Celles-ci sont soumises à un rythme biologique sur lequel le progrès technique n'a que peu d'effets ; et les facteurs climatiques donnent aux résultats un caractère aléatoire. Cela freine l'introduction de techniques modernes dans l'agriculture et limite la spécialisation des exploitations.



GRANDS ENSEMBLES VEGETAUX

Source : Encyclopédie de la Côte d'Ivoire

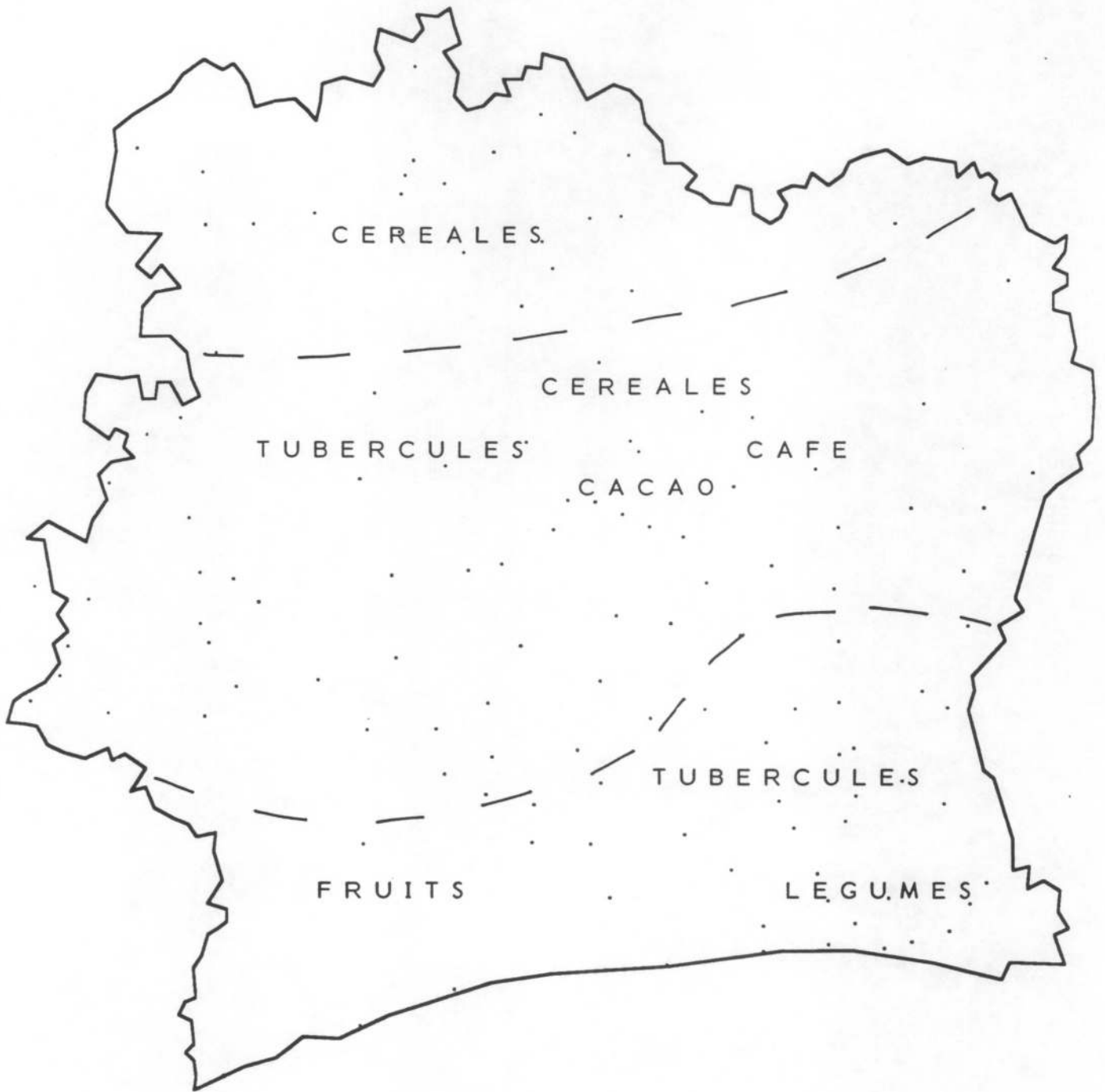
Les cultures.

Le climat chaud et humide de la Côte-d'Ivoire permet la culture de produits tropicaux. Les conditions du climat et du sol sont favorables à une agriculture diversifiée : aux variations du climat et de la végétation, correspond une variation des cultures. Ainsi au Nord, dans la savane, les principales cultures sont les céréales (mil, riz,...), le coton,... et au Sud dans la forêt, on trouve les féculents (banane, igname,...) et le café, le cacao,... ; sur le littoral, ce sont surtout les fruits et les légumes ; au Centre, on trouve ces divers types de cultures associées.

La localisation géographique des zones de culture vient de celles des zones de climat ; on constate une répartition inégale de l'agriculture sur le territoire ivoirien avec une concentration du potentiel agricole au niveau de certaines cultures ou de certaines zones géographiques, selon les conditions naturelles de la production annuelle.

L'irrégularité de la pluviométrie qui amplifie les variations de la production agricole, a une influence directe sur les saisons agricoles : la production réglée par ces conditions agro-climatiques, est obtenue avec une seule récolte annuelle (riz pluvial,...).

Les productions agricoles étant saisonnières, les problèmes de leurs conditions de stockage se doublent de celui de leur transport, c'est-à-dire de l'accessibilité des zones de production dont les voies de communication deviennent impraticables pendant les saisons des pluies.



TYPES DE CULTURES

Source : Encyclopédie de la Côte d'Ivoire.

1.1.1.3 - Le relief.

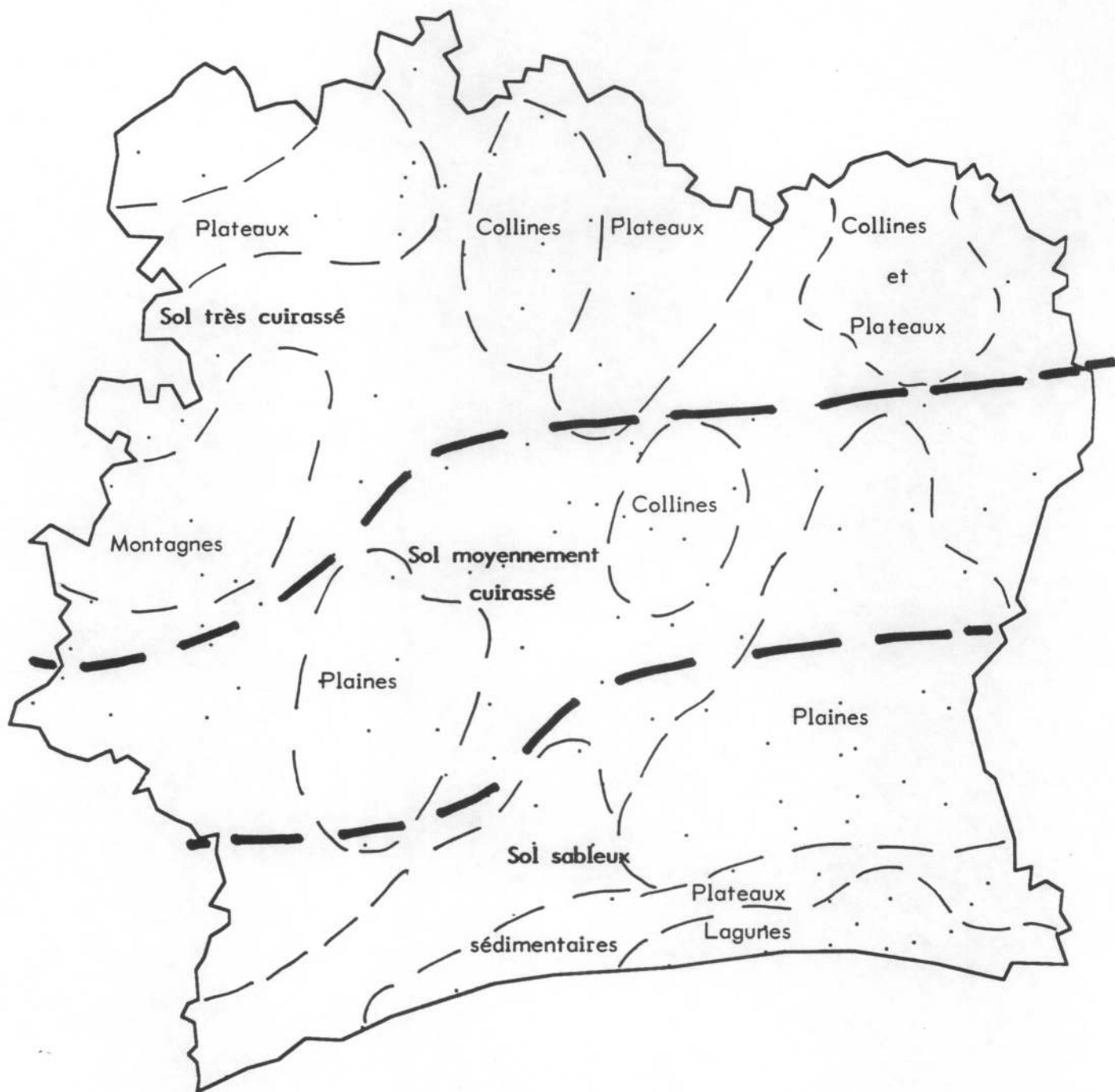
Les plateaux et les plaines constituent l'essentiel des paysages de la Côte d'Ivoire, comme pour l'ensemble de l'Afrique. Les plus élevés du pays atteignent 500 m et les plus bas sont à moins de 100 m d'altitude. L'organisation régionale des reliefs présente une dissymétrie entre l'Est et l'Ouest :

- tout le quart Nord-Ouest du territoire regroupe l'essentiel des hautes terres ;
- d'autres éléments du relief sont les terres basses constituées de fonds de vallée ou d'étendues alluviales littorales au Sud. Un des aspects importants du relief, par rapport à la végétation et aux cultures est le sol dont la qualité peut être améliorée tandis que le climat n'est pas modifiable. En effet, pour des sols inadaptés à l'agriculture, l'utilisation d'engrais, l'irrigation, ... peuvent améliorer leurs composants et assurer ainsi une production régulière et suffisante. Mais pour un climat comportant des saisons marquées par d'importantes variations, la production de certaines cultures reste irrégulière, voire impossible. La combinaison "terre et climat" nous amène à la notion de fertilité.

Les différences d'altitude du relief se traduisent par une agriculture développée généralement sur les plateaux et sur les plaines (majorité des terres rizicoles). De récentes études d'agronomie et de géologie ont démontré que les terres montagneuses de la Côte d'Ivoire ne permettent pas d'y développer l'agriculture.

Les principaux composants du sol ivoirien sont : le sable dans le bas pays, l'argile dans le moyen pays et le granite dans le haut pays.

L'un des traits de base du relief de la Côte d'Ivoire est la modicité de ses altitudes ; le point culminant (Mont Nimba) est à 1752 m.



PAYSAGES MORPHOLOGIQUES

Source : Encyclopédie de la Côte d'Ivoire.

1.1.1.4 - L'hydrographie.

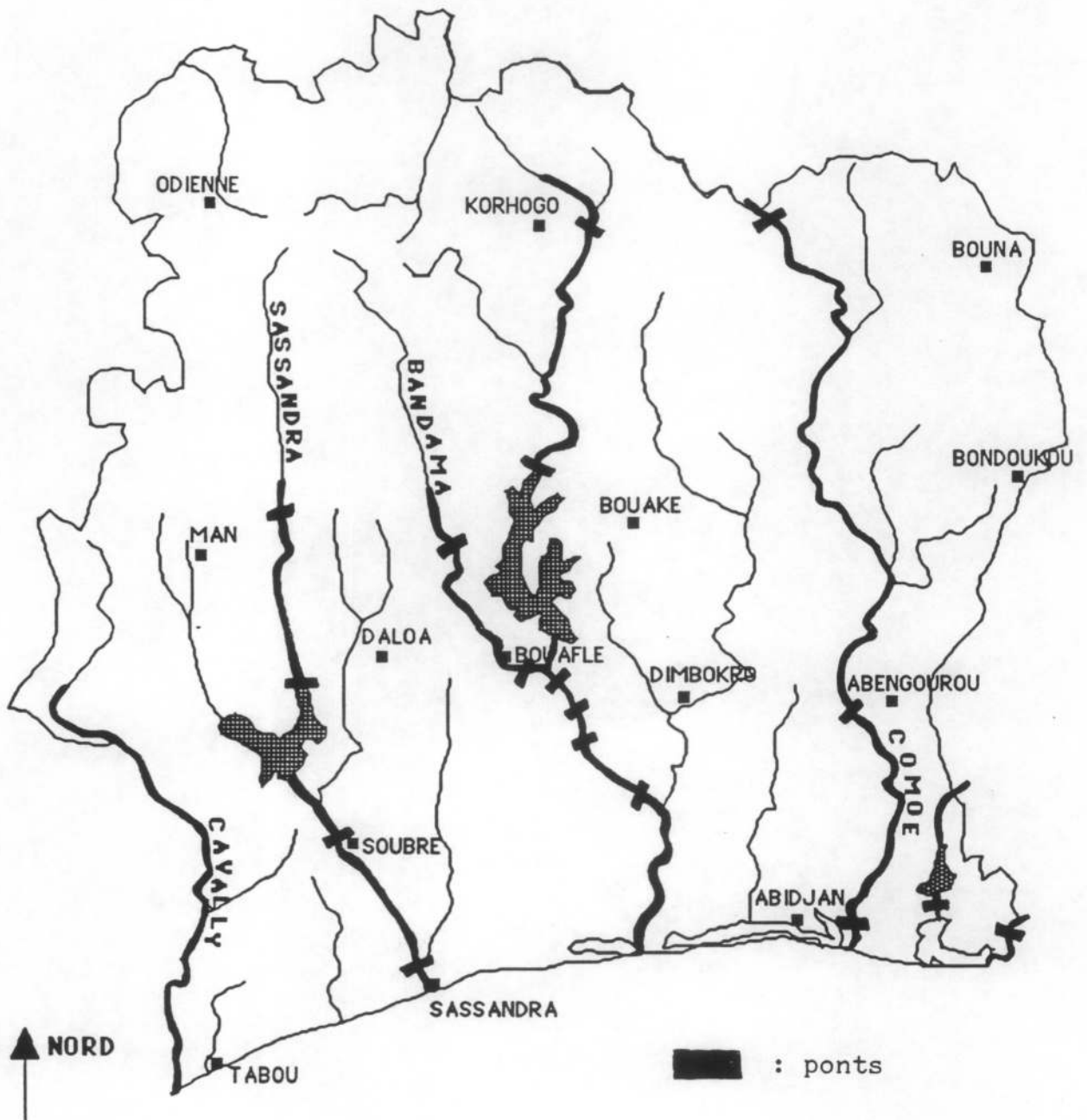
Les principaux cours d'eau de la Côte d'Ivoire arrosent pratiquement tout le territoire. Mais le régime des précipitations et celui de l'humidité atmosphérique le subdivisent en zones d'appartenance équatoriale marquée par l'humidité et, en zone d'appartenance tropicale profondément marquée par la sécheresse.

Le Sud bénéficie de l'Océan Atlantique, d'un système important de lagunes et de marécages saisonniers ou permanents.

Les secteurs de savane du Centre ou du Nord se signalent par de vastes étendues de terres pauvres en eau ou aussi saisonnièrement par des marécages.

Les cours d'eau ont des régimes écartelés entre des débits extrêmes : des périodes de crues quand il pleut et, des périodes de sécheresse entre deux pluies. Les caractères de base de l'hydrographie sont des débits pauvres de la pluviosité à cause des températures et de la modicité des reliefs ; il y a aussi des régimes irréguliers dûs à l'absence de nappes phréatiques efficaces et des températures trop constantes pour introduire d'autres facteurs de variations. Ces éléments de base (débits, régimes) subissent des nuances régionales qui amènent à distinguer les grands fleuves, les rivières de la forêt et celles de la savane...

RESEAU HYDROGRAPHIQUE



ECHELLE : ENVIRON 1 / 4 500 000

Source : Encyclopédie Atlas de la Côte d'Ivoire

L'irrégularité des régimes des cours d'eau étant en rapport avec celle des précipitations, tous ces cours d'eau ont des conditions de navigabilité peu favorables. Certains tarissent en saison sèche dans la savane alors que la majorité des cours d'eau suit une direction Nord-Sud, d'autres sont parsemés de troncs d'arbre ou de rocher en forêt. Avec leurs nombreux obstacles, les cours d'eau en Côte d'Ivoire constituent moins des voies de communication fluviale que des lieux de pêche traditionnelle. Par ailleurs, la lecture de la carte (Michelin n° 975) laisse entrevoir des difficultés de passage des cours d'eau, dus à une insuffisance des infrastructures routières et des ouvrages d'art. En particulier, la distance entre deux ouvrages sur la Comoë, impose un grand détour ou un recours au bac de traversée, pour accéder à la partie Nord-Ouest du pays.

1.1.2 - LES RESSOURCES HUMAINES

1.1.2 - LES RESSOURCES HUMAINES.

1.1.2.1 - Techniques de production.

1.1.2.2 - Peuplement.

1.1.2 - LES RESSOURCES HUMAINES.

1.1.2.1 - Les techniques de production.

La production est toujours le résultat du travail de l'homme ; il est nécessaire de disposer pendant la période de production, de subsistances, de biens de consommation déjà produits. Le recours à l'outil ou à la machine permet de réduire le temps de production, de limiter la main d'oeuvre, de faire une économie de subsistance. Le travail de l'homme peut être facilité par le concours de forces et de ressources naturelles et cette contribution très déterminante pour l'agriculture et pour l'industrie constitue le facteur "nature" de la production. Ainsi, la production résulterait de l'association "nature, travail, capital". La composante "technique de travail" permet d'opposer les systèmes d'économie traditionnelle (primitives) et ceux d'économie développée (moderne).

Les pays en voie de développement dont l'activité générale est surtout agricole, présentent des modalités de production analogues ; avec une production reposant encore sur une agro-technologie traditionnelle, les potentialités physiques de mise en valeur agricole de ces pays paraissent modestes. En effet, les techniques utilisées sont rudimentaires et restent à base d'outils (daba, machettes,...) :

en 1974, 3,4 % des villages en forêt possèdent un tracteur et 17 % en savane. La culture attelée au Nord est une solution intermédiaire au problème de la mécanisation.

Les progrès techniques sont freinés par une autoconsommation généralement familiale ; la production vivrière en particulier s'effectue dans un cadre exigü qui en s'adaptant au seul besoin d'autoconsommation familiale, limite la spécialisation des cultures. Les résultats des recherches agro-technologiques en Côte d'Ivoire et les innovations en matière de production et d'organisation n'ont trouvé leur cadre d'application qu'au niveau des cultures industrielles (café, cacao, hévéa,...) bénéficiant d'un encadrement technique et d'une assistance commerciale par l'Etat. Parmi les cultures vivrières, le riz, profite de ces interventions. Les grands blocs industriels de l'Etat prennent rapidement de l'ampleur grâce à des structures de production modernes (il y a des regroupements de paysans en coopératives, des tracteurs,...).

Cependant, le bilan de l'agriculture vivrière ivoirienne en tenant compte des techniques utilisées, tend à souligner que l'on peut attendre beaucoup des ressources agricoles sur la plan économique. Pour preuve, l'introduction de nouvelles plantes industrielles destinées récemment à l'exportation (hévéa, huile de palme, coton,...) et bénéficiant aussi des structures et des techniques modernes, constituent actuellement après le café et le cacao, les pivots de l'économie nationale.

NOMBRE DE TRACTEURS AGRICOLES VENDUS

| Puissance CV | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 |
|--------------|------|------|------|------|------|
| Moins de 40 | 3 | 2 | 30 | 5 | 3 |
| 40 - 59 | 86 | 32 | 5 | 9 | 10 |
| 60 - 69 | 20 | 46 | 32 | 19 | 26 |
| 70 - 79 | 40 | 92 | 39 | 23 | 17 |
| 80 - 119 | 60 | 43 | 34 | 9 | 8 |
| 120 et plus | | 2 | | | |
| Total | 209 | 215 | 140 | 65 | 64 |

Source : Ministère de l'Agriculture (D.S.R.E.A.)

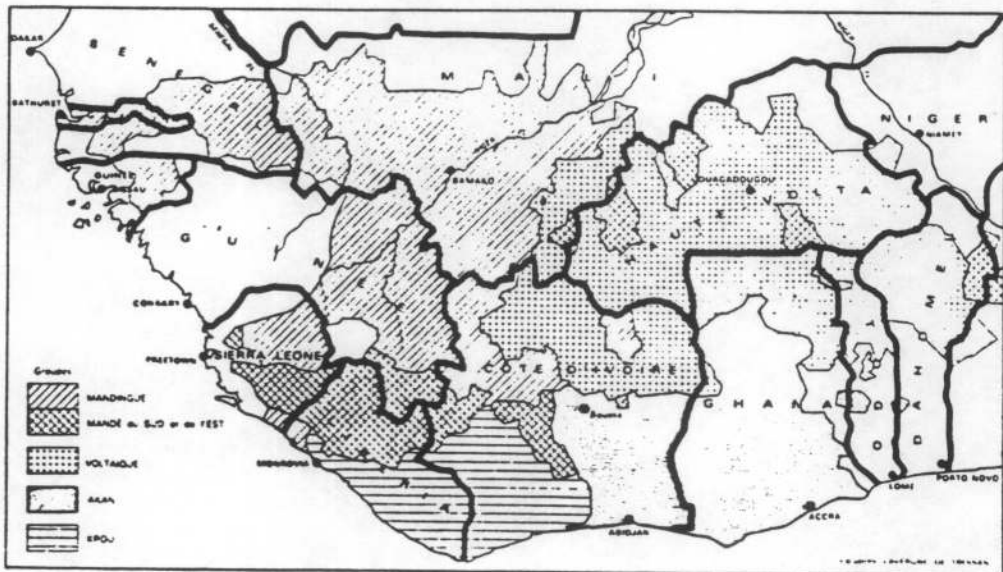
On voit sur ce tableau que l'utilisation de matériels agricoles motorisés, est de plus en plus faible, certainement à cause de leur coût élevé (faible revenu agricole) ou de leur entretien difficile (rareté des pièces de rechange,...). Les techniques de production uniquement basées sur la force humaine étant conservée et, le nombre de producteurs en stagnation (ou en baisse), la production de surplus agricoles vivriers disponibles diminue nettement.

1.1.2.2 - Le peuplement.

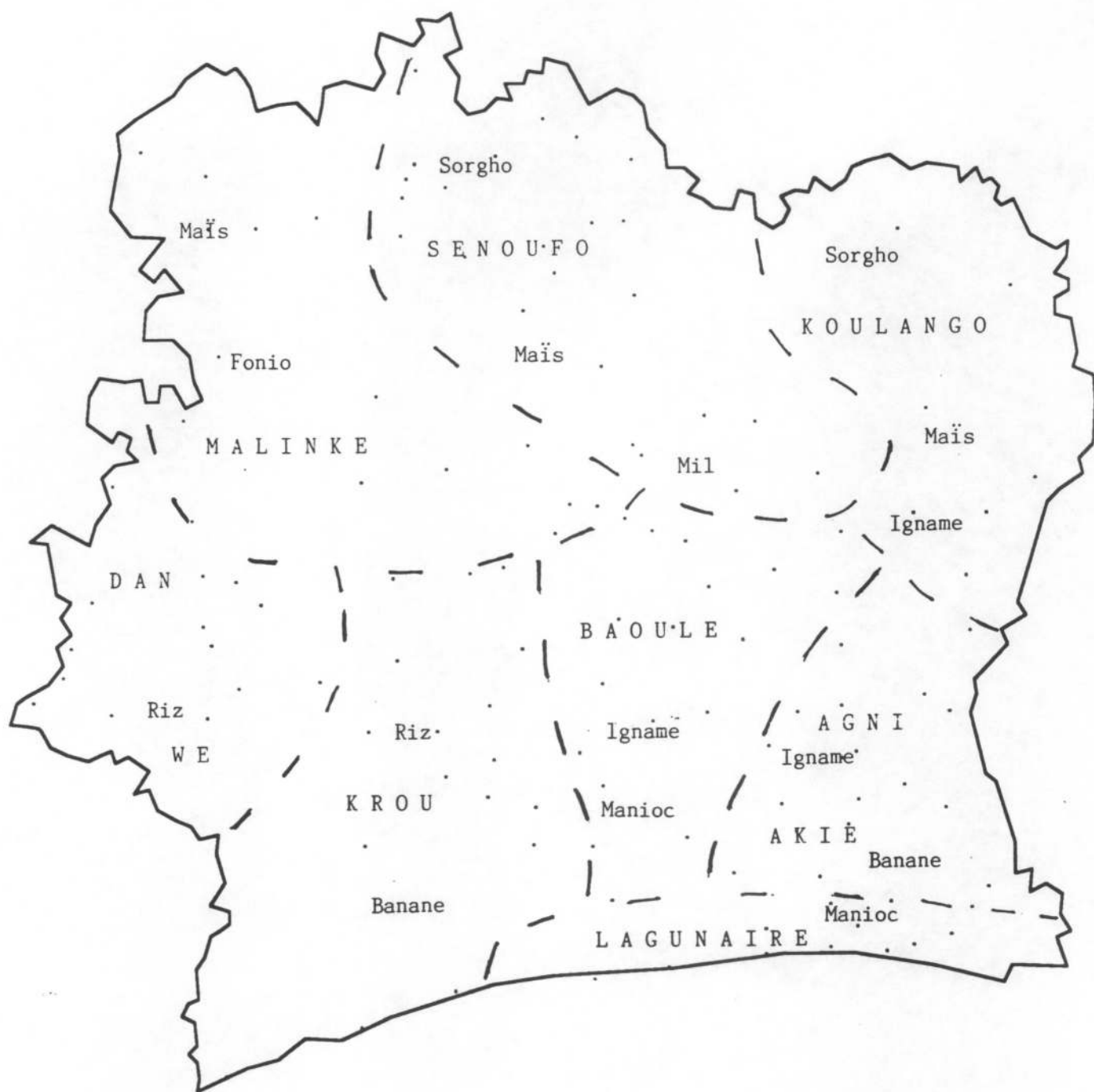
Le peuplement actuel de la Côte-d'Ivoire s'est effectué à partir de grands foyers extérieurs dont la principale activité demeure l'agriculture (essentiellement une agriculture de subsistance) : de l'Est du pays viennent les Akans, de l'Ouest les Krous, du Nord les Mandés...

Ces différentes populations ont conservé les traditions paysannes, notamment leurs activités agricoles, leur mode de vie, leurs habitudes alimentaires. Ainsi, les peuples de l'Ouest, du Centre-Ouest et du Sud-Ouest produisaient surtout du riz et de la banane plantin. Ceux du Nord, du maïs et du mil ; ceux du Centre, du Sud-Est et de l'Est, de la banane, de l'igname et du manioc. Cette spécialisation culturelle correspond actuellement à la base de l'alimentation des populations rurales. A ce propos l'exemple frappant d'une zone rurale dans l'Est de la Côte-d'Ivoire montre pourquoi la population locale en 1988 a refusé une aide internationale. Des financiers proposaient d'octroyer des fonds pour une riziculture intensive : le riz était un totem ancestral pour cette communauté.

AIRES D'EXTENSION DES GROUPES CULTURELS
PRESENTS EN COTE D'IVOIRE



Source : Encyclopédie Atlas de la Côte d'Ivoire
M. Lavergne de T.



TRADITIONS ALIMENTAIRES DES GROUPES CULTURELS

Source : Enquête personnelle sur un échantillon de 100 personnes

De profondes mutations marquent le peuplement de la Côte d'Ivoire : d'une part l'immigration étrangère (Burkinabè, Français, Libanais,...) qui modifient l'identité nationale et, d'autre part le passage d'une société à large dominante rurale à une société urbanisée.

La population est un phénomène de masse qui peut révéler le dynamisme d'un espace ; c'est aussi un complexe de mode d'activités qui influent sur la répartition du peuplement. Dans les communautés humaines spécifiées par les structures sociales et économiques de la Côte d'Ivoire, la trame du peuplement comporte une différenciation entre la zone de forêt et la zone de savane, une autre entre la ville et la campagne, entre la capitale et la ville secondaire,...

Cette différenciation se retrouve encore dans le système spatial où on localise au Nord des commerçants dont la vocation traditionnelle était la distribution de la cola ; au Sud, la capitale portuaire sur-équipée...

La population de la Côte d'Ivoire est très inégalement répartie sur le territoire national. La superficie de la zone de savane (210.000 Km²) est plus grande que celle de la zone de forêt (112.000 Km²) mais la population est bien plus importante en forêt qu'en savane. Ainsi la densité de la population en zone forestière (sauf le Sud-Ouest) est quatre fois supérieure à celle de la zone de savane ; et les départements du Sud, du Centre-Est et du Centre-Ouest abritent 30 à 40 habitants au Km², tandis que les départements du Nord et du Sud-Ouest ont moins de 10 habitants au Km².

- La population urbaine occupe environ un tiers de la population totale, et la majeure partie de la population (les deux tiers) vit dans les campagnes rurales. Avec les populations semi-rurales qui habitent les villes et travaillent dans les proches campagnes, 4/5 de la population totale occupent un emploi agricole.

L'agriculture étant la principale activité de subsistance, nous nous intéressons davantage à la population rurale dont la production reste le moteur du développement économique du pays. Quelques traits du peuplement rural nous permettent d'estimer le potentiel humain de production : le mobile de la production est essentiellement la survie de la tribu et la satisfaction de ses besoins qui restent limités. Le cadre de la production est alors réduit à l'unité familiale, l'exploitation non mécanisée ou la petite entreprise.

L'introduction des cultures industrielles destinées à l'exportation a donné une image nouvelle de l'unité de production : pour améliorer le rendement de l'exploitation familiale, le besoin d'une main d'oeuvre d'appoint incite le planteur autochtone à vendre les parties excédentaires de ses terres à des "ouvriers" agricoles, salariés saisonniers qui à leur tour, sont rejoints par leur famille ou par d'autres salariés. Il se crée alors un réseau de campements isolés où s'installent généralement les immigrants (Tiébadougou,...).

Leur regroupement le long des routes, d'origine administrative ou motivés par des équipements, donne naissance à de très gros villages à grands rayons d'influence (le village de Bonon abrite des communautés du Burkina-Faso, du Mali, de Guinée et de Côte d'Ivoire).

Les flux migratoires qui ont bénéficié principalement aux activités agricoles, sont des facteurs dont résulte l'accroissement de la production.

L'activité rurale :

En Côte d'Ivoire, la population rurale vit essentiellement en monoactivité ; l'emploi agricole qui occupe plus de 60 % de la population totale active, comprend deux types de producteurs :

- les petits planteurs isolés sont les plus nombreux ; sur des exploitations familiales de petites tailles (à peine quelques hectares), ils produisent surtout des cultures vivrières pour leur autoconsommation, donc à faible rendement.

Grâce au surplus disponible de leur récolte, ils commercialisent occasionnellement dans les marchés ruraux ou "à bord champ", leur production, au seul rythme de leurs besoins de liquidité : pour assurer la scolarité de leurs enfants,...

Ils peuvent parfois avoir des obligations à l'égard d'un acheteur qui leur aura versé une avance sur leur récolte ; ils sont ainsi enserrés dans "l'étai du crédit". Ils cultivent aussi des plantes industrielles. Leur production étant en outre uniquement réglée par la climatologie, elle a un rythme très irrégulier.

- les gros planteurs sont généralement regroupés en coopératives et bénéficient de structures d'appui à la production. Les groupements à vocation coopérative (GVC) sont encadrés par des sociétés (d'Etat ou d'économie mixte) telles que la Société d'Assistance Technique de Matériel Agricole (S.A.T.M.A.C.I.)... qui leur procure de l'engrais, des machines... et leur assure une formation de base sur le terrain, afin d'améliorer leur rendement.

Leurs principales productions sont des cultures industrielles, principalement le café et le cacao. Leurs exploitations occupent de grandes surfaces et leurs récoltes sont achetées par l'Etat promoteur de ces cultures d'exportation : la "coupe nationale du progrès" a été lancée pour encourager ces paysans ; c'est une campagne créée pour développer les cultures d'exportation. Selon la revue "Fraternité Hebdo" du 12 juin 1981, près de la moitié de la production de café et cacao est fournie par seulement 8 % des exploitations.

L'évolution du mode de vie du paysan :

La population rurale et son environnement socio-économique immédiat ont beaucoup évolué ; le paysan qui à l'origine vivait en autarcie a vu ses besoins se diversifier en fonction de la vie moderne. En effet, l'emprise de la ville sur les campagnes, a entraîné une modification des mentalités paysanes. Le désir de consommation de produits manufacturés, le sens de la rentabilité du système monétaire..., a créé véritablement des courants d'échanges portant sur des biens essentiels destinés à la population rurale. Le milieu rural évolue ainsi vers des conditions d'existence meilleures : consommation d'eau courante, d'électricité, de produits alimentaires finis (sucre, lait,...)...

1.1.3

LES POTENTIALITES AGRICOLES.

1.1.3 - LES POTENTIALITES AGRICOLES.

1.1.3.1 - La production agricole nationale.

- Evolution de la production vivrière.

- Production vivrière en 1984.

1.1.3.2 - Les secteurs économiques de production.

- Cultures d'exportation.

- Cultures industrielles.

- Cultures vivrières.

1.1.3.3 - Les secteurs géographiques agricoles.

- Zone forestière.

- Zone savanicole.

1.1.3 - LES POTENTIALITES AGRICOLES.

Dans les pays en voie de développement, du fait même des conditions de recensement, les rares statistiques disponibles ne sont pas toujours fiables et, le sont encore moins dans le milieu rural. En effet, une part importante de la production échappant à l'appréhension des autorités, les enquêtes et les recensements peuvent se révéler souvent imparfaits : des contradictions sont relevées entre le résultat des enquêtes ministérielles et ceux des recensements administratifs, pourtant effectués dans une même période. Aussi devrions-nous prendre avec précaution les statistiques sur la production agricole réelle difficilement chiffrable en Côte d'Ivoire.

Plutôt qu'émettre des commentaires gratuits, il vaut mieux utiliser ces chiffres imprécis (par sous-estimation de données agricoles, sur-évaluation de la croissance démographique,...) dont l'évolution est significative sur une longue période (avec une observation sur quinze à trente ans par une extrapolation à partir des taux d'accroissement...). Par rapport aux estimations réelles de la production, les écarts relativement négligeables (du moins dans le cas de la Côte d'Ivoire) pourraient nous permettre d'obtenir les mêmes interprétations. Pour ce faire, nous analyserons les estimations officielles qui, dénotant une tendance certaine (ensemble de chiffres représentatifs au plan national, bien que insuffisant au plan local), ne sont pas dénuées d'intérêt pour notre étude.

1.1.3.1 - La production agricole nationale.

Nous énumérerons les principaux produits de l'agriculture ivoirienne, en ne retenant volontairement que les cultures vivrières qui occupent une place primordiale dans la consommation alimentaire des "ivoiriens", et celles qui parmi les cultures industrielles et les cultures d'exportation, ont un intérêt particulier pour cette étude. Ne pouvant totalement ignorer les autres, nous les citerons, mais sans en préciser la quantité de production. Ensuite, à partir des données statistiques, nous étudierons les perspectives d'évolution de ces principaux produits agricoles que sont :

Comme cultures vivrières :

le riz, l'igname, la banane plantain, le manioc,
le maïs,...

Comme cultures d'exportation :

le café, le cacao, la banane "poilto"

Comme cultures industrielles :

le coton, l'hévéa, l'ananas, le palmier à
huile,...

N.B. : Cette étude sur les produits vivriers concernent donc exclusivement la production agricole, mais non la viande ou le poisson pour lesquels des études particulières sont nécessaires.

TABLEAU DE RECAPITULATION DES PRODUCTIONS ANNUELLES DES PRINCIPALES CULTURES (en 1.000 Tonnes).

| Produits | 1975 | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 |
|-----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Riz Paddy | 496,0 | 420,0 | 390,0 | 450,0 | 360,0 | 514,0 | 540,0 |
| Maïs | 264,0 | 380,0 | 400,0 | 430,0 | 410,0 | 420,0 | 530,0 |
| Mil Sorgho Fonio | 77,5 | 59,9 | 56,8 | 54,8 | 48,2 | 70,7 | 69,2 |
| Arachide | 48,8 | 81,0 | 85,0 | 90,0 | 80,0 | 102,0 | 108,0 |
| Igname | 2172,0 | 2040,0 | 2130,0 | 2280,0 | 2170,0 | 2470,0 | 2500,0 |
| Manioc | 938,5 | 1010,0 | 1080,0 | 1105,0 | 1060,0 | 1250,0 | 1250,0 |
| Banane | 1160,0 | 910,0 | 950,0 | 980,0 | 855,0 | 1000,0 | 1000,0 |
| Taro | 263,0 | 230,0 | 244,0 | 247,0 | 225,0 | 260,0 | 260,0 |
| Fruits - Légumes | | | | | | | |
| Vivriers total annuel | 5419,8 | 5130,9 | 5335,8 | 5636,8 | 5208,2 | 6086,7 | 6257,2 |
| Café | | 267,0 | 353,0 | 264,5 | 242,8 | 202,5 | |
| Cacao | | 398,0 | 491,0 | 471,0 | 307,0 | 525,4 | |
| Coton | | | | | | | |
| Palmier | | | | | | | |
| Ananas | | 294,0 | 299,0 | 224,0 | 183,0 | | |

Source : Ministère de l'Agriculture (D.S.R.E.A.).

EVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE (en %)

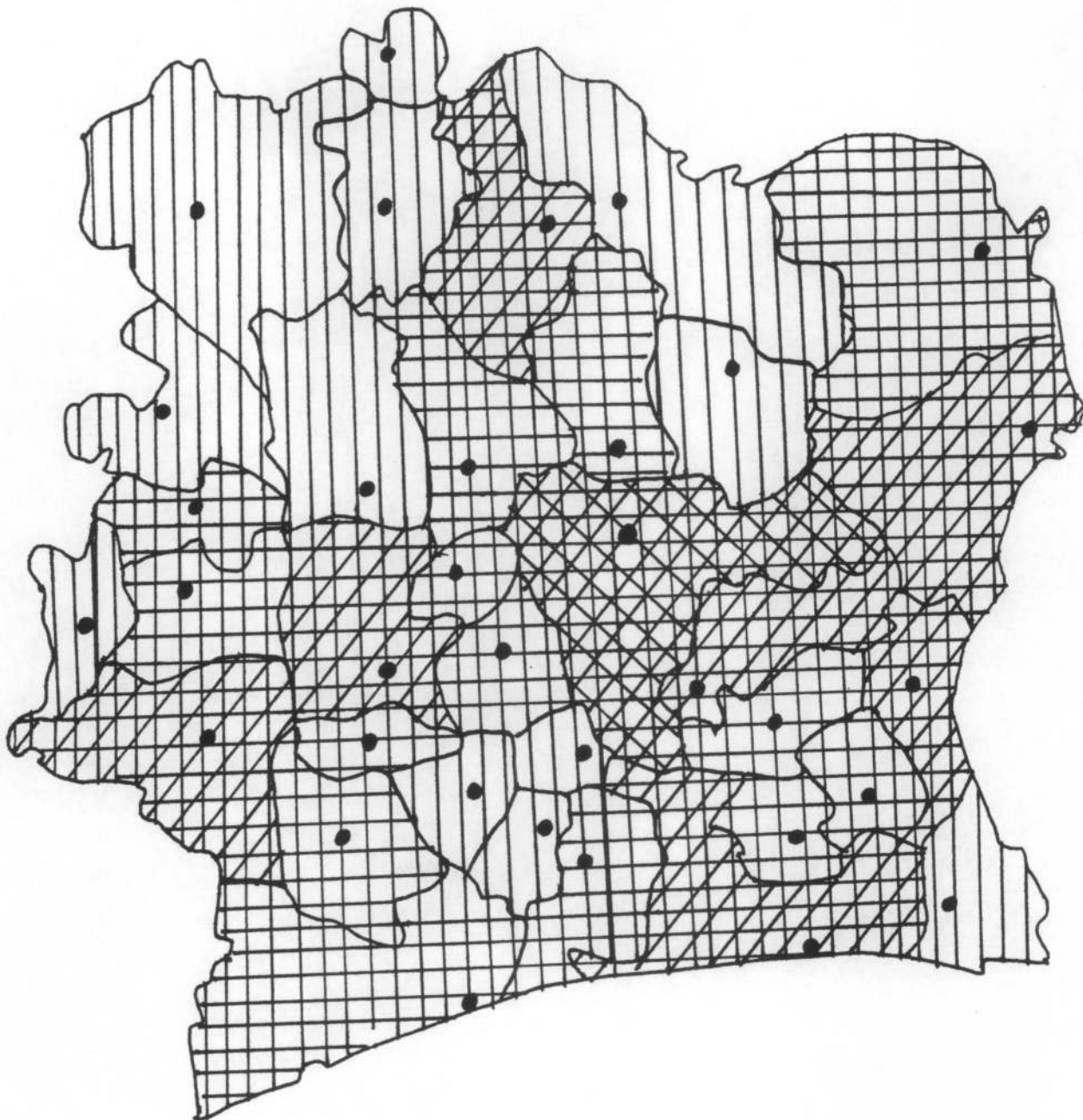
| Cultures | 1975 1979 | 1980 1984 | 1980 1990 | Perspective |
|------------------|--------------|--------------|--------------|---|
| Riz Paddy | 1,43 | 3,70 | 6,50 | Accroissement de la consommation |
| Maïs | 1,49 | 6,78 | 8,00 | Accroissement industriel pour aliment de bétail |
| Mil Sorgho Fonio | 1,68 | 2,90 | | |
| Arachide | 1,33 | 5,25 | 19,00 | Accroissement industriel |
| Igname | -1,26 | 4,06 | 4,00 | |
| Manioc | 4,07 | 4,18 | 7,00 | |
| Banane | 0,22 | 0,91 | 6,00 | Intensification dans les zones de café cacao |
| Taro | 2,44 | 1,70 | 3,00 | |
| Fruits - Légumes | | | | |
| Café | | | 5,00 | |
| Cacao | | | 7,50 | |
| Coton | | | 13,00 | |
| Palmier | | | | |
| Hévéa | | | | |
| Canne à sucre | | | | |

La carte de la production globale par département, réalisée à partir des quantités localisées de la production agricole vivrière en Côte d'Ivoire, révèle que les productions les plus importantes (du point de vue des tonnages) se situent au Centre et à l'Est du pays. Dans le cas de Bouaké, la production est suffisamment diversifiée pour justifier la prédominance d'un département initialement aussi étendu (limites avant le récent morcellement). Par contre les chiffres montrent qu'à Bondoukou, l'igname pourrait apparaître comme une monoculture (65 % des produits) dont le rendement (poids élevé à l'hectare) favorise la production du département. Malgré les tonnages importants des zones de cultures de produits pondéreux, il s'avère que la production de riz qui constitue le produit le plus couramment consommé par toutes les populations du pays, a un apport particulièrement important pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire. Dans l'ensemble, les grandes zones de production vivrière se trouvent en forêt ; mais compte tenu de la concentration de la population qui y vit, cette production est-elle suffisante pour couvrir les besoins de consommation, en particulier dans le département d'Abidjan où la productivité n'est que de 18 tonnes par km² alors qu'à Abengourou elle atteint 40 tonnes au km² ?

CULTURES VIVRIERES : Récapitulation des productions 1984 par département

| DEPARTEMENTS | Paddy | Maïs | Igname | Manioc | Banane plantain | Taro | % total nat. |
|------------------------------------|--------|--------|---------|---------|--------------------|--------|-----------------|
| Abengourou | 7100 | 16000 | 75000 | 5300 | 119000 | 69000 | 4,8 |
| Abidjan | 2500 | 13000 | 29200 | 219000 | 92000 | 9600 | 6,0 |
| Aboisso | 1700 | 6200 | 13800 | 56000 | 28000 | 6500 | 1,8 |
| Adzopé | 2400 | 12300 | 3660 | 58000 | 43000 | 11200 | 2,1 |
| Agboville | 4300 | 4600 | 24400 | 30000 | 56000 | 8400 | 2,1 |
| Biankouma | 17000 | 7200 | | 105000 | 15000 | | 2,2 |
| Bondoukou | 3000 | 32000 | 253500 | 36000 | 32000 | 36000 | 6,4 |
| Bongouanou | 9500 | 18000 | 160000 | 19000 | 20000 | 9400 | 3,8 |
| Bouaflé | 15000 | 20500 | 100200 | 11500 | 81000 | 6200 | 3,8 |
| Bouaké | 7700 | 52000 | 428500 | 182000 | 20000 | 8500 | 11,5 |
| Bouna | 2400 | 26000 | 130500 | 13000 | | | 2,7 |
| Boundiali | 10500 | 16000 | 16900 | | | | 0,7 |
| Daloa | 20000 | 32000 | 168000 | 10200 | 104000 | 42000 | 6,2 |
| Dabakala | 2000 | 7800 | 93500 | 5100 | | | 1,8 |
| Daname | 37500 | 7500 | | 35000 | 20000 | | 1,6 |
| Dimbokro | 11000 | 19000 | 171000 | 20600 | 21000 | 12000 | 4,2 |
| Divo | 19000 | 16000 | 34500 | 22000 | 73000 | 5400 | 2,7 |
| Ferkessedougou | 3300 | 26000 | 29500 | 2500 | | | 1,8 |
| Gagnoa | 18000 | 6100 | 22000 | 18000 | 30000 | 2700 | 1,6 |
| Guiglo | 39000 | 6600 | | 275000 | 20000 | | 3,4 |
| Issia | 7100 | 13000 | 61000 | 4000 | 37000 | 15000 | 2,2 |
| Katiola | 3000 | 11200 | 119000 | 6100 | | | 2,3 |
| Korhogo | 60000 | 50000 | 146000 | 1000 | | | 4,2 |
| Lakota | 6400 | 5500 | 11000 | 7800 | 24000 | 2100 | 0,9 |
| Man | 58000 | 7200 | 10100 | 21000 | 41000 | | 2,2 |
| Mankono | 9000 | 10200 | 87000 | 19000 | | | 2,1 |
| Odienne | 13400 | 16000 | 61300 | 9400 | | | 1,6 |
| Oume | 11000 | 3600 | 14100 | 11000 | 17000 | 1600 | 0,9 |
| Sassandra | 40000 | 13000 | 24200 | 117000 | 32000 | 5400 | 3,8 |
| Seguela | 7200 | 8500 | 74000 | 15000 | | | 1,7 |
| Soubre | 39000 | 11000 | 24300 | 119000 | 29000 | 5600 | 3,7 |
| Tingrela | 3700 | 6300 | 6800 | | | | 0,2 |
| Touba | 15600 | 8100 | 25000 | 38000 | | | 1,4 |
| Zuenoula | 7700 | 11600 | 52000 | 6000 | 46000 | 3400 | 2,1 |
| TOTAL NATIONAL : 6014000 tonnes | 514000 | 520000 | 2469960 | 1497500 | 1000000 | 260000 | 100,0 |

Sources : Sous-Direction des Statistiques Agricoles et Forestières
Enquêtes annuelles



Production globale par département en 1984
 (% de la production nationale).



0 %

0 à 2 %

2 à 4 %



4 à 8 %

8 à 12 %

plus de 12 %

1.1.3.2 - Les secteurs économiques de production

Pour cerner les possibilités réelles de l'agriculture vivrière face aux objectifs alimentaires il nous faut présenter les données de la politique agricole globale de la Côte d'Ivoire.

Les cultures les plus représentatives du paysage agricole ivoirien demeurent le café et le cacao, principales cultures d'exportation et, grande source de devises pour l'économie nationale depuis l'indépendance : l'économie nationale est tributaire du café à 31 % et avec le cacao à plus de 50 %

Ces deux produits étant soumis à l'ensemble des fluctuations des cours du marché mondial (effondrements imprévisibles des prix, spéculations,...), leurs prix à la production sont depuis longtemps garantis par l'Etat au travers de la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles. Le café et le cacao sont produits dans des plantations villageoises, par des paysans individuels ou regroupés en coopératives, et avec un accroissement relativement régulier.

Dès 1965, la politique de diversification conduit au développement d'autres produits : le coton, la canne à sucre, l'hévéa, le tabac, le palmier à huile,... Ces cultures dites industrielles sont produites surtout dans les plantations de l'Etat pour ses usines (complexes sucriers, unités d'égrainage, manufacture de tabac,...), employant des

salariés agricoles. Tout comme les cultures d'exportation, les cultures industrielles bénéficient de solides structures d'appui à la production, avec l'intervention d'une assistance technique couvrant l'ensemble du territoire national (SATMACI au Centre, CIDT au Nord, SODEPALM au Sud). Grâce aux facilités et aux aides financières publiques et internationales accordées aux paysans (par la BNDA, la BIRD,...), cet encadrement donne une autre dimension aux cultures d'exportation et industrielles, dont l'omniprésence et l'omnipotence révèlent le dynamisme.

La politique agricole de la Côte d'Ivoire, particulièrement intéressée par les produits d'exportation et industrielles est pratiquée dans un système de subventions où la "Caisse de Stabilisation" et la "Caisse de Péréquation" assurent le monopole de l'Etat. Cette intervention publique qui se manifeste depuis la fixation des prix aux producteurs jusqu'à la commercialisation des produits, réduit les confrontations et les transactions en établissant un marché des offres de services (transport, usinage...) peu concurrentiel.

Ces dispositions publiques d'assistance à la production (amélioration des semences...) et de protection des filières de distribution (remboursement du transport...), permettent de maintenir un certain niveau de production globale. Aussi, même les fluctuations des cours mondiaux n'exercent une influence sur cette production qu'à

longue échéance ; mais les coûts de revient restent relativement élevés (transport, transformation).

L'étude de la conjoncture générale de l'agriculture menant à celle des cultures vivrières, nous exposerons ici les éléments essentiels de la politique alimentaire en Côte d'Ivoire. Les cultures vivrières produites dans les plantations villageoises par de petits exploitants sont consommées seulement à l'échelle nationale. En effet, l'agriculture vivrière ivoirienne est une activité de subsistance pour les familles de cultivateurs et leurs surplus de production ne sont commercialisés que localement en fonction de leurs besoins de liquidité.

L'agriculture vivrière n'est donc une source de revenus que pour les producteurs et, n'intervient pas directement dans la balance commerciale du pays ; toutefois, les besoins de consommation accrus du riz, nécessitent des importations régulières. Dans ces conditions, à l'exception du riz qui subit une légère transformation industrielle (un tiers de la production l'est par les usines de décortiquage de l'Etat) l'agriculture vivrière ne fait pratiquement pas l'objet d'un développement particulier, ni au cours de la production, ni au cours de la commercialisation. Les prix, les qualités et les quantités étant abandonnés à l'appréciation des seuls distributeurs, nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas de véritable politique alimentaire en Côte d'Ivoire. Cependant, depuis le Plan d'Action de Lagos en 1980, les Pouvoirs Publics tentent d'encourager la

production et la commercialisation des cultures vivrières. La campagne gouvernementale pour l'autosuffisance alimentaire, ne réussit pas à redynamiser le secteur des produits vivriers dont la rentabilité économique semble pourtant supérieure à celle des cultures d'exportation. En effet, s'aidant du tableau suivant on réalise que pour une même surface exploitée, le prix à la production est plus élevée pour les cultures d'exportation mais on découvre que le rendement à l'hectare des cultures vivrières est si important qu'il serait plus intéressant pour le paysan de commercialiser des produits vivriers que des produits industriels afin de s'assurer un meilleur revenu monétaire.

Mais le choix du paysan porte davantage sur la commercialisation des cultures industrielles parce qu'il est assuré de les écouler, à un prix garanti par l'Etat qui constitue son débouché certain et se charge des frais de transport dans ce système de "canalisation".

En réalité ces cultures d'exportation représentent 40% du PNB agricole mais leur contribution aux recettes nationales d'exportation est significative avec plus de 82 % en 1982. On comprend avec ces données, pourquoi l'Etat s'impose des mesures d'encadrement pour augmenter la productivité des cultures d'exportation auxquelles les paysans réservent leurs meilleures terres.

En tenant compte des modifications de la troisième partie (les transporteurs qui sont mieux et vite payés pour l'évacuation des cultures d'exportation) il est clair que dans des conditions similaires, le secteur le plus dynamique de l'économie ivoirienne restera la production des cultures d'exportation. Cela, à condition que l'évolution de leur prix à l'exportation justifie cette situation, ce qui n'est plus le cas en Côte d'Ivoire, où en 1986 leur part dans les recettes nationales n'atteint~~t~~ que 70 % et, avec en 1989 des prix à la production chutant à 100 F CFA par kilogramme. La courbe d'évolution des prix à l'exportation des cultures de rente montre que leurs cours mondiaux sont actuellement en nette diminution, situation maintenue par les jeux incontrôlables de la spéculation internationale. Suite à la baisse constante du revenu national tiré de ces produits, le gouvernement tente de réorienter la production agricole vers d'autres secteurs : les cultures industrielles et les cultures vivrières. Les récents investissements publics concernent particulièrement le riz dont le coût d'importation pèse lourdement sur la balance commerciale de la Côte d'Ivoire. 50% de ce produit de grande consommation est écoulé par une filière spéciale (celle du sucre importé...) à un meilleur prix, grâce aux "subventions" indirectes de la Caisse de Péréquation (remboursement des frais de transport, faible taxation sur les droits d'importation,...).

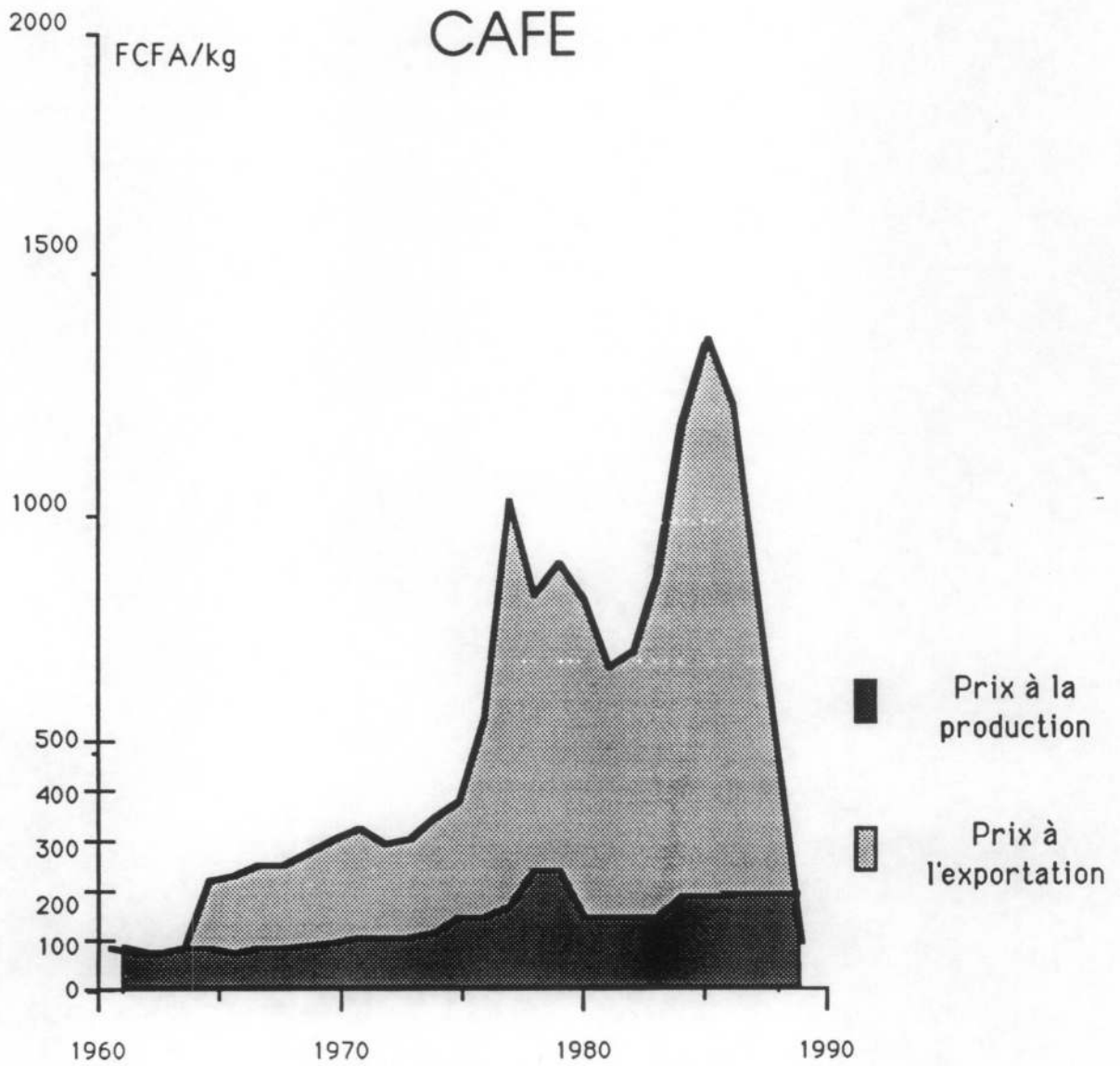
Il devient inévitable pour le producteur, de se procurer un revenu monétaire par une plus grande commercialisation de cultures vivrières locales, ce, d'autant que l'entretien de leur plantation est moins coûteux. Ce fait nouveau est renforcé par la très faible évolution des prix à la production des cultures de rente qui ne permettent plus aux paysans de faire face à l'augmentation des coûts des biens et services élémentaires (la santé, la scolarité,...) devenus tous payants.

Rentabilité des produits agricoles

| PRIX DETAIL 1981 | PRODUITS | RENDEMENT / HA 1986 | PRIX A LA PRODUCTION / KG | RENTABILITE A L'HECTARE |
|------------------------|--------------------|-----------------------------|--|----------------------------|
| CIRES 135 150 F | IGNAME | 9700 KG | 22 A 65 F | 210000 A 630000 F/HA |
| 120 F 150 F | FRUITS | | | |
| | LEGUME | | | |
| REGIME 85 CIRES 100 | BANANE | 1200 KG | 150 A 200 F / REGIME 25 F (SCET) | 30 000 F |
| 130 (EBC) | MANIOC | 5400 KG | 15 A 20 F | 81000 A 108 000 F |
| FARINE 165 | MAIS | 800 KG/GRAIN | 20 F SAC 90 A 120 F / KG | 24000 A 40000 F/HA |
| 150 F | RIZ PADDY | 1000 A 1200 KG | 80 F | 120000 F |
| | SORGHO | 600 KG | | |
| | MIL | 600 KG | | |
| | FONIO | 600 KG | | |
| | ARACHIDE | 900 KG | | |
| | TARO | 1300 KG | | |
| | RIZ IMPORTE | | | |
| | CACAO | 300 KG 430 KG 500 KG | 400 F | 172000 F/HA |
| | CAFE VERT | 250 KG | 250 F | 70000 F/HA |
| | COTON ALLEN | 800 KG 100 KG 1400 KG | 115 F | 115000 F/HA |
| | ANANAS | | | |
| | COCCO | | | |
| | PALMIER A HUILE | | | |

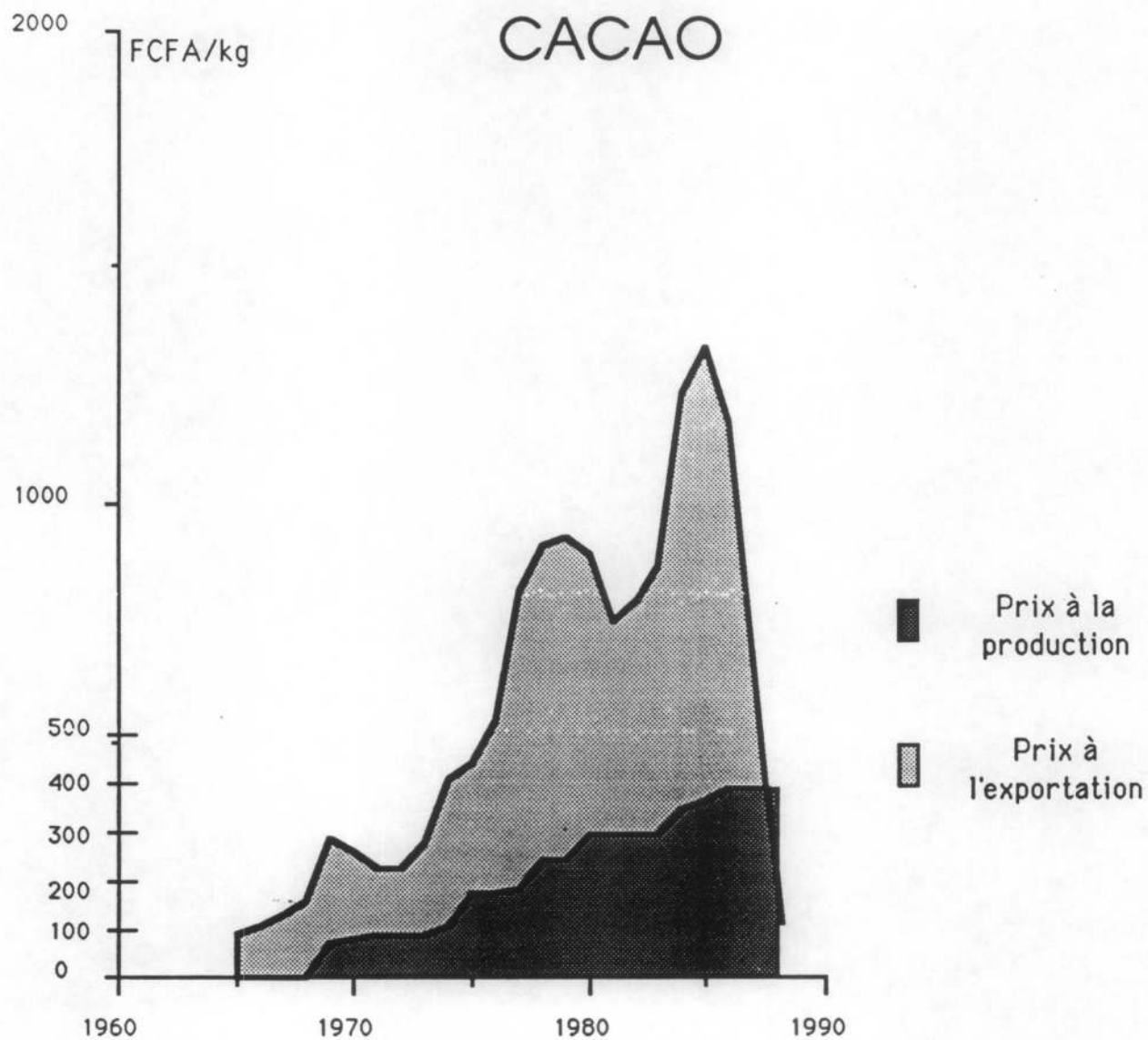
Source : DGTX ; divers documents.

Evolution des prix à la production et à l'exportation



Source: Ministère de l'Agriculture, BCEAO

Evolution des prix à la production et à l'exportation



Source: Ministère de l'Agriculture, BCEAO

1.1.3.3 - Les secteurs géographiques agricoles.

L'étude des espaces agricoles de production concerne ici, la situation locale des superficies cultivées, les potentialités en terre de culture. En Côte d'Ivoire où près de 80 % de la population active exerce une activité agricole sur les quelques 100.000 Km² de terres arables, la disponibilité en surfaces cultivables est l'un des supports de l'agriculture. La distribution des types de culture en milieu agricole, dépend effectivement aussi de la disponibilité en terres, les cultures pouvant être intensives, extensives, associées, diversifiées,...

Les deux aspects - secteurs économiques et espaces agricoles - permettent d'approcher la dynamique du système agricole de la Côte d'Ivoire, en le divisant en zones et en cultures différenciées. Ainsi, dans la répartition spatiale des types de culture, nous percevons au delà de la dualité classique "cultures vivrières - cultures industrielles et d'exportation", la dualité "forêt-savane".

Sur les 322.000 Km² du territoire ivoirien, la savane couvre 210.000 Km², soit les deux tiers de la superficie et, la forêt couvre 112.000 Km², soit le tiers de la surface totale.

Schéma régional des secteurs agricoles.

| Indicateurs | Zone de savane | | Zone de forêt | |
|--|----------------|----------------|-----------------|-------------------|
| | 1975 | 1985 | 1975 | 1985 |
| Superficie totale cultivée | 668 (3,2 %) | 981 (4,6 %) | 2.582 (23 %) | 3.896 (34,8 %) |
| Superficie cultures vivrières | 468 (70 %) | 590 (66 %) | 618 (24 %) | 1.014 (25 %) |
| Superficie cultures industrielles et d'exportation | 200 (30 %) | 301 (34 %) | 1.964 (76 %) | 2.882 (75 %) |
| Taux d'utilisation globale du sol | 25 % | 34 % | 47 % | 74 % |

Source : Ministère de l'Agriculture

Les superficies accordées aux cultures industrielles et aux cultures d'exportation sont évocatrices de leur importance dans l'espace et l'économie agricoles ivoiriens ; la caféière couvre plus de 1.250.000 ha, la cacaoière plus de 950.000 ha, les palmiers à huile plus de 90.000 ha,...

En forêt :

Les données sont assez expressives pour laisser percevoir que le développement des cultures industrielles et d'exportation a pris une telle dimension que l'affectation des terres demeure dans l'ensemble très défavorable aux cultures vivrières. Le schéma régional de l'espace agricole montre que l'accroissement des surfaces affectées aux cultures industrielles, passe en dix ans du simple au

double, mais on note un accroissement négligeable au niveau des cultures vivrières. Avec les taux d'utilisation du sol, la politique de diversification et d'intensification des cultures tend vers une saturation foncière (surtout dans l'Est et le Centre-Ouest). Le système agraire a transformé la dynamique du terroir car, les populations paysanes cultivent de plus en plus ces produits de rente.

Ainsi, les cultures vivrières qui sont trop souvent associées aux autres cultures industrielles, deviennent un simple appendice de l'agriculture. Comme association, on a en :

1ère année de culture :

igname + bananier + tarot + café / cacao

2ème année :

maïs + arachide + bananier + tarot + café/cacao

3ème année : bananier + café / cacao

Les cultures vivrières à cycle long étant les plus "intéressantes", à ce rythme, l'agriculture vivrière en zone de forêt ne se développerait plus que sur des terres moins fertiles. On note par ailleurs que l'agriculture n'est plus le monopole des campagnes rurales. Cela est dû en grande partie à l'insuffisance des autres secteurs de l'activité économique, l'industrie n'occupant que 4 % de la population active et, les services 17 %. Les espaces où s'exercent actuellement l'activité agricole sont : les arrières pays où les plantations de producteurs isolés sont les plus nombreuses et les moins étendues ; la périphérie des grandes

ville où des projets agricoles élaborés pour les coopératives, visent à préserver les terrains cultivables et à contenir l'espace urbain ; les terrains intra-urbain inconstructibles comme les bas-fonds marécageux qui abritent les cultures inondées, leur limite d'extension nécessitant une intensification de la production ; les quartiers semi-ruraux où la production des "jardins de case" sert uniquement à l'autoconsommation contrairement aux autres espaces dont les surplus de production sont commercialisés.

Dans l'ensemble, le processus de développement de l'agriculture demeure évolutif, avec un accroissement général des surfaces agricoles. En particulier, les politiques actuelles de développement laissent présager une augmentation des superficies des cultures industrielles et, prévoient une plus grande participation des populations locales pour ces produits. Ne deviendrait-il pas à la longue une limite à la modernisation du système de culture des produits vivriers en Côte d'Ivoire ?

En savane :

Les caractéristiques d'après le tableau, sont une faible occupation de l'espace agricole. Le coton y demeure la culture industrielle la plus représentative, mais partage sans exclusivité le milieu agricole avec les cultures vivrières.

Nous pouvons remarquer que ces données sur les potentialités en terre de culture, concourent à donner à la zone de savane de réels atouts du point de vue des cultures vivrières et, même du point de vue de l'agriculture en général. Or l'étude de la végétation a montré que la répartition des types de culture est fonction du climat, ce qui signifie que malgré l'étendue des terres disponibles en zone de savane, de nombreux produits ne peuvent y être cultivés. Alors, avec les mesures proposées par certaines thèses pour faire du Nord le grenier alimentaire de la Côte d'Ivoire, les possibilités s'y avèreraient plutôt limitées.

En effet, le développement de la riziculture préconisé sur tout le territoire ivoirien, a nécessité dans le Nord davantage d'ouvrages techniques (60 % des terres dotées d'un mécanisme complexe d'irrigation pour 47 % des terres rizicoles et 30 % de la production nationale en Côte d'Ivoire en 1984). Les coûts élevés d'entretien des matériels et leur difficulté d'adaptation par les paysans ont affaibli les rendements (récolte à un cycle au lieu des deux cycles prévus annuellement). Ce problème ayant contribué à réduire la capacité d'usinage des industries agricoles privatisées, l'Etat doit "subventionner" le prix du riz usiné (à 175 F CFA le kilogramme comme pour le riz importé à 160 F CFA) ; ce qui crée une concurrence déloyale pour le riz pluvial (plus cher mais de meilleure qualité à 250 F CFA le kilogramme).

Sachant que les rendements sont moins importants en savane qu'en forêt et que l'apport de l'irrigation n'a pas résolu le problème de l'importation, cette situation appelle plusieurs remarques. Ne pourrait-on renforcer la productivité des cultures vivrières par une adaptation locale des techniques d'intensification sur les terres les plus favorables comme pour les cultures de rente ? Il a déjà été possible de déplacer le "front pionnier" lors du vieillissement des grands vergers de café et de cacao de l'Est vers l'Ouest qui, en est devenu une zone de forte production, comme le prouve le tableau de la page suivante.

La spécialisation de secteurs géographiques en zones de culture intensive pour les produits vivriers pourrait éventuellement aider à en augmenter la productivité et ainsi améliorer le niveau alimentaire de la Côte d'Ivoire.

Evolution de la production par secteur géographique

| | Est | | Ouest | |
|-------------|------|-------|-------|-------|
| | Café | cacao | café | cacao |
| 1974 - 1975 | | 75 % | | 25 % |
| 1976 - 1977 | 67 % | | 33 % | |
| 1980 - 1981 | 59 % | 69 % | 41 % | 31 % |
| 1984 - 1985 | 44 % | 51 % | 56 % | 49 % |

Sources DCGTx

On note la régression des taux de production à l'Est et leur accroissement à l'Ouest montre l'évolution géographique des zones de production des cultures de rentes: c'est le déplacement du front pionnier.

Le bilan de la production agricole laisse apparaître de riches potentialités pour l'agriculture ivoirienne. Le sol est favorable à une agriculture intensive ; le climat est propice à une agriculture diversifiée ; l'importance de la main d'oeuvre agricole est un atout pour le développement de l'agriculture ; l'étendue des 31 % de superficies cultivables sur le territoire national, est un avantage pour une agriculture extensive ; enfin, les taux moyens d'accroissement de la production totale, garantissent l'évolution régulière de ce secteur primaire de l'économie ivoirienne. Dans un tel contexte, le voisinage de pays sahéliens de l'Afrique Occidentale sèche (Mali, Burkina Faso,...) avec leur déficit vivrier chronique, offre des marchés de consommation, des débouchés proches, à la Côte d'Ivoire.

L'une des caractéristiques des pays en voie de développement étant la lenteur de l'accroissement de la production vivrière par habitant, il est alors indispensable d'étudier l'importance de la consommation alimentaire en Côte d'Ivoire. Pour ce faire, nous analyserons la composition de la population afin de déterminer les différents taux d'accroissement démographiques et, ainsi, comparer l'évolution de la production vivrière à celle de la population. Nous pourrons dès lors examiner les perspectives d'évolution du niveau alimentaire en Côte d'Ivoire.

1.2 - L A C O N S O M M A T I O N A L I M E N T A I R E .

1.2 - LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE.

1.2.1 - La démographie.

1.2.2 - L'urbanisation.

1.2.3 - Les disponibilités alimentaires.

1.2 - LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE.

L'on ne peut étudier l'importance, la composition et l'évolution de la consommation alimentaire qu'en analysant la démographie, l'urbanisation et les habitudes alimentaires. Pour ce faire, nous traiterons de l'évolution de la population et, la rapporterons à celle de la production vivrière en Côte d'Ivoire. Cela, afin d'apprécier le rapport d'équilibre global entre les ressources alimentaires et la capacité de charge démographique ; c'est-à-dire, estimer le niveau de couverture alimentaire du pays.

1.2.1 - La démographie.

1.2.1.1 - La structure démographique.

La population de la Côte d'Ivoire est, par rapport au reste de l'Afrique, moyenne, avec une densité actuelle de 31 habitants au Km².

La population (en 1.000 habitants)

| Années | Popula- tion rurale | Popula- tion urbaine | Popula- tion totale | taux urbani- sation % | densité (hb/Km2) |
|--------|---------------------------|----------------------------|---------------------------|--------------------------------|---------------------|
| 1965 | 3.152 | 946 | 4.098 | 23 | 13 |
| 1970 | | | 5.553 | | 17 |
| 1975 | 4.565 | 2.147 | 6.712 | 32 | 20 |
| 1980 | 5.000 | 3.600 | 8.600 | 41 | 26 |
| 1985 | 5.275 | 3.995 | 9.270 | 43 | 31 |
| 1990 | 5.791 | 5.221 | 11.012 | 47 | 34 |
| 1995 | 6.380 | 6.695 | 13.075 | 51 | 40 |
| 2000 | 7.113 | 8.414 | 15.527 | 54 | 48 |

Source : Direction de la Statistique (Ministère du Plan).

Le tableau confirme que le taux d'urbanisation faible des années 1960 est passé en vingt ans, du simple au double. Cette croissance urbaine rapide correspond à la fois l'exode rural et, une bonne partie de l'immigration étrangère. De 1965 à 1975, l'accroissement de la population urbaine est de 124 % tandis que celui de la population rurale n'est que de 42 %, soit le tiers.

Toutefois, nous relevons qu'une partie importante (plus de la moitié) de la population de Côte-d'Ivoire vit encore en milieu rural.

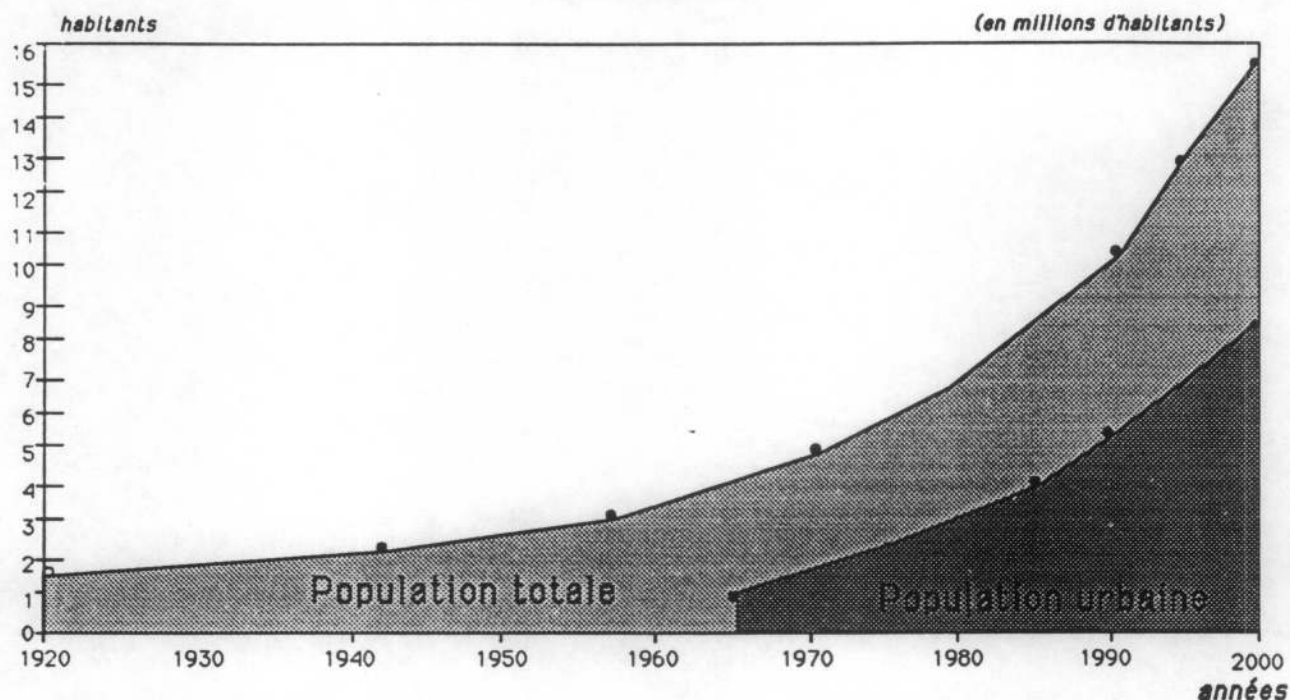
La pyramide des âges présente d'autres éléments de la composition de la population dans le pays :

En dix ans, la population rurale de la zone forestière s'est accrue de 23 % tandis que celle de la savane s'est accrue de 3 %. Cela correspond aux mouvements démographiques du Nord vers le Sud qui, bénéficie ainsi de la main d'oeuvre agricole des régions savaniques de la Côte d'Ivoire et de celle des pays limitrophes (Mali, Burkina Faso,...).

Nous rappelons que, d'après les superficies couvertes par la forêt et par la savane, la densité de la population forestière est quatre fois supérieure à celle de la savane. Par ailleurs, la forêt-Ouest qui était moins peuplée que la forêt-Est, a rattrapé grâce à l'immigration étrangère, la population de l'Est ; en effet, les potentialités agricoles plus riches en forêt-Ouest ayant davantage attiré la main d'oeuvre rurale du Nord, elles ont particulièrement contribué à l'accroissement de la population de l'Ouest.

1.2.1.2 - L'évolution de la population.

Evolution de la population



Pour un urbain, il y avait: 2,3 ruraux en 1975

1,3 ruraux en 1985

Pour un urbain, il y aura: 1,1 ruraux en 1990

0,9 ruraux en 1995

0,8 ruraux en l'an 2000

Source : Direction de la Statistique - Ministère du Plan

La forme de la courbe sur l'évolution démographique montre une population totale en nette croissance. Et pour souligner l'allure unique au monde du rythme d'accroissement de la population en Afrique, on pourrait parler d'explosion démographique dans le cas de la Côte d'Ivoire. Ce rythme soutenu par une baisse du taux de mortalité et une hausse du taux de natalité, sera, d'après les prévisions, accéléré.

Par contre, l'évolution des ratios population urbaine - population rurale, présente une diminution (irréversible) de la population rurale :

| en 1965 | 1975 | 1980 | 1985 | 1990 | an 2000 |
|---------|------|------|------|------|---------|
| R = 3 | 2 | 1,6 | 1,2 | 1 | 0,... |

| Accroissement moyens annuels en % | 1975 à 1980 | 1980 à 1985 | 1985 à 1990 | 1990 à 1995 | 1995 à 2000 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Population rurale | | 1,5 (1,1) | 1,9 | 2 | 2,2 |
| Population urbaine | | 6,4 (8,5) | 5,5 | 5,1 | 4,7 |
| Population Totale | 3,7 | 2,9 | 3,5 | 3,5 | 3,5 |

Source : DSREA, Ministère de l'Agriculture - R.C.I.

La Côte d'Ivoire n'abritait que 1.800.000 habitants il y a soixante ans. Pendant ce temps, la croissance s'est accélérée avec 1,4 % de progression annuelle moyenne jusqu'en 1945 ; ensuite 1,9 % puis 3,1 % au cours des deux décennies suivantes ; actuellement elle est de 4 %. Un tel taux d'accroissement démographique est caractéristique des pays en voie de développement où, plus de la moitié de la population est constituée de personnes de moins de vingt ans.

En résumé, le bilan de l'étude démographique de la Côte d'Ivoire évoque le passage d'une population croissante, à large dominante rurale à une population urbaine. L'urbanisation s'y déroule dans un contexte particulier que nous allons décrire.

1.2.2 - L'URBANISATION.

1.2.2.1 - Le processus d'urbanisation.

1.2.2.2 - La structure urbaine.

1.2.2.3 - Les problèmes du milieu urbain.

1.2.2 - L'URBANISATION.

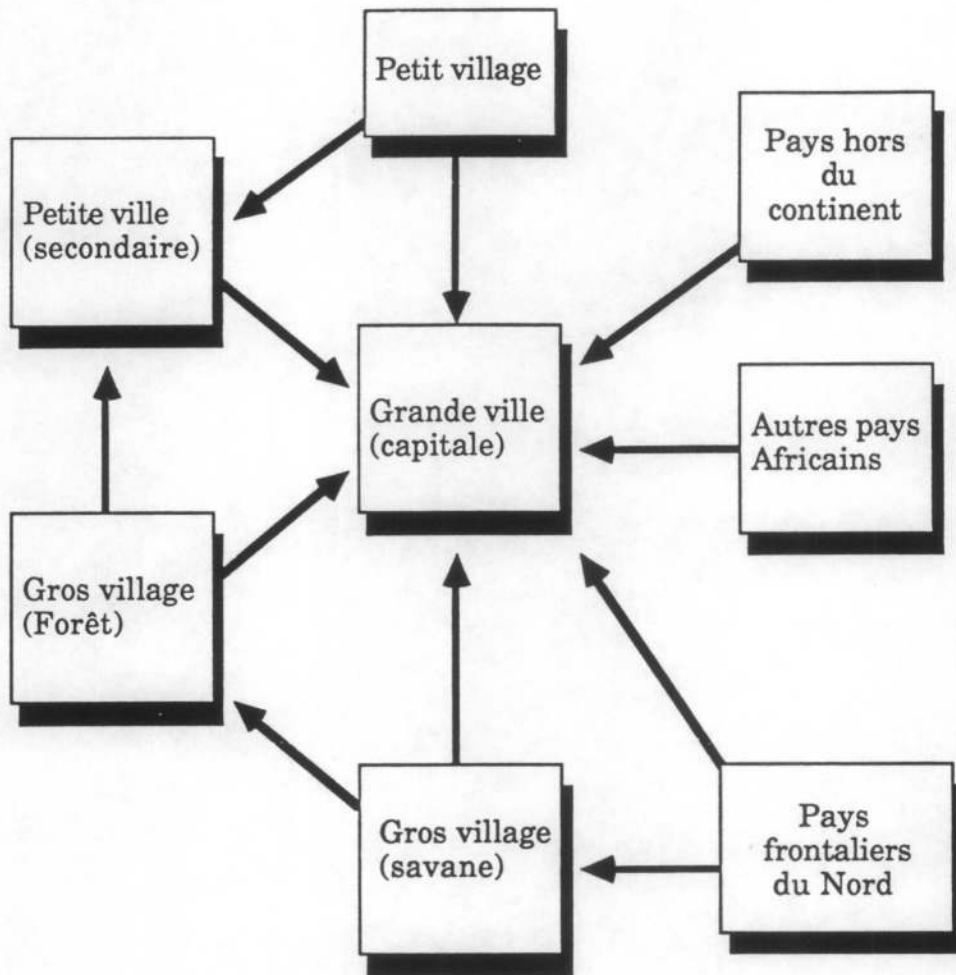
L'urbanisation est un concept complexe et ambiguë que, nous résumons ici comme étant une concentration géographique d'individus et d'activités non agricoles dans un espace disposant d'un minimum d'infrastructures et d'équipements destinés à la population. Le fait fondamental de l'urbanisation est inéluctable, irréversible et, lié à l'histoire sociale et économique de tous les pays. C'est en Afrique un phénomène éruptif au démarrage récent, qui se concentre essentiellement dans les grandes agglomérations.

1.2.2.1 - Le processus d'urbanisation en Côte d'Ivoire.

L'histoire de la Côte d'Ivoire, de part et d'autre du milieu du XXème siècle, a été marquée par de profondes mutations économiques et sociales. L'évolution de l'identité nationale, des mentalités et des modes de vie, s'est aussi manifestée par un mouvement de populations sur l'ensemble du territoire national. Le déplacement des populations provoqué par plusieurs facteurs, a diverses origines géographiques et, entraîne de nombreux effets socio-économiques :

Les causes de migration, sont en particulier, au plan social, le refus de la culture traditionnelle dans les campagnes, la pression démographique due au surpeuplement des campements, la recherche de conditions de vie urbaines plus confortables et, au plan économique, ce sont la faiblesse des structures de production traditionnelle et celles du revenu rural,...

Sur les espaces géographiques, les mouvements démographiques sont résumés dans la schéma suivant :



LES MOUVEMENTS DEMOGRAPHIQUES

Source : Personnelle.

Conformément à ce schéma, les villes ivoiriennes concentrent de plus en plus les populations émigrantes ; et déjà plus du tiers des "ivoiriens" vit dans des agglomérations de plus de 10.000 habitants.

Evolution du nombre de villes en Côte d'Ivoire :

| Nbre de villes | 1948 | 1954 | 1958 | 1965 | 1975 | 1985 | taux accrois |
|----------------|------|------|------|------|------|------|--------------|
| + 4000 | 13 | 15 | 26 | 61 | 71 | | + 16 |
| + 10000 | 2 | 2 | 11 | 18 | 43 | | + 132 |

Source : Atlas Côte d'Ivoire Ed. Jeune Afrique, 1978

Ce tableau montre que l'urbanisation de la Côte d'Ivoire s'effectue davantage dans les grandes villes que dans les petites villes. Par ailleurs, le niveau d'auto-consommation est beaucoup plus faible dans les grandes agglomérations urbaines que dans les petits centres urbains proche du milieu rural. On peut donc à juste titre, dire que le processus d'urbanisation ralentit l'accroissement du niveau de production vivrière par habitant en Côte d'Ivoire où de surcroît, le développement agricole ne porte pas sur les produits vivriers.

Ce point de vue est renforcé par M. A. Sawadogo qui écrit : "Il a suffi de 1960 à 1970 que chaque paysan livrât 10 % de sa récolte au marché, pour répondre à la demande urbaine. En 1980, c'est 30 % de plus qu'il devra vendre pour maintenir le même niveau d'approvisionnement".

Les effets de l'urbanisation touchent surtout le milieu rural et les petites villes. A l'accroissement de la population urbaine correspond une dévitalisation des campagnes rurales : "l'expulsion" de la force de travail excédentaire des ruraux vers la ville entraîne un vieillissement prématuré de la population rurale et une féminisation des actifs ruraux.

Il en ressort qu'en Côte d'Ivoire, cet exode rural provoque une rupture de l'économie agricole, surtout dans les zones appauvries de la forêt Est ; mais un phénomène différent se produit quand les flux migratoires du Nord vers le Sud profitent à l'activité agricole surtout dans les zones aux riches potentialités de la forêt Ouest. De même que le développement urbain se fait au détriment du monde rural, les petites villes subissent à une moindre échelle les conséquences néfastes de l'urbanisation : d'une part, l'ouverture du monde rural au phénomène urbain s'explique par le passage du statut de producteur de vivriers à celui de consommateur ; cela implique une modification radicale des rapports de production et des conditions de travail.

Au contact du centre urbain, l'influence sur le monde rural se manifeste par une consommation de produits manufacturés, la recherche de revenus monétaires grâce à la commercialisation des produits agricoles ; la monétarisation de l'économie rurale est le passage d'une auto-subsistance familiale à une économie de marché. D'autre part, l'ouverture d'une petite ville sur une grande ville accentue

le déséquilibre démographique car les grandes villes de Côte d'Ivoire absorbent de plus en plus les populations jeunes des petites villes qui à leur tour se dépeuplent : concentration à Abidjan et Bouaké et dépeuplement à Dabou et Tiebiessou.

1.2.2.2 - La structure urbaine en Côte d'Ivoire.

L'espace urbain, la ville n'est pas simplement un assemblage de maisons d'habitation, de bâtiments publics, de rues et de jardins ; c'est essentiellement une agglomération de personnes vivant en société, ayant leurs propres besoins et leurs aspirations. Sur le plan de la hiérarchie administrative, les villes se définissent tout autant par leur population et leur taille que par leur place dans le tissu urbain régional et les fonctions qu'elles assument à l'égard de leur environnement.

Parallèlement à la division spatiale actuellement mise en place dans le pays, l'importance des villes se mesure par leur niveau d'équipement et parfois aussi par un facteur historique et social. Nous nous attacherons pour notre part à classer les villes ivoiriennes en trois groupes:

La capitale économique, Abidjan, est un port maritime qui, bénéficiant des principaux investissements (étrangers et nationaux, publics et privés), concentre les activités économiques, (industries, commerces, administration) et une population hétérogène urbanisée à 80 %

Grâce à son "sur-équipement" (réseau routier, ferré,...), la capitale ivoirienne étend son influence au-delà même des frontières nationales.

Les différentes villes secondaires qui sont à l'intérieur du pays sont insuffisamment ou moyennement équipées. Bouaké en est la principale et grâce à sa position géographique, apparaît comme le carrefour national ; Daloa a, avec 60 % de ruraux, une activité essentiellement agricole et, apparaît ainsi comme "une ville à la campagne".

Les petites villes sont pratiquement "sous-développées" et parfois sous-peuplées. En effet, leur degré d'équipement urbain et leur influence sont négligeables au point que l'on pourrait prendre certaines pour de gros villages. Notons à ce propos que l'urbanisation dans les Pays en Voie de Développement, est souvent sans un réel développement des infra-structures urbaines et de la production industrielle.

L'évolution de la structure urbaine en Côte d'Ivoire, avec l'arrivée massive des "migrants" dans les villes, ne correspond pas véritablement aux besoins d'une économie urbaine qui développe actuellement un secteur informel destiné à assurer la survie des migrants dans les grandes villes (le micro-détail, l'emploi fortune,...).

1.2.2.3 - Les problèmes du milieu urbain.

Nous proposons de retourner à la définition de l'espace urbain pour comprendre comment le problème fondamental du milieu urbain réside dans le processus même de l'urbanisation. "La ville est une agglomération de personnes vivant en société et ayant leurs besoins propres et leurs aspirations". Parmi les besoins fondamentaux, et aspirations à satisfaire, les plus élémentaires sinon indispensables pour les citoyens, sont :

- la santé qui nécessite des équipements hospitaliers médicaux ;
- le travail qui consiste en des activités économiques secondaires et tertiaires ;
- les loisirs qui nécessitent des équipements culturels ;
- l'alimentation qui consiste en un approvisionnement en produits vivriers de base.

S'il apparaît qu'en Côte d'Ivoire, la structure urbaine seule peut produire et disposer des trois impératifs de la vie quotidienne, il est certain que pour l'alimentation, le milieu urbain doit s'ouvrir au monde rural. Or, l'urbanisation se faisant au détriment de la campagne, une décadence de l'activité rurale entraîne systématiquement une dégradation des disponibilités alimentaires pour le milieu urbain : la majeure partie de la force de travail disponible est accaparée par l'agriculture d'exportation plus rémunératrice et l'exode rural implique

une diminution des actifs ruraux... L'accumulation de ces phénomènes socio-économiques justifie une réduction de l'activité vivrière agricole qui, accentuée par des techniques de production inadéquates, explique le ralentissement du rythme d'accroissement de la production vivrière (par rapport à celui de la population urbaine).

Dans la situation actuelle de l'Afrique, la pression démographique et l'urbanisation provoquent une augmentation de la demande en denrées alimentaires de base, tout en réduisant la capacité d'offre à la production.

Cette tendance est renforcée par la faiblesse de la productivité et du système de distribution. Serait-ce aussi le cas en Côte d'Ivoire, un des pays les plus développés du continent ?

Il faudrait pour le savoir, examiner le niveau alimentaire général, en étudiant les taux de consommation des produits, leur accessibilité sur les marchés (disponibilité, prix,...).

1.2.3 - LES DISPONIBILITES ALIMENTAIRES.

1.2.3.1 - Les habitudes alimentaires.

1.2.2.2 - La production commercialisable.

1.2.3 - LES DISPONIBILITES ALIMENTAIRES.

Comme nous l'avons vu, la modification des structures traditionnelles, avec l'urbanisation, s'accompagnent d'importantes différenciations sociales dans le niveau et le mode de vie,...

1.2.3.1 - Les habitudes alimentaires en Côte d'Ivoire

Les études géographiques sur l'alimentation dans le monde, montrent qu'il y a un net penchant à la consommation de produits locaux. Toutefois, le contact entre plusieurs sociétés d'origines différentes transforme les habitudes liées à un mode de vie nouveau. Ainsi, le rythme alimentaire traditionnel en Côte d'Ivoire, a perdu en ville son caractère saisonnier pour s'adapter à la consommation d'une population urbaine issue d'un brassage de sociétés (ivoiriens, africains, européens,...).

Le choix de ces nouveaux besoins alimentaires est fonction de la disponibilité des produits sur le marché de consommation, de leur accessibilité par rapport au pouvoir d'achat moyen, de leur possibilité de conservation, de leur facilité de préparation et aussi du niveau d'adaptation des populations urbanisées.

La composition des produits de consommation courante dans le pays à partir d'une consommation annuelle d'environ 460 kg par habitant, s'établit de la manière suivante :

25 % de céréales,

65 % de féculents,

10 % de fruits, légumes,...

Généralement, les types de denrées alimentaires de base sont le riz, la banane et l'igname.

- Le riz dont la facilité de conservation et d'emploi en fait le produit le plus consommé, est l'objet d'importations régulières (près de 50 % de la consommation).

- Le mil, le fonio, le sorgho et le maïs subissent une hausse de consommation pour les citadins musulmans durant la période du carême et nécessitent quelques importations supplémentaires saisonnièrement ;

- Le manioc se trouve toute l'année, sous forme de semoule, de farine, de pâte ou de racine ;

- L'arachide s'achète sous forme de pâte ;

- L'igname est vendue sous forme de racine ;

- La banane plantain est d'autant plus difficile à manipuler qu'elle est très périssable, et, elle apparaît comme un produit de luxe à certains moments de l'année

- Les fruits ont assez peu d'importance dans l'alimentation ivoirienne.

Les nouvelles habitudes alimentaires en milieu urbain, amènent des produits de plus en plus élaborés, des produits de "contre-saison" dont la carence ou l'insuffisance est parée par des importations de produits de substitution. L'intégration de produits manufacturés généralement importés (lactés, céréaliers, oléagineux,...) dans l'alimentation, concerne en faible partie le milieu rural mais surtout la couche aisée de la population urbaine.

Une enquête de la CIERIE a conclu en 1978 que malgré une évolution socio-économique rapide, les habitudes alimentaires des ivoiriens restent ancrées au niveau des groupes culturels. Seul le riz a été adopté par l'ensemble des ethnies et demeure la denrée la plus demandée par tous les ménages africains.

Evolution de la consommation de denrées de base par habitant (kg)

| Années | riz | maïs | igname | manioc | banane | total |
|--------|------|------|--------|--------|--------|-------|
| 1975 | 47,5 | 31,5 | 170 | 102 | 110 | 461 |
| 1980 | 51 | 29 | 156,5 | 94 | 101,5 | 432 |
| 1985 | 53 | 26,5 | 146,5 | 89 | 95 | 411 |

Source : Plan quinquenal de développement économique et social - 1976 à 1980.

Le tableau sur l'évolution de la consommation des produits les plus couramment utilisés, confirme que contrairement au riz, les autres produits sont de moins en moins consommés.

L'évolution des habitudes alimentaires pose en Côte d'Ivoire le problème de la disponibilité des produits vivriers les plus consommés. Ne pouvant évaluer directement le niveau alimentaire du pays, nous observerons la production nationale, rechercherons le niveau de disponibilité des différents produits puis estimerons leur taux d'auto-consommation.

La variation de ces indices évoquera la tendance générale de l'auto-suffisance alimentaire.

Evolution de la production par habitant (1.000 t)

| Année | 1975 | 1980 | 1985 | 1975-80 | 1980-85 | 1975-85 |
|---------------------------------------|-------|-------|-------|---------|---------|----------|
| Production | 5.419 | 5.131 | 6.257 | - 5,3 % | +22 % | + 15,5 % |
| Population | 6.712 | 8.600 | 9.270 | + 28 % | + 7,8 % | + 38 % |
| Production par habitant | 0,81 | 0,60 | 0,67 | - 26 % | + 11 % | - 8,6 % |
| Taux de consommation de la production | 57 % | 72 % | 61 % | | | |

Source : Statistiques agricoles (Ministère de l'Agriculture et Ministère du Plan).

Ce tableau présente un ralentissement du rythme d'accroissement de la production alimentaire par habitant, sur une période de dix ans ; l'observation de ce rythme par rapport à celui de la population confirme qu'à long terme,

la baisse de la production par habitant est étroitement liée au processus d'urbanisation dans le pays : l'effet combiné de la régression du monde de producteurs de vivriers à la campagne et de l'accélération du nombre de consommateurs de la ville.

1.2.3.2 - La production commercialisable.

A ce propos, nous ne disposons pas de statistiques suffisantes pour estimer les productions vivrières disponibles à la consommation, pour apprécier les disponibilités alimentaires réelles de la Côte d'Ivoire.

Les données chiffrées suivantes laissent une grande place à l'incertitude car les chiffres se réfèrent à la disponibilité théorique qui est loin de coïncider avec la disponibilité réelle par personne (il y a peu de précision sur l'auto-consommation des producteurs et sur les exportations "clandestines"). Mieux, d'une part les paramètres utilisés peuvent se révéler inadéquats, puisque les moyennes nationales des ressources et de la consommation ne prennent pas toujours en considération la demande alimentaire exprimée en termes de marché.

En effet, la répartition des revenus, dont les moyennes nationales voilent souvent de grandes disparités, exerce une influence prépondérante sur l'accès aux aliments des diverses couches sociales ; ainsi pour certains salaires urbains "physiologiques" ou encore pour des revenus ruraux insuffisants, la demande peut être insolvable.

D'autre part, les estimations qui appliquent aux seules moyennes nationales des appréciations approximatives de la disponibilité alimentaire, sont fondées sur des hypothèses. Pour interpréter l'évolution de "l'indépendance alimentaire" de la Côte d'Ivoire, nous nous baserons aussi sur des hypothèses personnelles et sur des méthodes de calcul pas toujours incontestables.

En 1983 : productions vivrières disponibles (1.000 tonnes)

| Produits | Product. brute | Pertes totales % | Product. dispon. nette | Coef. dispon. brut | Coef. dispon. net | Consommation par Producteur % |
|-----------------|----------------|------------------|------------------------|--------------------|-------------------|-------------------------------|
| Riz paddy | 360 | 51 | 177,8 | 0,75 | 0,49 | 50 |
| Mais | 410 | 36 | 261,4 | 0,80 | 0,64 | 95 |
| Mil | 26 | 24 | 19,7 | 0,84 | 0,76 | |
| Sorgho | 18,8 | 25 | 14,1 | 0,84 | 0,75 | 100 |
| Ponio | 5,6 | 22 | 4,4 | 0,84 | 0,78 | |
| Arachide | 80 | 36 | 50,9 | 0,86 | 0,64 | |
| Igname | 2.170 | 34 | 1.428,5 | 0,66 | 0,66 | 92 |
| Manioc | 1.060 | 27 | 774,6 | 0,73 | 0,73 | 80 |
| Banane plantain | 855 | 41 | 505,7 | 0,68 | 0,59 | 57 |
| Taro | 225 | 51 | 109,6 | 0,49 | 0,49 | 92 |
| Total vivriers | 5.208 | 36 | 3.346,7 | 0,69 | 0,64 | 70 |

Sources : Statistiques Agricoles - Ministère de l'Agriculture

L'examen du tableau révèle que l'importance des pertes (les semences,...) réduit considérablement la disponibilité de la production vivrière. En particulier, les pertes à la distribution (15 % de la production nette) et l'auto-consommation par les producteurs sont très élevées. Si la production disponible à la consommation nationale globale paraît rassurante, il n'en est plus de même pour celles disponibles à la consommation des non-producteurs de cultures vivrières.

En effet, pour la production disponible à la commercialisation en milieu urbain, il peut se poser des problèmes d'insuffisance des quantités proposées et d'inaccessibilité des prix pratiqués. Les écarts importants de prix entre deux villes, s'expliquent surtout par le degré de rareté des produits et non par les revenus urbains respectifs.

| Années | Population agricole | | Population non agricole | |
|--------|---------------------|-----------------------------------|-------------------------|------------------------------|
| | % Pop. totale | autoconsommation en % prod. nette | % pop. totale | consommation en % production |
| 1975 | 66 | 57 | 34 | 43 |
| 1983 | 54 | 70 | 46 | 30 |

Sources diverses :

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
Ministère de l'Agriculture.

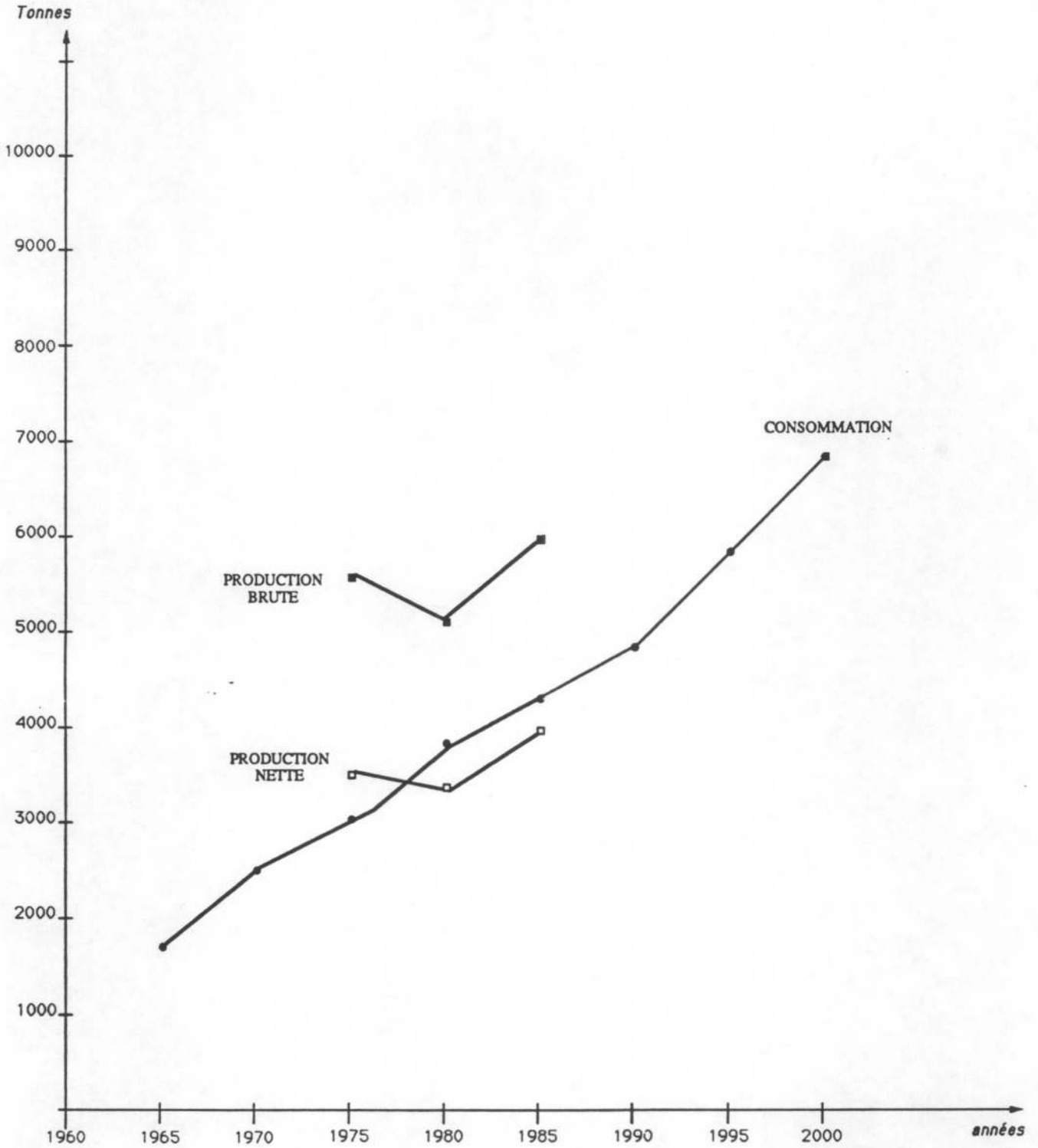
Les données de ce tableau prouvent et confirment que la population non-agricole augmente alors que la production disponible à sa consommation diminue. Il apparaît alors que le recours à l'importation des denrées alimentaires, est principalement destinée à compléter la consommation de la population urbaine.

Evolution du niveau alimentaire (1.000 t)

| Années | Product. brute | Product. nette | Population totale | Consommation totale | % Consommation de la production nette |
|---------------|----------------|----------------|-------------------|---------------------|---------------------------------------|
| 1975 | 5.419 | 3.522,35 | 6.712 | 3.094,2 | 88 |
| 1980 | 5.131 | 3.335,15 | 8.600 | 3.964,6 | 119 |
| 1985 | 6.257 | 4.067 | 9.270 | 4.273,4 | 105 |
| Taux accrois. | +15,5 % | +15,5 % | + 38 % | + 38 % | + 5,7 % |

Source : Direction de la Statistique - Ministère du Plan.

COURBE D'EVOLUTION DE LA PRODUCTION VIVRIERE



Sources : Ministère de l'Agriculture

Sur ces courbes, les changements de séries ne permettent pas d'observer et de suivre l'évolution sur une longue période (de même, les données statistiques sont insuffisantes).

Nous résumerons ce chapitre en rappelant que le bilan de l'équilibre alimentaire concerne uniquement le niveau quantitatif d'autonomie alimentaire et non la valeur qualitative des besoins nutritionnels de la Côte d'Ivoire.

Globalement, l'équilibre de la production et de la consommation présente un bilan théorique positif, grâce à une production brute largement excédentaire. Mais peut-on alors parler d'une autosuffisance alimentaire réelle en Côte d'Ivoire quand on sait que la production nette disponible ne répond pas toujours à la demande potentielle de consommation ?

L'incapacité pour un pays de satisfaire effectivement les besoins alimentaires de sa population sans avoir recours à des importations révèle une dépendance alimentaire manifeste. Dans le cas de la Côte-d'Ivoire, nous avons tenté de montrer que le problème alimentaire n'est pas d'ordre conjoncturel, la crise qui résulte essentiellement de l'écart entre l'offre commercialisable et la demande solvable des denrées de base est d'abord une crise urbaine. Il nous est alors difficile d'approuver les thèses affirmant que ce pays n'a pas de problèmes alimentaires.

Si les données statistiques de ces thèses ne se préoccupent pas de l'importance des pertes de la production et de l'influence du pouvoir d'achat de la population, elles obtiennent des résultats souvent fragiles et même, présentent des conclusions sujettes à controverses. Par

contre, nous estimons comme G. Adjanohoun que si une part assez importante des dépenses alimentaires en ville concerne des produits importés, un accroissement très important de la production traditionnelle aurait peu d'influence sur le phénomène du "déficit vivrier" du pays.

Néanmoins, nous tenons à préciser que cette situation pourrait changer si les importations n'étaient pas indirectement subventionnées par l'Etat dans un système économique qui déprécie les produits vivriers locaux, en favorisant la consommation de produits d'importation (blé, riz) et la production de cultures d'exportation non alimentaires. Nous pouvons d'avance affirmer qu'il y a même une forte possibilité de substitution des importations par des produits locaux, en observant le cas du riz.

A travers l'étude de Beenhakker et Bruzelius sur "Le transport et la commercialisation des produits agricoles en Côte d'Ivoire", nous essayons de comprendre le phénomène de l'importation dans l'économie alimentaire.

Selon cette étude, en 1982, avec 400.000 tonnes de paddy produit dont 50 % disponible à la consommation, il a fallu pour satisfaire la demande totale, importer 363.000 tonnes dont 77 % effectivement distribué (le reste constituant l'accroissement des stocks de réserve et les pertes). Dans le seul département d'Abidjan, 54 % du riz total importé a été distribué, soit au quart de la

population totale dont 80 % de citadins. Ces chiffres confirment bien que les importations alimentaires, essentiellement de riz, sont destinées à la population urbaine qui en consommerait alors beaucoup plus que la moyenne nationale.

Par ailleurs, bien que nos sources d'information et nos méthodes d'estimation diffèrent de celles de la SODERIZ-OCPA, nous aboutissons aux mêmes conclusions que ces sociétés d'Etat. En effet, les courbes et tableaux montrent que les hausses même rares des prix à la production, poussent à l'augmentation des quantités, tandis que la baisse des prix fixés a entraîné une importante réduction des quantités produites.

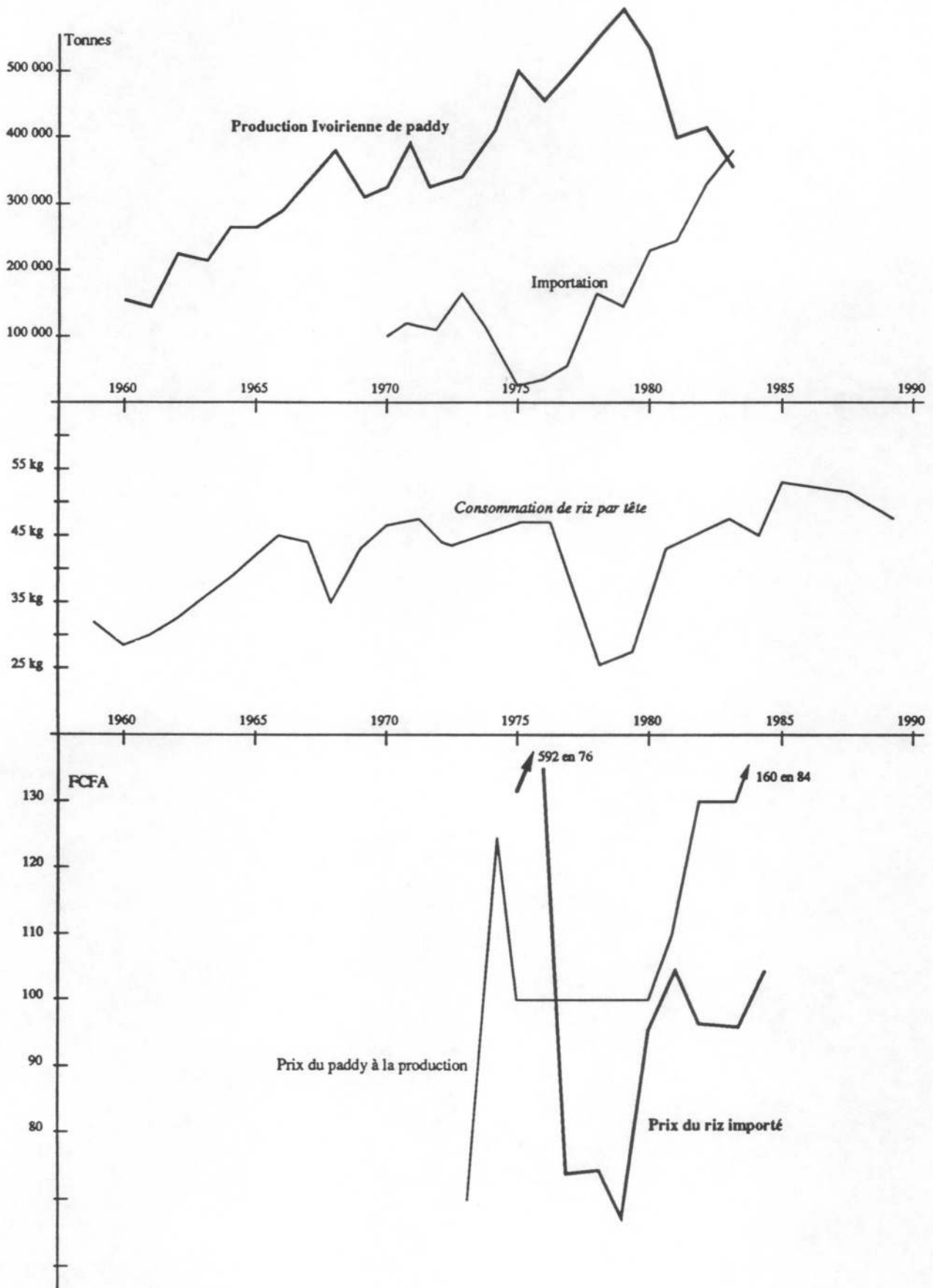
EVOLUTION DU PRIX DU RIZ

| | Riz local | | | Riz importé Hab/magasin de gros | | | |
|-----------|-----------|---------|------|---------------------------------|-------|-------|-----|
| | Paddy | Soutien | Gros | Détail | CAF | | |
| 1972 - 73 | 28 | | 63 | 70 | | 58,1 | |
| 1973 - 74 | 65 | | 116 | 125 | | 119,1 | |
| 1974 - 75 | 65 | | 87 | 100 | | 100,0 | 131 |
| 1975 - 76 | 65 | | 87 | 100 | | 200,0 | 592 |
| 1976 - 77 | 65 | | 87 | 100 | | 58,5 | 73 |
| 1977 - 78 | 65 | 59,8 | 87 | 100 | 71,0 | 66,1 | 74 |
| 1978 - 79 | 65 | 58,6 | 87 | 100 | 74,0 | 62,3 | 68 |
| 1979 - 80 | 65 | 67,5 | 87 | 100 | 69,0 | 95,6 | 95 |
| 1980 - 81 | 50 | 60,2 | 100 | 110 | 95,0 | 104,7 | 105 |
| 1981 - 82 | 60 | 76,2 | 118 | 130 | 105,0 | 96,0 | 96 |
| 1982 - 83 | 60 | 103,1 | 118 | 130 | 96,0 | 97,9 | 95 |
| 1983 - 84 | 80 | 77,0 | 147 | 160 | 98,5 | 106,5 | 106 |

Sources diverses :

Ministère de l'Agriculture
 Direction des Douanes
 Ministère du Commerce

COURBES D'EVOLUTION



Parallèlement, on découvre que l'évolution des importations a un rapport moins cohérent avec celles de la production et qu'avec celle des prix à l'importation celle de la consommation. Et même parfois, le niveau de l'importation (de 1976 à 1979) est en contradiction avec celui de la production sur la même période. La constitution de stock de réserve (ou de régulation) ne pouvant suffire à justifier cette situation, on peut penser que le système "discret" de quota d'importation attribué selon des critères parfois non professionnels, favorise les importations. A ce propos des autorités compétentes ont déjà été alarmées par les excès d'importation face à l'accroissement des stocks de réserve.

Comme il concerne le choix de la politique agricole, le problème alimentaire de la Côte d'Ivoire est d'ordre structurel et se situe à un niveau intermédiaire, entre la production et la consommation.

L'étude de la répartition des activités et des produits, montrera si ce problème est contenu dans la fonction logistique assumée par la distribution. Il s'agit des structures et moyens permettant de proposer aux consommateurs les produits dont ils ont besoin au moment où ils le souhaitent, à l'endroit où ils sont et, à des prix compatibles avec leur pouvoir d'achat.

I I

LA REPARTITION DES FONCTIONS
ET DES FLUX COMMERCIAUX

2.1 - Les courants d'échange.

2.2 - Les fonctions de distribution.

II - LA REPARTITION DES FONCTIONS ET DES FLUX COMMERCIAUX.

La notion de répartition constituant un des éléments essentiels de notre étude, nous éclaircirons les nuances présentes dans le titre de ce chapitre afin d'en faciliter la compréhension et d'en faire saisir la démarche.

Nous avons résumé la notion de distribution comme étant l'ensemble des structures et moyens permettant la mise d'un produit à la disposition du consommateur final. Etudier le mécanisme de distribution en Côte d'Ivoire c'est donc pour nous, décrire l'ensemble des opérations économiques qui assurent la répartition des produits vivriers sur le territoire national.

Le rapport entre les activités économiques et leurs supports géographiques étant contenu dans la notion de répartition, ces deux concepts ne sauront être dissociés. Dans la répartition des fonctions de distribution, le partage des activités économiques s'effectue entre les professions complémentaires. Dans la répartition des flux d'échange, la compensation géographique des irrégularités de production s'effectue entre des espaces solidaires.

Nous pouvons ainsi aborder ce thème selon deux perspectives : l'une spatiale, traitant de la translation des produits et l'autre économique, traitant de la capacité des partenaires.

2.1 - LES COURANTS D'ECHANGE

2.1.1 - Les disparités locales.

2.1.2 - La structure des échanges.

2.1 - LES COURANTS D'ECHANGE.

Les courants d'échange se faisant principalement en fonction de la localisation des consommateurs et des producteurs, nous examinerons les données départementales pour lesquelles nos informations expriment les valeurs de la population et de la production dans des séries annuelles identiques (campagne 1984-85) ou rapprochées (1983).

2.1.1 - Les disparités locales.

L'étude des mouvements de produits destinés à compenser les inégalités entre des zones excédentaires et des zones déficitaires doit s'appuyer sur un rapport "production-consommation" pour chaque produit et dans chaque département dont, la population hétérogène consomme en toute saison, toutes les variétés de produits. Or, la départementalisation ne nous permet pas de connaître les taux de disponibilité par type de produits et par circonscription car, leur niveau réel est fonction des conditions locales de distribution, donc soumis à des influences techniques (manipulation et stockage) et naturelles (humidité et chaleur...).

Aussi nos observations seront-elles fondées sur les hypothèses suivantes :

1 - Dans tous les pays, la quantité de consommation individuelle de chaque type de produits serait identique, même si l'origine différente des groupes socio-culturels (et

donc alimentaires) nie cette information.

2 - Les produits alimentaires de base en Côte d'Ivoire sont limités aux quatre féculents et à deux céréales dont les données brutes seraient suffisamment significatives et représentatives pour laisser omettre l'apport des fruits et légumes... aux valeurs indisponibles.

3 - Les informations fournies par les cartes des flux de commercialisation (élaborées par BETPA-SODETEG) seraient révélatrices de l'ensemble des flux d'échange, bien qu'elles ne concernent que les produits traités par les magasins qui ne contrôlent qu'une partie du trafic des produits vivriers en Côte d'Ivoire.

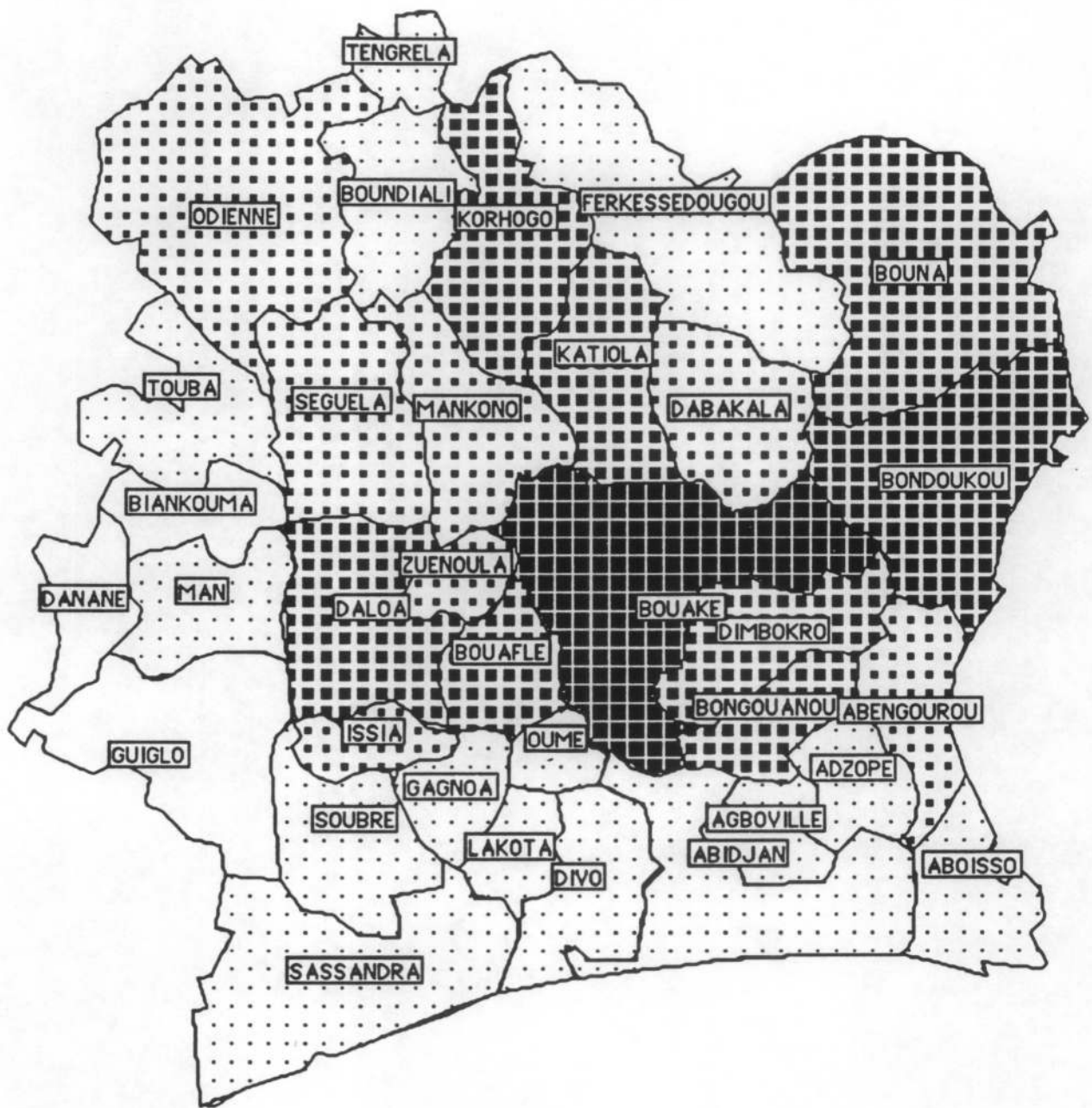
2.1.1.1 - L'inégalité de ressources.

Les cartes suivantes de localisation des zones de production ont été réalisées à partir du tableau qui évalue les productions départementales des principaux produits vivriers.

| DEPARTEMENT | PADDY | MAIS | IGNAME | MANIOC | BANANE | TARO |
|----------------|----------|--------|---------|---------|----------|--------|
| | % | % | % | % | PLANTAIN | % |
| ABIDJAN | 0,486 | 2,5 | 1,182 | 17,52 | 9,2 | 3,692 |
| ABOISSO | 0,33 | 1,19 | 0,558 | 4,48 | 2,8 | 2,5 |
| ADZOPE | 0,466 | 2,365 | 0,145 | 4,64 | 4,3 | 4,307 |
| AGBOVILLE | 0,836 | 0,884 | 0,987 | 2,4 | 5,6 | 3,23 |
| DIVO | 3,696 | 3,076 | 1,396 | 1,76 | 7,3 | 2,076 |
| LAKOTA | 1,245 | 1,05 | 0,445 | 0,624 | 2,4 | 0,807 |
| BONGOUANOU | 1,84 | 3,461 | 6,477 | 1,52 | 2 | 3,615 |
| BOUAFLE | 2,918 | 3,942 | 4,056 | 0,92 | 8,1 | 2,384 |
| BOUAKE | 1,498 | 10 | 17,348 | 14,56 | 2 | 3,26 |
| DABAKALA | 0,389 | 1,5 | 3,758 | 0,408 | 0 | 0 |
| DIMBOKRO | 2,14 | 3,653 | 6,923 | 1,648 | 2,1 | 4,615 |
| ZUENOULA | 1,498 | 2,23 | 2,105 | 0,48 | 4,6 | 1,307 |
| KATIOLA | 0,583 | 2,153 | 4,817 | 0,488 | 0 | 0 |
| DALOA | 3,89 | 6,153 | 6,801 | 8,16 | 10,4 | 16,153 |
| GAGNOA | 3,5 | 1,173 | 0,89 | 1,44 | 3 | 1,038 |
| ISSIA | 1,38 | 2,5 | 2,469 | 0,32 | 3,7 | 0 |
| MANKONO | 1,75 | 1,957 | 3,522 | 1,52 | 0 | 0,615 |
| OUME | 2,14 | 0,692 | 0,57 | 0,88 | 1,7 | 0 |
| SEQUELA | 1,4 | 1,634 | 2,995 | 1,2 | 0 | 0 |
| BOUNDIALI | 2,04 | 3,076 | 0,684 | 0 | 0 | 0 |
| FERKESSEDOUKOU | 0,642 | 5 | 1,194 | 0,2 | 0 | 0 |
| KORHOKO | 11,673 | 9,615 | 5,91 | 0,08 | 0 | 0 |
| ODIENNE | 2,529 | 3,076 | 2,469 | 0,752 | 0 | 0 |
| TINGRELA | 0,719 | 1,211 | 0,275 | 0 | 0 | 0 |
| BIANKOUMA | 3,307 | 1,384 | 0 | 8,4 | 1,5 | 0 |
| GUIGLO | 7,587 | 1,269 | 0 | 22 | 2 | 0 |
| MAN | 11,284 | 1,384 | 0,408 | 1,68 | 4,1 | 0 |
| TOUBA | 3,035 | 1,557 | 1,012 | 3,04 | 0 | 0 |
| DANANE | 7,295 | 1,442 | 0 | 2,8 | 2 | 0 |
| BONDOUKOU | 0,583 | 6,153 | 10,26 | 2,88 | 3,2 | 13,84 |
| BOUNA | 0,466 | 5 | 5,28 | 1,04 | 0 | 0 |
| ABENGOUROU | 1,38 | 3,07 | 3,03 | 0,42 | 11,9 | 26,53 |
| SASSANDRA | 7,78 | 2,5 | 0,97 | 9,36 | 3,2 | 2,07 |
| SOUBRE | 7,75 | 2,11 | 0,98 | 9,52 | 2,9 | 2,15 |
| TOTAL CI | 514000 T | 520000 | 2470000 | 1250000 | 1000000 | 260000 |

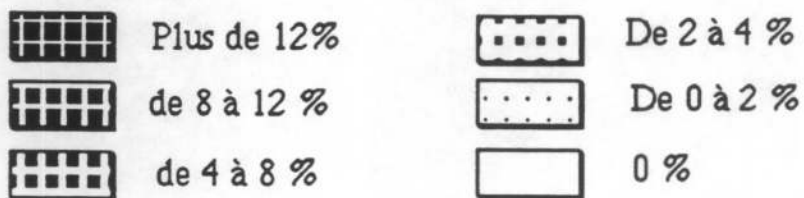
PRODUCTIONS DEPARTEMENTALES DES PRINCIPAUX PRODUITS VIVRIERS

Source : Ministère de l'Agriculture.

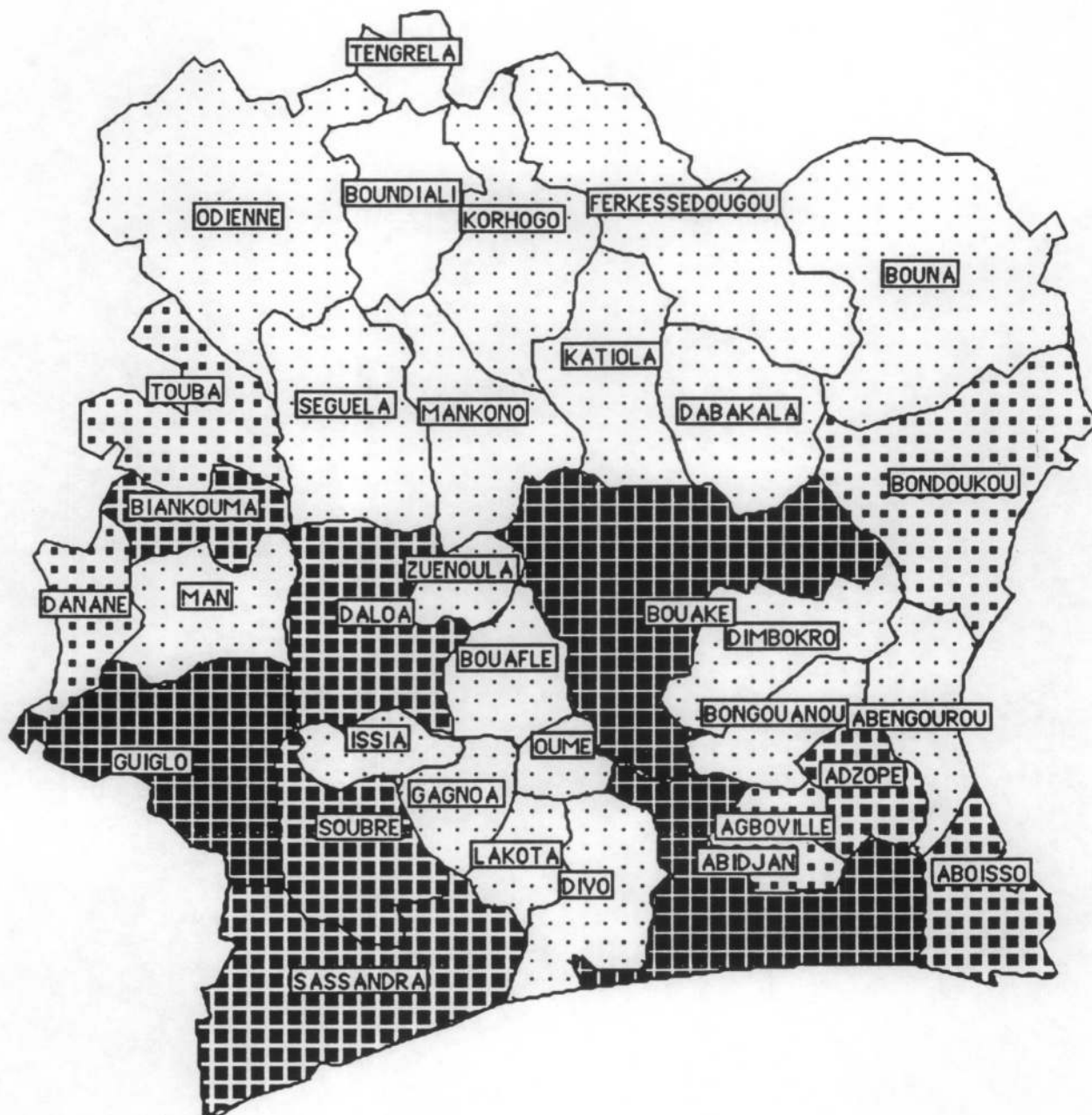


Production d'ignames

en pourcentage de la production nationale

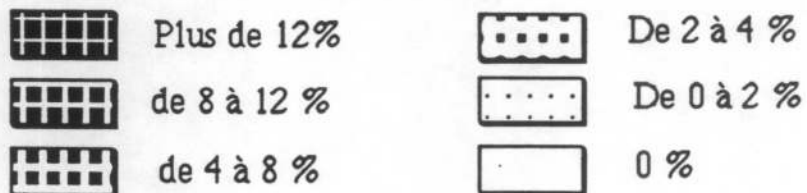


Source : Ministère de l'Agriculture.

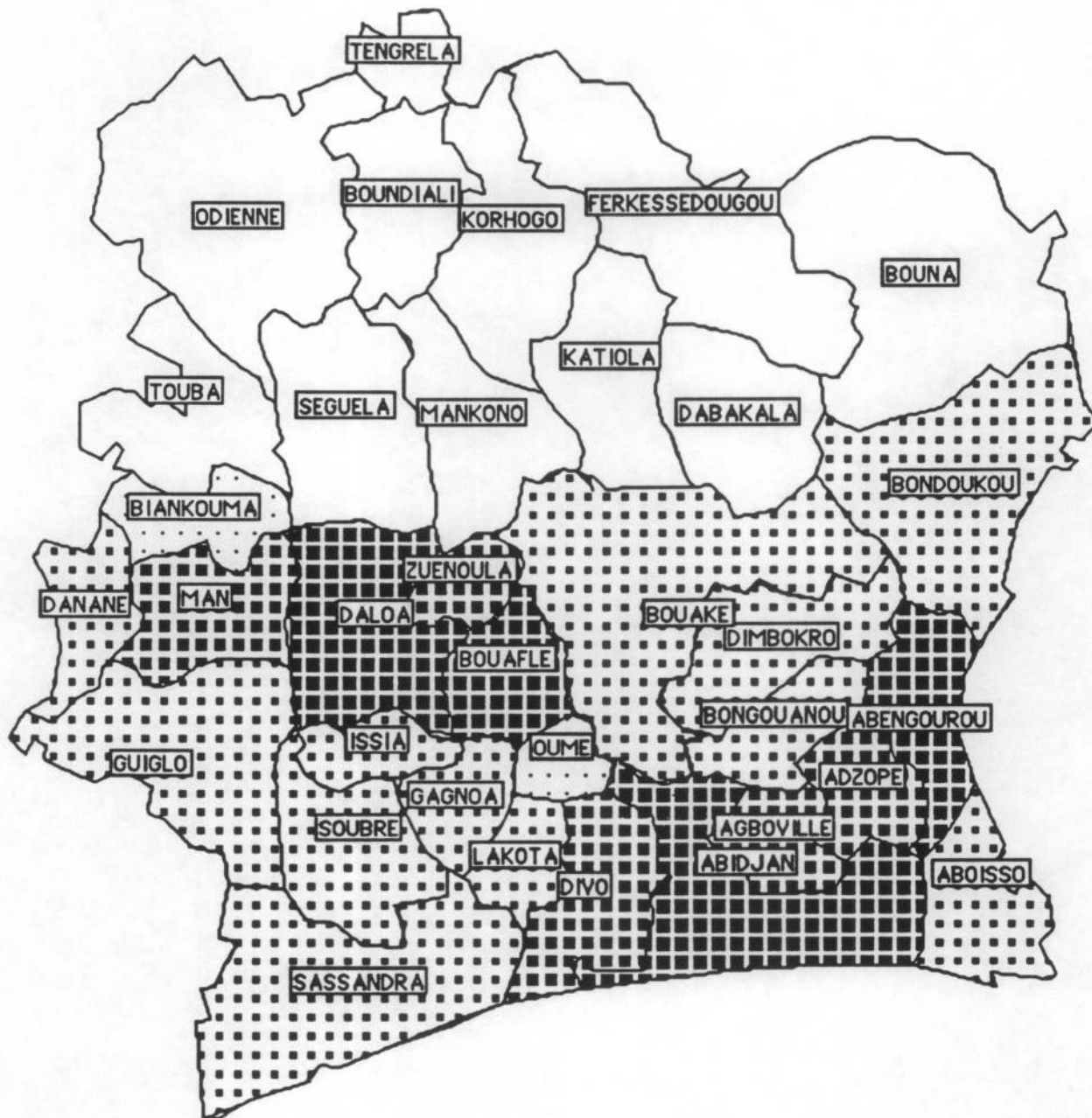


Production de Manioc

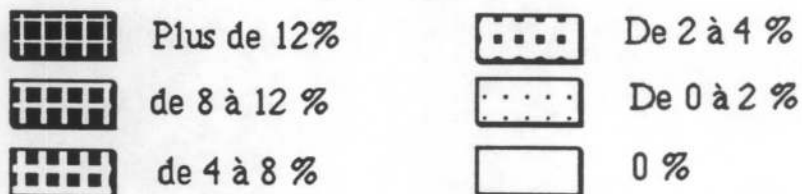
en pourcentage de la production nationale



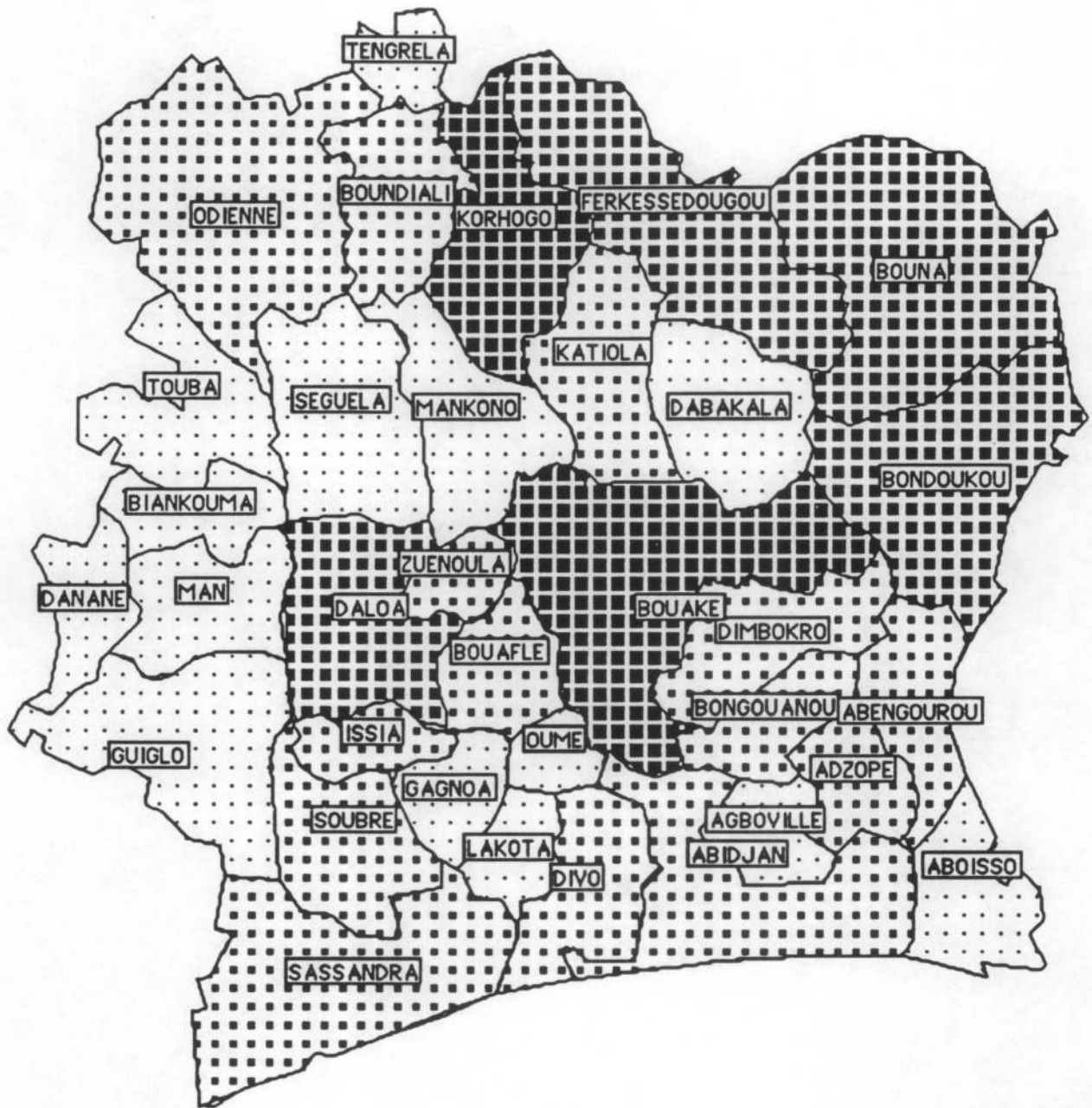
Source : Ministère de l'Agriculture.



Production de bananes plantains
 en pourcentage de la production nationale

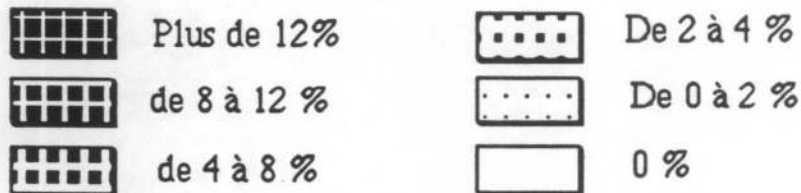


Source : Ministère de l'Agriculture.

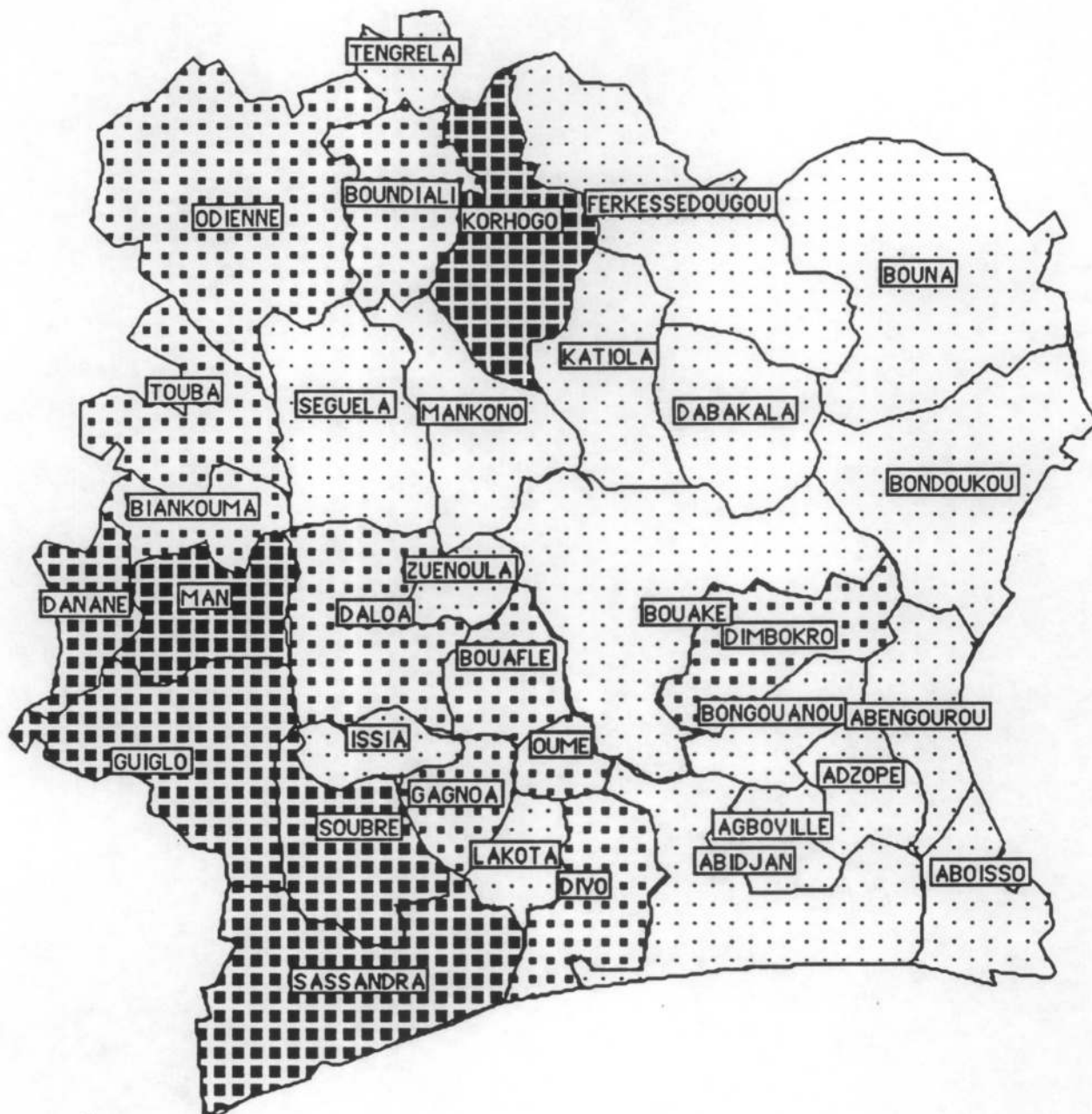


Production de Maïs

en pourcentage de la production nationale

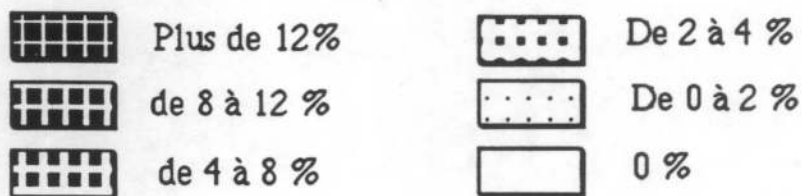


Source : Ministère de l'Agriculture.

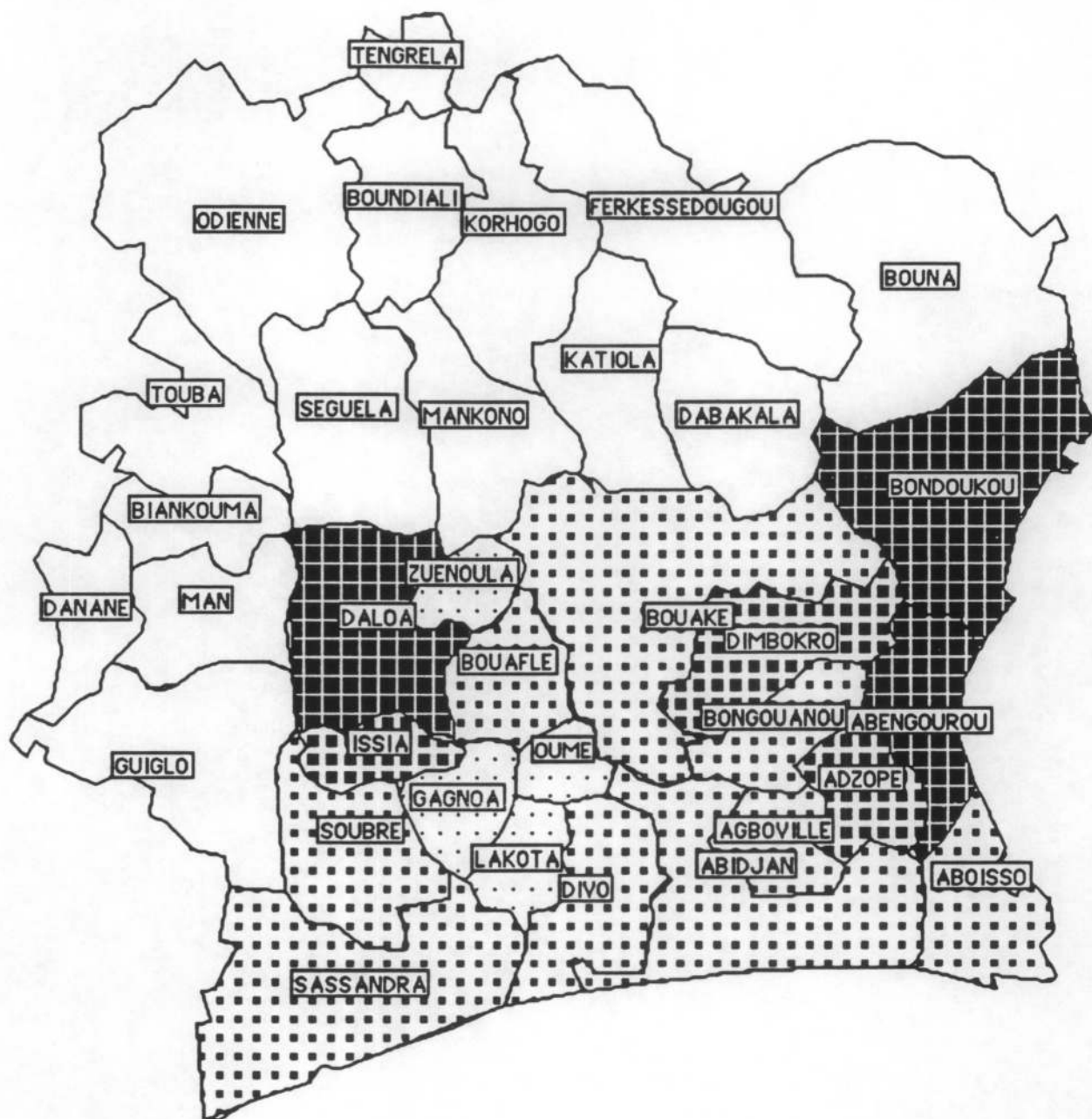


Production de riz paddy

en pourcentage de la production nationale

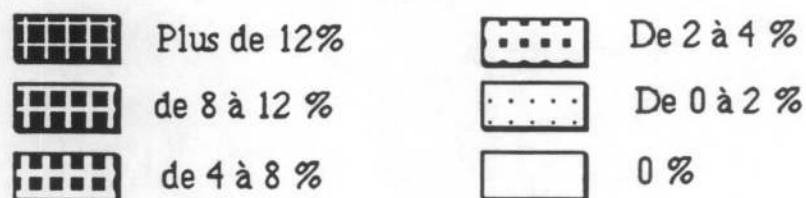


Source : Ministère de l'Agriculture.



Production de Taro

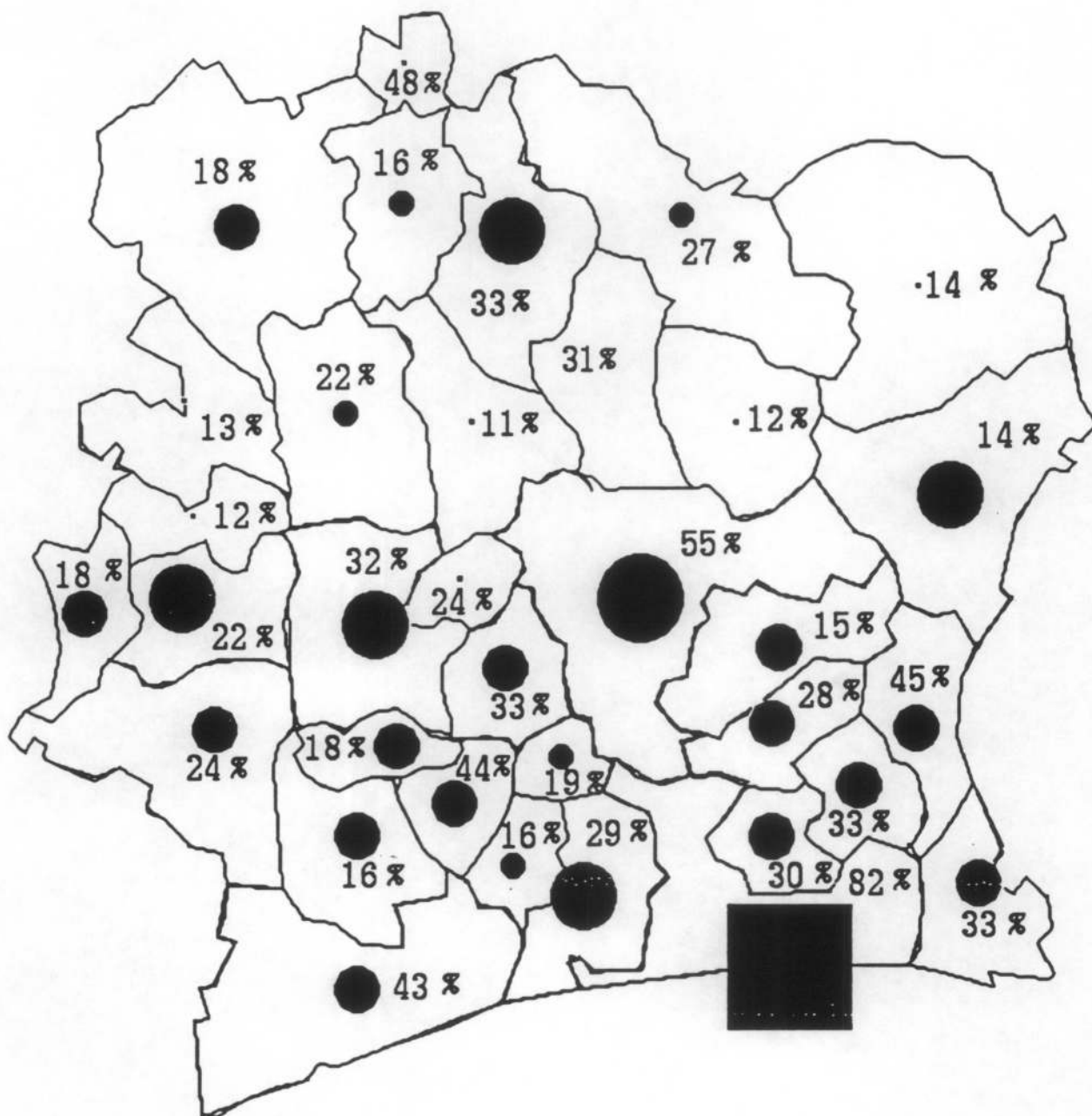
en pourcentage de la production nationale



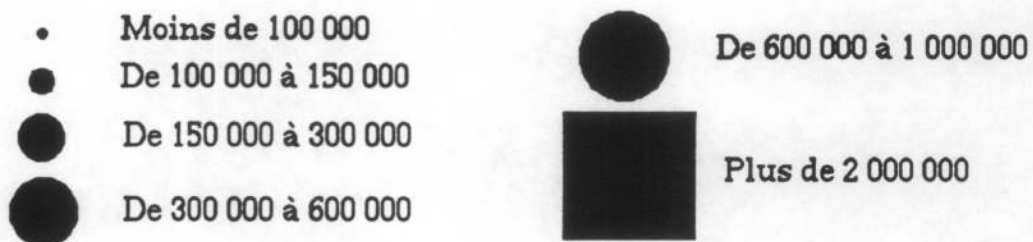
Source : Ministère de l'Agriculture.

En observant ces cartes, on peut noter que dans l'ensemble, l'agriculture vivrière en Côte d'Ivoire est assez diversifiée, cependant que la production de certaines cultures est spécifique à quelques zones agricoles. C'est le cas de la région Est où, le département d'Abengourou fournit plus du quart de la production nationale de taro ; ou encore, le cas de Korhogo au Nord où, les céréales sont les cultures dominantes. Par contre dans la région du Centre-Ouest à cheval sur les zones de forêt et de savane, la production du département de Daloa est la plus variée avec des écarts relativement faibles entre les différents produits dont les quantités y sont pour le reste, assez importantes (42 % du total régional et 6 % du total national).

Nous rappelons que par ailleurs, les conditions naturelles en Côte d'Ivoire favorisent au Nord et au Sud, des zones de cultures assez spécialisées selon que la sécheresse ou l'humidité y domine le climat. La partie centrale du pays abrite une agriculture très variée mais encore caractéristique des origines culturelles. En effet, la région Ouest totalise près du tiers de la production nationale de riz qui pourtant, est le produit le plus communément cultivé ou consommé sur tout le territoire de la Côte d'Ivoire.



Localisation de la population dans les départements



Le pourcentage indique le taux d'urbanisation

Source : Ministère du Plan
(Direction de la Statistique).

REPARTITION DE LA POPULATION en 1985
(x 1000 habitants)

| DEPARTEMENT | RURAL | URBAIN | TOTAL (1000) POPULATION | TAUX D'URBAINS | % POPULATION DEPARTEMENT | DENSITE HB au Km2 |
|----------------|-------|--------|----------------------------|-------------------|-----------------------------|----------------------|
| ABIDJAN | 401 | 1901 | 2302 | 82,5 | 24,83 | 114,09 |
| ABENGOUROU | 126 | 106 | 232 | 45,5 | 2,5 | 31,35 |
| ABOISSO | 110 | 54 | 164 | 33 | 1,76 | 26,11 |
| ADZOPE | 153 | 78 | 231 | 33,7 | 2,49 | 39,67 |
| AGBOVILLE | 128 | 55 | 183 | 30 | 1,97 | 47,53 |
| DIVO | 215 | 88 | 303 | 29 | 3,26 | 46,61 |
| LAKOTA | 97 | 18 | 115 | 15,6 | 1,24 | 42,91 |
| BONDOUKOU | 293 | 47 | 340 | 13,8 | 3,66 | 21,71 |
| BOUAKE | 426 | 526 | 952 | 55 | 10,16 | 45,82 |
| BOUAFLE | 165 | 81 | 246 | 33 | 2,65 | 40,32 |
| BONGOUANOU | 153 | 60 | 213 | 28 | 2,29 | 39,11 |
| DIMBOKRO | 217 | 38 | 255 | 15 | 2,75 | 29,42 |
| BOUNA | 80 | 13 | 93 | 14 | 1 | 4,33 |
| DABAKALA | 70 | 10 | 80 | 12,5 | 0,86 | 8,18 |
| KATIOLA | 61 | 28 | 89 | 31,4 | 0,96 | 9,56 |
| ZUENOULA | 93 | 30 | 123 | 24,3 | 1,32 | 38,18 |
| MAKONO | 101 | 12 | 113 | 10,6 | 1,21 | 9,51 |
| SEGUELA | 78 | 22 | 100 | 22 | 1,07 | 9,24 |
| KORHOGO | 240 | 119 | 359 | 33 | 3,87 | 29,31 |
| BOUNDIALI | 119 | 23 | 142 | 16,2 | 1,53 | 16,77 |
| FERKESSEDOUGOU | 80 | 30 | 110 | 27,2 | 1,18 | 6,2 |
| TOUBA | 81 | 12 | 93 | 13 | 1 | 10,19 |
| BIANKOUMA | 75 | 10 | 85 | 11,8 | 0,91 | 17,17 |
| TINGRELA | 29 | 27 | 56 | 48,2 | 0,66 | 15,13 |
| ODIENNE | 125 | 28 | 153 | 18,3 | 1,65 | 7,28 |
| DALOA | 284 | 132 | 416 | 31,7 | 4,48 | 33,28 |
| GAGNA | 124 | 98 | 222 | 44,4 | 2,39 | 49,38 |
| ISSIA | 129 | 28 | 157 | 17,8 | 1,69 | 43,73 |
| OUME | 117 | 29 | 146 | 19,4 | 1,57 | 54,07 |
| MAN | 302 | 87 | 389 | 22,3 | 4,19 | 56,05 |
| DANANE | 212 | 46 | 258 | 17,8 | 2,78 | 54,58 |
| GUIGLO | 147 | 47 | 194 | 24,2 | 2,09 | 13,26 |
| SASSAANDRA | 115 | 88 | 203 | 43,3 | 2,18 | 11,32 |
| SOUBRE | 129 | 24 | 153 | 15,6 | 1,65 | 18,16 |
| TOTAUX | 5275 | 3995 | 9270 | 43% | 100% | 1040,14 |

Source : Ministère du Plan
(Direction de la Statistique).

Comme nous l'avions mentionné, la densité de la population est plus forte dans les départements de la moitié Sud du pays, particulièrement dans la partie Sud-Est où les départements d'Abidjan, Adzopé et Agboville, concentrent près du tiers de la population totale de Côte d'Ivoire. Par contre, avec l'émigration des actifs agricoles du Nord où les réserves foncières du Sud-Ouest et du Nord-Est (parcs nationaux de Bouna et de Taï), les départements d'Odienné, de Bouna et de Sassandra sont sous-peuplés (10 à 20 fois moins peuplés qu'Abidjan).

Par ailleurs, la carte précédente montre que parmi les départements les plus peuplés, ceux de la moitié Ouest du pays sont les moins urbanisés, surtout Man et Daloa. Quant au département d'Abidjan, il est de loin le plus peuplé (40 fois celui de Tingrela et 2,5 fois plus que Bouaké) et le plus urbanisé (7 fois plus que Mankono et 1,5 fois plus que celui de Bouaké).

2.1.1.2 - Les équilibres locaux.

La considération des hypothèses posées permet de construire un tableau puis une carte qui indiquent la niveau alimentaire des départements de Côte d'Ivoire, à partir de la méthode que voici.

Soient :

PrN : la production nationale

PpN : la population nationale

CN : la consommation nationale

PrD, PpD, Cd : les données départementales et,

kn et kd : les consommations individuelles.

On a d'une part :

$$\text{Production nationale par habitant} = \frac{\text{PrN}}{\text{PpN}} = 648 \text{ kg.}$$

$$\text{CN} = \text{kn} \times \text{PpN} = 3.900.000 \text{ tonnes}$$

$$\text{Taux d'autoconsommation nationale} = \frac{\text{CN} \times 100}{\text{PrN}} = 65 \%$$

l'excédent brut, de 35 % est de 2.100.000 tonnes.

D'autre part :

$$\text{CD} = \text{kd} \times \text{PpD} \quad \text{et} \quad \text{CN} = \text{kn} \times \text{PpN}$$

or $\text{kd} = \text{kn}$, par hypothèse. Alors on obtient :

$$\text{CD} = \frac{\text{CN} \times \text{PpD}}{\text{PpN}} \quad \text{et} \quad \text{CD} = \text{PrD} - \text{ExD}$$

avec ExD, l'excédent départemental.

Finalement :

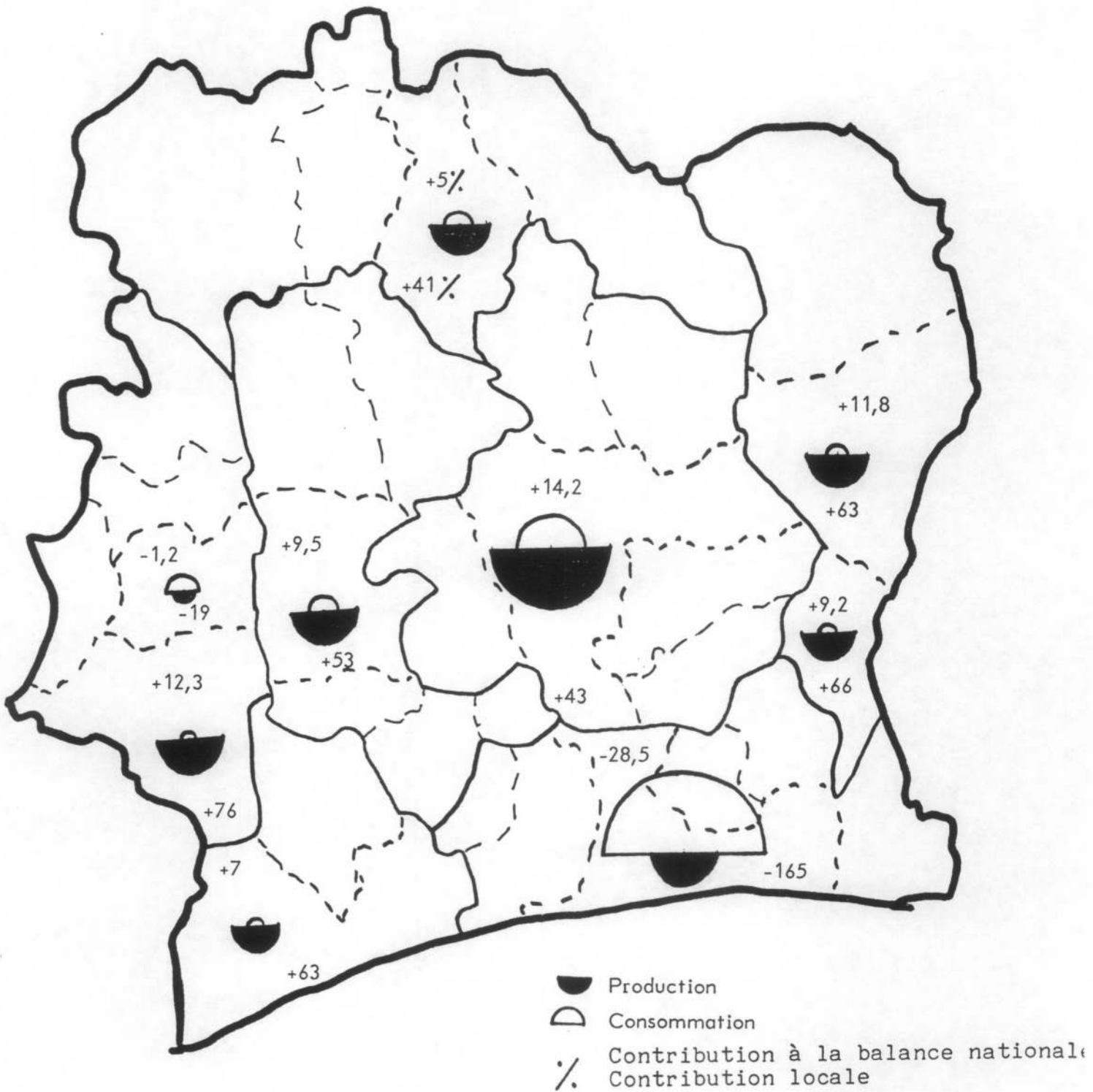
$$\text{ExD} = \text{PrD} - \frac{\text{CN} \times \text{PpD}}{\text{PpN}}$$

NIVEAU ALIMENTAIRE DES DEPARTEMENTS

| DEPARTEMENTS | TOTAL PRODUIT | % PRODUIT NATIONAL | TOTAL (1000) POPULTION | PRODUIT KG PAR HABITANT | CONSOMMATION LOCALE | EXCEDENT OU DEFICIT EN T | BALANCE LOCALE EN % |
|----------------|---------------|--------------------|------------------------|-------------------------|---------------------|--------------------------|---------------------|
| ABENGOUROU | 291400 | 4,84 | 232 | 1256 | 97440 | 193952 | 66 |
| ABIDJAN | 365300 | 6,07 | 2302 | 158,6 | 967042,8 | -601742,8 | -165 |
| ABOISSO | 112200 | 1,86 | 164 | 684,1 | | 43312,4 | 39 |
| ADZOPE | 130560 | 2,17 | 231 | 565,1 | 97041,9 | 33518,1 | 25 |
| AGBOVILLE | 127700 | 2,12 | 183 | 697,8 | 76862,6 | 50837,4 | 40 |
| BIANKOUA | 137720 | 2,28 | 85 | 1620,2 | | | |
| BONDOUKOU | 392500 | 6,52 | 340 | 1154,4 | 142804 | 249696 | 63 |
| BONGOUNOU | 235900 | 3,92 | 213 | 1107,5 | | | |
| BOUAFLE | 234400 | 3,89 | 246 | 952,84 | | 131078,6 | |
| BOUAKE | 698700 | 11,61 | 952 | 733,92 | 399848,2 | 298851,8 | 43 |
| BOUNA | 171900 | 2,86 | 93 | | | | |
| BOUNDIALI | 43400 | 0,72 | 142 | | | | |
| DALOA | 376200 | 6,25 | 416 | 904,3 | 174720 | 201480 | 53 |
| DABAKALA | 108400 | 1,8 | 80 | | | | |
| DANANE | 100000 | 1,66 | 258 | | | | |
| DIMBOKRO | 254600 | 4,23 | 255 | 998,4 | 107108 | 147492 | 58 |
| DIVO | 169900 | 2,82 | 303 | | | | |
| FERKESSEDOUKOU | 61300 | 1,01 | 110 | 557,2 | | | |
| GAGNOA | 96800 | 1,6 | 222 | 436 | 3240 | | |
| GUIGLO | 340600 | 5,66 | 194 | 1755,6 | 81493,6 | 259106,4 | 76 |
| ISSIA | 137100 | 2,27 | 157 | 873 | | | |
| KATIOLA | 139300 | 2,31 | 89 | | | | |
| KORHOGO | 257000 | 4,27 | 359 | 715,8 | 150807,8 | 106192,2 | |
| LAKOTA | 56800 | 0,94 | 115 | | | | |
| MAN | 137300 | 2,28 | 389 | 352,9 | 163752 | -236452 | -19 |
| MANKONO | 125200 | 2,08 | 113 | | | | |
| ODIENNE | 100100 | 1,66 | 153 | 654,2 | | | |
| OUME | 58300 | 0,96 | 146 | | | | |
| SASSANDRA | 231600 | 3,85 | 203 | 1140,8 | 85277,6 | 146322,4 | |
| SEGUELE | 104700 | 1,74 | 100 | 1047 | | 62700 | |
| SOUBRE | 227900 | 3,78 | 153 | 1489,5 | | | |
| TINGRELA | 16800 | 0,27 | 56 | | | | |
| TOUBA | 86700 | 1,44 | 93 | | | | |
| ZUENOULA | 126700 | 2,1 | 123 | 1030 | | | |
| TOTAL NATIONAL | 6014000 | 100 | 9270000 | 648 | 3909100 | 2104900 | 35 |

Sources : Diverses, personnelles.

NIVEAU ALIMENTAIRE



A l'exception des départements déficitaires d'Abidjan (faible autosubsistance corollaire d'une forte urbanisation dans les pays en voie de développement) et de Man (insuffisance des terres arables en zone montagneuse), tous les autres départements sont globalement excédentaires. A l'excédent vivrier global de la Côte d'Ivoire, le département de Bouaké fournit la plus grande part, malgré une autoconsommation locale relativement élevée. Mais, en comparaison avec d'autres, ce département ne dégage au niveau local qu'un excédent de 43 % sur sa production car l'importance relative de la population non agricole y fait baisser le niveau de production par habitant. En effet, les départements de Guiglo, Bondoukou, Abengourou et Daloa produisent deux à quatre fois ce qu'ils consomment grâce à des populations rurales importantes ou à une production locale particulièrement élevée (Abengourou abrite 4,8 % de la production nationale et 2,5 % de la population dont 45 % de citadins).

Remarque :

Le niveau de consommation par habitant par produit n'étant connu qu'en moyenne nationale alors que les écarts de consommation entre départements sont certainement très importants, nous ne pouvons évaluer les niveaux alimentaires locaux réels qui justifieraient véritablement les courants d'échanges de produits vivriers en Côte d'Ivoire. Alors, nous situerons les niveaux de production et les charges démographiques des principaux départements dans leur environnement régional pour déceler les possibilités d'échange.

| Région/Département | % prod nat. % prod. Région | % cons. nat | Observations |
|---------------------|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|
| Région Sud | 15,6 | 36,4 | déficit important |
| Abidjan Département | 38,0 | | apport régional moyen |
| Région Centre | 29,5 | 21,0 | excédent |
| Bouaké | 38,0 | | apport régional moyen |
| Région Centre-Ouest | 14,6 | 12,4 | excédent léger |
| Daloa | 42,0 | | apport régional important |
| Région Est | 13,9 | 7,1 | excédent important |
| Abengourou | 34,0 | | apport régional moyen |
| Région Ouest | 12,8 | 10,9 | excédent léger |
| Man | 17,0 | | faible apport régional |
| Région Sud-Ouest | 7,5 | 3,8 | excédent |
| Sassandra | 50,0 | | apport régional moyen |
| Région Nord | 7,7 | 8,8 | déficit léger |
| Korhogo | 54,0 | | forte participation régionale |
| Total National | 6014000 tonnes | 927000 hab x 460 kg | excédent brut |

Sources diverses :

Ministères
personnelle

2.1.2 - LA STRUCTURE DES ECHANGES.

2.1.2.1 - La composition des flux.

Les documents dont nous disposons sur les flux de commercialisation ne suffisent pas à révéler les courants d'échanges actuels pour lesquels prévalent des conditions économiques récentes. Nous pouvons cependant déceler sur les cartes, des centres d'échanges importants dont le rayonnement commercial s'étend davantage car, renforcé par une meilleure accessibilité ou (et) une augmentation de la production ou de la consommation.

C'est la cas principalement de Bouaké qui reçoit et réexpédie tous les produits, entretenant ainsi des liaisons d'échanges avec des départements proches ou éloignés.

Les grandes zones d'approvisionnement de Bouaké sont Korhogo vers le Nord, Daloa, Bouaflé vers l'Ouest et Bondoukou vers l'Est pour les flux de longue distance ; puis Katiola, Dabakala et M'Bahiakro pour les flux de courte distance.

Les grandes zones d'approvisionnement de Bouaké sont essentiellement Abidjan, San-Pédro, Ferké... le Burkina-Faso et le Mali pour les flux longue distance ; puis Dabakala et Katiola pour les flux de courte distance.

Bouaké occupe ainsi une position économique importante dans les courants d'échanges commerciaux, justifiée pleinement par sa situation géographique au centre de la Côte d'Ivoire.

Abidjan qui est le plus important centre de réception des produits, est ravitaillé par toutes les grandes zones de production en tous produits parmi lesquels dominent les flux de banane.

Daloa dont l'importante production est la plus diversifiée, exporte la plupart des produits de grande consommation vers Odienné, Man et Korhogo.

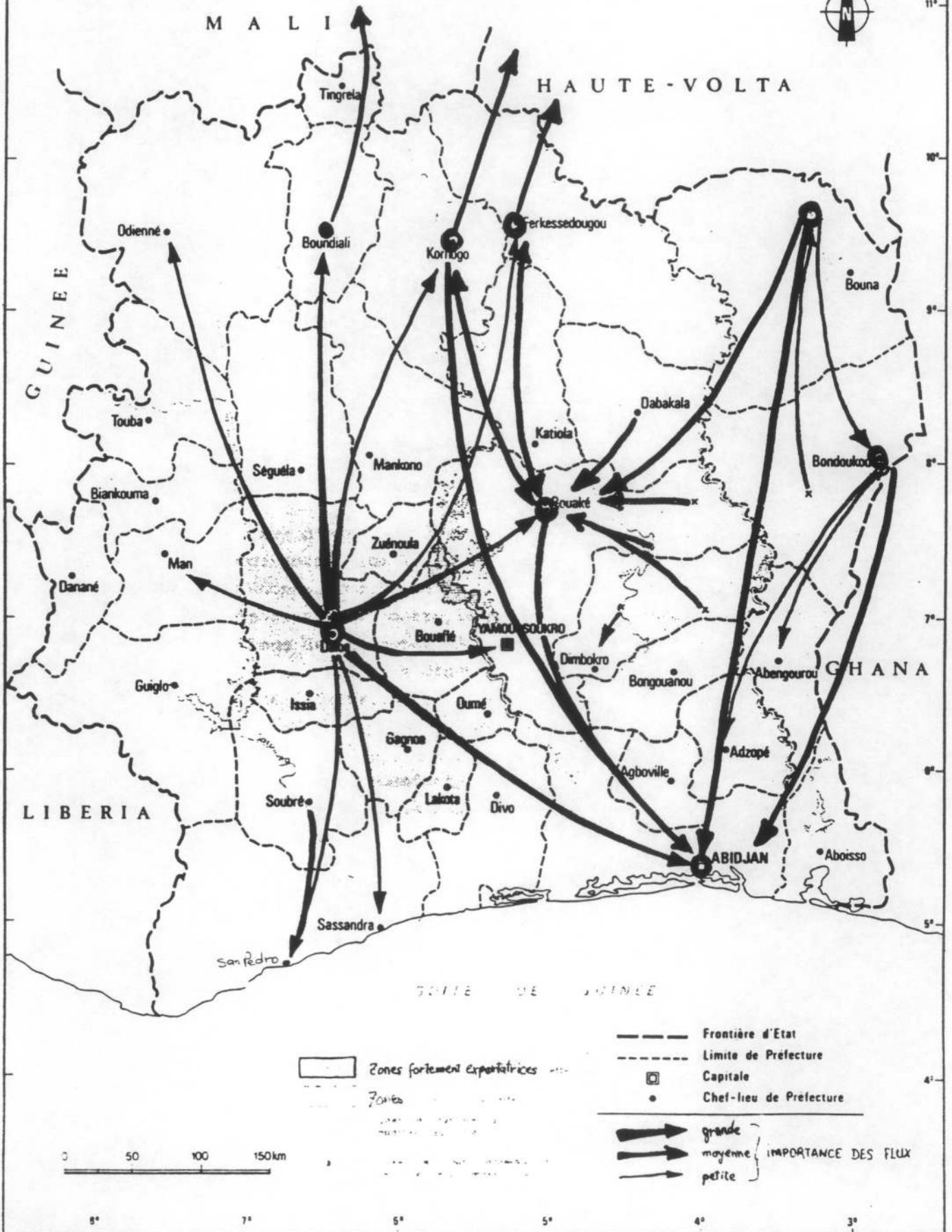
Les zones de production plus spécialisée entretiennent des flux essentiellement de longue distance, comme Soubré qui ravitaille en banane Ferké, Katiola...

Les flux de commercialisation de certains produits ne sont pas saisis parce qu'ils s'établissent généralement en dehors des circuits connus ou parce que qu'ils font l'objet d'un échange commercial insuffisant.

La production de manioc étant plus ou moins uniformément répartie dans la moitié Sud du pays et, sa forte auto-consommation se limitant à cette même zone, les flux qui résultent de sa faible commercialisation sont de courte distance. Le marché de riz pluvial, parallèle aux filières encadrées du riz importé et du riz usiné, induit des flux d'échanges relativement faibles car l'auto-consommation locale en est assez forte. En outre, le prix plus élevé à la production étant majoré par les coûts de transport, la distribution du riz pluvial est réduite à des flux généralement de courte distance.

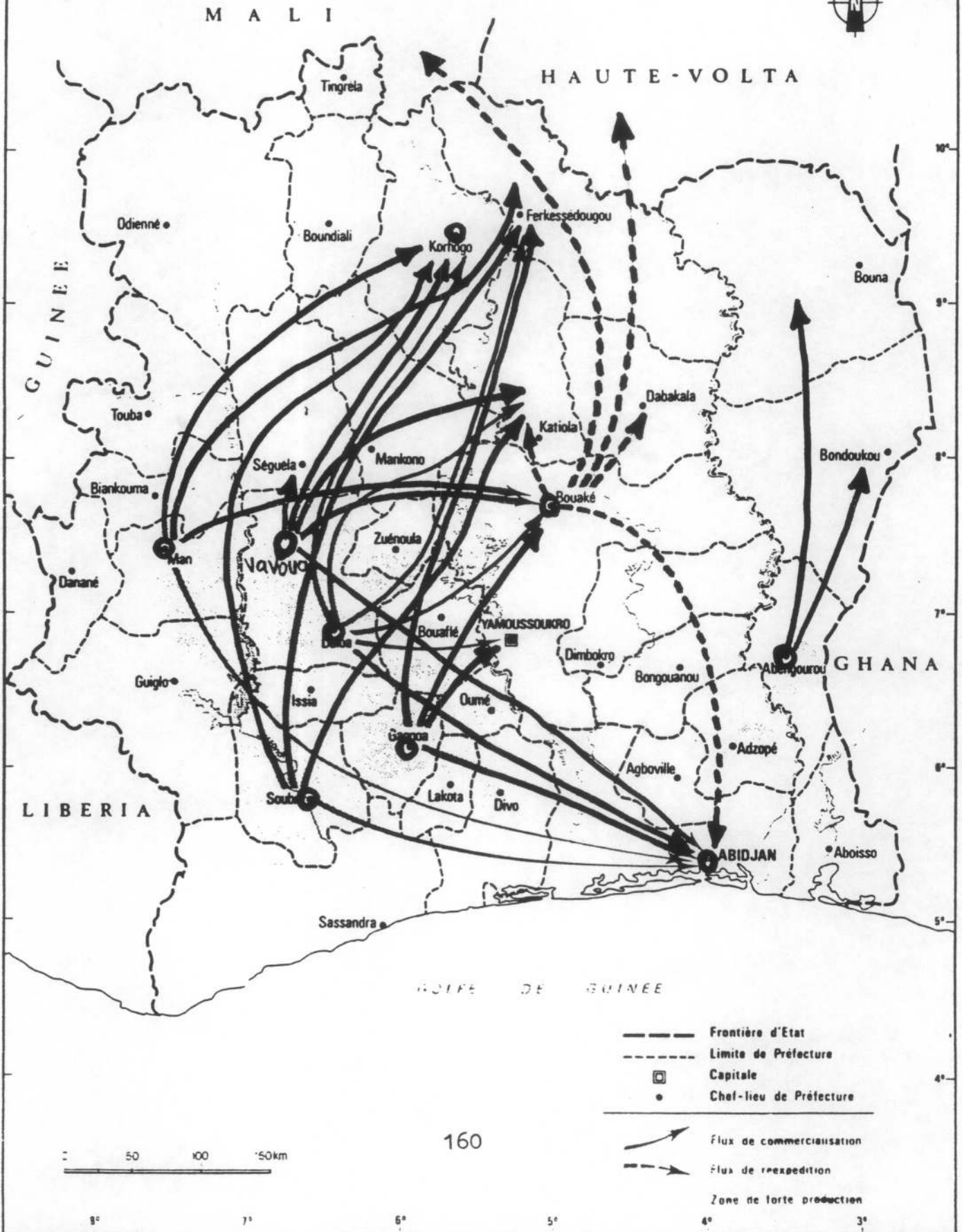
REPUBLIQUE DE CÔTE-D'IVOIRE

Régions exportatrices de maïs et flux



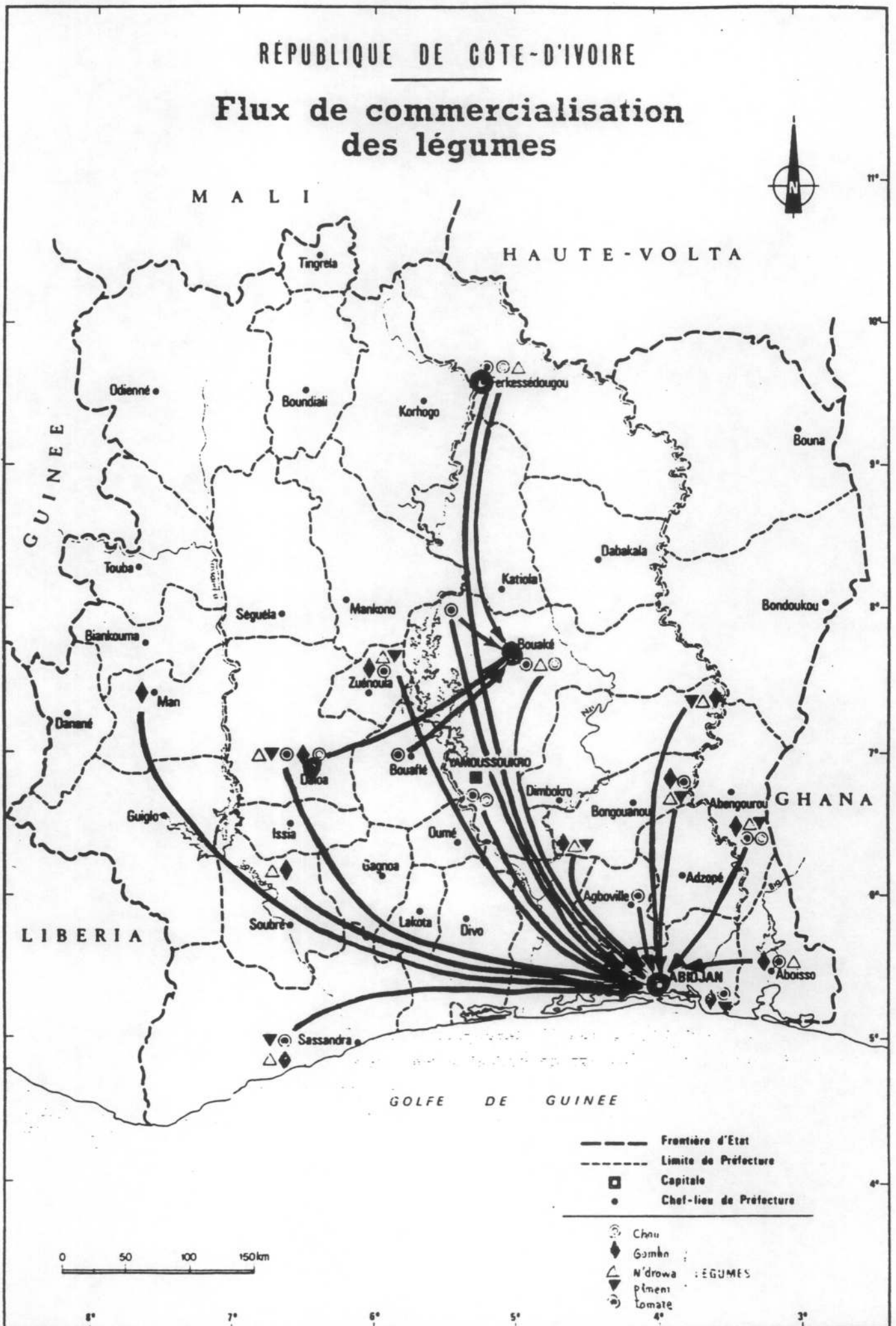
REPUBLIQUE DE CÔTE-D'IVOIRE

Flux de commercialisation de la banane plantain



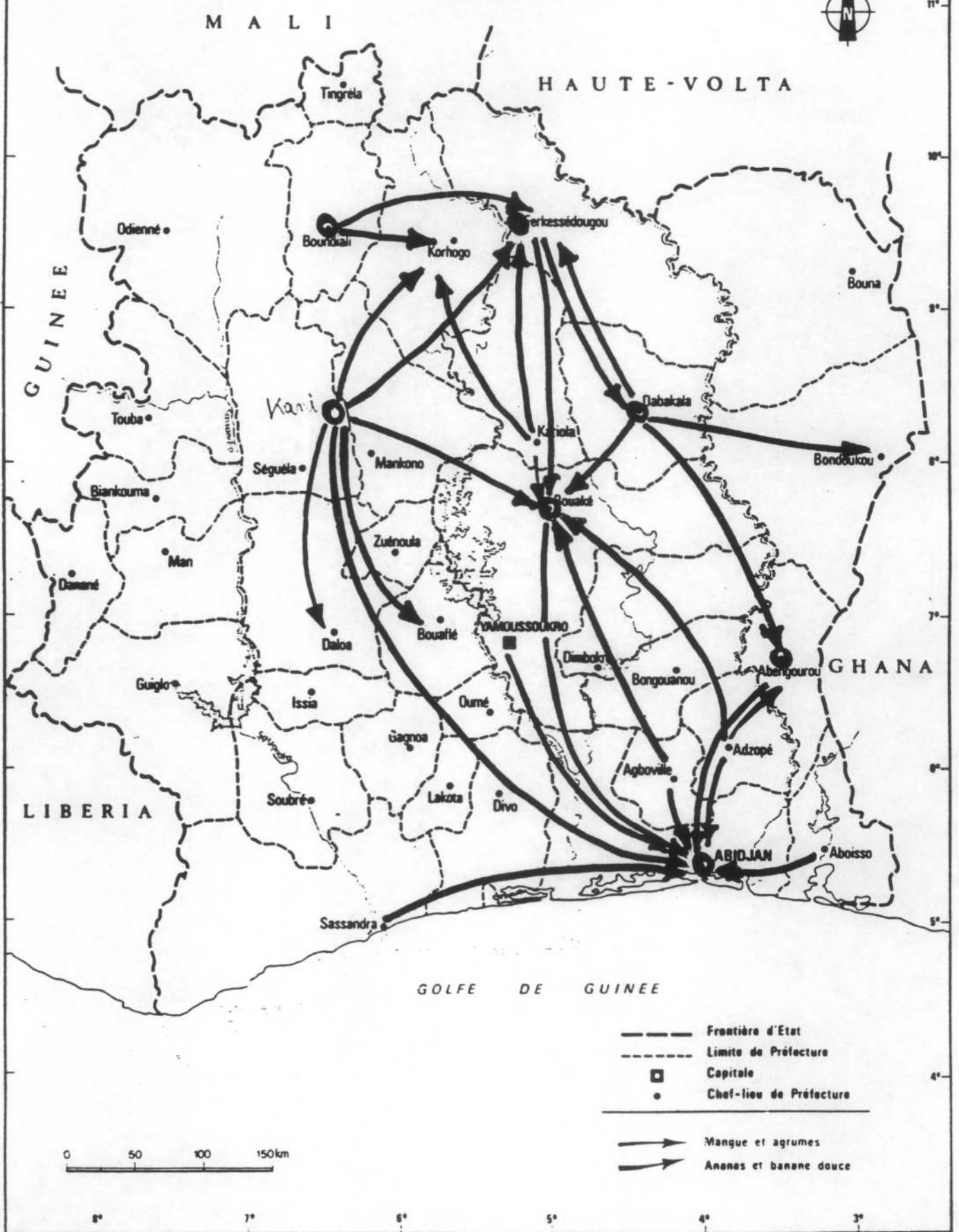
RÉPUBLIQUE DE CÔTE-D'IVOIRE

Flux de commercialisation des légumes



RÉPUBLIQUE DE CÔTE-D'IVOIRE

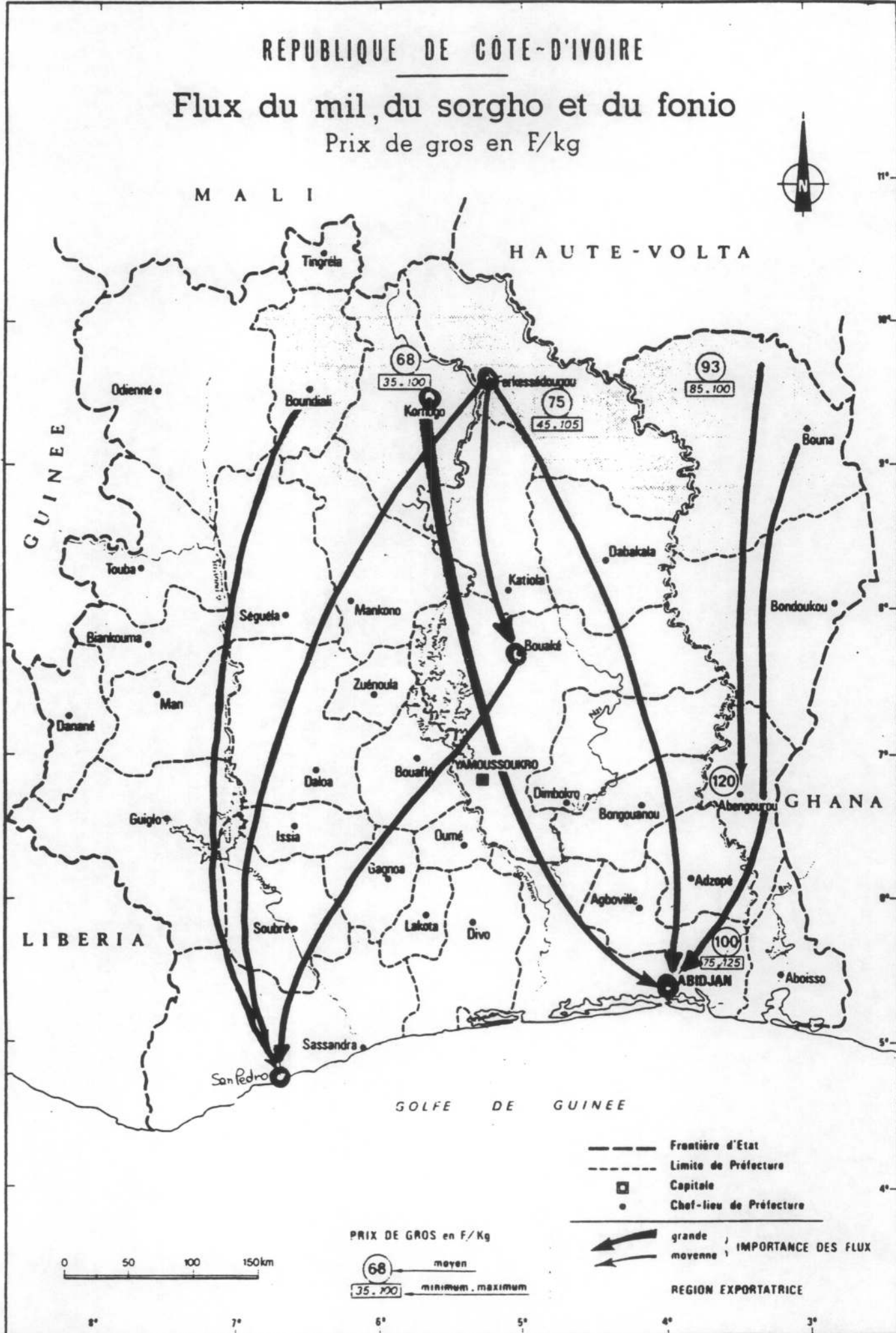
Flux de commercialisation des fruits



RÉPUBLIQUE DE CÔTE-D'IVOIRE

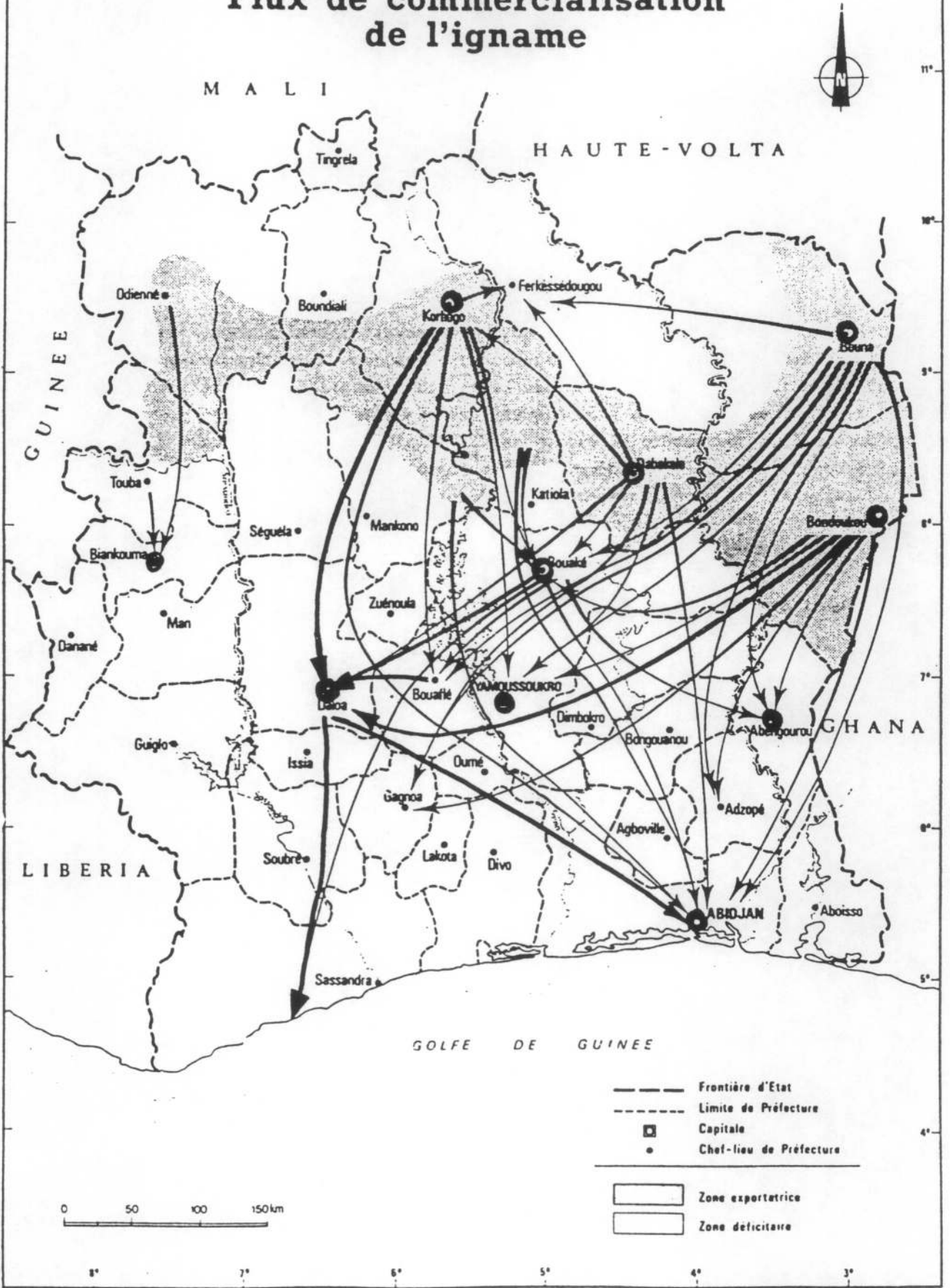
Flux du mil, du sorgho et du fonio

Prix de gros en F/kg



REPUBLIQUE DE CÔTE-D'IVOIRE

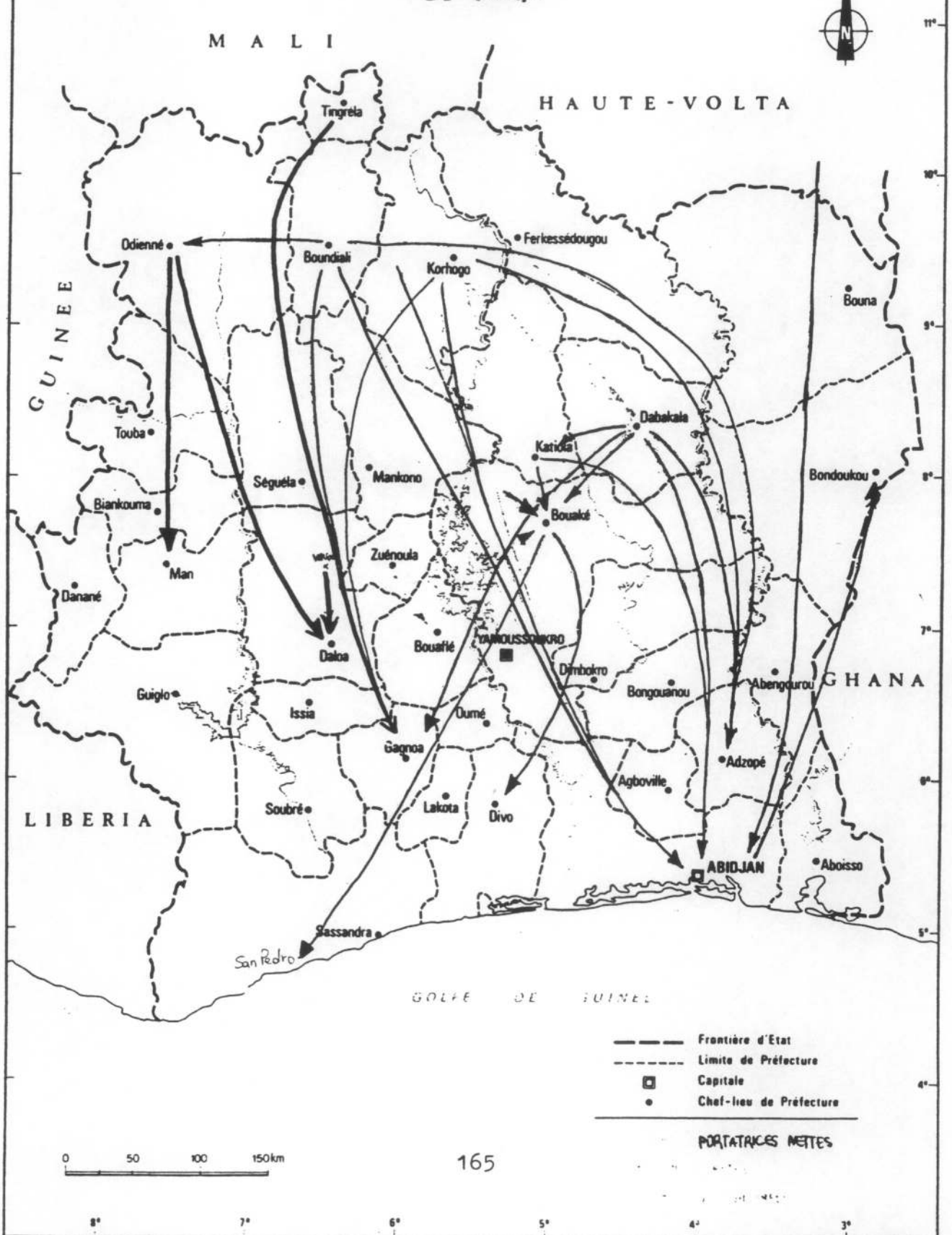
Flux de commercialisation de l'igname

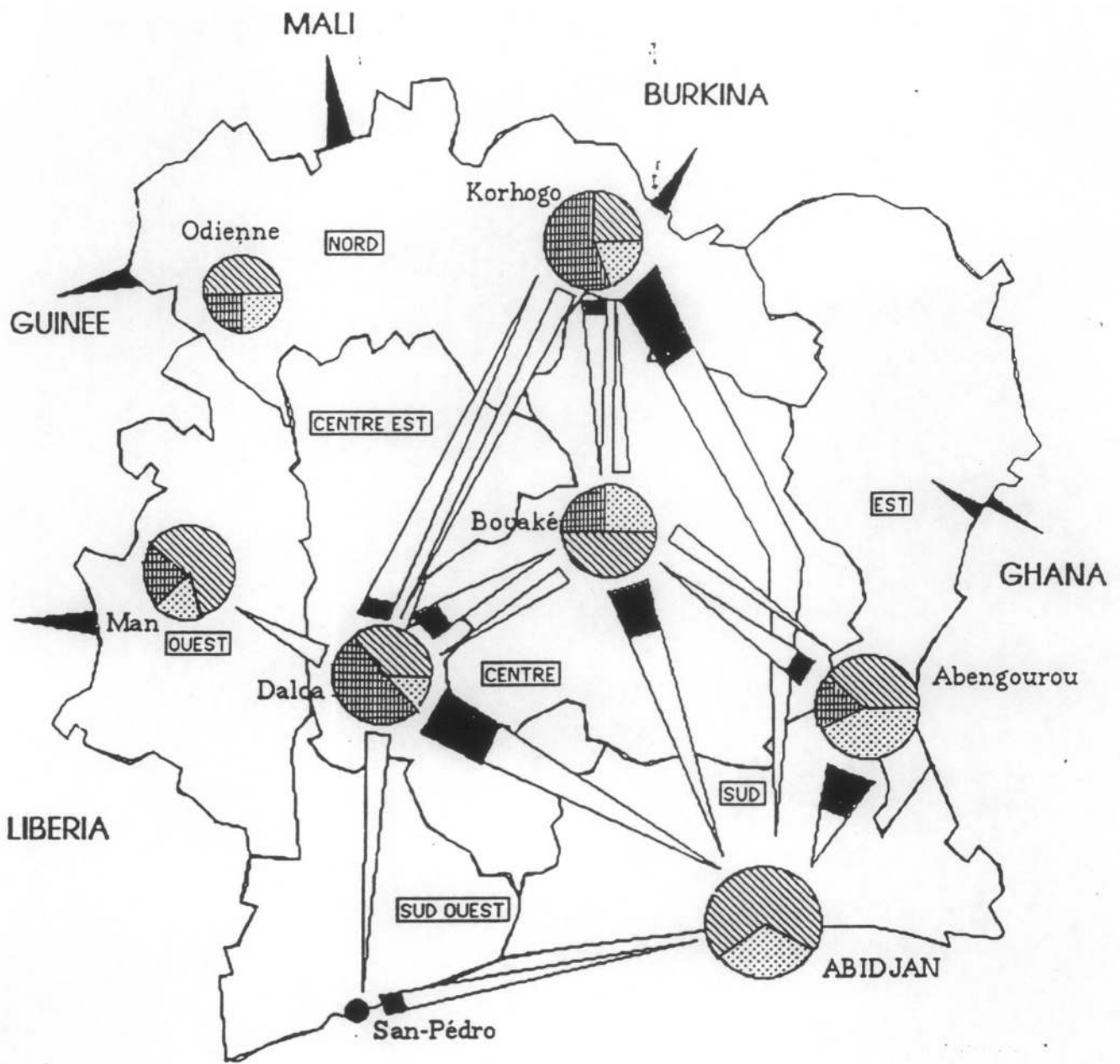


Elaboration BETPA - SODETEG-AO
 Décembre 1983

RÉPUBLIQUE DE CÔTE-D'IVOIRE

Régions exportatrices d'arachide et flux

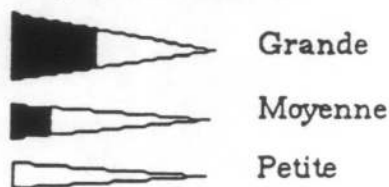




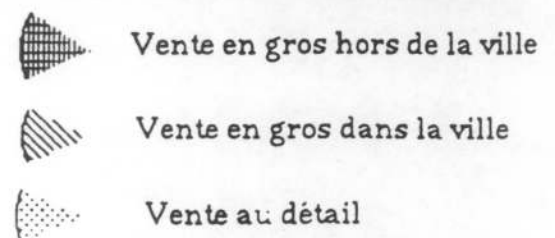
Les principaux centres et flux d'échange inter-régional

Source: BETPA-SODETEC (1983)

Importance des flux:



Destination des sorties de magasins:



DYNAMISME COMMERCIAL DES VILLES

| Villes | Nbre de G | tonnage mensuel et % production | Kg/G/jour | Nbre hab/G | Hab/MG |
|------------|-----------|---------------------------------|-----------|------------|--------|
| Abidjan | 736 | 17687 5 % | 800 | 2500 | 2800 |
| Bouaké | 315 | 29653 4 % | 3000 | 1142 | 2200 |
| Abengourou | 137 | 107 | 26 | 372 | 3913 |
| Daloa | 99 | 4190 1 % | 1400 | 1000 | 1050 |
| Korhogo | 13 | 115 | 294 | 7280 | 7672 |

Sources diverses : OCPV - 1987.

MG : Magasin de Gros
G : Grossiste

La carte de récapitulation des flux de commercialisation, combinée avec le tableau des activités des "magasins de gros", font apparaître l'originalité des grands centres d'échanges.

. A Abidjan où la part d'activités consacrées à l'approvisionnement des 80 marchés de détail de la ville est relativement importante, il n'y a (pratiquement) pas d'exportation. En fait, l'exercice commercial y est local et correspond à l'importance nominale des grossistes par rapport à la population urbaine.

. A Bouaké où les quantités traitées par grossiste sont au moins deux fois plus fortes qu'ailleurs, le dynamisme est confirmé par l'importance de chacune des activités commerciales.

. A Daloa et Korhogo, la part d'activités destinée à "l'exportation" est prépondérante.

. A Abengourou où la vente directe à la consommation des ménages urbains est très importante, la faible capacité des grossistes laisse supposer une faiblesse de leur influence sur la commercialisation des produits.

Considérant globalement l'étude des courants d'échange de produits vivriers, nous pouvons observer que les résultats de nos hypothèses vérifient partiellement les

informations des études BETPA et OCPV. En effet, nous découvrons que, par exemple, les cultures de plus forte production ne font pas toujours les flux d'échanges commerciaux les plus importants, d'une part. D'autre part, nous constatons que les zones de production les plus excédentaires ne sont pas forcément celles qui "exportent" la plus grande quantité de produits. Et enfin, nous apprenons que si les courants d'échanges dominants sont Nord-Sud et non Est-Ouest, la circulation des produits au-delà des frontières nationales n'est pas négligeable.

Nous pouvons retrouver toutes ces observations dans l'examen du cas de Guiglo, zone agricole de production largement excédentaire et située près de la frontière Ouest de la Côte d'Ivoire, qui pourtant n'apparaît pas parmi les grands centres d'échanges. On peut imaginer alors, que le trafic frontalier de café et cacao inclut aussi des exportations de produits vivriers (riz et manioc) vers le Libéria. Ou encore, on peut penser que la consommation par habitant y est pour certains produits, plus importante qu'ailleurs, auquel cas notre première hypothèse de base serait fausse.

Pour notre part, la combinaison de ces deux éventualités y est vraisemblable, c'est-à-dire que les exportations au-delà de la frontière nationale s'y accompagneraient d'une forte auto-consommation locale.

2.1.2.2 - La variation des flux.

L'intensité de la commercialisation des produits vivriers qui varie dans le temps, selon les saisons agricoles, les besoins monétaires ou la disponibilité des opérateurs et selon les types de produits, révèle le cycle de commercialisation de chaque produit.

PERIODE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS

| PRODUIT | JAN | FEV | MARS | AVRIL | MAI | JUIN | JUIL | AOUT | SEPT | OCT | NOV | DEC | ANNUEL |
|--------------------|------|------|------|-------|------|------|------|------|------|------|-----|-----|--------|
| IGNAME | 6,1 | 8,8 | 9,6 | 8,8 | 10,1 | 10 | 10,8 | 10,3 | 5,7 | 8,2 | 5,7 | 5,7 | 100% |
| MANIOC | 8,6 | 6,8 | 8,2 | 8,6 | 7,9 | 9,8 | 7,5 | 10 | 7,7 | 11,1 | 7,9 | 5,9 | 100% |
| BANANE PLANTAIN | 9,5 | 10,9 | 11,5 | 8,2 | 7,1 | 6,4 | 7,2 | 8,7 | 7,7 | 8,9 | 7,2 | 6,7 | 100% |
| MAIS | 7,7 | 8,2 | 9,4 | 8 | 8,8 | 5,7 | 6,1 | 11,2 | 6,9 | 9,4 | 9,3 | 9,3 | 100% |
| MIL | 11,7 | 7,9 | 9,6 | 14,1 | 6,5 | 5,9 | 7,7 | 4,9 | 3,6 | 16,2 | 6,8 | 5,1 | 100% |
| ARACHIDE | 8 | 7,8 | 7,8 | 6,6 | 6,2 | 9,7 | 10,2 | 9,2 | 11,9 | 11,5 | 4,7 | 6,4 | 100% |

Répartition en pourcentages mensuels (enquête SEDES 1972)

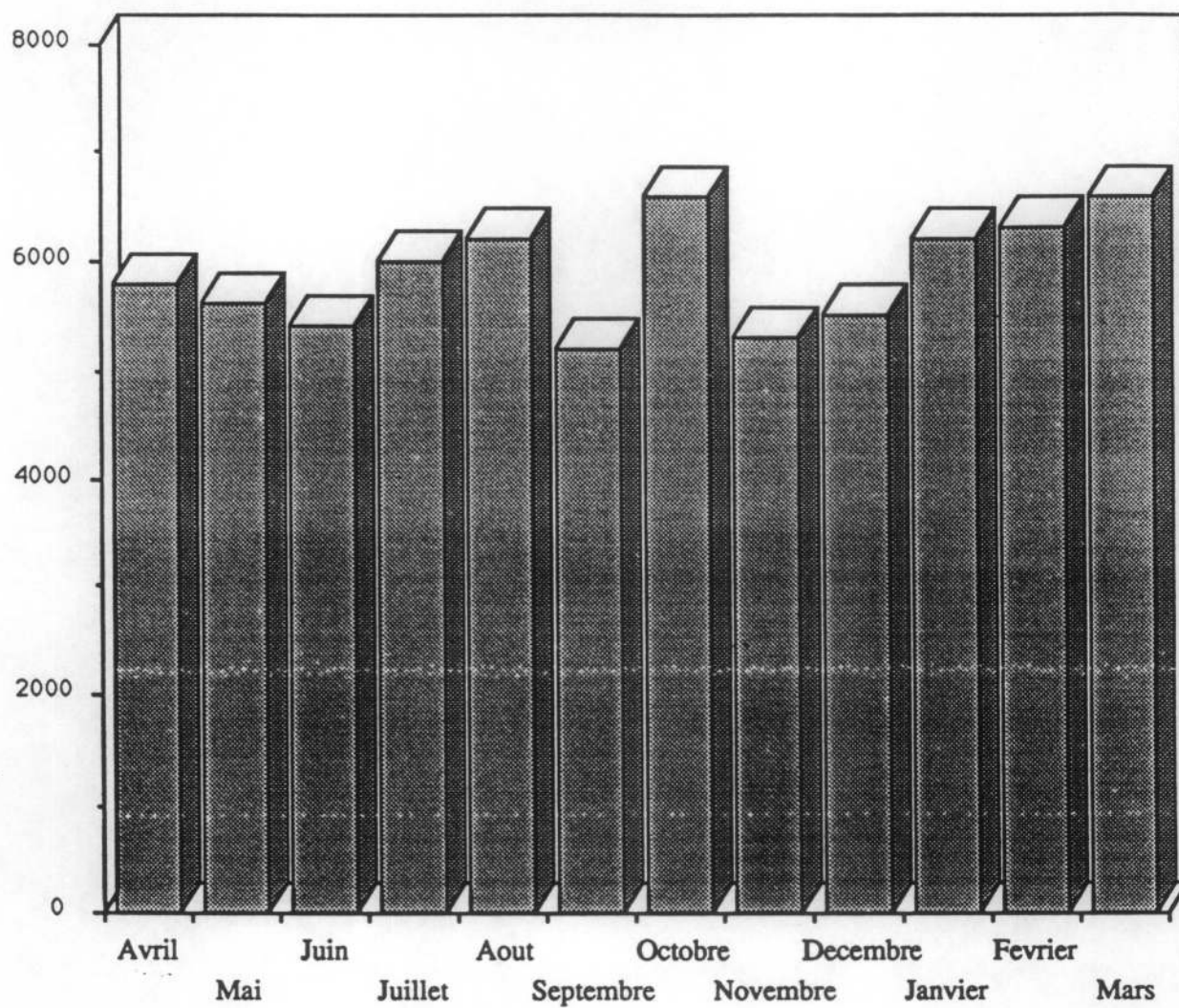
Au cours de l'année, l'évolution du trafic global est à peu près la même ; toutefois on peut distinguer sur le tableau, une période de faible activité et une période de forte activité pour les principaux produits. En particulier pour les fruits (et certains légumes) qui sont les plus périssables, les écarts sont très importants, car leur durée de commercialisation reste concentrée sur une courte période (pour les mangues en avril,...). En fait, d'une part, leur conservation est rendue plus difficile par une auto-destruction rapide ou un manque de technique appropriée à leur nature, d'autre part, ils n'ont pas de variétés secondaires de contre-saison.

Par ailleurs, cela accentue la faiblesse de leur flux, déjà provoquée par une consommation globale et des écarts de production locale relativement faibles. Quant aux féculents et céréales, l'étalement de leur période de commercialisation est favorisé par des variétés de substitution (igname précoce et tardive, banane, riz pluvial et inondé,...) ou des possibilités de conservation traditionnelle (manioc en terre, riz en grenier,...).

L'histogramme ci-après montre les niveaux de variation annuelle pour l'ensemble des produits vivriers commercialisés, avec une tendance qui se rapproche des informations tirées du tableau précédent.

Variation des flux commerciaux

(Source : BETPA-SODETEG 1983)



La variation des flux commerciaux, qui coïncide avec des événements climatiques ou socio-économiques, est surtout marquée par :

- de faibles quantités échangées en septembre (étage pendant la petite saison sèche), novembre-décembre (grande saison sèche et traite des cultures de rente) et en milieu d'année (veille des nouvelles récoltes).
- de fortes quantités échangées en juillet-août (pistes praticables à la fin de la saison des pluies), en octobre (hausse des dépenses pendant la rentrée scolaire) et en mars (fin des récoltes).

2 . 2

LES FONCTIONS DE DISTRIBUTION

2.2 - LES FONCTIONS DE DISTRIBUTION.

La pratique professionnelle de l'échange participant au trafic des cultures vivrières en Côte d'Ivoire, est essentiellement le fait des "Dioula", un conglomérat d'individus d'origines différentes, dépassant les limites ethniques, sociales et nationales. Les femmes jouent un grand rôle aussi bien pour la production que pour la commercialisation.

2.2.1 - Les circuits traditionnels de distribution.

La distribution comporte des circuits caractérisés par le nombre d'agents économiques qui interviennent dans la diffusion du produit.

2.2.1.1 - Le circuit direct.

Le producteur assume lui-même l'ensemble des fonctions de la distribution (transport, transformation, stockage, commercialisation) auprès des consommateurs et, approvisionne directement le marché urbain de consommation. Ce dynamisme du paysan dans l'économie monétaire est fréquent dans les zones où les produits d'exportation, dits "culture de rente", sont prépondérantes (l'Est et surtout le Centre-Ouest).

Dans ce circuit rapide, le paysan se substitue aux "professionnels" de la commercialisation et en prend tous les risques (pertes élevées à la distribution pour les produits périssables).

2.2.1.2 - Le circuit indirect.

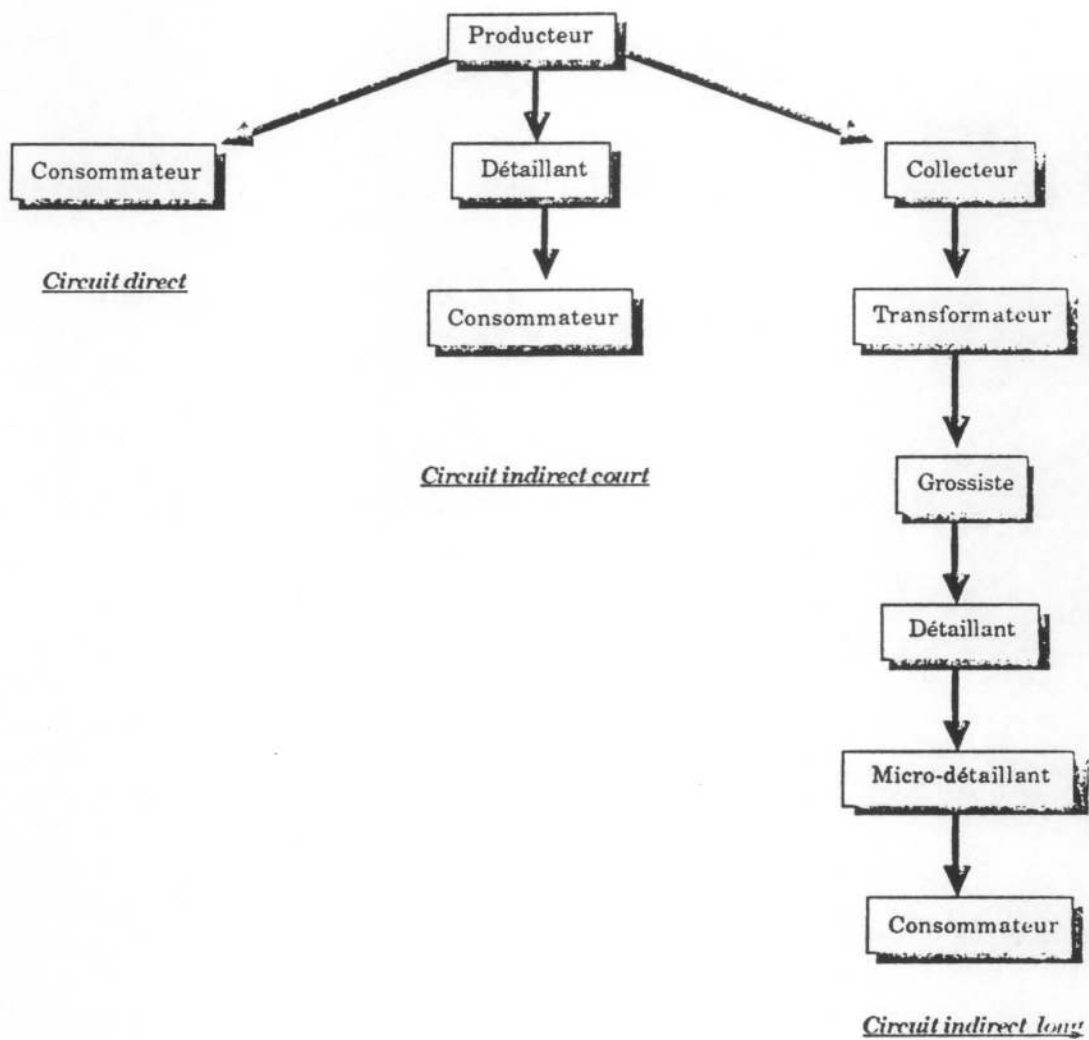
Il comporte des opérateurs intermédiaires en nombre plus ou moins important, entre le producteur et le consommateur :

Le circuit indirect court est composé d'un producteur et d'un ensemble de détaillants. L'initiative de la transaction peut être prise par le paysan qui propose sa production sur un marché rural de collecte ; dans un autre cas, le détaillant fait la tournée de plusieurs exploitations de producteurs. Il joue alors le rôle de commerçant-collecteur en écoulant lui-même la marchandise sur un marché urbain de consommation.

Le circuit indirect long comporte au moins un intermédiaire supplémentaire, généralement un grossiste qui, dans son magasin, conditionne, stocke et livre aux détaillants les produits reçus des producteurs. Certains grossistes-magasiniers deviennent les dépositaires de commerçants itinérants et, assurent leurs ventes moyennant un droit de dépôt. L'initiative de la distribution peut incomber entièrement au grossiste qui se charge alors de toutes les tâches en organisant la récolte, la collecte, le transport, la transformation,...

L'artisan-transformateur intervient de plus en plus dans les circuits traditionnels de distribution car, même en milieu rural les habitudes alimentaires tendent vers des produits plus élaborés (farine, pâte,...).

Schéma des circuits de distribution vivrière en Côte d'Ivoire



2.2.2 - Les grandes étapes de la distribution.

La distribution des produits vivriers comprend trois phases principales :

2.2.2.1 - La récolte et la collecte.

Rarement, la récolte est payée d'avance et, est, alors directement acheminée par le nouveau propriétaire.

Souvent, pour garantir sa propre auto-consommation, le paysan stocke par précaution sa production et, les surplus disponibles sont commercialisés au rythme de ses besoins monétaires.

Ce mécanisme naturel de régulation n'est pas spéculatif ; il serait satisfaisant si les conditions de stockage dans les champs n'entraînaient pas des pertes élevées. La fonction de stockage régulateur, assurée par le producteur, impose un rythme de collecte permanente sur les lieux de production. On constate alors que la collecte peut être soumise à des difficultés puisque les négociants sont libres de toute obligation contractuelle.

Cependant, les ruptures de stock sont rares car les collecteurs sillonnent régulièrement les régions auxquelles ils sont rattachées. L'épineux problème de la collecte réside dans l'inorganisation du marché de frêt qui, en dépit des efforts dispersés des transporteurs, est responsable de biens des déboires pour les distributeurs.

Les marchés ruraux installés le long des grands axes routiers dans les zones de production, constituent des marchés de collecte.

2.2.2.2 - Le transport et le conditionnement.

Le transport des produits vivriers s'effectue sur de longues distances (entre des régions ou des départements) ou sur de petites distances (à l'intérieur d'un même département ou d'une même commune).

A l'exception de la ligne unique de chemin de fer "Abidjan-Niger", toute la distribution des produits est assurée par la seule voie de communication disponible : le réseau routier national. L'état général des routes est depuis peu, satisfaisant ; les voies de communication Nord-Sud sont importantes et convergent presque toutes vers la capitale économique. Par contre, les voies Est-Ouest sont peu importantes et peu nombreuses leur état ne permet pas toujours une circulation rapide même entre les grandes régions. De ce réseau national, partent des routes départementales et des pistes rurales qui irriguent les villes et les villages. Le trafic des produits est d'autant plus irrégulier que les campements de producteurs sont inaccessibles pendant la saison des pluies, les pistes devenant alors impraticables.

La solidarité des "syndicats" de transporteurs favorise la circulation des informations sur les offres de production et les demandes de consommation. Le "contrat" de transport est fictif et, la location des véhicules à la journée est une méthode assez courante particulièrement pour les ramassages "au coup par coup".

On distingue plusieurs types de véhicules de transport de marchandises, dont l'état est généralement à déplorer. Les gros camions (plus de 5 tonnes) ne sont disponibles au transport des vivriers que pendant la période de soudure ; c'est-à-dire que la traite des cultures d'exportation dispose en priorité de ces moyens de transport à volume important qui, assurent les longs trajets. Les petits camions bachés et les "taxi brousse" (au titre de bagages accompagnés) assurent le transport des produits sur les petits trajets de collecte ou, effectuent les rotations quotidiennes entre les marchés de consommation d'une même ville. Les "pousse-pousse" (charettes à bras) offrent leurs services à des grossistes ou à des détaillants en assurant la navette entre les magasins de gros et les marchés de consommation.

Le conditionnement des produits est insuffisant. Les céréales qui bénéficient d'une protection particulière sont ensachés dans des sacs en jute souvent de récupération. La majorité des produits étant transportés en vrac, ils subissent des dégradations importantes. La manutention de ces produits non emballés augmente cette dégradation ; les

"balagnini" sont des manutentionnaires qui fréquentent les grandes villes et se chargent des livraisons et des allotissements à l'intérieur des marchés de consommation ; ils se font portefaix pour les clients-consommateurs.

2.2.2.3 - La transformation et le stockage.

La transformation qui permet d'adapter les produits bruts au besoin des consommateurs n'est pas industrielle ; c'est l'activité de petits artisans. Les ateliers de transformation artisanale sont installés aux abords des marchés de consommation (transformation des légumes) parfois dans les zones de collecte (transformation des céréales). Quelques unités industrielles de l'Etat, interviennent mais peu, dans la transformation (silos à grains).

L'unité de stockage est un entrepôt de grossiste approvisionné par des producteurs ruraux et destiné à ravitailler un marché urbain de détaillants. Les conditions de stockage sont généralement médiocres car les magasins peu aménagés pour recevoir des produits vivriers, sont souvent vétustes. Les produits sont entassés, en outre la lutte contre les insectes, les rongeurs et la moisissure n'est pas systématique ; alors les pertes ne sont pas négligeables, surtout pour les fruits, les légumes et les féculents. Aussi, les périodes couvertes par le stock moyen sont relativement courtes pour la banane plantain, 1 à 3

jours ; le manioc, 4 à 8 jours ; l'igname, 5 à 12 jours ; le riz, 15 à 25 jours ; le mil, 20 à 30 jours.

Ces délais de stockage sont révélateurs des difficultés de conservation des produits vivriers traditionnels ; c'est aussi l'un des problèmes qui contraignent les grossistes à renouveler régulièrement leurs stocks, donc à se ravitailler plus souvent et par quantités peu importantes.

2.2.3 - Le système commercial.

L'évolution de la distribution donne naissance à des formes nouvelles de commercialisation qui dans les villes des pays en voie de développement, acquièrent des spécificités économiques d'une société en mutation. L'appareil de distribution des cultures vivrières, classé par les techniques de vente dont résulte cette évolution, conserve en Côte d'Ivoire une certaine articulation par rapport à la nature des produits ou à l'étendue de la zone de distribution.

2.2.3.1 - Les sociétés et les magasins "modernes".

Les sociétés commerciales

Elles concernent le circuit para-étatique et le circuit intégré :

Dans le circuit para-étatique, des industries agro-alimentaires (usines de décorticage de riz) installées dans les principaux centres de production se ravitaillent chez les paysans parce qu'elles possèdent peu de plantations industrielles.

Elles approvisionnent à leur tour des grossistes locaux importants (à partir de 5 tonnes de produits élaborés) ou, grâce à des contacts avec les transporteurs privés, écoulent régulièrement leurs produits vers les grands centres de consommation.

Le circuit intégré fait suite aux anciens comptoirs coloniaux. La CFCI, la SACI, ... sont les importateurs locaux de produits manufacturés : riz du Pakistan, sucre de France, ... Ces grossistes connaissant des ruptures de stock occasionnelles, se ravitaillent auprès du circuit para-étatique. Le riz est le seul produit alimentaire de base qu'ils commercialisent.

Les magasins de gros.

Les grossistes et demi-grossistes agréés par la ministère du commerce sont peu nombreux, les autres fonctionnent dans l'anonymat.

En général, les "libano-syriens" traitent les mêmes produits que les circuits intégrés, mais dans des quantités plus modestes : des produits non-alimentaires (savon), du sucre, de la farine, le riz importé, et des produits de rente (café, cacao).

Les "Dioula" traitent des produits locaux plus périssables en plus du riz : igname, banane... Leurs magasins sont étroits, vétustes et sous-équipés. Une part importante de leurs ventes est destinée aux revendeuses des marchés locaux ; seuls ceux de Bouaké sont à l'origine de réexpéditions importantes.

2.2.3.2 - Places et marchés "traditionnels".

Les plates-formes de gros.

Depuis quelques années, des "marchés de gros" apparaissent avec le dynamisme des coopératives féminines, principalement à Abidjan (Roxy) et Bouaké.

Ces plates-formes fonctionnent en circuit presque fermé, approvisionnées en exclusivité par des paysans et motivés par un encadrement technique et commercial. Il s'y développe un oligopôle qui, dans les grandes villes constitue le pivot du ravitaillement des marchés de vivriers.

Les marchés de détail.

Ce sont des aires construites dans les centres-villes pour abriter quotidiennement les détaillantes de produits alimentaires. Près de la moitié des stands est consacrée à la vente des produits déjà transformés ou élaborés par des artisans installés dans les environs de ces marchés. Dans les villes de Province, un petit nombre de paysans grossistes s'installent occasionnellement aux abords des marchés, ne disposant ni d'étales, ni d'abris. Dans les grandes villes, les marchés "centraux" sont relayés par des petits marchés de quartier, tous peu équipés en unités de mesure.

Suite à l'urbanisation artificielle des villes dans les pays en voie de développement, l'activité commerciale s'est adaptée au besoin de consommation alimentaire des ménages très pauvres, en créant le micro détail. Cette vente au petit détail proposant les produits par fractions infimes, est effectuée par des vendeurs ambulants issus d'un secteur tertiaire informel.

2.2.3.3 - Transactions et marchés "villageois".

Les négociations "bord-champ"

Dans les exploitations agricoles, la commercialisation des produits s'effectue au cours de transactions isolées qui en milieu rural, affaiblissent le pouvoir de négociation des producteurs face à un petit nombre d'acheteurs exigeants. Généralement peu informé sur la valeur monétaire de sa production, ou, dans l'incertitude sur les débouchés à venir, le paysan est amené à vendre au prix ou au rythme de ses besoins monétaires. La dépendance partielle du producteur de vivriers peu être renforcée par la vente à crédit d'une récolte sur pied, pour faire face à des dépenses immédiates (scolarité, santé,...)

Les marchés ruraux.

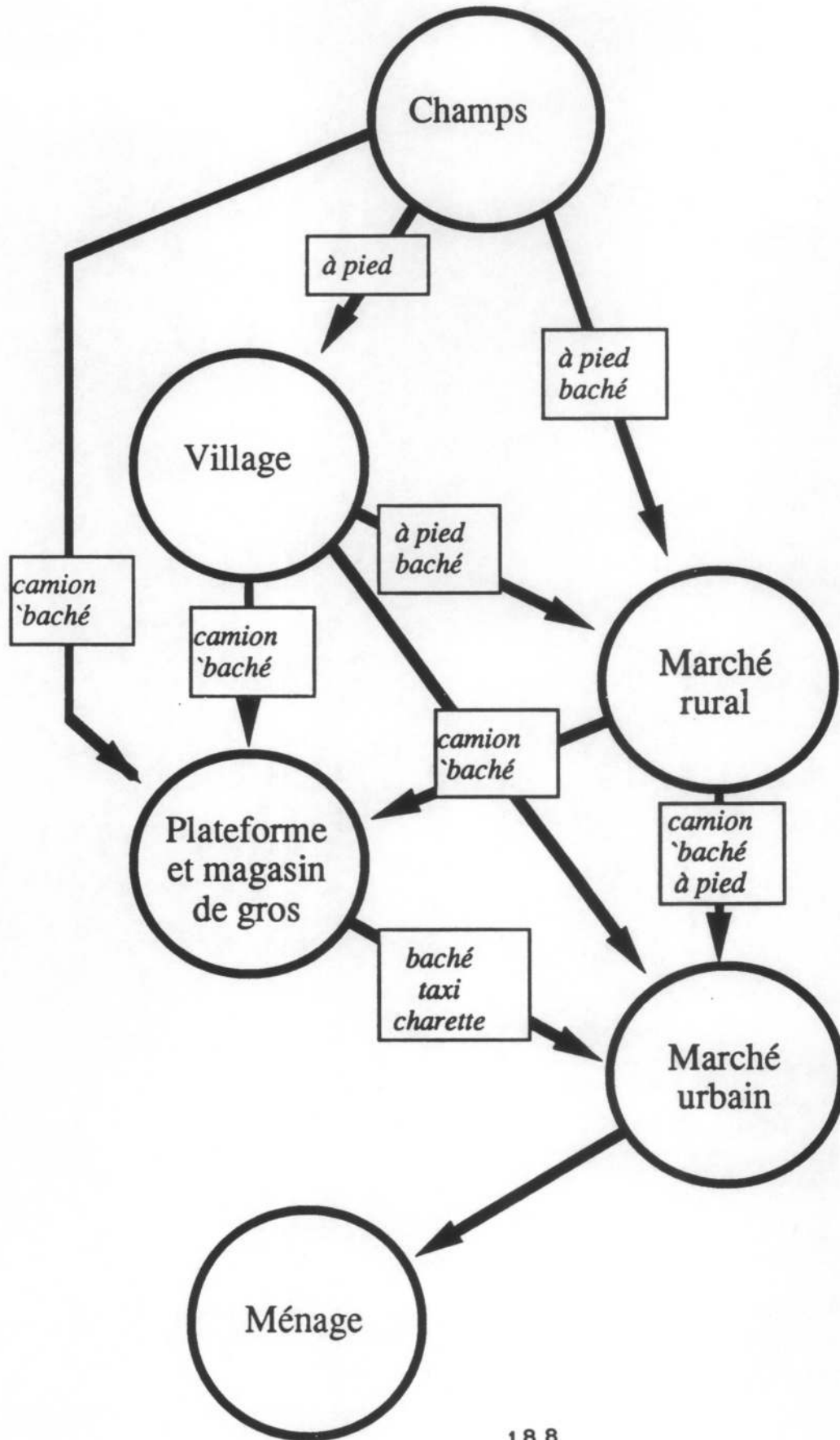
Avec des pratiques issues de l'économie primaire, les marchés de campagne rassemblent périodiquement tous les partenaires commerciaux dont la confrontation directe élargit le choix des transactions.

Organisé sur une place rurale d'accès aisée, le marché est approvisionné directement en vivriers bruts par les producteurs, et en produits manufacturés par des commerçants itinérants urbains.

Répartis uniformément dans tout le pays, les marchés ruraux constituent pour les marchés urbains proches, la source de ravitaillement des détaillantes ; et pour les villes éloignées, des centres de concentration ou de collecte.

La structure de la répartition des fonctions met en présence deux économies, modernes et traditionnelles dont l'articulation pourrait être représentée sur un schéma illustré (page suivante) par les espaces de regroupement des produits vivriers.

LIEUX DE REGROUPEMENT DES PRODUITS



La description de la fonction logistique de distribution des cultures vivrières en Côte d'Ivoire conduit à présenter ses conséquences socio-économiques immédiates, principalement la formation des prix.

2.2.4 - La formation du prix.

L'initiative totale de la distribution des produits vivriers étant abandonnée aux opérateurs, il n'existe pas de prix officiel pour les produits locaux (hormis le riz, mais sa valeur établie par l'Etat n'est pas toujours respectée, même dans le canal officiel).

Pour les produits importés, seuls les magasins agréés par l'Etat subissent un contrôle de la fixation des prix ; les autres opérateurs restant "libres" d'évaluer leurs produits. Il s'est alors instauré une espèce de contrat tacite entre les différents opérateurs de la distribution traditionnelle, et qui leur permet d'évaluer les prix selon la quantité, la qualité, et même selon les besoins immédiats de chacun des partenaires. Les unités de mesure faisant souvent défaut, les produits sont estimés à "l'oeil".

Une série d'idées reçues concernant un grand nombre d'intermédiaires qui, favorisant la spéculation, provoqueraient des fluctuations importantes des prix et des quantités des produits. A ce sujet, il faut rappeler que les produits traditionnels ne sont pas tous stockables et ceux qui le sont ne supportent qu'un stockage limité (3 semaines) compte tenu des conditions de leur conservation et de leur manipulation.

La structure des prix peut s'établir ainsi :

Pour 100^F CFA payés par le consommateur, 46^F vont aux producteurs, 12^F représentent les frais d'approche, 14^F constituent la marge du grossiste et 28^F celle du détaillant.

Le producteur n'est pas lésé dans cette répartition des prix mais la ponction prélevée par le détaillant tend à réduire le pouvoir d'achat moyen du consommateur urbain. Dans les prix à la consommation, les frais de transport et les marges de distribution comptent souvent plus que les prix à la production et, leurs variations sont de nature à compenser (voire inverser) les effets de celle des prix sur les marchés terminaux. Seul dans ce cas, le micro-détail peut garantir au ménage à revenu faible, sa capacité économique de consommation.

On remarque que les marges augmentant avec la distance et le nombre d'intermédiaires, les produits sont plus disponibles et moins coûteux dans les petites villes au contact du monde rural, contrairement aux grandes agglomérations qui connaissent des pénuries spéculatives (notamment pour le riz local).

La tendance générale de la distribution des cultures vivrières est à la commercialisation traditionnelle indépendante où, domine la forme artisanale et familiale.

Les activités sont une occupation secondaire pour les intervenants puisque : les producteurs s'adonnent aux cultures vivrières pour assurer leur auto-subsistance et ne les commercialisent véritablement qu'après épuisement de leurs revenus rentiers (pendant la période de soudure du café et cacao...). Les transporteurs d'abord préoccupés par les chargements des cultures de rente, ne cèdent occasionnellement leurs véhicules aux activités vivrières qu'après la traite des cultures de rente.

Actuellement, on assiste en Côte-d'Ivoire à une insertion progressive des agents de la production dans une économie d'échange ; plus particulièrement dans la distribution de l'agriculture vivrière où la spécialisation professionnelle apparaît pour les commerçants.

Cependant, l'objectif des producteurs étant encore la couverture de leurs besoins monétaires après la satisfaction de leurs consommations alimentaires, ils ne cherchent pas la rentabilité maximale de leur exploitation agricole. Leur désintéressement pour les cultures vivrières s'expliquent donc par leur motivation pour les cultures dites de rente. De ce fait, les transactions commerciales sont généralement contrôlées par les commerçants intermédiaires dont le mode de commercialisation est souvent défavorable à un marché concurrentiel et transparent pour les produits vivriers en Côte d'Ivoire.

Malgré l'absence d'organisation institutionnelle, le système de distribution n'est pas anarchique puisque les opérateurs tentent apparemment de coordonner leurs fonctions afin d'assurer le ravitaillement des populations urbaines.

Cependant, la tendance à la régression du taux d'autosuffisance alimentaire laisse quelques inquiétudes quant à la sécurité alimentaire à long terme ; du moins si la situation évolue dans les mêmes conditions.

Il ressort de la première partie de cette thèse que, les difficultés alimentaires de la Côte-d'Ivoire reposent moins sur le problème de la production vivrière que sur celui de la distribution. Si la répartition actuelle de ces produits est en partie imposée par les conditions naturelles, elle n'est pas impossible à modifier (pour autant).

La volonté de réduire les inégalités de distribution dans les prix et les quantités de produits sur l'ensemble du territoire ivoirien, conduit à l'idée d'influer sur la localisation des activités économiques de l'agriculture vivrière. Pour ce faire, il faudrait d'abord étudier la structure spatiale de la Côte d'Ivoire et mettre en évidence les relations tissées entre les différentes entités territoriales. Tel est justement l'objet de la deuxième partie de cette thèse.

D E U X I E M E P A R T I E

DEUXIEME PARTIE

LA DIMENSION SPATIALE
DE L'ECONOMIE ALIMENTAIRE
EN COTE D'IVOIRE

I - L'INSERTION DE LA NOTION D'ESPACE

DANS L'ANALYSE ECONOMIQUE

1.1 - La "régionalisation" de l'économie alimentaire.

1.1.1 - Les agglomérations ponctuelles.

1.1.2 - Les ensembles géographiques.

LA DIMENSION SPATIALE DE L'ECONOMIE ALIMENTAIRE.

L'intégration de la notion d'espace dans l'étude, conduit à poser le problème de l'allocation optimale des ressources et à redéfinir un équilibre socio-économique en fonction des potentialités locales sur le territoire ivoirien. Cela nous aidera à aborder l'aspect spatial et à envisager un aménagement de l'espace dans l'ensemble des actions de planification de l'économie alimentaire.

I - L'INSERTION DE LA NOTION D'ESPACE DANS L'ANALYSE ECONOMIQUE.

Dans l'approche spatiale que nous ferons de l'organisation de la distribution des cultures vivrières en Côte d'Ivoire, nous procéderons à l'analyse d'une économie dimensionnelle où nous soulignerons l'importance de la dynamique du système spatial ivoirien. L'insertion du facteur espace dans l'analyse de la répartition des produits vivriers permettra de décrire les divisions territoriales et de définir les relations économiques et sociales qui s'opèrent entre les différentes unités spatiales de la Côte d'Ivoire, en matière d'approvisionnement alimentaire.

Remarque :

Il importe de noter que l'utilisation de certains termes jugés parfois trop techniques ou trop théoriques n'est pas abusive car, nous la situerons dans un cadre socio-économique adapté à des réalités propres aux pays en voie de développement. A titre d'exemple, certaines théories de l'aménagement du territoire, applicables aux activités agricoles, pourraient servir à reconnaître la structure spatiale des économies régionales, urbaines et rurales. Notamment, la théorie de la localisation peut contribuer à expliquer les relations commerciales intra-régionales, les interdépendances ethniques, les limites des aires d'influence propres à la distribution des cultures vivrières en Côte d'Ivoire.

1.1 - LA "REGIONALISATION DE L'ECONOMIE ALIMENTAIRE.

Parallèlement au découpage administratif actuellement mis en place en Côte d'Ivoire, des forces agglomératives ont déterminé par leur population, leur taille, leur localisation géographique, des unités territoriales dont les limites dépendent entre autres en matière d'économie alimentaire, de leur dynamisme commercial, de leurs potentialités agricoles, de leurs traditions sociales.

L'intensité des relations économiques tissées entre ces diverses unités spatiales, a favorisé le développement de pôles d'attraction dont l'influence dépend des fonctions qu'ils assument à l'égard de leur environnement. L'aire d'influence de ces pôles étant fonction de l'objet de leur rayonnement (par exemple : équipement sanitaire spécialisé, équipement éducatif, culturel, commercial,...), leurs limites peuvent varier selon le niveau de service qu'ils offrent à leur environnement (proche ou lointain).

Ainsi, les activités de l'agriculture vivrière s'effectuent dans un système spatial subdivisé en sous-espaces économiques eux-mêmes hiérarchisés par leur dimension et leur attraction respectives au cours d'interactions qui constituent un réseau géo-économique. L'étude de l'armature du territoire national permettra de préciser le rôle et les caractères propres à chaque unité en montrant sa dimension économique dans l'espace global.

1.1.1 - Les agglomérations ponctuelles.

1.1.1.1 - L'espace rural.

1.1.1.2 - L'espace urbain.

1.1.1 - Les agglomérations ponctuelles.

1.1.1.1 - L'espace rural.

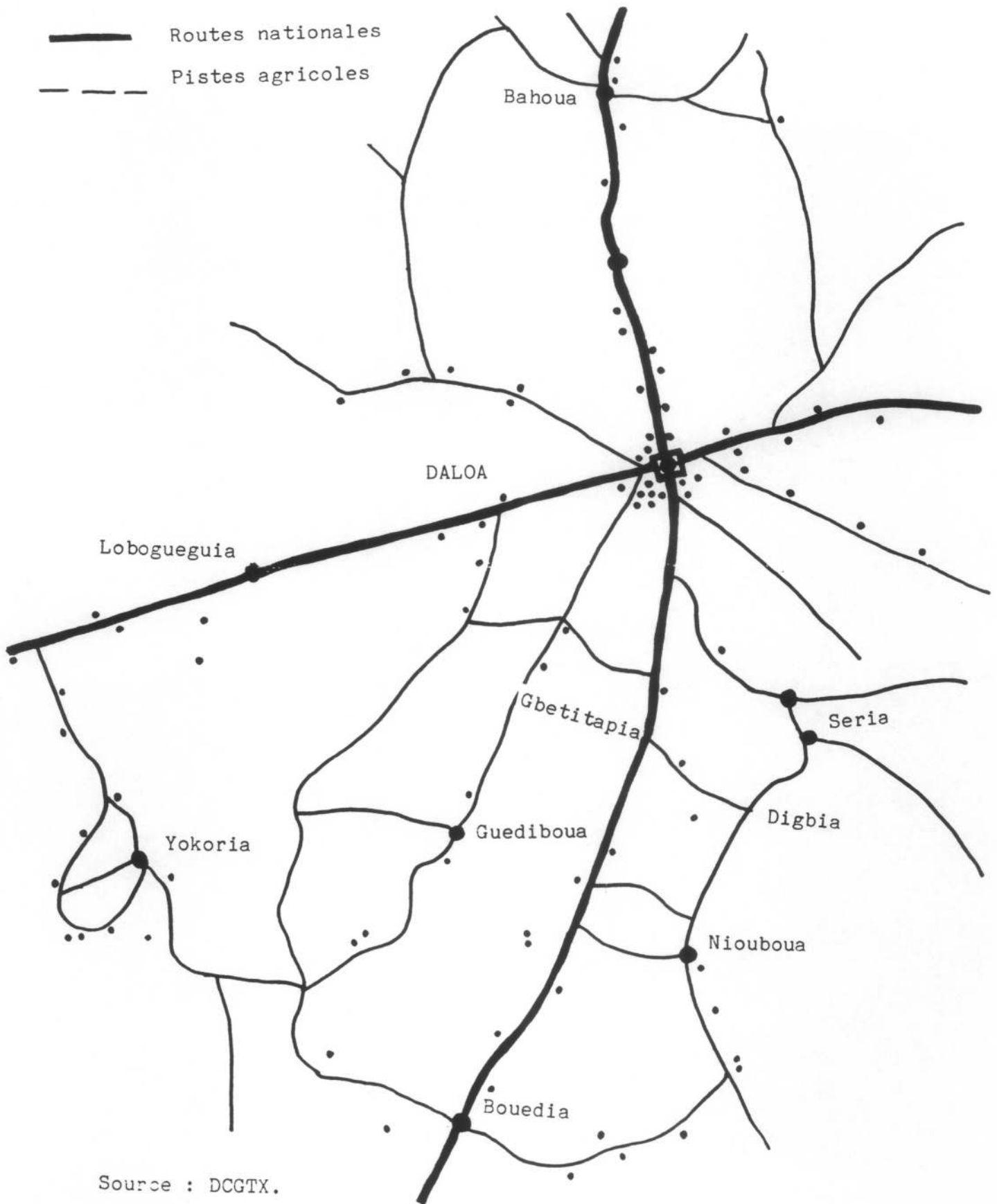
Le secteur primaire de l'économie ivoirienne est basé sur une production essentiellement agricole, les cultures d'exportation et les cultures vivrières étant les activités principales des populations rurales.

- Les bourgs commerciaux.

Les besoins de l'échange nécessitant le rassemblement périodique des producteurs initialement dispersés, l'exercice des fonctions commerciales devient une force agglomérative sur un site privilégié. Les regroupements de plusieurs sources d'offres favorisent le développement d'importants marchés ruraux qui s'implantent dans des villages situés le long d'axes routiers principaux.

Chacun de ces bourgs commerciaux abrite un marché hebdomadaire qui commercialise la production agricole de plusieurs villages environnants et une population importante à l'occasion du jour du marché. Ce village devient alors l'agglomération principale et l'unique source de ravitaillement d'une zone dont le rayon d'influence dépend de son degré d'accessibilité par les paysans des villages voisins et par les commerçants de la ville proche. Les activités de deux marchés ruraux voisins, sites privilégiés par l'offre et la demande qu'ils suscitent ne s'exercent pas le même jour, pour éviter leur concurrence inutile.

LES PRINCIPAUX MARCHES RURAUX DE DALOA



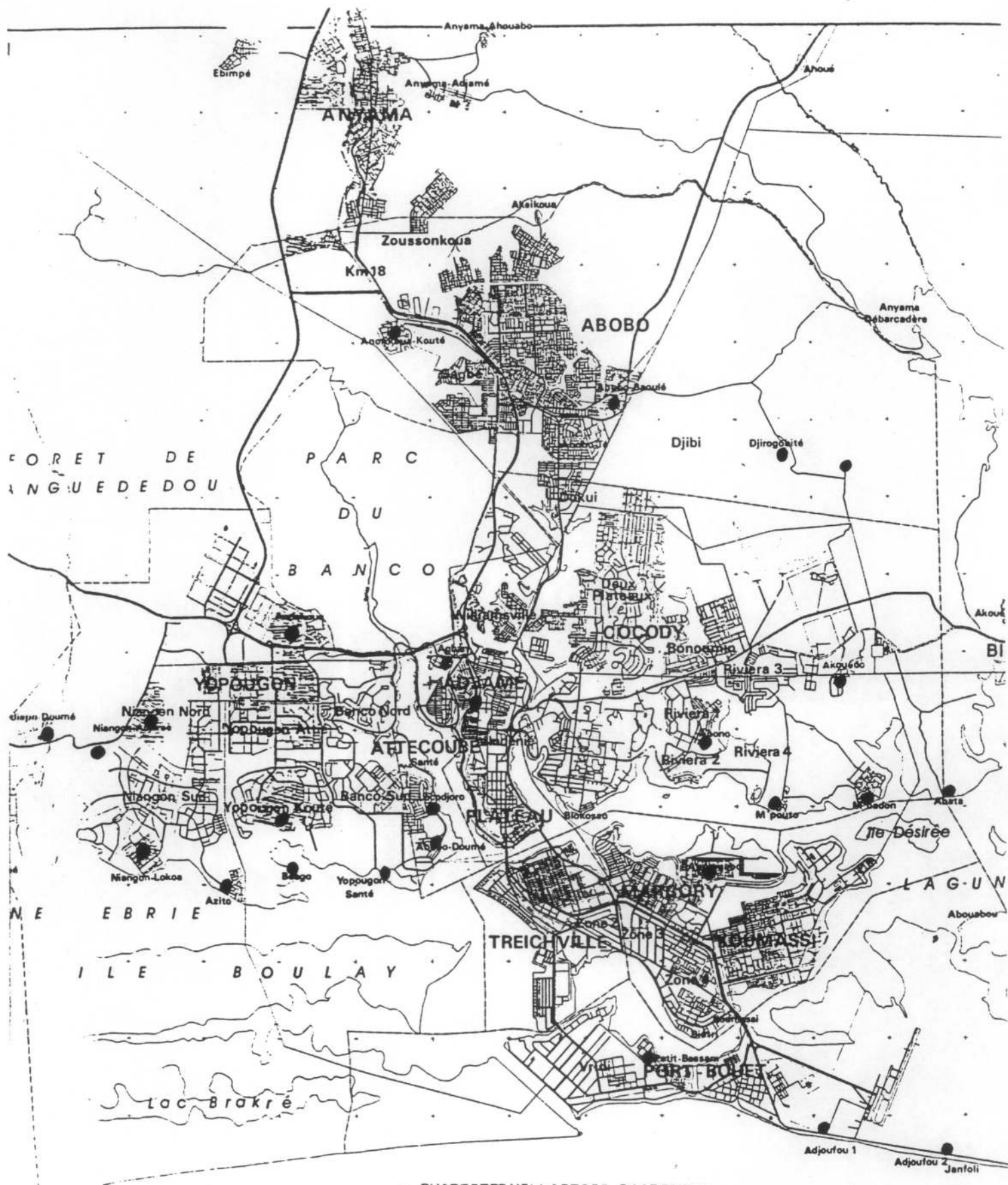
Source : DCGTX.

- Les villages.

Beaucoup de petits villages isolés ou enclavés ont un accès difficile car les pistes rurales ne sont pas praticables toute l'année, surtout pendant la saison des pluies qui peut correspondre à certaines périodes de récoltes ou de commercialisation.

Certains villages qui ont été rejoints par l'extension urbaine, ont des difficultés de production agricole dues à la saturation de leurs terroirs ruraux. Pratiquant habituellement une agriculture extensive, ils deviennent de simples espaces semi-ruraux ou sont même parfois, absorbés par la tache urbaine. C'est le cas des quartiers villageois (Anono, Lobia) dont les paysans ne disposent que de petits terrains agricoles péri-urbains. D'autres villages situés à la limite des frontières de la Côte d'Ivoire, ont des campements au-delà même de ces frontières. En fait, leurs origines communes avec des villages voisins des pays limitrophes, aura résisté au découpage colonial.

La situation qui prévaut dans les zones rurales est la croissance plus rapide et plus importante des villages de producteurs installés en bordure des grands axes de communication (voie routière, ferrée). Et leurs principaux bourgs les font apparaître comme des axes de développement, exerçant sur les producteurs de cultures vivrières une attraction déterminée par la qualité des pistes rurales et par la distance à parcourir à partir des campements villageois.



QUARTIERS VILLAGEOIS D'ABIDJAN.

Source : DCGTX.

O C E A N . A T L A N T I Q U E

LES VILLAGES FRONTALIERS

Source : DCGTX



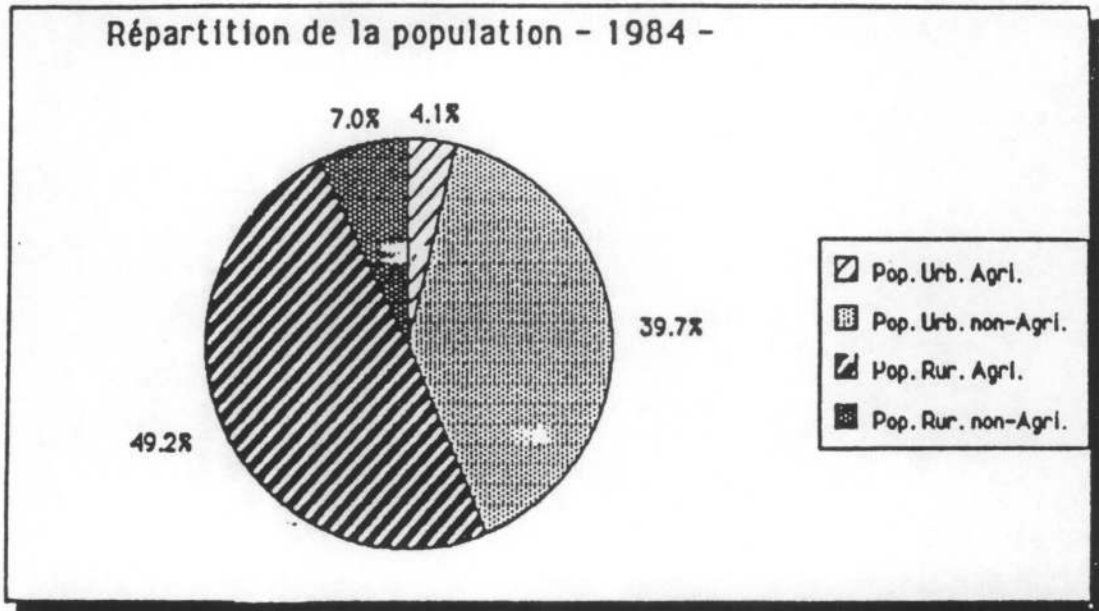
1.1.1.2 - L'espace urbain.

Le secteur secondaire de l'économie ivoirienne est basé sur la transformation de matières premières essentiellement agricoles : usines de fabrication de chocolat à partir du cacao, de caoutchouc avec l'hévéa, du tissu avec le coton, ... Ces activités de transformation nécessitent, comme celles du secteur tertiaire (services, commerce) l'emploi d'une main d'oeuvre urbaine.

Les espaces de concentration géographique d'hommes et d'activités non agricoles, présentent trois types principaux de villes en Côte d'Ivoire. Ces villes sont classées par leur niveau d'équipements et de services, leur situation administrative, leurs ressources naturelles, leur population, leur taille et leur place dans le tissu environnant ou national. En matière d'économie alimentaire, certaines villes constituent des centres d'attraction pour d'autres villes situées au-delà de leur limite administrative. Le rôle de ces agglomérations urbaines est aussi déterminé par leur situation géographique. On distingue ainsi une ville principale, des villes secondaires et de petites villes.

ACTIVITES URBAINES

Source : DCGTX.



Sur ce schéma représentant les activités de la population, il apparaît que les deux tiers des habitants sont directement concernés par l'agriculture ou le milieu rural.

En réalité, la part d'activités économiques modernes exercées par la population urbaine non agricole est beaucoup plus faible parce que, l'industrie et les services n'occupent qu'une partie de cette population qui développe parallèlement le secteur tertiaire traditionnel (activités informelles).

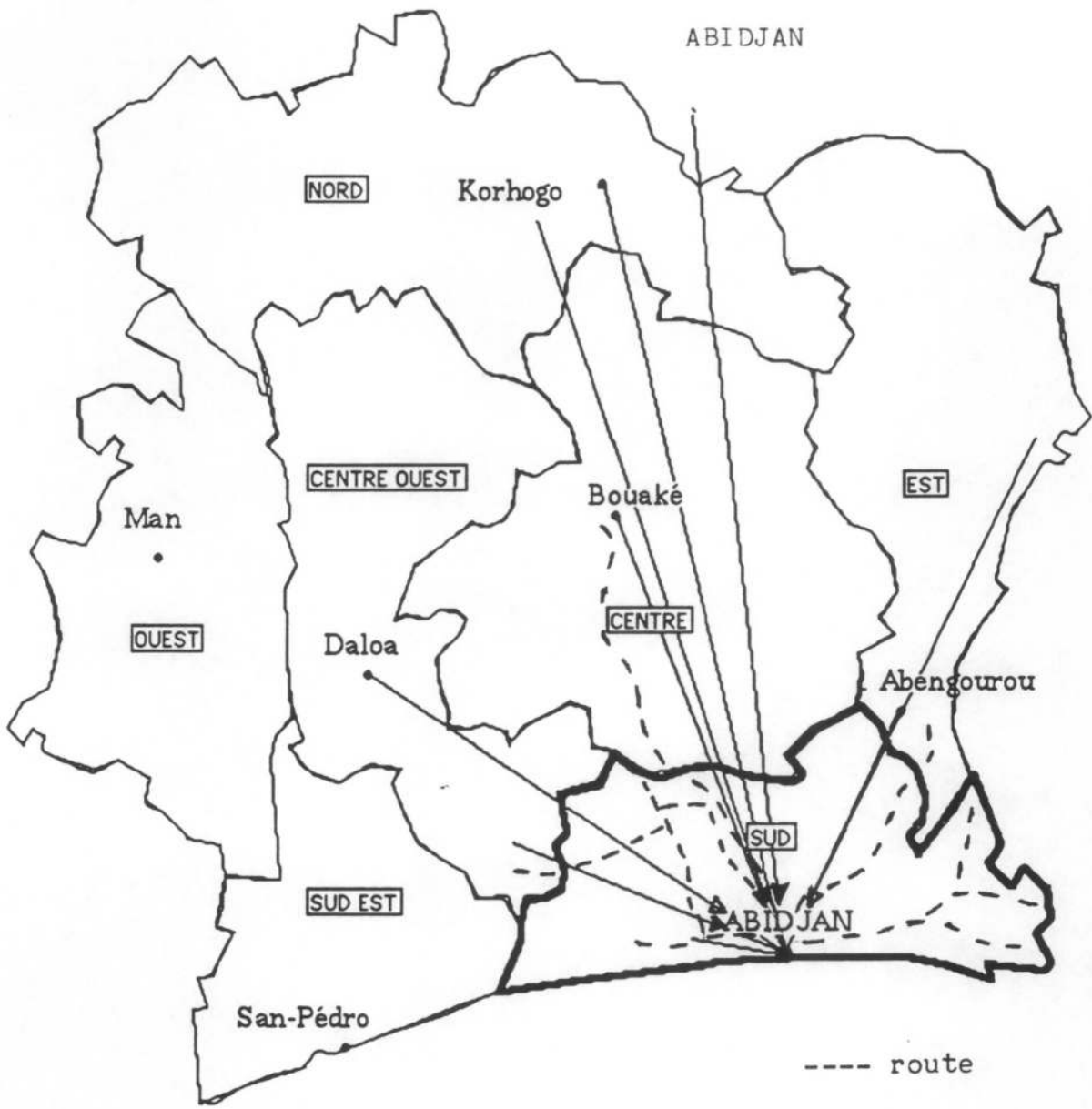
Abidjan : première ville de Côte d'Ivoire

La principale ville de la Côte d'Ivoire est Abidjan, ancien port colonial et capitale nationale jusqu'en 1983.

Abidjan est une ville très étendue (de plus de 550 Km²) qui, avec plus de deux millions d'habitants compte le cinquième de la population nationale et près de la moitié de la population urbaine de la Côte-d'Ivoire avec 80 % du taux urbain. En comparaison avec la deuxième ville du pays dont la population de moins de 400.000 habitants équivaut à celle du quartier abidjanais d'Abobo, Abidjan apparaît surpeuplée avec une densité de 3.000 habitants au Km². L'importance de la population est liée à l'affluence d'immigrés ruraux étrangers qui densifient les quartiers populaires de Treichville, Koumassi et Yopougon.

Abidjan est une ville moderne qui bénéficie d'infrastructures de haut niveau dans un pays en voie de développement ; les diverses industries spécialisées, la convergence des voies de communication, la centralisation administrative et commerciale... Tous ces équipements constituent l'important potentiel économique de drainage d'Abidjan qui est devenu un véritable pôle de distribution. En effet, Abidjan est à la fois la source principale de ravitaillement en produits manufacturés locaux et d'importation, et le débouché principal des matières premières agricoles.

De par sa population et ses activités économiques, Abidjan apparaît comme un pôle de croissance qui reflète l'attraction d'un marché potentiel de consommation. Son ressort d'influence qui couvre tout le territoire ivoirien, s'étend jusqu'aux pays voisins enclavés de l'Afrique de l'Ouest (le Mali, le Burkina Faso).



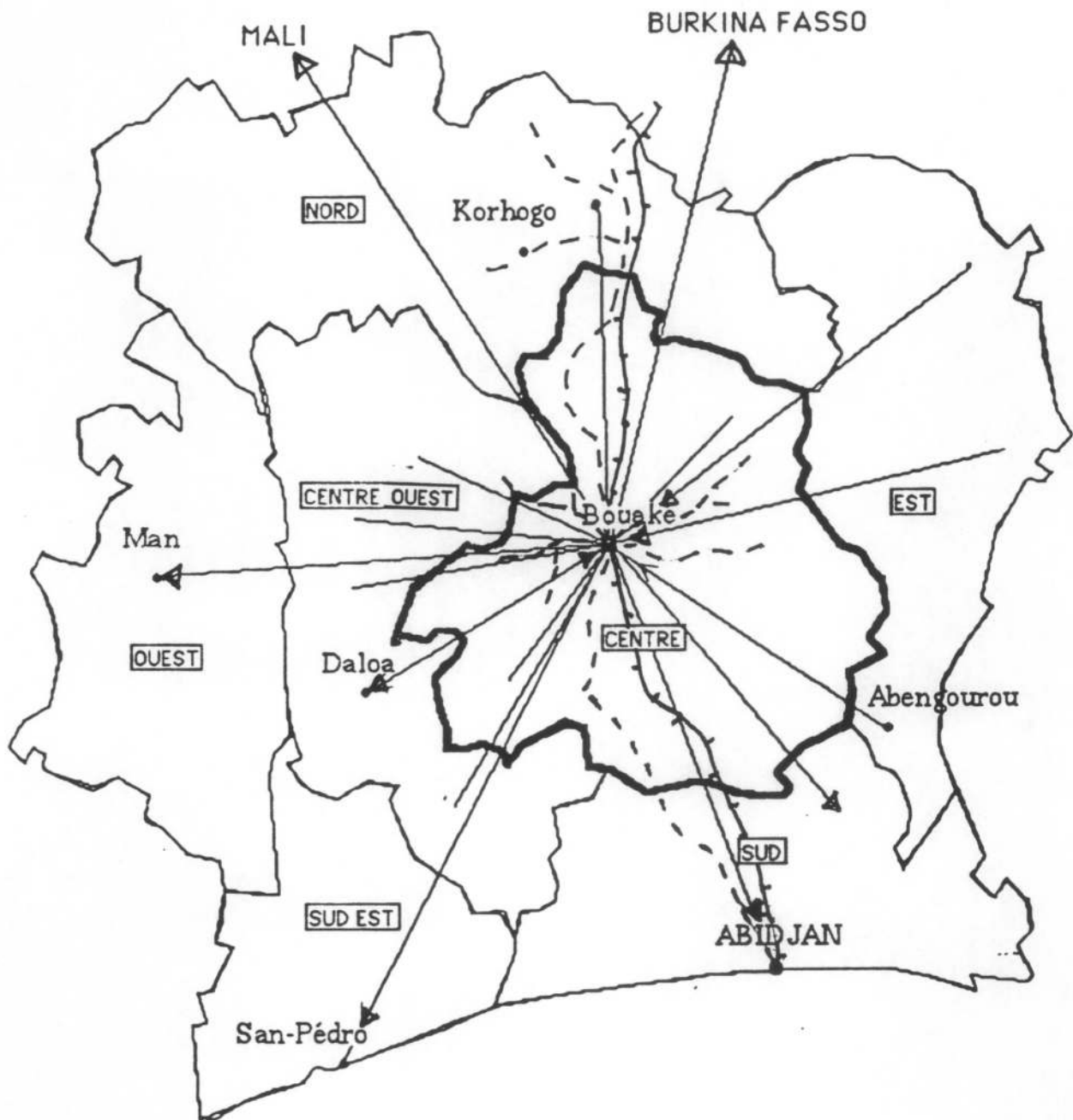
Le rayonnement convergent du réseau de communication forme au nord du port d'Abidjan un hémicycle comparable à celui des flux commerciaux

- Des villes secondaires à caractères différents.

Bouaké située au centre du pays est le plus grand carrefour national, à l'intersection des axes routier et ferré Nord-Sud et d'une route Est-Ouest.

Cette ville moyennement équipée (industries textiles) a conservé sa tradition commerciale en assurant le transit des échanges entre le port maritime d'Abidjan et les pays frontières au Nord de la Côte d'Ivoire. Les produits manufacturés locaux ou importés provenant d'Abidjan, passent par Bouaké et sont réexpédiés vers le Burkina Faso, le Mali et d'autres villes de la Côte d'Ivoire. En outre, Bouaké est un centre à la fois de réception des produits agricoles provenant des grandes zones de production et, de ré-expédition de ces produits vers les grands centres de consommation.

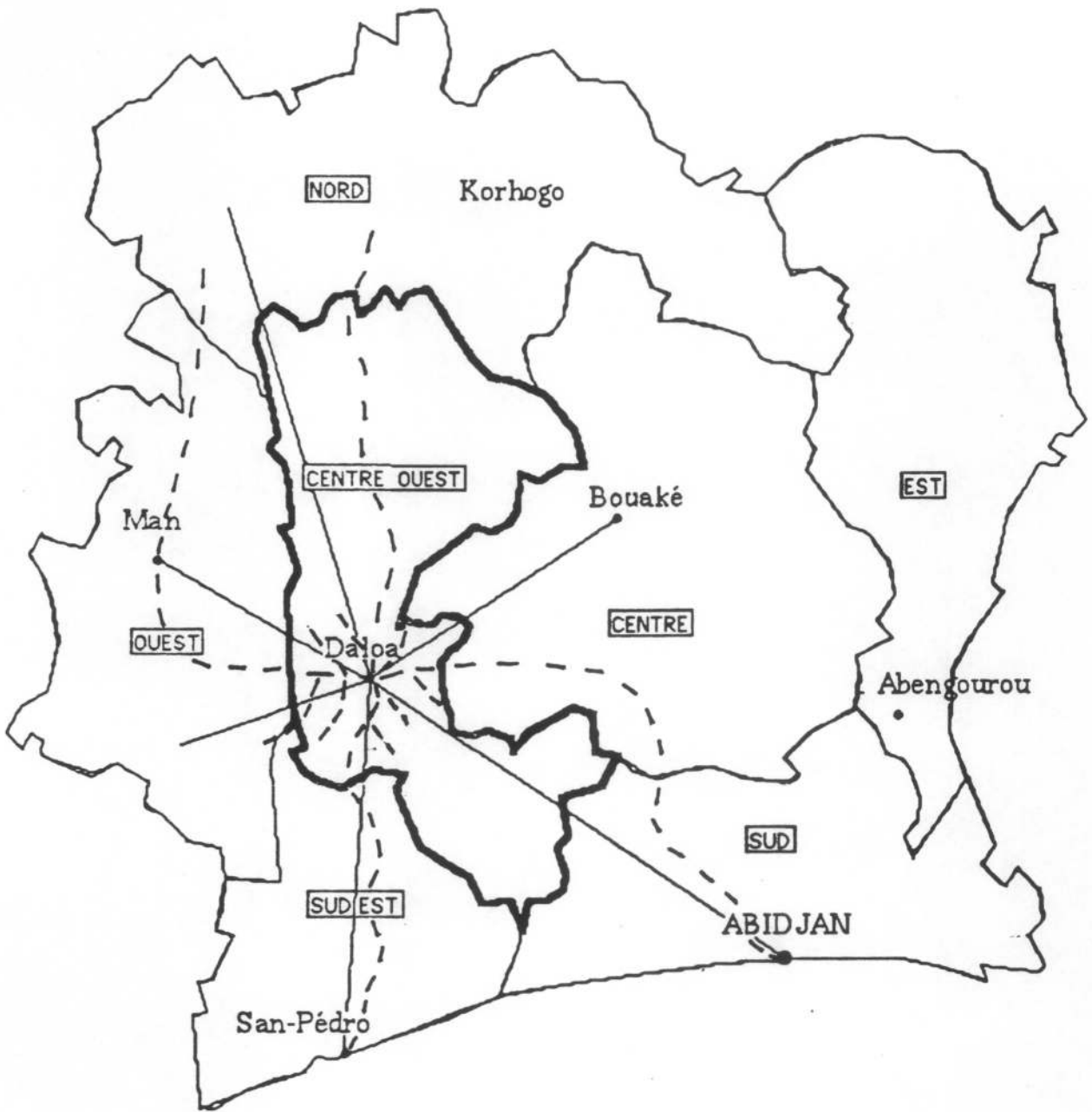
Le dynamisme économique de cette ville se manifeste, comparativement aux autres villes de la Côte d'Ivoire, moins par l'importance nominale des commerçants par rapport à sa population que par le nombre de "magasins de gros" (un grossiste pour 1.000 habitants) affectés à la distribution des produits alimentaires (1 pour 2.000 habitants). Bouaké qui apparaît ainsi comme la grande "plaque tournante" du territoire ivoirien, reflète l'attraction exercée par un marché potentiel de commercialisation d'envergure nationale. Et toutes ces prédispositions font de la ville un important relais de drainage entre la capitale économique et les autres villes de l'intérieur de la Côte d'Ivoire.



BOUAKE : Plaque tournante nationale

Les autres villes de l'intérieur sont relativement peu urbanisées. Abengourou à l'Est, Korhogo au Nord, Man à l'Ouest sont des villes moyennes dotées d'infrastructures de faible niveau. Les biens et services qu'elles offrent grâce à quelques équipements régionaux, administratifs et sociaux, grâce à des petites unités industrielles et artisanales et à des activités commerciales plus importantes, sont trop peu élémentaires pour fixer leur population locale. Aussi ne peuvent-elles jouer véritablement leur rôle d'agglomérations urbaines pour leur environnement.

En particulier, Daloa au Centre Ouest du pays, est une agglomération à dominance rurale, avec un taux d'urbanisation de 40 %. Cette ville a l'intersection de deux routes nationales (Abidjan-Man et Odiénné-Sanpédro), abrite une activité commerciale traditionnelle : elle assure le transit de la colas entre le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire et le Mali. Ses unités agro-industrielles (transformation du riz, du maïs), sa croissance urbaine constituent un débouché immédiat pour les nombreuses sources d'offres rurales de la région, car le rayonnement des pistes rurales et des routes départementales convergent vers cette agglomération urbaine. Située au centre d'une zone de production forte et diversifiée Daloa est un centre excédentaire qui reflète l'attraction d'un marché potentiel de production à l'échelle nationale. Daloa apparaît ainsi comme une "ville à la campagne" dont les ressources bénéficient à l'ensemble du territoire



Daloa

De petites villes dont le sous-équipement caractérise les pays en voie de développement sont en majorité sous-peuplées et ne disposent pas réellement de structures urbaines adéquates. Ces agglomérations n'offrant qu'un minimum de services à leur environnement proche, elles ont une influence très limitée. Ce serait en vérité de gros bourgs équipés de petites installations urbaine, administratives ou politique. C'est le cas notamment de Grand-Lahou, Waninou, Kouibli, Zoukoubou....

Par contre, certaines de ces petites villes situées dans ces zones frontalières jouent un rôle économique dont l'influence en matière de distribution s'étend au-delà des frontières nationales. Elles deviennent des étapes dans les échanges entre la Côte d'Ivoire et les pays limitrophes. Devant leur essor dû à leur proximité avec les villes frontalières des pays voisins, où elles exportent officieusement ou importent des produits agricoles, on pourrait parler d'une économie "extravertie" pour certaines d'entre elles (Bouna tournée vers le Burkina Faso).



COMMUNES D'ECHANGES COMMERCIAUX FRONTALIERS

1.1.2 - LES ENSEMBLES GEOGRAPHIQUES.

1.1.2.1 - Le département.

1.1.2.2 - La région.

1.1.2.3 - Le réseau de communication.

1.1.2 - LES ENSEMBLES GEOGRAPHIQUES.

1.1.2.1 - Le département.

La subdivision territoriale administrative qui constitue une circonscription départementale, regroupe un centre urbain principal, quelques petites villes et leur environnement rural immédiat. En 1985, il y avait en Côte d'Ivoire 34 départements dont plusieurs ont été scindés, créant ainsi 50 petits départements de faible importance économique.

A l'échelle du département, les flux de produits vivriers entre les campagnes et le milieu urbain voisin, ne sont pas assez intenses pour dynamiser les activités de distribution des produits vivriers. Du fait que les disparités nécessaires à des échanges importants sont relativement faibles à l'intérieur d'un même département (les mêmes types de produits y sont cultivés et commercialisés aux mêmes périodes annuelles), et que les routes intradépartementales sont difficilement praticables une partie de l'année, le trafic de produits vivriers est insuffisant dans le cadre du simple département. Alors, bien que les données statistiques soient généralement estimées à un niveau départemental, la distribution vivrière s'inscrit dans un espace plus important.



DECOUPAGE DEPARTEMENTAL EN COTE D'IVOIRE

Limites ——— en 1984
 - - - - - en 1987

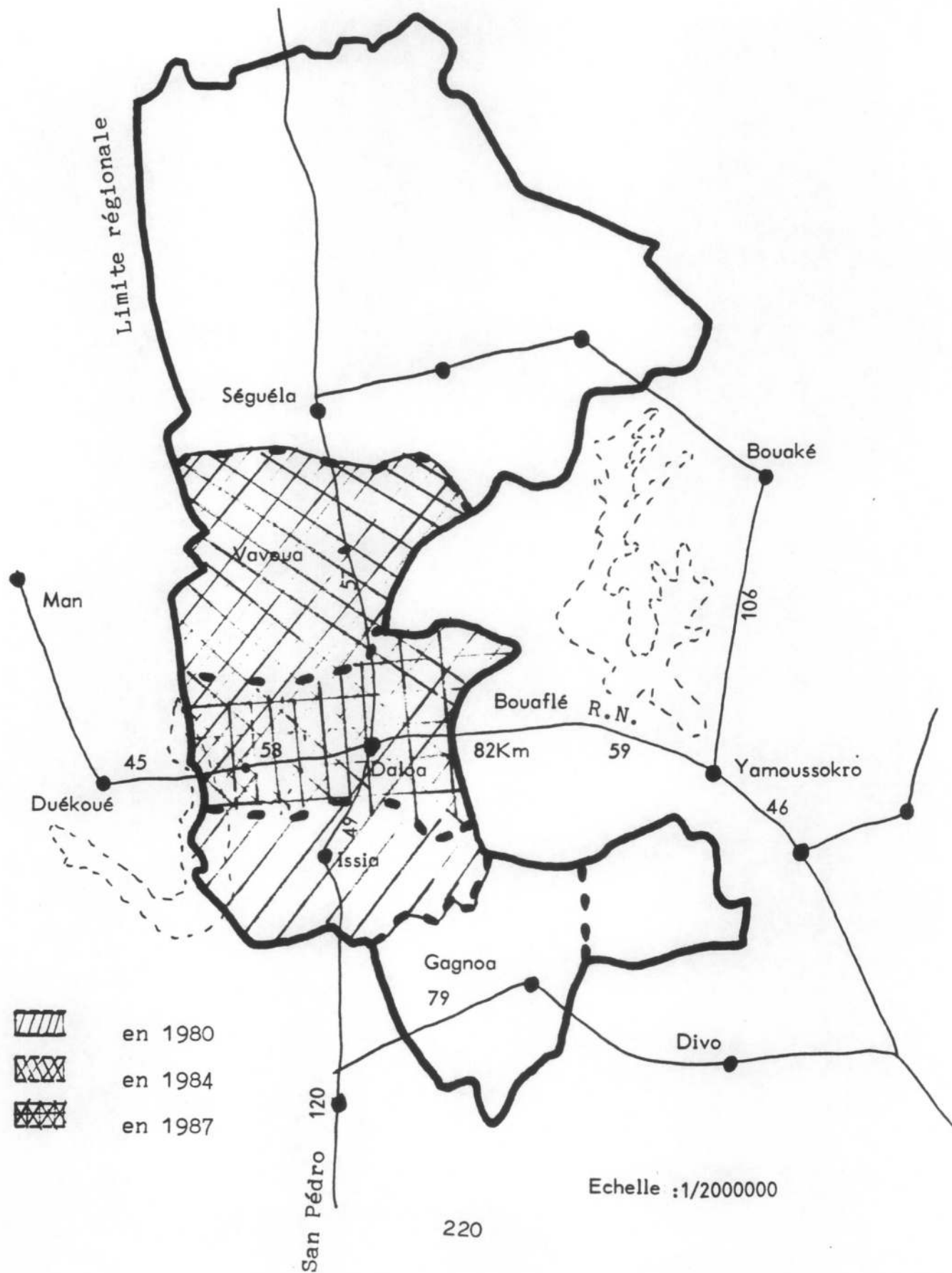
Source : DCGTX.

Dans l'exemple du département de Daloa, le centre urbain privilégié par sa situation économique de ville la mieux équipée de la zone agricole, et par sa situation géographique au carrefour de deux routes nationales, reste un point de convergence principal de la production vivrière provenant de certains secteurs ruraux des départements de Issia (Boguedia) et de Vavoua.

Dans ce même cas, le centre urbain de Bouaké exerce une forte attraction sur son département et, son rayonnement au-delà des limites départementales est encore plus grand que celui de Daloa. Quant à Abidjan, les activités des villes de son département subissent l'influence directe de cette capitale portuaire. Les villes de Bingerville, Dabou, Bassam, Anyama apparaissent comme de simples antennes économiques, leurs ressources étant souvent la propriété d'exploitants abidjanais dont l'activité secondaire y devient l'agriculture (vivrière ou d'exportation).

Pour mieux appréhender l'articulation des opérations économiques propres à la distribution des cultures vivrières en Côte d'Ivoire, il faut circumscrire l'ensemble des activités dans une dimension plus vaste qu'un département.

CONTEXTE DEPARTEMENTAL DE DALOA



1.1.2.2 - La région.

En principe, la région se définit comme un "ensemble de lieux contigus, qui, grâce à des traits de caractères communs particuliers (géographique, économique, culturel ou social), constitue une certaine homogénéité qui la distingue du reste du pays". La région est l'unité principale de la division du territoire en Côte d'Ivoire, dominée par un centre régional lui-même privilégié par sa situation économique, administrative ou par le niveau de services qu'il offre aux départements qui lui sont rattachés. Sur ces critères, les sept régions administratives de la Côte d'Ivoire ont pour capitales Abidjan, Bouaké, Daloa, Korhogo, Abengourou, Man et San-Pédro qui sont à des degrés divers des centres d'attraction pour les villes et villages environnants grâce à leurs ressources urbaines.

En matière d'économie alimentaire, en Côte d'Ivoire, l'ensemble des opérations de distribution (production agricole ou artisanale, commercialisation, transport et communication) constitue des activités traditionnelles rurales ou modernes urbaines qui se renforcent à une échelle régionale, de dimension géographique relativement importante.



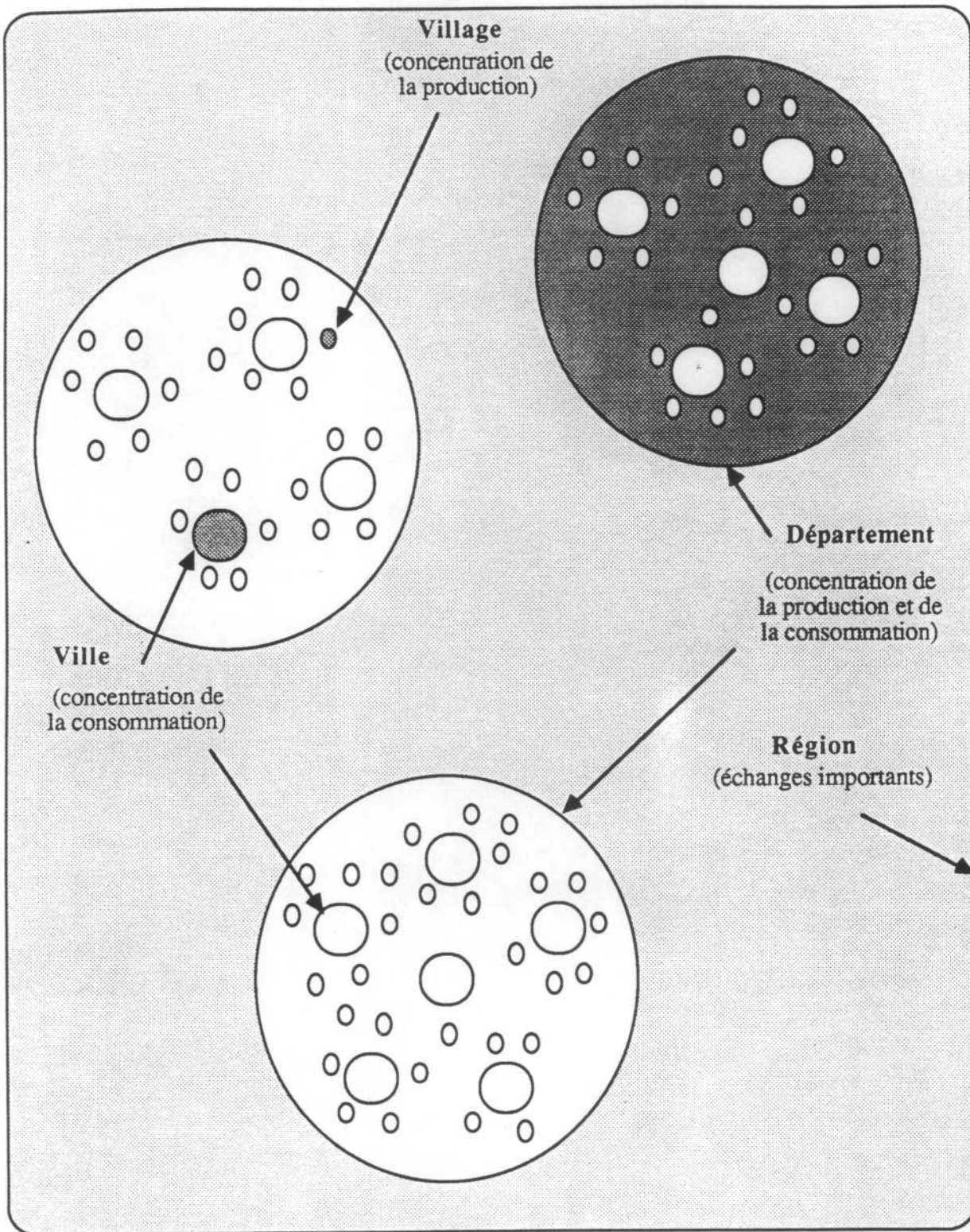
Les régions administratives

En guise de remarque, on note que le découpage administratif n'est pas juridique ; il correspond à des régions de programme propres à chaque ministère.

En se référant à la carte des ensembles végétaux de la Côte d'Ivoire, on s'aperçoit que le découpage administratif définit des aires régionales qui disposent chacune d'une diversité de cultures dont la production est fonction des cycles agro-climatiques. A l'intérieur d'une même région, des disparités d'origine démographique (concentration des consommateurs dans de grandes villes, dispersion des producteurs dans de petits villages), ou d'ordre économique (structure générale du réseau routier favorable à la jonction "moyenne distance" des agglomérations), expliquent la compensation géographique locale des écarts entre les offres de production et les demandes de consommation régionale.

La répartition d'une production saisonnière et d'une population hétérogène dans les agglomérations d'une aire régionale, permet des échanges réguliers qui deviennent d'autant plus importants qu'ils sont favorisés par la trame du réseau de communication adaptée à la dimension régionale.

On peut ainsi mieux apprécier l'ensemble des activités de distribution vivrière à un niveau régional dont les éléments locaux (géo-économiques) sont regroupés dans le schéma suivant :



SCHEMA REGIONAL DE LA DISTRIBUTION DES CULTURES VIVRIERES

Remarque :

* Au stade du village, la forte auto-consommation familiale y minimise la distribution. Par exemple, le taro, produit auto-consommé à 90 % par les producteurs est rarement commercialisé, même sur les marchés ruraux.

* Au stade de la ville, la faiblesse des taux d'urbanisation en Côte d'Ivoire y réduit l'intensité de la distribution. Par exemple, la population semi-rurale s'auto-provisionne en dehors des marchés urbains, dans les marchés ruraux.

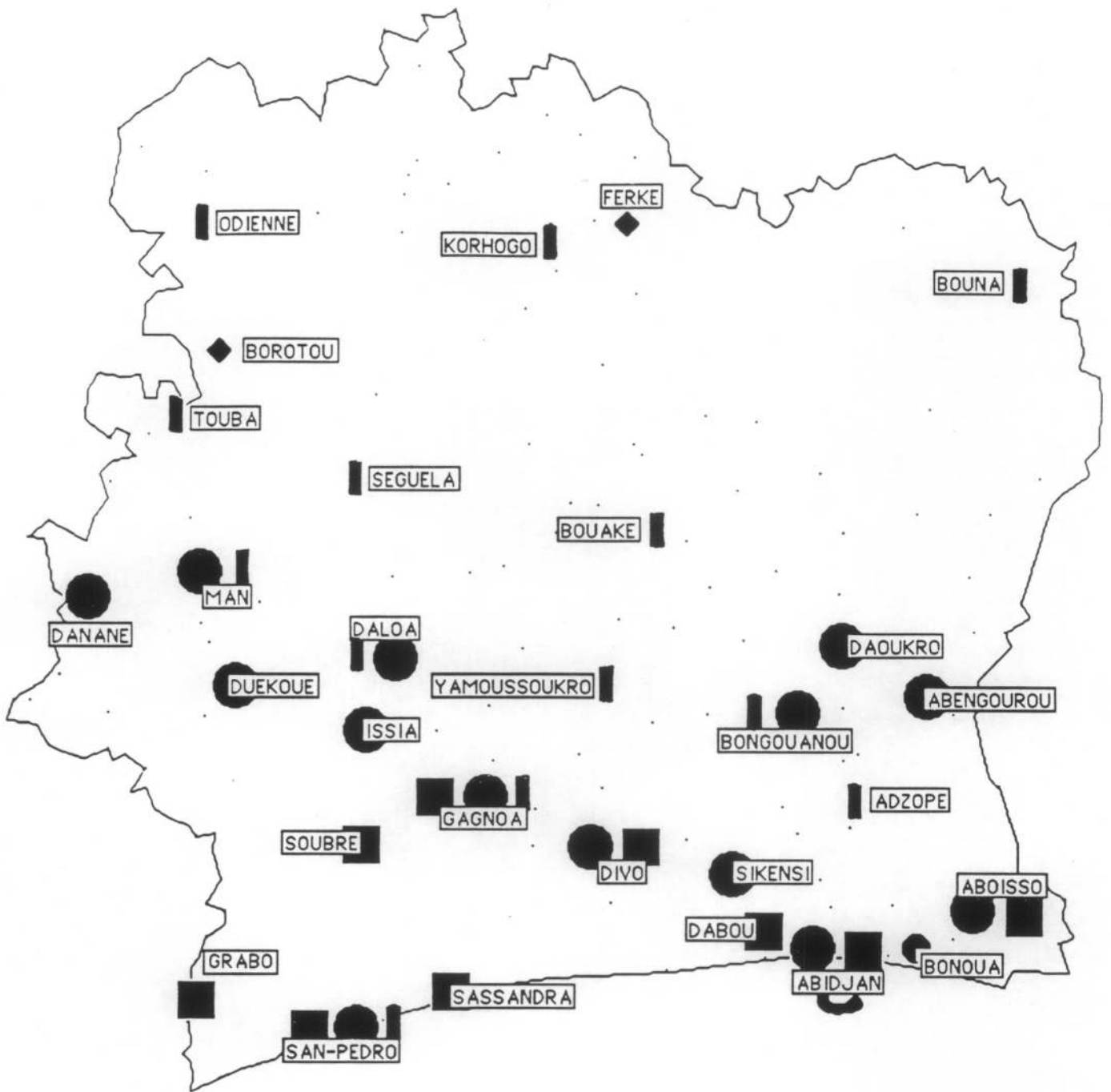
* Au stade du département, les difficultés de communication affaiblissent les flux d'échanges. Par exemple, les véhicules de transport évitent les pistes en mauvais état, qui sont généralement des routes intra-départementales.

Les informations disponibles sur la mobilité des produits vivriers en Côte-d'Ivoire, sont présentées globalement (par groupe départemental). Ne suffisant pas à comparer l'intensité des flux locaux, elles ne permettent pas davantage de montrer comment l'organisation particulière de la distribution vivrière en Côte d'Ivoire est régionalisée.

Nous allons tout de même tenter de circonscrire les grands ensembles dans le processus de régionalisation de l'économie alimentaire en Côte d'Ivoire.

Avec ses ressources diversifiées (urbaines et rurales), la région est le support géographique de nombreuses fonctions dont celles relatives à l'alimentation. L'évolution du système économique traditionnel, du fait d'imbrications socio-culturelles et techniques modernes, rend plus complexe la maîtrise de l'organisation de la distribution vivrière. En effet, les limites de l'aire régionale adaptée à l'ampleur des activités économiques qu'elle abrite, sont généralement fonction des éléments socio-économiques et culturels qui lui sont associés. Cela signifie que si le contour et la dimension géographique de la région administrative sont figées, ceux de la région économique peuvent varier selon le type d'activités considérées et selon des conditions socio-économiques différentes.

Dans l'économie alimentaire en Côte d'Ivoire, nous choisissons un exemple très révélateur de la variation de l'aire d'influence régionale dans l'espace et dans le temps. Le transport des produits vivriers étant subordonné à celui des cultures de rente, pendant les périodes de traite, la majorité des véhicules de marchandises se limitent aux liaisons entre les principaux centres de stockage (café à Daloa) de transformation (coton à Bouaké) ou d'exportation (café et cacao à Abidjan et San-Pédro), et les principales zones de production de ces cultures protégées ou assistées (coton au Nord, café et cacao au Centre-Ouest) dont le transport est remboursé par l'Etat.



Localisation des industries agro-alimentaires

- | | | | |
|---|-------|---|--------|
| ▬ | Riz | ◆ | Sucre |
| ● | Café | ◐ | Ananas |
| ■ | Palme | ◑ | Cacao |

Sources : Ministère de l'Agriculture

Par le biais des techniques de chargement d'appoint ou de remplissage en frêt-retour des véhicules par les produits vivriers, la distribution de ces derniers est plus ou moins renforcée sur le trajet de la "traite", drainant à la fois la production vivrière des régions moins concernées par le trafic des cultures de rente. On peut alors observer que des faits multiples inscrivent eux-mêmes de nouvelles régions qui ne correspondent pas toujours au découpage territorial pré-défini.

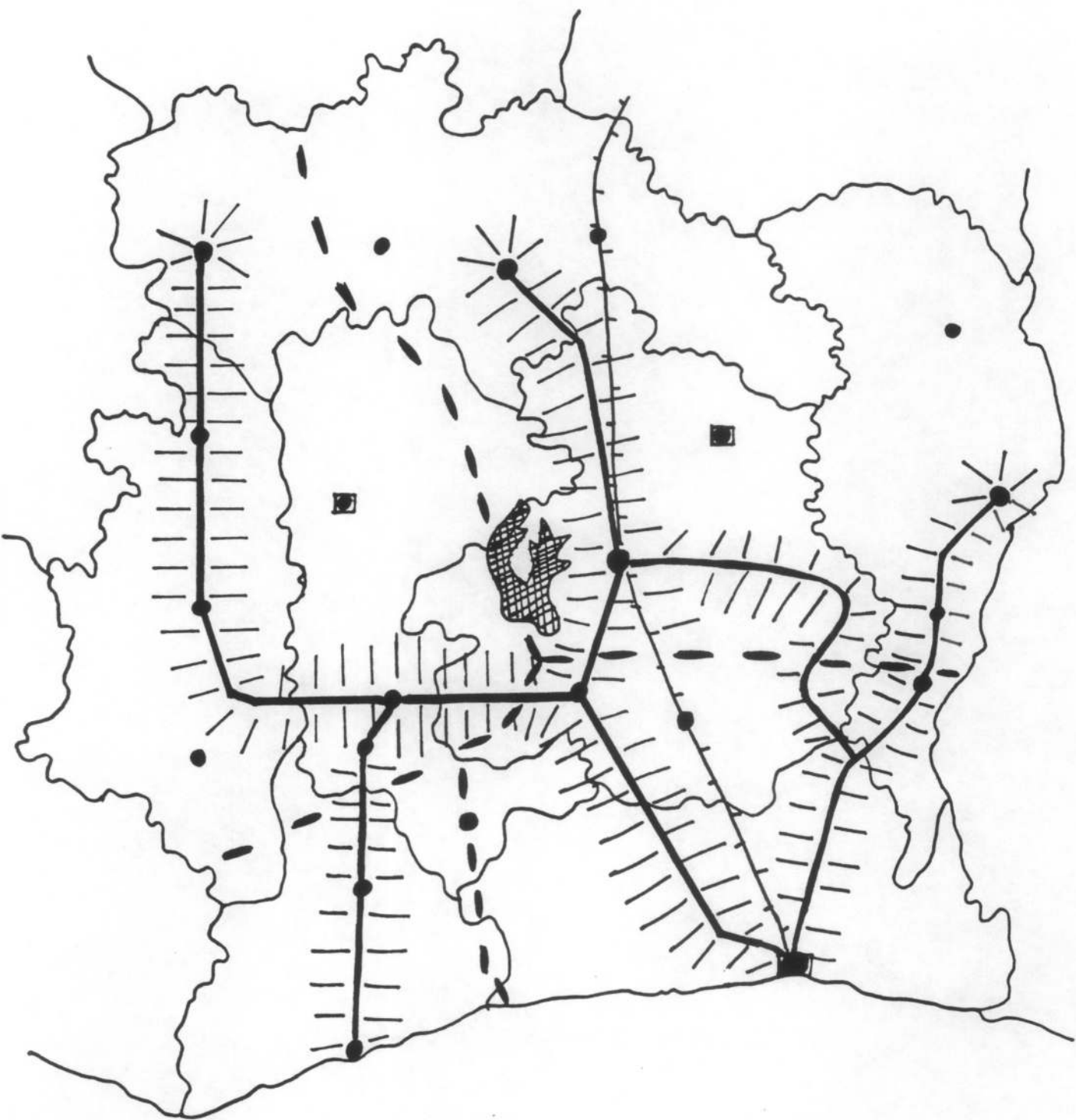
Parallèlement aux régions administratives, l'organisation de la distribution des cultures vivrières donne naissance à quatre pôles principaux. Les aires d'influence d'Abidjan, de Bouaké, de Daloa et de San-Pédro, qui s'étendent au-delà de leur limite régionale, absorbe la zone d'attraction des "petites régions". Elles constituent quatre régions économiques dont le rayonnement peut varier selon les produits considérés :


* Abidjan est le centre d'attraction d'une région urbanisée avec des industries et des équipements de haut niveau.

* Bouaké est le carrefour national avec un dynamisme commercial important.

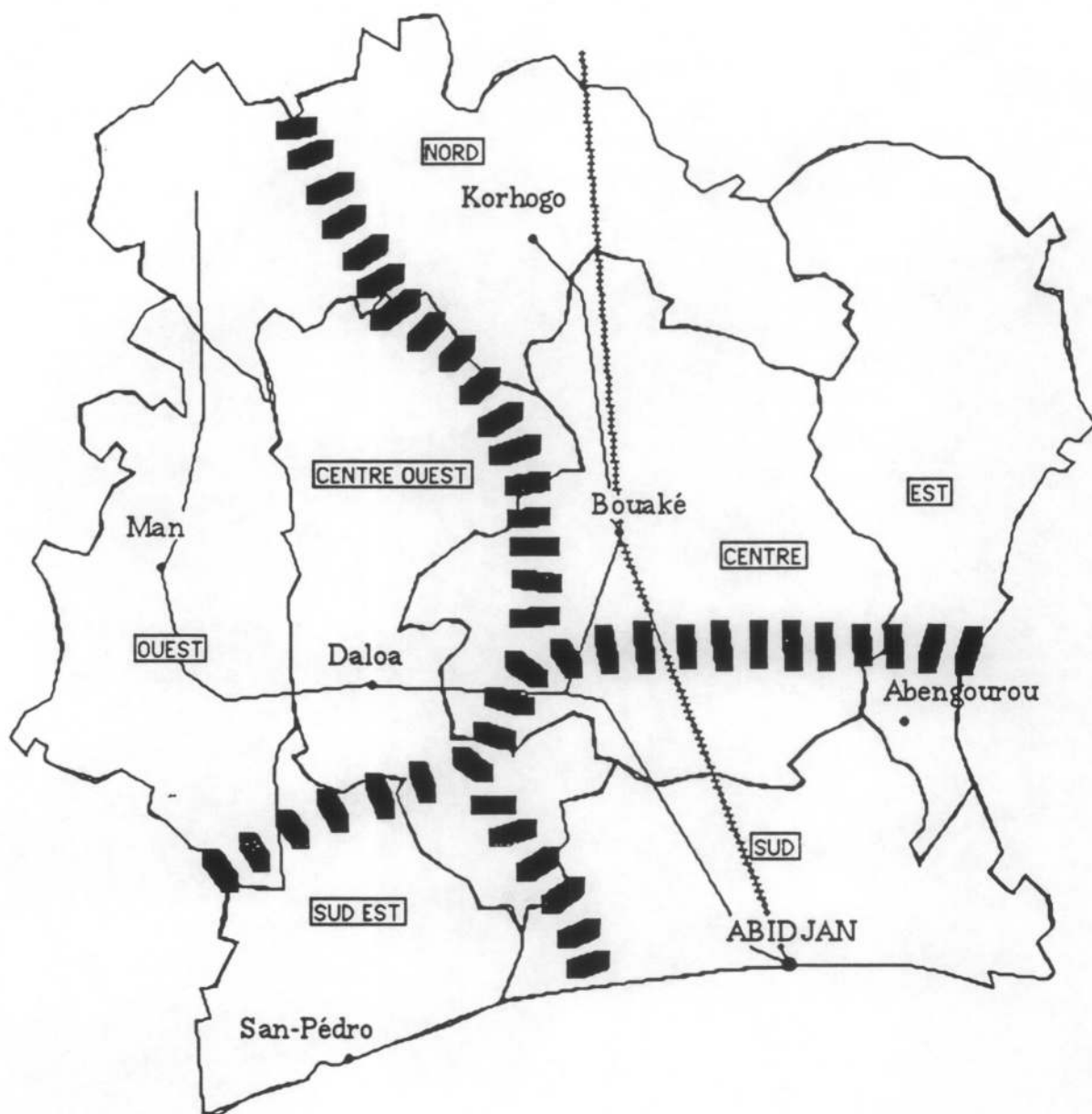
* Daloa est le centre d'une région à fortes ressources agricoles et faiblement urbanisée (environ 40 %).

* San-Pédro est un port maritime et le centre d'attraction d'une région isolée par son enclavement.



 Principaux axes d'attraction

Echelle : 1/4.000.000



Les zones d'influences potentielles de 4 régions économiques

Source : Documents BCEAO

Nous remarquons, selon la carte, des zones d'influence en Côte d'Ivoire que la commune de Gagnoa bien que appartenant à la région du Centre-Ouest, est exclue de l'aire d'influence de cette région. En réalité, Daloa et Gagnoa étant deux villes de niveau égal, il règne entre elles un antagonisme fonctionnel. Par contre, Gagnoa est tournée vers les ports maritimes Sud et Sud-Ouest dont les frontières économiques se juxtaposent ou même se superposent dans cette zone de production agricole.

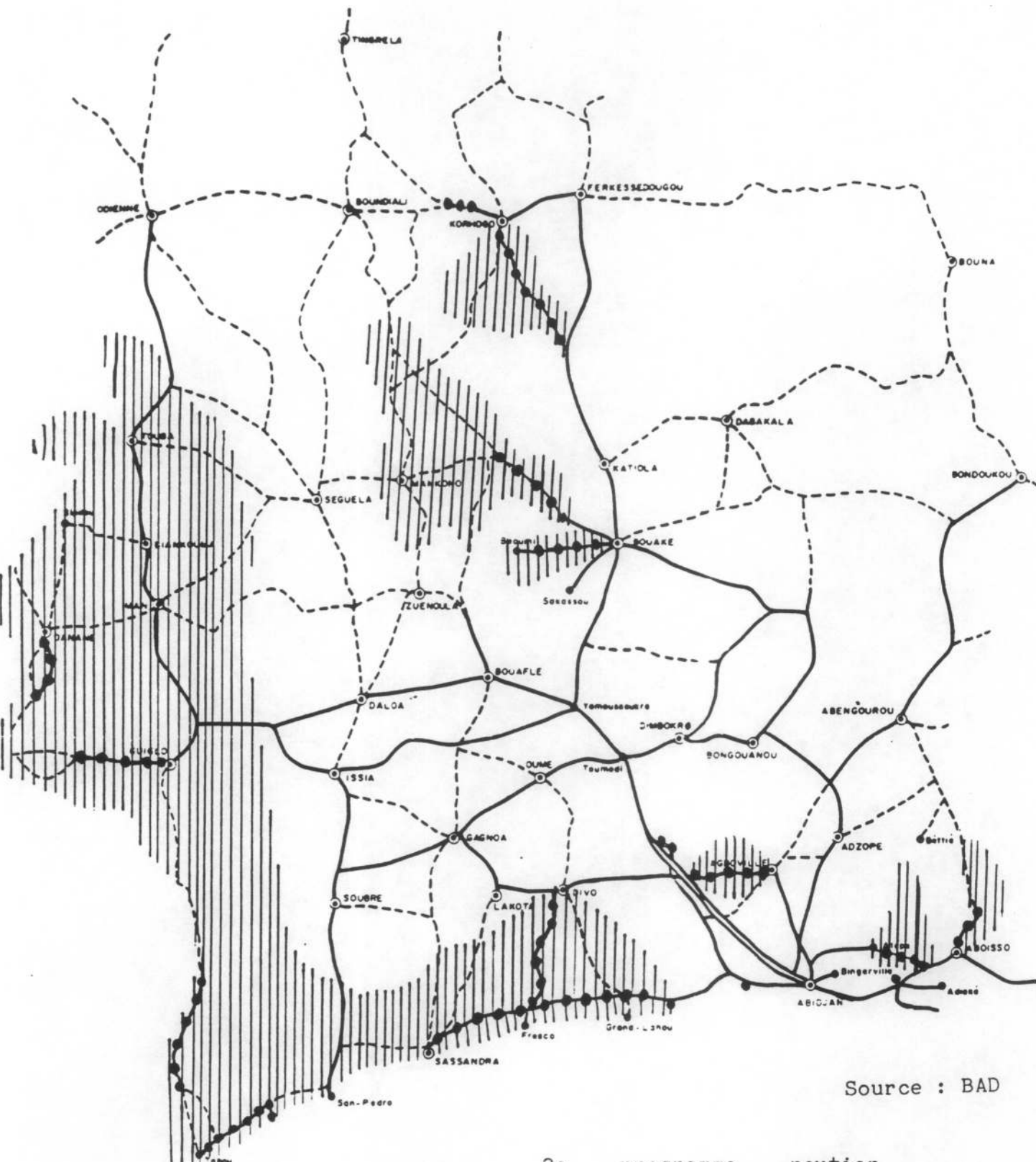
Nous observons sur la carte du trafic routier que les trajets de forte circulation correspondent à la fois à ceux de la "traite" des cultures d'exportation, des liaisons entre grandes villes, du transport des produits importés... Visiblement, cette carte contredit l'image de carrefour national que nous avons attribuée à la ville de Bouaké puisque l'importance du trafic s'y limite au croisement d'un seul flux principal avec des flux secondaires. Et pourtant, restant persuadés que Bouaké joue le rôle de carrefour commercial le plus important du pays, parce qu'elle reçoit et redistribue des produits de toute nature à travers tout le pays, nous devons une explication sur ce point.

Cette carte établie à partir d'un comptage de véhicules par la DCGTx pour le "Plan Transport National", ne reflète pas véritablement la réalité du transport routier en Côte d'Ivoire. En effet, il s'agit de comptages de véhicules passant^{par} les villes, qui n'ont été effectués que^{sur} les Routes

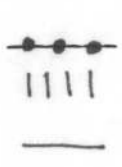
Nationales et auxquels échappent alors les flux (Est-Ouest) des routes départementales, particulièrement ceux de Bouaké. Et le noeud central de Routes Nationales se trouvant à Yamoussokro, la carte des flux routiers laisse apparaître cette ville comme le plus grand carrefour commercial du pays. En fait, les flux de distribution des produits vivriers traversant Yamoussokro sans y transiter, les activités y sont beaucoup moins importantes qu'à Bouaké. C'est plutôt Bouaké qui, comme le montrerait la "Matrice du Plan Transport" abrite la majorité des ruptures de charges, Yamoussokro n'étant qu'un relais pour le repos des camionneurs, ou pour leur restauration.

Par ailleurs, bien que sa situation géographique par rapport au tracé des Routes Nationales ne soit pas la plus privilégiée, la position de Bouaké au Centre du pays, reste d'autant plus stratégique que cette ville historique a plus ou moins bien conservé ses échanges avec l'Ouest ; ce, malgré les détours imposés actuellement par l'obstacle "naturel" du lac de Kossou qui limite l'extension Ouest de l'influence directe de Bouaké.

Les limites des zones d'influence ayant variées avec l'évolution des infrastructures routières (ponts, revêtement, autoroute,...), elles restent encore modifiables. A ce propos, le deuxième programme routier financé par la Banque Africaine de Développement prévoit après l'amélioration des routes "côtières", un impact important sur le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, surtout pour le port de San-Pédro.



Source : BAD



2e programme routier
 zones d'influence future
 Routes existantes

1.1.2.3 - La structure du réseau de communication.

Compte tenu du faible niveau de vie en Côte d'Ivoire, seule l'activité la plus élémentaire, l'économie alimentaire, s'étale suffisamment sur l'ensemble du territoire pour permettre de saisir au mieux les possibilités d'articulation économique entre les différents sous-espaces nationaux. Observée à l'échelle nationale, l'organisation de la distribution des produits vivriers est caractérisée par des difficultés de liaison dues à la configuration du réseau routier du territoire ivoirien.

L'étude de la structure du réseau national expliquera comment les rapports entre les voies de communication et la répartition des agglomérations accentuent les problèmes occasionnés par le système de distribution en Côte d'Ivoire.

L'étendue d'une filière de distribution étant fonction de la qualité de la communication entre ses divers agents économiques, l'information joue un rôle décisif dans la répartition des activités humaines.

Avec plus de 90 % d'opérateurs analphabètes dans le milieu de la distribution des produits vivriers, les échanges d'informations se font oralement, ce qui implique alors une confiance mal assurée au-delà d'un certain seuil d'éloignement culturel ou géographique. Il en découle une obligation d'opérer sur des marchés concrets (apparition des "coxers" intermédiaires), système traditionnel qui suppose

des frais d'approche élevés (pour les marchandises accompagnées) dûs à de nombreuses ruptures de charge (avec des pertes supplémentaires au transit) entre un point de production et un point de consommation. Les espaces intermédiaires sont généralement des centres régionaux voisins (à "moyenne distance") qui (hormis Abidjan et Bouaké) ne remplissent pas toujours les fonctions de réexpédition systématique.

Comme cette situation est quasi-généralisée en Côte d'Ivoire, elle constitue une des causes de la faiblesse des flux "longue distance" qui empêche alors l'établissement des circuits économiques de grande dimension en Côte d'Ivoire. En effet, la défaillance du système de communication entre de nombreux points du territoire ivoirien, a conduit à la formation d'aires économiques (propres à la distribution des produits vivriers locaux, ou à d'autres activités) plus petites qu'un ensemble économique d'envergure nationale.

La distribution des centres urbains de consommation et la répartition de leur réseau de communication par rapport aux zones de production rurales, constituent aussi une des raisons de la régionalisation de l'économie alimentaire en Côte d'Ivoire.

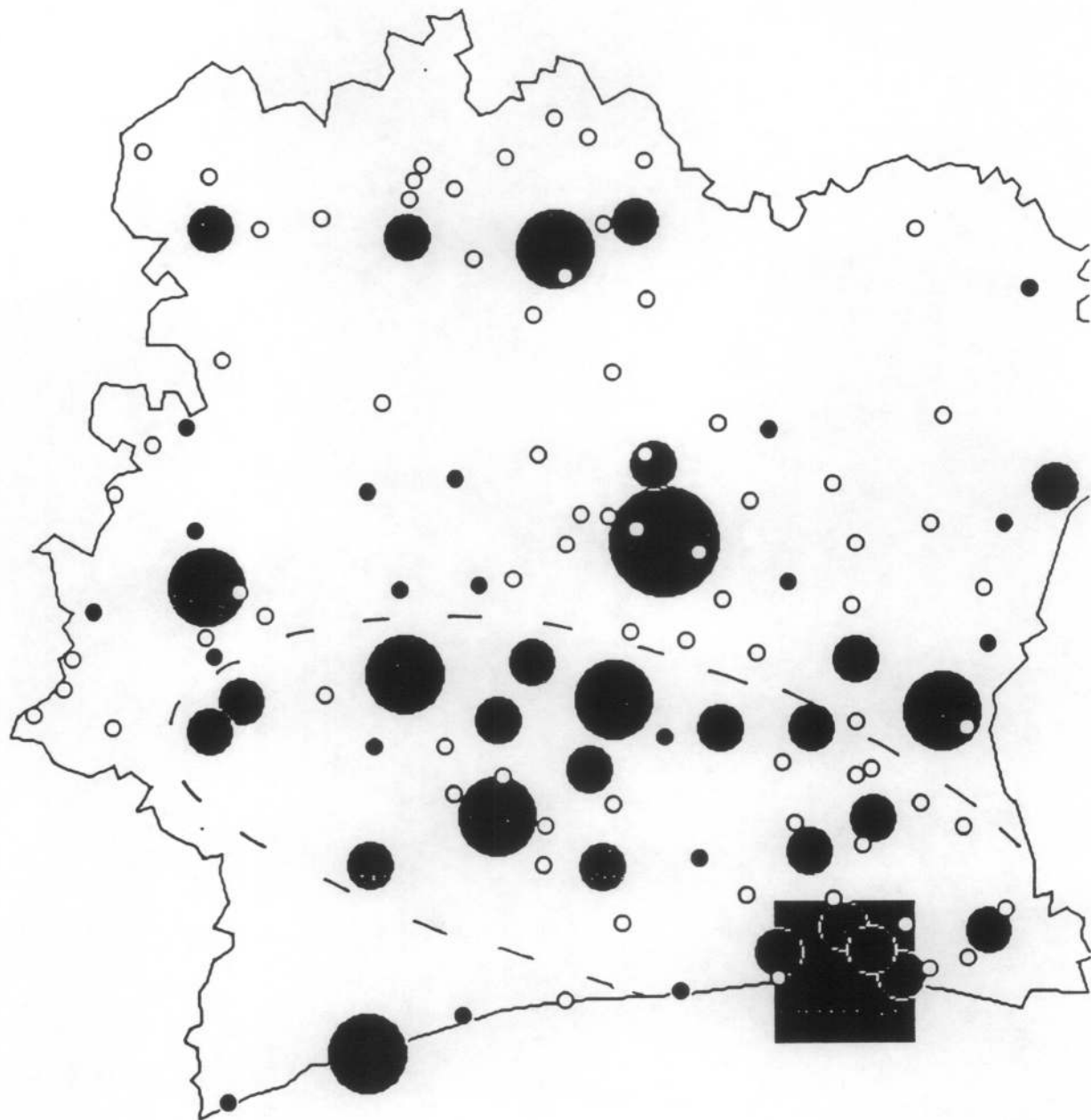
A présent nous pouvons exprimer dans un langage plus simple comment les agents économiques ne peuvent maîtriser leurs activités de distribution sur un espace vaste qui leur est incontrôlable, faute de moyens financiers et de

possibilités techniques. En effet, c'est le mode de transmission des renseignements sur les prix et quantités de produits disponibles entre des points éloignés d'un espace, qui conditionne l'étendue des relations commerciales d'un opérateur.

Les conditions dans lesquelles sont acheminées les informations font perdre à celles-ci leur intérêt car la confiance mêlée d'incertitude limite la portée des informations transmises à des partenaires commerciaux diversement éloignés. La fréquence inégale des informations entre proches et lointains opérateurs crée des réseaux de communication d'envergure tout au plus régionale en devenant moins crédible avec la distance et le temps. Mais leurs flux encore peu connus (milieu impénétrable par les "profanes") ne laissent pas entrevoir un ensemble de réseaux d'informations hiérarchisés en Côte d'Ivoire.

Dans tous les pays et de tout temps, le développement des agglomérations s'est concentré sur les axes de communication, autour des carrefours ou des ports. La ville étant une agglomération de consommateurs, la carte de localisation des villes en Côte d'Ivoire sera illustrée en considérant un critère unique de population urbaine dont l'importance est déterminante pour la disponibilité des produits vivriers.

D'une manière générale, la structure du territoire ivoirien révèle un réseau dominé par des axes routiers Nord-Sud et une concentration des centres urbains dans la zone forestière. On constate que la répartition des principales villes sur l'ensemble du territoire est assez équitable : deux grandes villes (Sud-Est et Centre) et sept villes moyennes (Centre-Ouest, Nord, Centre, Ouest, Est et Sud-Ouest) sont suffisamment dispersées pour que chacune puisse disposer d'une certaine ceinture d'auto-alimentation. Par contre, il y a un regroupement de la majorité des petites villes dans la moitié Sud du pays : 75% des petites villes de plus de 15.000 habitants sont concentrées entre le Sud-Est et l'Ouest, sur une bande de forte production agricole qui correspondrait au déplacement du "front pionnier café-cacao".



Les agglomérations urbaines



Plus de 2 000 000 habitants
 De 100 000 à 300 000 habitants
 De 45 000 à 100 000 habitants
 De 15 000 à 45 000 habitants
 Moins de 15 000 habitants

Source : DCGTX

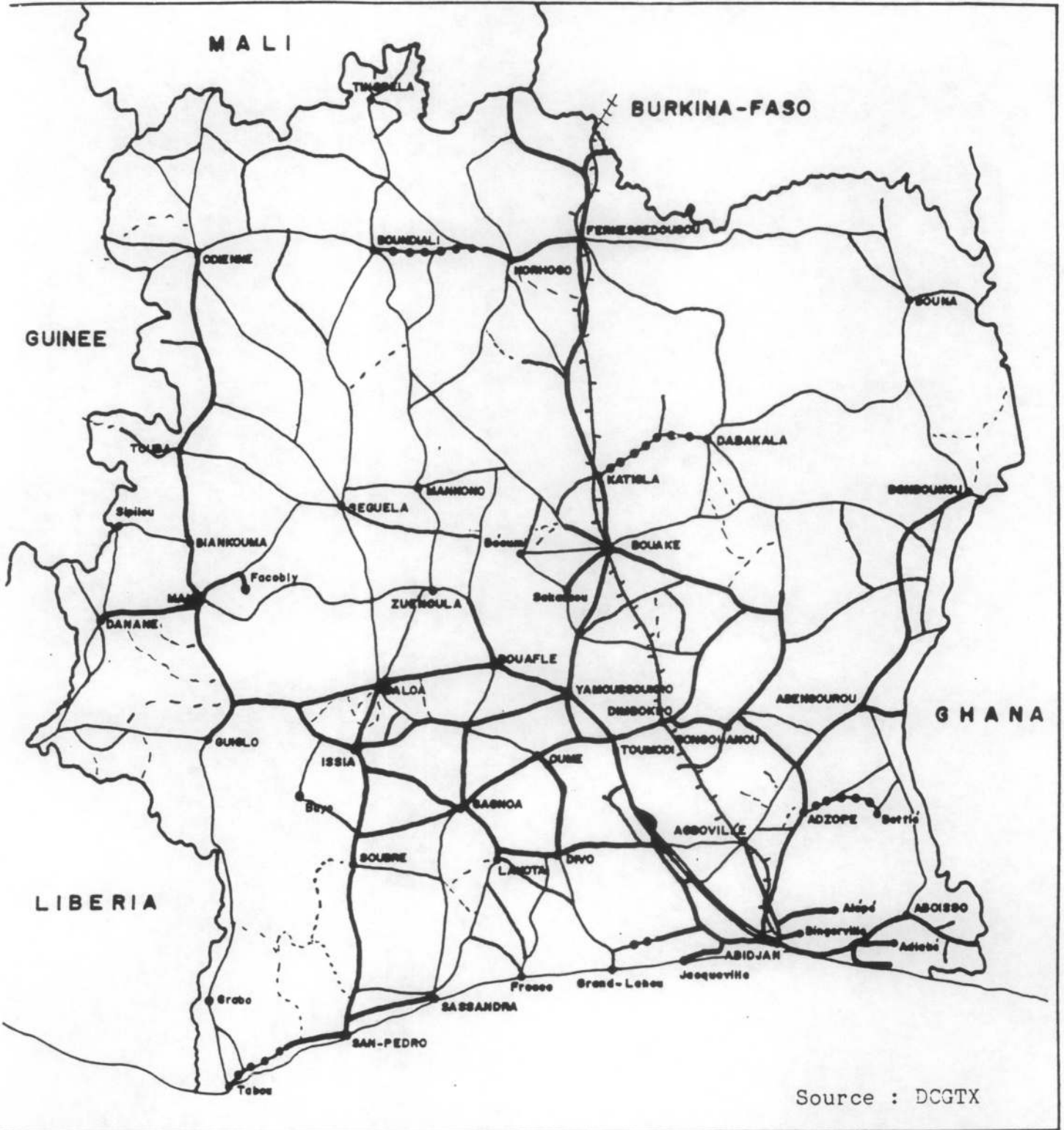
○ Autres communes

La carte des voies de communication montre un chemin de fer unique qui traverse la Côte d'Ivoire en reliant ses deux grands centres urbains au Burkina Faso, pays enclavé de la bande sahélienne qui peut ainsi avoir accès au port maritime. Le transport des produits vivriers par la voie ferrée est peu important, seule une petite part des flux de fruits et légumes part de la gare de Ferké au Nord et de la région du Sud-Est, pour ravitailler le marché de la capitale.

Une multitude d'obstacles réduisent le trafic des cultures vivrières sur le chemin de fer : coûts du transport de marchandises trop élevés pour la valeur des produits, horaires irréguliers et arrêts fréquents préjudiciables à la qualité des produits vivriers facilement périssables, insécurité due au vol, lots insuffisants pour la capacité de charge des wagons, ruptures de charge dues à la séparation quasi-complète des réseaux routier et ferré,...

Le mode de transport usuel des produits vivriers en Côte d'Ivoire est la route dont les caractéristiques qualitatives déterminent les trajets préférentiels sur l'espace national. Le réseau routier est composé de trois grands types de route : les réseaux primaire, secondaire et tertiaire, qui sont d'inégale importance et qui drainent les cultures entre les zones de production et les zones de consommation qui sont établies sur un territoire déjà inégalement structuré.

SITUATION DU RESEAU ROUTIER AU 31-12-1988



Source : DCGTX

LEGENDE

- Route bitumée
- Route en terre à caractéristiques définitives
- pistes principales

Le réseau routier primaire est constitué de routes nationales, généralement en bon état car bitumées. Il traverse le pays sur des axes essentiellement Nord-Sud, en reliant les principales agglomérations urbaines. Tandis que le Sud-Ouest et le Nord sont mal desservis, le réseau primaire irrigue la bande de concentration des petites villes grâce à des liaisons transversales Est-Ouest dont ne disposent pas les zones "isolées" de ce réseau. Le réseau primaire de Côte d'Ivoire est l'ensemble des grands itinéraires de longues distances et dont les courants de circulation ont pour source principale l'agglomération portuaire urbaine la plus peuplée. Leur croisement se fait souvent dans de grandes villes où les flux sont concentrés.

Le réseau secondaire est constitué de routes dites départementales qui ne sont pas toujours revêtues, mais plus ou moins régulièrement entretenues pour être praticables. Il relie les petites agglomérations urbaines entre elles ou à de grands centres urbains, en s'étendant sur des itinéraires de distances moyennes. Le réseau routier secondaire couvre assez uniformément le territoire ivoirien et permet de désenclaver les secteurs Nord et Sud-Ouest qu'il rattache au réseau primaire. Le carrefour des routes secondaires se trouve dans des petites villes.

Le réseau tertiaire est formé de pistes dites rurales qui sont difficilement praticables par les véhicules lourds. Ces pistes qui ne sont pas revêtues et rarement entretenues, se raccordent au réseau secondaire sur des itinéraires de

courtes distances. Le réseau tertiaire assure en général l'irrigation des zones agricoles sur tout le territoire ivoirien. Cependant il ne permet pas toujours de relier les exploitations agricoles au village proche ou à la petite ville voisine. En effet, les pistes rurales sont embourbées en zone de forêt pendant les saisons pluvieuses et, ensablées en zone de savane pendant la saison sèche.

L'inaccessibilité périodique des zones de production est un obstacle majeur à l'évacuation des produits agricoles. Et surtout pour les vivriers qui sont très périssables ou pondéreux, l'évacuation de petits lots par portage sur les sentiers piétons ne permet pas d'éviter des pertes énormes dans les exploitations.

L'importance fondamentale des réseaux de communication dans la distribution des vivriers, est révélée par les résultats d'une enquête sur les transports que nous avons effectuée avec la DCGTX. Il en ressort que le transport des vivriers est dominé par de "petits propriétaires" qui disposent de peu de véhicules. La rentabilité immédiate de leur activité exige de minimiser les frais d'entretien de leurs véhicules et à la fois d'en accélérer les rotations en en réduisant le nombre et la durée. Aussi, leurs itinéraires préférentiels portent sur les trajets de longues distances pour des routes en bon état. Le parcours des routes en mauvais état étant inadmissible pour les longues distances, seuls les trajets

de moyennes distances y sont acceptés (réduisant les coûts de déplacement des véhicules lourds).

En véritables économistes, les transporteurs mesurent les avantages inégaux des réseaux d'itinéraires hiérarchisés selon leur localisation et en fonction de leur accessibilité aux "marchés" de production ou de consommation. Les courants de circulation circonscrite à des réseaux de voies privilégiées établissent en Côte d'Ivoire une géométrie des circuits d'échange. Les flux les plus importants passent le long des voies "rapides" (axes Ouest, Nord et Sud à partir du noeud central routier de Yamoussokro), où l'écoulement des produits s'organise autour des principales agglomérations. Il se forme alors des zones d'échange fonctionnel qui favorisent des régions économiques : la régionalisation de l'économie alimentaire en Côte d'Ivoire est le fait d'une économie globale d'échanges qui n'est pas généralisée sur le territoire national.

Cependant, l'autonomie régionale est relative car, soumise à la recherche d'un ajustement de l'offre de production rurale à la demande de consommation urbaine entre des secteurs de régions économiques différentes. Et avec l'amélioration récente des conditions de communication et d'échange, il y a une tendance à la cohésion nationale par les agents économiques de la distribution vivrière. On retrouve peu à peu les caractéristiques essentielles de la région, dans le système actuel de l'économie alimentaire en Côte d'Ivoire. Au sein d'une aire régionale aux limites

variables, les sous-espaces hétérogènes sont complémentaires et entretiennent entre eux, plus d'échanges de produits vivriers qu'avec une région voisine.

On remarque alors que la distribution des vivriers, autrefois réduite par la structure autarcique de l'économie primaire, s'organise à présent autour de quelques centres. Ces centres régionaux dotés jusqu'alors d'une certaine autonomie admettent de plus en plus l'intégration fonctionnelle de leur région dans l'économie globale du pays.

De même que le village, la ville ou le département, la région attend un influx extérieur à son propre développement. Le problème qui se pose dans ce sous-chapitre, est celui de la signification des découpages spatiaux qui servent de définition à l'ensemble des disciplines de l'économie spatiale. Quel cadre spatial d'analyse pour l'organisation de la distribution des produits vivriers ? Nous nous sommes attachés à définir la région à partir de cette problématique posée.

Après avoir éclairci le processus de la régionalisation de l'économie alimentaire en Côte d'Ivoire, il importe de se pencher sur les liens de complémentarité établis entre les espaces hiérarchiques des réseaux qui constituent la trame des régions : l'articulation régionale.

"La région naît de l'interdépendance d'un certain nombre de lieux dont les localisations s'ordonnent de diverses manières ; il existe des combinaisons caractéristiques entre les lieux de production et lieux de consommation, au sein d'un grand marché pris globalement...". Cette définition de Lösch qui élabore une théorie de la région à partir de la théorie de la localisation, introduit le chapitre sur la dynamique spatiale au cours de la distribution des cultures vivrières en Côte d'Ivoire.

1 . 2 - L A D Y N A M I Q U E S P A T I A L E .

1.2.1 - Les interpénétrations géo-économiques.

1.2.2 - Le phénomène de la domination.

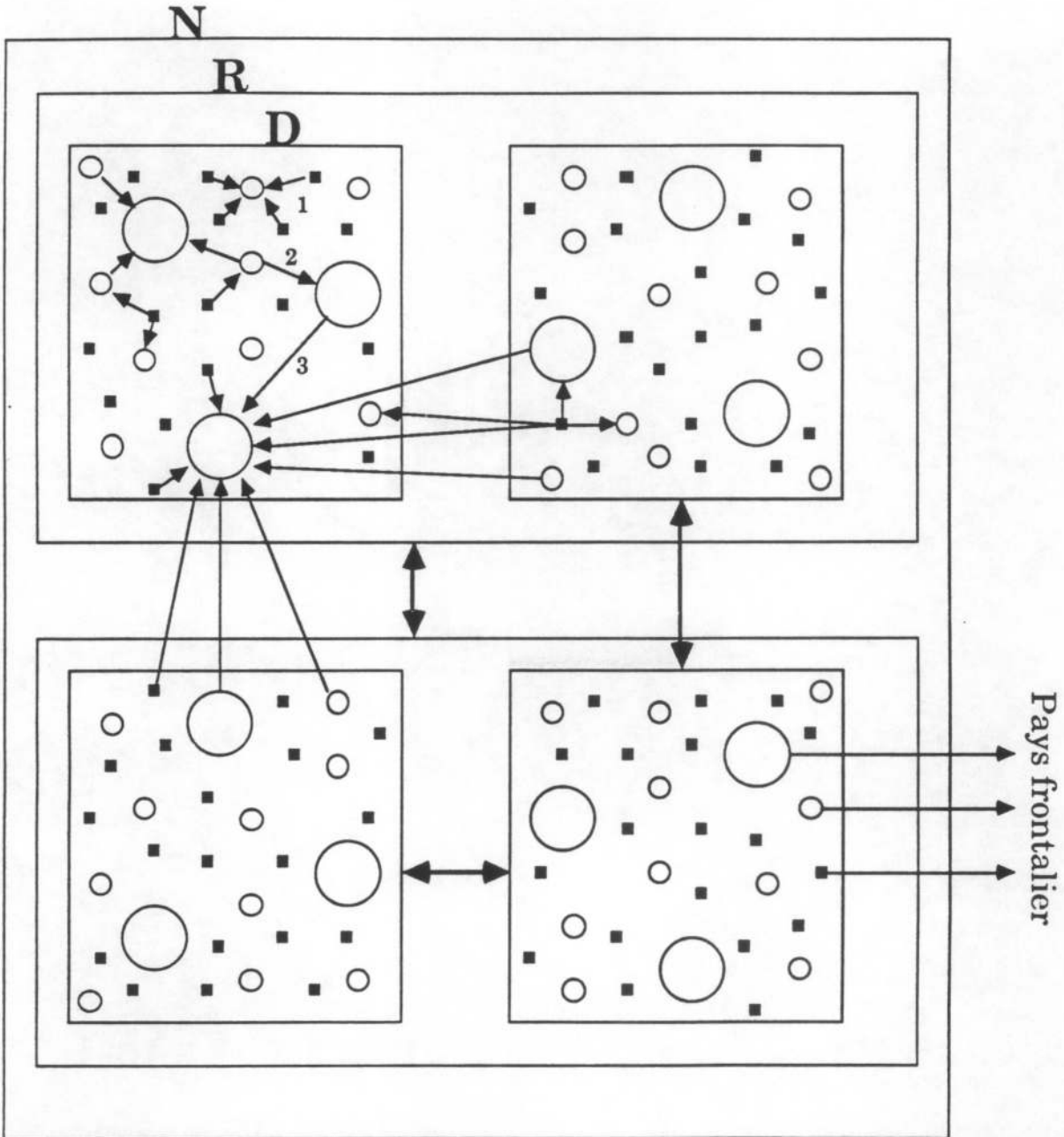
1.2 - LA DYNAMIQUE SPATIALE.

En partant de l'examen des unités territoriales entre lesquelles se partage en Côte d'Ivoire la vie des groupes nationaux, nous analyserons les relations qui se nouent à l'intérieur de ces espaces et les activités économiques qui s'y déroulent.

Ces interactions se manifestent dans la distribution des cultures vivrières en engendrant des phénomènes de géographie humaine. Ces phénomènes déterminent des complexes économiques statiques entre lesquels et à l'intérieur desquels, se forment des systèmes dynamiques d'interdépendance.

L'étude de la distribution des produits vivriers grâce à ses fonctions d'offre et de demande en masse, à la mobilité des produits sur tout le territoire ivoirien, nous amène à passer d'une économie statique à une économie dimensionnelle plus dynamique.

LA DYNAMIQUE DES ECHANGES



Pays frontalier

Nature des espaces

- Exploitation agricole
- Bourg rural
- Centre urbain

Limites :

- N** Nationales
- R** Régionales
- D** Départementales

Liaisons-type

- 1 Sentier piéton
- 2 Piste carrossable
- 3 Route bitumée

1.2.1 - Les interpénétrations géo-économiques.

1.2.1.1 - Les facteurs de dépendance.

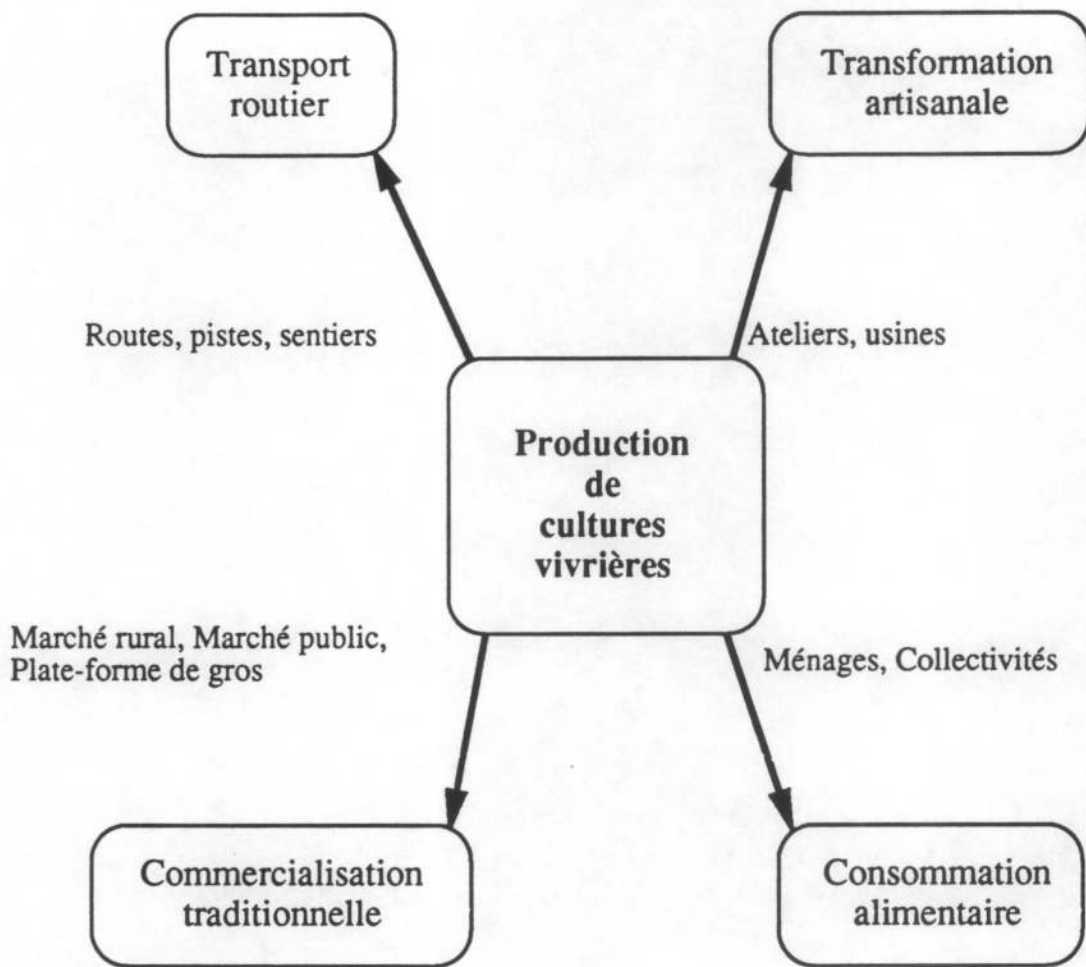
1.2.1.2 - Les termes de l'échange.

1.2.1 - Les interpénétrations géo-économiques.

La diversification du système économique en Côte d'Ivoire, ayant pour principe de base la structure sociale, on peut affirmer que la géographie économique et la géographie sociale qui s'éclairent mutuellement sont inséparables.

A l'espace géographique matériel que l'on se contente en général d'analyser, il convient alors d'ajouter l'espace "psychologique" dont la compréhension est nécessaire à l'étude de l'organisation actuelle de la distribution des cultures vivrières en Côte d'Ivoire. Cela nous amène à souligner l'utilité de l'analyse d'un espace "fonctionnel" qui s'exprime moins par ses limites que par les réseaux divers émanant de ses centres.

On en arrive alors à une conception de la géographie économique qui cesse d'être une simple énumération des ressources agricoles, pour déboucher sur l'étude des rapports socio-économiques qui fait en Côte d'Ivoire l'originalité des fonctions et du rôle de certains centres locaux de distribution. Ces centres ruraux, urbains ou régionaux, sont créés par les forces organisatrices et agglomératives d'une fonction motrice essentiellement agricole, autour de laquelle gravitent des activités satellites complémentaires.



Fonctions agricoles motrices

1.2.1.1 - Les facteurs de dépendance.

Parmi les nombreux facteurs qui régissent les relations complexes entretenues au cours de la distribution des produits vivriers en Côte d'Ivoire, nous retenons les paramètres principaux qui influencent les interactions entre les espaces et entre les activités. Ces facteurs sont d'ordre socio-économique et leur importance est fonction du type de liaison existante.

- D'un point de vue social :

La persistance des liens traditionnels historiques (affinités ethniques...) détermine les relations professionnelles. A titre d'exemple, les rapports de priorité associant par un contrat tacite de confiance, tous les opérateurs du groupe "Dioula", favorisent entre eux une chaîne de solidarité familiale à chaque étape de la distribution des produits vivriers.

De même, des liens privilégiés regroupent les femmes Gouro qui dominent le marché de gros de Roxy-Adjamé, et les producteurs de Méadji (dans le Sud-Ouest) dans un cercle commercial presque fermé.

Comme autre exemple, les échanges permanents entre les villes de Daloa et Odienné, sont renforcés par la vieille "route de la cola et de la viande" et, favorisés par les transporteurs de Daloa qui sont généralement originaires de Odienné.

Par contre, sur le marché de gros de Bouaké, une vive concurrence oppose dans deux circuits de distribution parallèles et sans contact, les femmes Baoulé aux hommes Nigériens "cochers" qui disposant de liquidités monétaires, interceptent les véhicules de marchandises le long de la route de Katiola.

La pratique religieuse et le pouvoir d'achat influencent les habitudes alimentaires. On pourrait expliquer les flux d'échange de Korhogo et de Bondoubou par le fait qu'une part notable de la population autochtone de l'Est étant de confession musulmane, ces flux sont accentués pendant la durée du Ramadan. Par ailleurs les revenus monétaires plus élevés dans les grandes villes (alimentation européenne) attirent davantage les producteurs de cultures onéreuses (fruits et légumes étrangers) qui forment des zones d'approvisionnement péri-urbaines.

- D'un point de vue économique :

La rentabilité de certains produits agricoles influence les productions vivrières locales. Par exemple la région Centre-Ouest partagée entre la savane et la forêt, est une source principale d'approvisionnement pour divers produits (café, cacao, coton, banane, riz, maïs). Ainsi, l'ensemble Daloa, Gagnoa, Bouaflé et Divo, contribue le plus au ravitaillement des centres urbains avec l'apparition d'un nouveau type de producteurs monétarisés, encouragés par les gains des cultures d'exportation plantées en association avec des vivriers (nouveau "front pionnier").

Néanmoins, les activités de distribution vivrière sont ralenties pendant la période de traite (café et cacao en forêt, coton en savane) car, les véhicules de marchandises évacuent en priorité les cultures industrielles dont les coûts de transport sont plus élevés et remboursés (intéressant à la fois pour les transporteurs et les acheteurs).

Le dynamisme commercial détermine l'importance des centres de distribution. Nous rappelons à ce sujet, le cas de la ville de Bouaké qui avec sa situation géographique avantageuse, bénéficie d'une activité commerciale intense. Les grossistes et transporteurs de Bouaké, grâce à leurs liens "longue distance" avec les producteurs et détaillants des grandes zones de production ou de consommation, assurent le transit d'une part importante du trafic sur le territoire national.

Les commerçants de Korhogo sont aussi dynamiques ; mais l'éloignement de cette ville excentrée limite les activités des grossistes.

Le volume de consommation varie avec la densité urbaine ; le cas le plus frappant est celui d'Abidjan où affluent de toutes les régions (grâce à une forte population urbaine très hétérogène), d'importantes quantités de produits vivriers divers. Il arrive alors que parfois ces produits soient réexpédiés à l'intérieur du pays ; cette situation paradoxale, on la retrouve dans certaines zones où

les paysans sont amenés à racheter en ville, des vivriers qu'ils avaient eux-mêmes déjà vendus.

Le niveau d'équipement est également un facteur économique de dépendance. Les villes qui abritent des usines agro-alimentaires (disposant ou non de plantations industrielles), attirent davantage les gros producteurs de leur région. C'est ainsi que Daloa traite la production de riz et de maïs de Vavoua, Issia et Zoubougou. Les marchés et les entrepôts (mûrisseries de banane) d'Abidjan constituent un débouché pour des zones de production lointaines.

- D'un point de vue géographique :

Dans les conditions agro-climatiques de la Côte d'Ivoire, caractérisées par une opposition Nord-Sud, le décalage des périodes de récolte accentue la saisonnalité des produits sur les marchés. Cela explique partiellement la prédominance des échanges Nord-Sud par rapport aux courants Est-Ouest. Il s'agit en fait d'un phénomène logique d'approvisionnement, provoqué par des fluctuations cycliques entre des zones de production excédentaire et des zones de production déficitaire. Ainsi par exemple, les bonnes ignames précoces de Bouna (au Nord-Est) inondent les marchés de Bouaké, San-Pédro et Abidjan pendant cinq mois, puis, elles sont remplacées par les ignames de mauvaises qualités de Daloa (au Centre-Ouest).

L'influence des périodes de récolte détermine en partie le niveau de commercialisation de certains produits (outre l'auto-consommation rurale). Tandis que toute la production de coton de Séguéla est commercialisée pendant la saison sèche, à Daloa et à Gagnoa, c'est près de 10 % café, 25 % cacao et 50 % de riz qui sont commercialisés en saison pluvieuse. Le transport des marchandises étant plus difficile sur des pistes embourbées, il est clair que le trafic potentiel est largement réduit en saison des pluies. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles la commercialisation du riz local échappe aux filières connues.

La localisation physique joue un rôle important dans les relations entre les espaces. Le port de San-Pédro, malgré son enclavement, approvisionne en poisson et en cola toute la partie Ouest du pays (Daloa, Man, Odienné, Boundial). Les véhicules de transport assurent leur fret retour en y ramenant des produits vivriers. De même partent d'Abidjan les produits importés (alimentaires matériaux) vers l'intérieur du pays, transportés dans des véhicules qui reviennent avec des matières premières agricoles (cultures de rente et cultures vivrières).

Le degré d'accessibilité est probablement le paramètre le plus influent des interdépendances géo-économiques. Les principales voies du réseau routier et l'unique chemin de fer sont dominés sur l'ensemble du territoire national, par un tracé Nord-Sud qui converge

surtout vers Abidjan (en hémicycle). La facilité de communication avec cette agglomération urbaine, y favorise l'acheminement des produits, de presque toutes les zones de l'intérieur du pays.

Bouaké qui reste après Abidjan la ville la mieux desservie (bon état des routes, voie ferrée), à mi-chemin entre le Nord et le Sud, entre l'Est et l'Ouest, renforce aussi sa position de plaque tournante dans les trafics de vivriers à longue ou moyenne distance. La proximité de deux centres urbains secondaires comme Korhogo et Ferkéssédougou, intensifie leurs relations commerciales. De même, Daloa et Bouaflé ont des liens privilégiés bien qu'appartenant à deux régions différentes, parce que distantes seulement de 86 km. L'exemple le plus visible est celui des petites villes frontalières qui se sont parfois "tournées vers l'extérieur": Tingrela vers le Mali, Danamé vers le Libéria, Niablé et Bondoukou vers le Ghana. Dans ce même cas, le marché rural de Doporo (village) a un taux de fréquentation supérieur au marché public de Bouna (ville), car il constitue un centre d'achat de produits finis et un débouché des vivriers pour les populations rurales du Burkina Faso.

L'observation de ces facteurs de dépendance réciproque nous renseignera par les mouvements démographiques et par certains termes d'échange commercial qu'ils induisent sur le rôle des espaces centraux en Côte d'Ivoire.

1.2.1.2 - Les termes de l'échange.

En complément à l'étude des courants d'échange des produits vivriers, nous analysons les interrelations entretenues sur un espace fonctionnel. Conçu comme un champ d'action de flux de tous ordres, l'espace national abrite des liens créés par des relations que nous étudions en terme de marché de produits d'arrière-pays et de produits de centres urbains.

L'ensemble des activités relatives à la distribution des cultures vivrières, se répartit sur le territoire national en générant des relations particulières entre des espaces à caractères différents. Ces multiples liaisons sociales et relations d'échanges économiques, constituent un système spatial dans lequel des forces concurrentes ou interdépendantes correspondent, les unes à l'attraction des matières premières et de la main-d'oeuvre, et les autres à l'attraction des produits manufacturés et des services. L'élément essentiel des interdépendances géo-économiques en Côte d'Ivoire est constitué par les relations ville-campagne dont nous saisissons les rapports.

Les ressources rurales.

Le milieu rural fournit au milieu urbain, sa population active et sa production agricole. Pour les migrants ruraux en quête d'emploi, les villes au contact du monde rural sont un premier point d'ancrage. La majorité de ces petites villes étant peu équipées en industries et activités tertiaires modernes et, les paysans étant peu qualifiés pour des emplois non agricoles, on assiste de plus en plus en Côte d'Ivoire, à une adaptation fonctionnelle entre ces deux phénomènes. En effet, l'exode rural qui est absorbé par le secteur informel des petites villes, constitue pour elles un certain équilibre à l'économie moderne des grands centres urbains. Cette articulation est actuellement en plein essor en Côte d'Ivoire où se développe notamment la fragmentation des activités commerciales qui maintient les emplois de survie.

Le micro-détail issu de la fragmentation des activités de distribution vivrière permet de soutenir (d'une certaine façon) le pouvoir d'achat des populations urbaines les plus pauvres et de garantir ainsi leur consommation alimentaire quotidienne régulière.

Les flux migratoires (schématisés en page (112), concernent le déplacement de la main-d'oeuvre agricole des campagnes vers les petites villes puis vers les grandes villes, d'une part. On note d'autre part que, les mouvements démographiques partent du Nord du pays vers le Sud. Cela

expliquerait en effet la concentration des petites villes dans le Sud (Soubré, Tissalé, Adzopé, Adiaké,...), malgré une répartition plus homogène des villes moyennes (Korhogo, Man, Daloa, Bouaké, Abengdourou) sur l'ensemble du territoire ivoirien.

Pour leur consommation alimentaire, les villes reçoivent leur approvisionnement en denrées de base principalement produite dans les campagnes. Si la commercialisation des produits vivriers procure un revenu monétaire aux populations rurales, elle constitue une activité indispensable pour les populations urbaines consommatrices dont une part importante des actifs (grossistes, détaillants, transporteurs,...), s'occupent.

La commercialisation des cultures d'exportation dont le prix à la production est fixé par l'Etat, est un "additif" (40 % PNB agricole) au revenu monétaire agricole mais elle demeure depuis l'indépendance la source principale de devises pour l'économie ivoirienne. Ce revenu national essentiellement réinvesti dans des infrastructures urbaines (industries, travaux publics,...) tend faiblement à se répartir dans le milieu rural (entretien de pistes, mécanisation de l'agriculture d'exportation....).

Les ressources urbaines.

Le milieu urbain fournit au milieu rural, ses services et ses biens. Les activités industrielles principales portant sur la transformation des produits agricoles locaux (canne à sucre, graine de palme, hévéa, ananas), les exploitations agro-industrielles offrent des emplois salariés aux ouvriers agricoles issus des zones où l'émigration des actifs ruraux était la plus importante. C'est ainsi que la SODEPALM dans le Sud-Ouest et la SODESUCRE au Nord, ont partiellement réduit l'exode rural en Côte d'Ivoire.

La diffusion concentrique des produits manufacturés dans les grandes villes vers les zones rurales, passe par les magasins des petites villes puis ravitaillent les marchés ruraux. Les paysans habitués à l'usage de certains produits finis peuvent ainsi se procurer du savon, des vêtements, des outils de travail et même des produits importés.

Les villes qui abritent la totalité des infrastructures, desservent également les populations rurales. En effet, les ruraux vont bénéficier des services élémentaires ou courants dans les petites agglomérations urbaines voisines (établissement de documents administratifs) et, des équipements spécialisés ou rares dans les grandes agglomérations éloignées (centres hospitaliers, établissements universitaires...).

L'examen des termes de l'échange relatif à la distribution des produits vivriers montre que les liaisons sont caractérisées par une intégration fonctionnelle entre les espaces et les activités. On note en effet une progression temporelle dans l'évolution des activités sur les espaces, avec en amont la production agricole dans les campagnes rurales. La production est génératrice d'activités latérales de transport sur le réseau routier et de transformations dans des ateliers d'artisans ; puis d'activités d'aval de commercialisation sur des marchés et de consommation par les ménages urbains.

Les principaux courants d'échange se font de la campagne vers une grande ville, puis vers la plus grande agglomération urbaine ; la circulation des produits se fait dans le même sens que celle des personnes. La combinaison de ces deux flux renforce à son tour le mécanisme cumulatif provoqué par le système économique centralisateur de la Côte-d'Ivoire, faisant d'Abidjan un lieu de concentration particulière de la consommation alimentaire. Le fait est que l'apport d'une zone rurale devient un acquis définitif pour un milieu urbain si celui-ci a les moyens comme Abidjan de l'intégrer totalement soit par la consommation directe (pour les vivriers), soit par utilisation permanente (main-d'oeuvre), soit encore par exportation à l'étranger (pour les cultures de rente).

Par contre l'apport d'une zone urbaine est si difficilement accessible qu'il ne peut être véritablement intégré par le milieu rural qui doit se déplacer pour bénéficier des services urbains ou s'appropriier des biens de transformation trop onéreux pour le revenu monétaire rural plus faible. Tandis que leurs prix abordables favorisent l'absorption totale des ressources rurales, l'usage partiel des ressources urbaines est rendu plus difficile par leurs coûts d'efforts supplémentaires. Les deux situations cumulées entraînent une aggravation des écarts de revenu entre le milieu urbain et le milieu rural (surtout pour les petits producteurs de cultures vivrières de la zone de savane). L'intégration fonctionnelle entre les activités rurales et urbaines, associe des milieux complémentaires dont l'interdépendance commande les rouages fondamentaux de l'économie spatiale en Côte d'Ivoire. Et bien que leur dépendance soit (localement) réciproque, l'intégration des espaces dans le développement national, s'effectue à des niveaux différents.

En outre, les circonstances d'appauvrissement du milieu rural ou d'accumulation de richesses dans le milieu urbain, sont accentuées par la crise économique qui persiste en Côte d'Ivoire. On retrouve dans le double caractère social et économique des termes de l'échange entre zone rurale de production et zone urbaine de consommation, une certaine inégalité.

A propos de cette inégalité locale, on pourrait rappeler que le concept technique de "détérioration des termes de l'échange" n'est pas exclusif aux relations entre pays industrialisés et pays sous-développés. Aussi important-il d'analyser les mécanismes de domination des espaces avantagés par l'évolution de l'économie nationale. Nous admettrons alors que le rôle de certaines agglomérations reste prédominant dans l'organisation de la distribution des produits vivriers en Côte d'Ivoire.

1.2.2 - LE PHENOMENE DE DOMINATION URBAINE.

1.2.2 - LE PHENOMENE DE DOMINATION URBAINE.

1.2.2.1 - Le rôle des villes dans la distribution.

1.2.2.2 - La hiérarchie urbaine.

1.2.2 - LE PHENOMENE DE DOMINATION URBAINE.

La démarche que nous entreprenons est basée sur le chapitre précédent, en ce sens que l'étude des relations d'interpénétration entre les systèmes économiques et les unités spatiales, est utilisée ici pour estimer le niveau de domination de certaines agglomérations. Grâce à l'examen des perspectives de développement socio-économique en Côte d'Ivoire, on définira les agglomérations dont le rôle prépondérant serait déterminant pour la distribution des produits vivriers.

1.2.2.1 - Le rôle des villes dans l'organisation de la distribution.

A travers les thèmes déjà étudiés, le rôle des villes est apparu de manière plus ou moins évidente ; cependant, il importe de présenter ce sujet qui introduit une nouvelle valeur : l'importance de la décision politique dans l'organisation des activités économiques et ses implications spatiales.

La fonction administrative échue à un centre renforce sa capacité de concentration des flux de services, de personnes et de biens aux détriments de plusieurs agglomérations. La fonction administrative des villes leur confère un rôle de commandement que J.F. Gravier expliquerait (dans son livre "Paris et le désert français"), par "l'enchaînement menant de la centralisation politique à la centralisation économique".

En Côte d'Ivoire par exemple, le rôle privilégié d'Abidjan rappelle la situation des capitales nationales dans les pays en voie de développement où, la concentration des pouvoirs politiques ne permet qu'à quelques rares capitales régionales de jouer un rôle économique notable. Par ailleurs Yamoussokro, deuxième ville du centre régional de Bouaké, est, grâce à son titre de nouvelle capitale nationale suffisamment équipée et urbanisée pour drainer une part significative des échanges commerciaux de la région. L'évolution de la ville récente de Yamoussokro, passant en peu de temps du statut de bourg rural à celui d'agglomération "moderne", montre que la volonté politique et l'investissement public en ont fait un carrefour économique.

En effet, les fonctions urbaines de Yamoussokro exercent une action prépondérante sur les activités de distribution, notamment par sa vocation politique et universitaire nationale et par sa vocation administrative régionale et locale. Cette capitale nationale, village natal du Chef de l'Etat ivoirien et chef lieu de département, possède un rythme particulier d'accroissement de son taux d'urbanisation (plus 10 % entre 1975 et 1985 selon des statistiques officielles et beaucoup moins selon des résultats d'enquêtes ponctuelles). Son faible taux d'auto-provisionnement local et ses besoins de consommation alimentaire croissant, font du marché de Yamoussokro une aire importante des principaux flux d'échange vivriers

régionaux ~~est~~. Et bien que Bouaké soit le premier centre d'échange du pays (transit et rupture de charge), Yamoussokro n'en est pas moins le plus grand carrefour de passage des véhicules de transport de produits. En effet, selon les comptages sur routes effectués par la DCGTX, Yamoussokro est traversée par 21 % des échanges de riz paddy, 22 % de banane et 13 % d'ignames.

Yamoussokro constitue un centre de consommation modeste mais capable de suppléer le marché de Bouaké car la distribution des vivriers y fonctionne en articulation directe avec d'autres espaces ruraux et urbains (Tiébissou, Toumodi, Sinfra,...). Par rapport au "marché central" Yamoussokro apparaît comme un relais économique potentiel dont le rayonnement couvre la partie Sud de la région de Bouaké (Oumé, Sinfra...). La ville de Yamoussokro est privilégiée car elle peut développer sa fonction de distribution parallèlement aux activités "centralisatrices" de la grande ville de Bouaké.

Possédant des équipements et des services urbains qui correspondent à ses nouvelles fonctions, Yamoussokro attire aussi des initiatives privées (siège local de l'association des transporteurs,...) qui constituent les facteurs de dynamisation de la distribution des vivriers. le rôle "moteur" de Yamoussokro dans la croissance économique régionale, représente une particularité en Côte-d'Ivoire où, les autres petites villes ne disposent pas des mêmes atouts.

Contrairement à la situation de Yamoussoukro, ces villes forment une zone périphérique rattachée à un noyau central (grande ville ou capitale régionale) qu'elles ne peuvent suppléer ni concurrencer.

En fait, les relations villes-campagnes se font principalement par des flux directs de produits entre le milieu rural et les grandes villes du pays. Les petites villes ne sont pas capables de fixer, ni même parfois d'attirer la production du milieu rural environnant, car, si leur taux de consommation urbaine est relativement faible (population urbanisée à moins de 40 %), leurs fonctions urbaines le sont davantage. Aussi, les grandes villes captent-elles directement les ressources agricoles rurales qui transitent peu par les petites villes. A propos des produits non agricoles (viandes et poissons) ou des produits manufacturés (pain, outils,...), les petites villes jouent par contre un rôle de relais de drainage entre la campagne et les grandes villes. En effet, malgré leurs modestes équipements de proximité, les petites villes sont la source de ravitaillement direct des commerçants des zones rurales (Mauritaniens, Nigériens, Burkinabé) pour ces types de produits.

L'aptitude économique des petites villes n'est réellement perceptible que pour les produits provenant des grandes villes vers la campagne voisine (riz importé, sucre, sel,...). Autrement, le rôle des petites villes se limitant à l'influence de leur propre territoire urbain, leurs

activités économiques sont peu développées. En fait, leurs services incomplets suscitent peu d'intérêt chez les producteurs ruraux ou chez les commerçants urbains.

Quant aux zones rurales, celles qui sont économiquement liées aux grandes villes (plus urbanisées au Sud de la Côte d'Ivoire), ont des activités commerciales généralement plus dynamiques que celles rattachées aux petites villes. Les effets géographiques de ce fait sont la croissance socio-économique de certains bourgs de la zone forestière où la population locale peut, grâce à ses revenus agricoles plus élevés, installer des équipements élémentaires (eau potable, dispensaire, école, marché,...).

Alors que les petites villes du Nord apparaissent comme de simples réceptacles de l'immigration rurale, celles du Sud sont souvent à la base d'un développement de villages où l'investissement rural privé se remarque par leur meilleur cadre de vie.

Nous retiendrons que, dans les espaces nantis et susceptibles d'administrer une économie agricole plus importante, les hommes et les capitaux se rassemblent. Le développement concentrique de certains centres urbains privilégiés n'a pas d'effets d'entraînement sur l'économie des villes plus petites, ni sur les campagnes rurales démunies.

Une approche organisationnelle du développement montre que les inégalités spatiales de l'économie créent un rapport de domination entre quelques centres et leur environnement socio-économique. Avec la diffusion de ces inégalités, l'interaction (devenue indispensable) entre la campagne et la ville se réalise généralement par un fonctionnement du milieu rural par rapport aux activités urbaines. Et comme la structuration de l'espace rural dépend actuellement de son mode d'articulation avec le milieu urbain proche, la campagne ivoirienne ne détient pas en elle-même le "moteur" de son développement.

La croissance urbaine et rurale constituant les éléments fondamentaux d'un développement régional, l'insuffisante réceptivité de nombreuses zones urbaines et rurales ou, les capacités d'accumulation de quelques centres privilégiés, renforcent les disparités régionales de développement. Celles-ci favorisent à leur tour une croissance économique polarisée et par suite une rupture de l'équilibre spatial général. En effet, la pauvreté des petites villes de Côte d'Ivoire (particulièrement dans le Nord) découle en partie du mode de fonctionnement de l'économie traditionnelle. Elles n'ont pas les moyens de susciter l'intérêt des agents économiques (urbanisation artificielle) qui subissent la polarisation "psychologique" et économique des grandes villes. Etant généralement court-circuitées dans l'organisation de la distribution des cultures vivrières (mais non pour les denrées

manufacturées), les petites villes ne constituent pas réellement un tissu économique intermédiaire entre le milieu urbain et le milieu rural pur.

1.2.2.2 - ~~La domination urbaine.~~ *la hiérarchie urbaine*

L'étude de la hiérarchie du réseau urbain sera pleinement justifiée dans la troisième partie de la thèse.

En effet, l'utilisation de la hiérarchie des villes est destinée à orienter le choix ultérieur des infrastructures, de leur niveau d'investissement et leur localisation géographique.

Par l'examen de leur capacité d'attraction respective et de leur impact sur le développement régional, on peut envisager de rechercher un optimum spatial grâce auquel une meilleure implantation des équipements et des services, permettra une nette amélioration de la distribution des produits vivriers.

Dans l'espace national hétérogène où les aptitudes des sous-espaces ne sont pas égales par rapport à l'accueil des activités et des hommes, la recherche de critères d'inégalités spatiales porte aussi bien sur l'importance de la population et de la production que sur l'influence des services et des traditions culturelles.

En tentant de définir les processus d'inégalité à partir de valeurs peu quantifiables (et donc subjectives), on aboutit par une approche socio-économique, à l'analyse des rapports hiérarchisés qui associe inégalités sociales et spatiales.

En considérant que le système urbain a pour trame de base l'organisation des services dans une ville, on peut penser que le système hiérarchisé n'est pas toujours respecté en Côte d'Ivoire, surtout en matière d'économie alimentaire.

En effet, alors que les flux de personnes ou de commercialisation des cultures de rente, transitent par les petites villes intermédiaires, les courants de distribution des cultures vivrières passent directement des campagnes aux grandes villes.

Les contacts directs entre producteurs et commerçants importants (bord-champ ou sur marché rural et urbain), développent les activités commerciales des grandes villes et aussi de certaines campagnes alors que les petites villes abritent une économie locale peu importante. Quelques exemples le prouvent : le village de Gonaté avec 15.000 habitants est presque aussi peuplé que la ville de Séguéla ; les jours d'ouverture du marché de certains bourgs commerciaux, les marchés urbains des petites villes voisines sont désertés car ils sont très peu approvisionnés et peu peuplés. A l'occasion, on peut rappeler le cas contraire

d'Abidjan dont le rôle exorbitant dans l'économie alimentaire, permet de contrôler les activités de plusieurs villes importantes de Côte d'Ivoire.

La croissance urbaine s'accompagne d'une transformation du rôle des villes génératrices d'activités extérieures. Constituant le "moteur" de leur région par l'étendue de leur zone d'influence, elles s'insèrent dans une hiérarchie de centres. Elles sont classées selon leur niveau d'équipement et la fréquence d'utilisation de leurs services, dont la hiérarchie correspond à la hiérarchie des villes.

A l'intérieur de tout réseau urbain, il existe entre les villes (même de niveau comparable) de grandes variétés dans leur fonction d'encadrement économique et social, explicables par des circonstances particulières.

La hiérarchie de l'armature urbaine telle qu'elle s'établit généralement, repose sur des critères préalablement définis. On peut ainsi, à partir de considérations purement économiques, culturelles, éducatives, sociales, historiques... mettre en évidence l'importance pour l'ensemble du pays, d'un espace par rapport à un autre. Pour le sujet qui nous intéresse, le classement des villes se faisant à partir de critères quantitatifs et surtout qualitatifs, les données qui permettent leur sélection sont incommensurables.

Aussi, nous servirons-nous de la hiérarchie des centres de services mis en place par la structure administrative, pour effectuer un découpage spatial qui tiendra davantage compte de l'organisation de la distribution des produits vivriers.

Dans le contexte économique de la Côte d'Ivoire, où, la distribution des produits agricoles engendre les principales activités intra et inter-urbaines, l'influence des villes est liée à l'importance et à la localisation de leur service à l'agriculture sur le territoire national.

Une des façons de rendre compte du niveau d'intégration des agglomérations dans le développement général, serait alors de comparer l'intérêt des centres tournés vers l'économie alimentaire de drainage qui influent sur l'espace national. Et l'étude de l'organisation de l'espace sera relativisée à la structure générale de la société puisque le système socio-économique s'établit en Côte d'Ivoire en fonction de la réintégration des structures traditionnelles (filières ethniques,...).

Il est temps d'examiner si le schéma de l'armature urbaine future réalisée pour favoriser une hiérarchie des centres de services en renforçant le rôle économique des villes, répond au système urbain que nous décrivons à travers les relations d'échange socio-économique en Côte d'Ivoire.

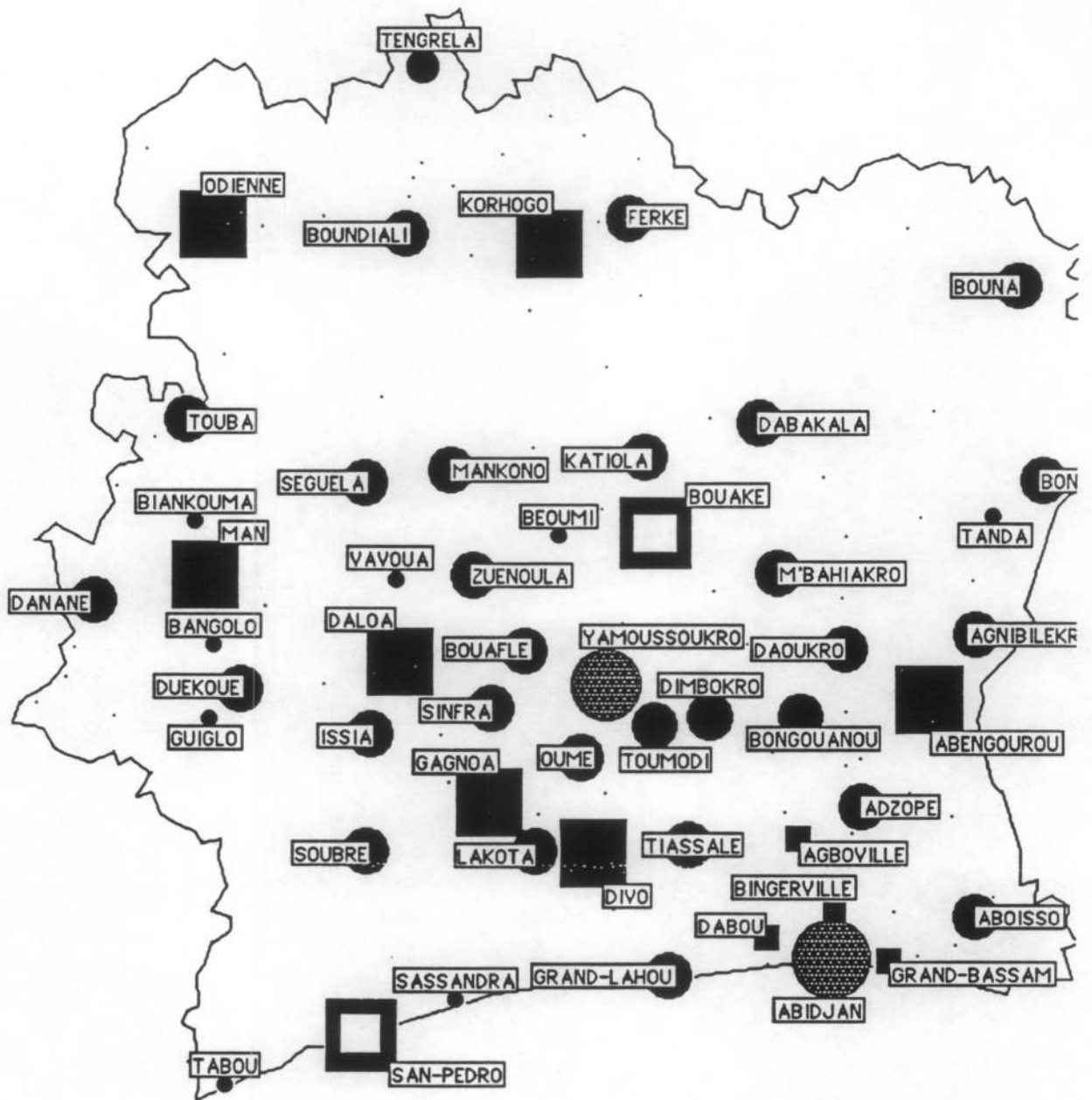
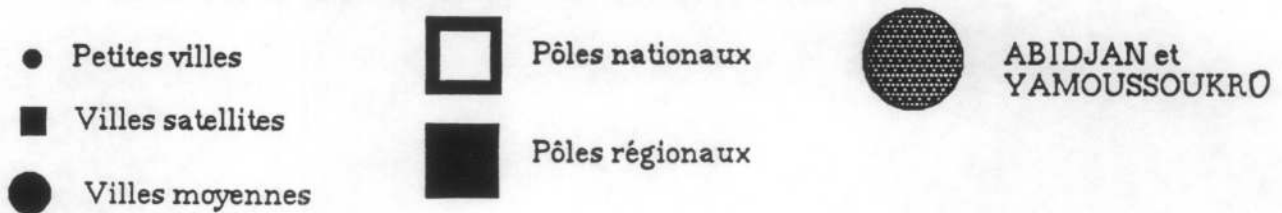


Schéma de l'armature urbaine future en Côte d'Ivoire



Source :

"Etude pour une stratégie d'investissement public dans les villes de l'intérieur" - 1ère phase ;
(SCET - SEDES - SETAME).

En observant la carte précédente, nous retrouvons un système urbain qui comprend des influences locales, régionales et nationales. Cependant, l'évolution envisagée pour certaines agglomérations (Gagnoa, Odienné, Yamoussokro...), mériterait de les "situer" par rapport au reste du territoire ivoirien.

Pour cela, l'analyse de leur configuration spatiale, de leur réseau de relations et de l'aire d'influence des villes, nous sera utilement inspirée par les principes fondamentaux du raisonnement économique sur l'espace.

I I

L' A P P O R T C O N S T R U C T I F
D E S T H E O R I E S E C O N O M I Q U E S
S U R L' E S P A C E

II - L'APPORT CONSTRUCTIF DES THEORIES ECONOMIQUES SUR
L'ESPACE

2.1 - Les théories générales.

2.2 - L'équilibre spatial des processus économiques.

II - L'APPORT CONSTRUCTIF DES THEORIES ECONOMIQUES SUR L'ESPACE.

Nous sommes tentés de revenir à des remarques faites précédemment : certaines données socio-culturelles qui rendent compte des inégalités spatiales n'étant pas mathématiquement évaluables, le classement des agglomérations urbaines (ou rurales) en fonction de leur importance dans l'organisation de la distribution vivrière en Côte d'Ivoire, n'est pratiquement pas possible à estimer.

Il nous faut alors proposer une méthode d'approche du sujet qui adjoit aux activités de distribution, leur signification géographique car, une simple étude économétrique serait insuffisante dans le domaine alimentaire où l'unité spatiale de référence est la dimension nationale.

Cette étude se situant à l'intersection de nombreuses interrogations sur les relations économiques entre les espaces, les pages qui suivent visent à montrer comment la théorie spatiale qui ne prend son sens que dans l'analyse des échanges ayant un point d'application géographique, y répond.

A cet égard, nous posons le concept d'espace économique en relation avec une problématique qui est aussi importante que les conclusions à atteindre : il s'agit de confronter les localisations possibles des infrastructures

commerciales et de rechercher les meilleures en tenant compte du profit maximal qui peut être réalisé pour les activités et pour les opérateurs économiques.

Pour mieux comprendre les structures économiques et les phénomènes spatiaux, il a été développé des principes généraux qui intègrent à la fois les notions de localisation et celles d'échanges.

Les concepts d'espace économique qui sont à la base de travaux contemporains d'économie spatiale, ont permis d'écrire de nombreux ouvrages sur les théories économiques de l'espace.

Parmi les études intéressantes sur ce sujet, celle de Pierre Dockès ("l'espace dans la pensée économique du 16ème au 18ème siècle") nous aidera à retenir quelques auteurs dont les travaux ont marqué les principales étapes de l'évolution de l'analyse économique spatiale.

Généralement effectués à partir de cas concrets, les modèles élaborés par ces auteurs ne sont, bien entendu, valables que dans des conditions particulières et propres à chaque type de pays, de sociétés et d'activités considérés.

Cependant, leur raisonnement conserve une portée générale et les principes qui s'en dégagent ont une valeur universelle. Dans notre analyse, nous nous référerons aux théories économiques de l'espace pour expliquer et justifier les tendances du système de distribution des produits

vivriers en Côte d'Ivoire. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur les réalités du système spatial ivoirien que nous avons décrit.

Ensuite, nous réfléchirons sur les possibilités d'influer sur le système global de la distribution, et éventuellement, nous envisagerons d'appliquer ces théories à l'organisation spatiale de la distribution des cultures vivrières en Côte d'Ivoire

2.1 - LES THEORIES GENERALES SUR L'ESPACE.

Pour bien situer le contexte de cette étude, nous devons préciser que depuis les années 80, la situation sociale qui prévalait, se détériore avec la grave crise économique qui perdure en Côte d'Ivoire. En effet, les services publics même élémentaires dont bénéficiaient gratuitement la population, sont devenus payants (frais médicaux,...) et les aides réduites ou supprimées (dépenses scolaires... ; baisse des salaires...). Cette atteinte profonde à la vie quotidienne d'une population à revenu relativement bas, favorise la propagation d'un phénomène autrefois rare en Côte d'Ivoire : la recherche d'un profit important qui assurerait la satisfaction des besoins de plus en plus nombreux et onéreux.

On retrouve ici des conditions que les théoriciens retiennent dans leurs travaux comme étant "la recherche de l'avantage absolu" qui anime les sujets économiques.

La référence aux modèles théoriques ne nous éloigne pas des réalités parce que nos hypothèses ont été émises à partir d'études d'impact se rapportant à l'implantation des infrastructures destinées à rendre plus efficiente l'organisation de la distribution des produits vivriers en Côte d'Ivoire (enquête sur les revenus). Il est donc clair que notre recours aux modèles conçus au plan global, ne peut être inopportun et alors, bien que l'analyse des problèmes

spatiaux paraissent assez difficile à mener, nous tenons à ne pas la négliger en limitant notre compétence à un examen purement économique qui, dans cette partie serait plutôt secondaire.

Notre problématique repose sur les relations entre la compétitivité économique et la situation géographique des agglomérations sur le territoire ivoirien. Alors nous nous attacherons à l'étude des théories relatives à la logique d'organisation des espaces et de leur réseau d'échanges.

Ce sont essentiellement d'une part, la théorie de la localisation qui introduit l'analyse de l'attraction concurrentielle et d'autre part, la théorie des places centrales qui introduit l'analyse hiérarchique des villes. Le prolongement de ces modèles théoriques pourrait éventuellement nous conduire à d'autres modèles complémentaires connus que, nous utiliserions également pour connaître les implications économiques de l'occupation de l'espace ivoirien.

2.1.1 - La théorie des places centrales.

La théorie des places centrales est fondée sur la hiérarchie des villes en fonction de leurs activités et des services qu'elles dispensent à leur hinterland. De la systématisation des principes de l'organisation urbaine de l'espace, il résulte une hiérarchie des centres urbains, basée sur la nature des biens et services produits et

distribués, et sur l'étendue de l'arrière pays desservi par les agglomérations.

2.1.1.1 - Les bases de l'hypothèse théorique.

Selon le modèle de Christaller, il y a à la base de la hiérarchie, la place centrale dont l'aire d'influence est la plus réduite : c'est le village qui exerce des fonctions très élémentaires. Pour lui, la zone d'attraction d'un village équivaut à une heure de marche à pied, soit à environ 4 km ; mais le voisinage d'autres centres élémentaires concurrents conduit au chevauchement des zones d'influence circulaire. Une telle figuration de l'espace déterminerait une structure élémentaire en triangles équilatéraux dont les sommets sont les places centrales qui se regroupent en hexagones réguliers. Ce principe d'organisation géométrique où la distance séparant deux places centrales est donc égale à $(4 \text{ km} \times \sqrt{3})$, 7 km environ, montre que les centres des hexagones correspondent à une autre classe de places centrales séparées par une distance d'environ 12 kilomètres $(7 \text{ km} \times \sqrt{3})$. En poursuivant son raisonnement, Christaller réalise un système hiérarchisé de places centrales de plus en plus éloignées et une zone d'influence de plus en plus grande : bourg de marché, gros bourg, ... capitale régionale.

La progression géométrique des aires d'influence et de leur population est 3 et, celle du nombre de places centrales est 1/3.

A,B,C : 3 places centrales élémentaires

$$\widehat{ABC} = 60^\circ$$

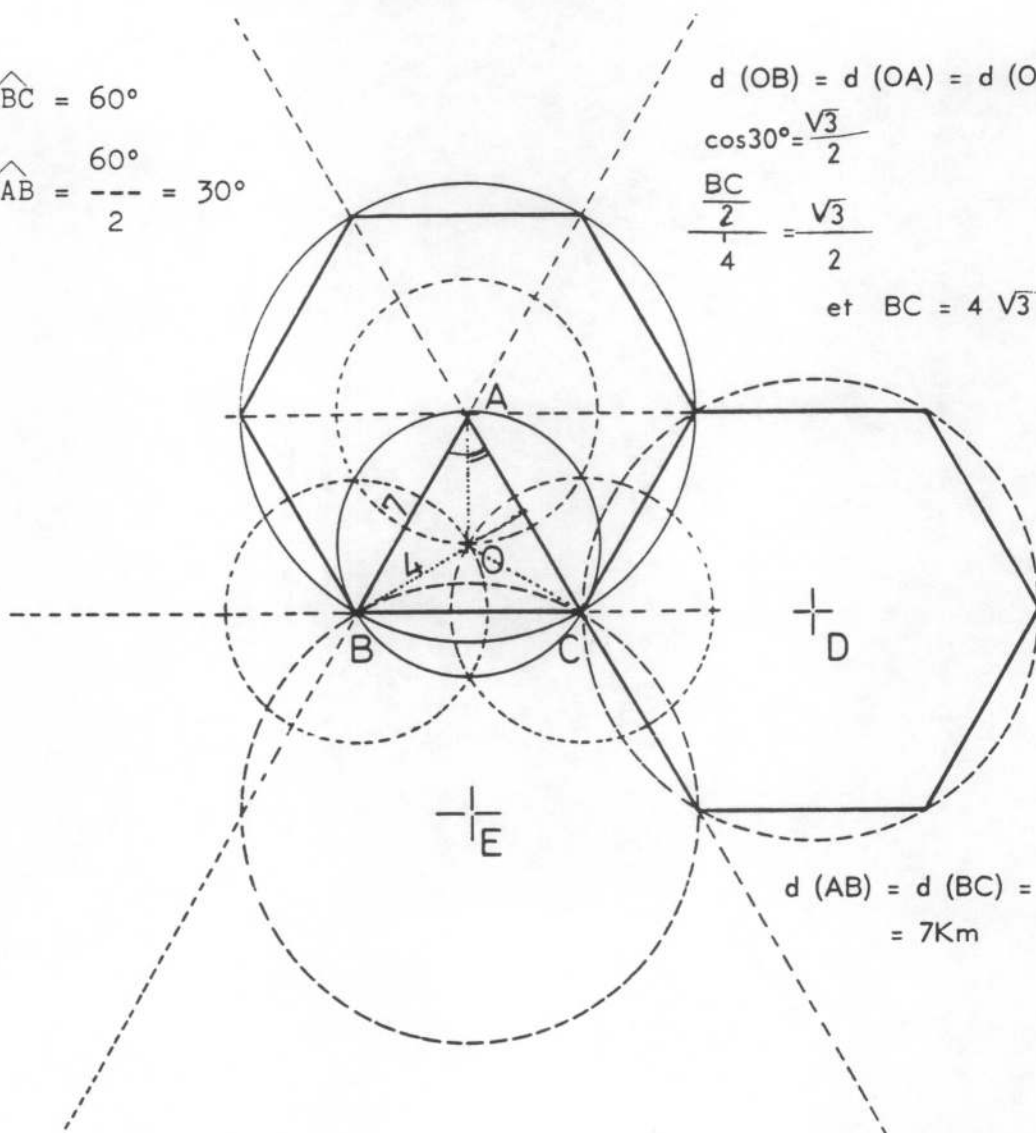
$$\widehat{OAB} = \frac{60^\circ}{2} = 30^\circ$$

$$d(OB) = d(OA) = d(OC) = 4\text{km}$$

$$\cos 30^\circ = \frac{\sqrt{3}}{2}$$

$$\frac{\frac{BC}{2}}{4} = \frac{\sqrt{3}}{2}$$

$$\text{et } BC = 4\sqrt{3}$$

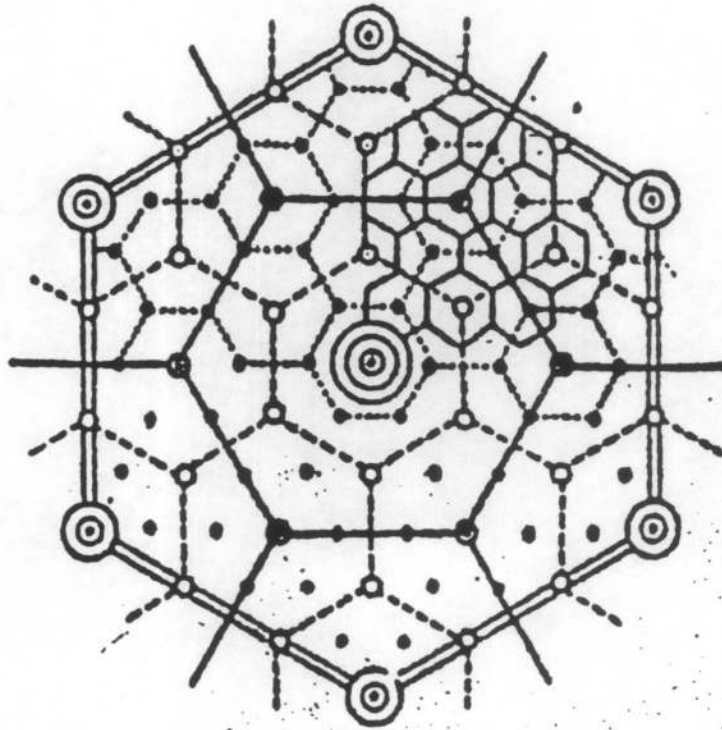


Les centres des hexagones A,D et E, constituent des places centrales de rang plus élevé, séparé par une distance de 12Km.

PRINCIPE DE CONSTRUCTION DES PLACES CENTRALES

LE SYSTEME DES PLACES CENTRALES DE CHRISTALLER

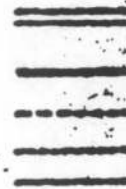
*(b) Places centrales
et leurs aires d'influence
(5 niveaux)*



- Progression :
- Type de centres
- 1 Bourg de marche
 - 2 Gros boueg
 - 3 Ville d'arrondiss.
 - 4 Ville de district
 - 5 Ville de préfecture
 - 6 Ville de province
 - 7 Capitale régionale

*Places centrales : Limites des aires
d'influence correspondantes*

- ⊙ Ville de préfecture
- ⊙ Ville d'arrondissement
- ⊙ Ville de district
- ⊙ Gros bourg
- Bourg de marché



Le système de Christaller repose sur une correspondance implicite entre la taille des villes, la hiérarchie des services offerts et leur aire d'influence. Au premier niveau, le bourg rural dispense des services de base à une communauté de village et joue le rôle d'un marché d'écoulement pour les productions agricoles. Au second niveau, le gros bourg remplit les fonctions déjà dévolues au bourg rural en plus des siennes (qui portent sur le commerce de gros). Outre ces deux types de fonctions le 3ème niveau dispose d'une fonction administrative qui en fait une petite ville. L'accumulation des fonctions supplémentaires permet à la capitale de remplir, au moment de la hiérarchie urbaine, la totalité des fonctions en plus des siennes propres.

Le modèle théorique de Christaller, qui est bâti sur le principe d'organisation d'un territoire homogène abstrait, s'écarte plus ou moins significativement des réalités ivoiriennes qui, cependant, lui conservent son caractère essentiel.

Nous allons étendre ce modèle à l'espace concret pour montrer en quoi l'idée directrice de la théorie des places centrales et leur système hiérarchisé, s'apparente au contexte de la Côte d'Ivoire. Notre façon d'appréhender la réalité envisage les caractéristiques de phénomènes économiques liés à la distribution vivrière en Côte d'Ivoire, dans leur rapport avec le principe théorique d'organisation des agglomérations.

2.1.1.2 - La hiérarchie des centres.

En Côte d'Ivoire, la distance quotidienne parcourue par les paysans varie en moyenne de 3 à 7 km entre le village et le champ, ce qui correspond souvent au trajet de leurs enfants jusqu'à l'école la plus proche.

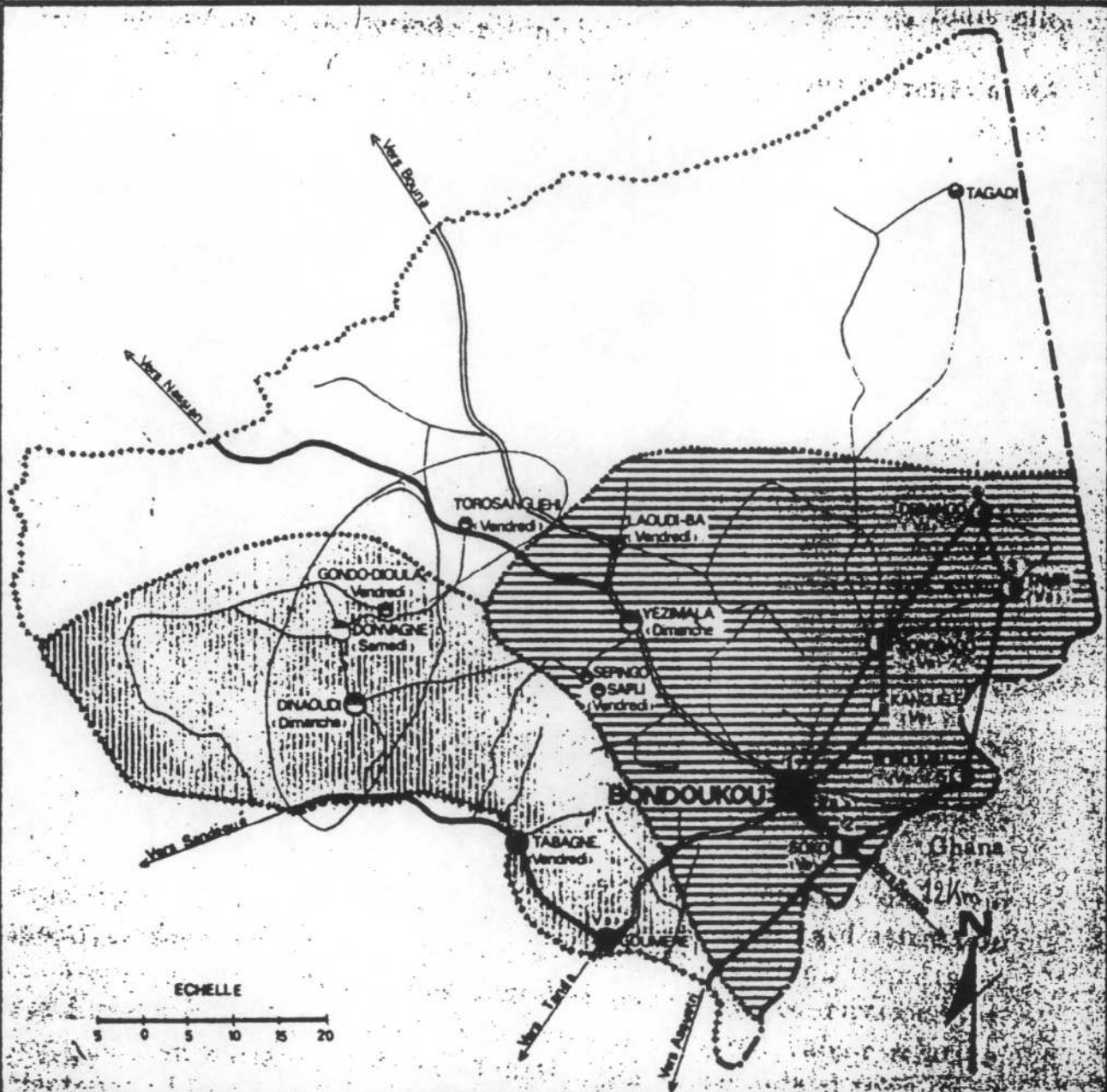
Quant au lieu de commercialisation de leurs produits, il se situe dans un marché rural dont le rayon d'attraction à l'intérieur d'un "circuit rotatif intégré" atteint une dizaine de kilomètres en moyenne quand le moyen de transport usuel est la marche à pied. Autrement, pour les gros bourgs commerciaux où l'accessibilité se fait souvent par véhicule (aussi bien pour les commerçants que pour de nombreux producteurs), le rayon d'attraction moyen à l'intérieur d'une zone agricole dépasse souvent la trentaine de kilomètres.

L'analyse empirique des marchés ruraux dans les zones de Bondoukou (marchés intégrés) et de Daloa (marchés autonomes), fait ressortir les principaux éléments socio-économiques qui permettraient de mesurer l'étendue des aires d'influence des bourgs ruraux.

En Côte d'Ivoire, l'activité commerciale en milieu rural n'a de sens que si elle est périodique (puisque les paysans fournisseurs s'occupent avant tout de la production) et si elle rassemble une production importante (car les exploitations sont petites et dispersées).

LOCALISATION CARACTERES ET PERIODICITE DES MARCHES

SOUS-PREFECTURE DE BONDOUKOU



CARACTERES

- Marché urbain
- Marché rural enquêté
- Marché rural non enquêté

PERIODICITE

- Marché quotidien
- Marché périodique comportant un jour de grand marché fixe

PERIODICITE

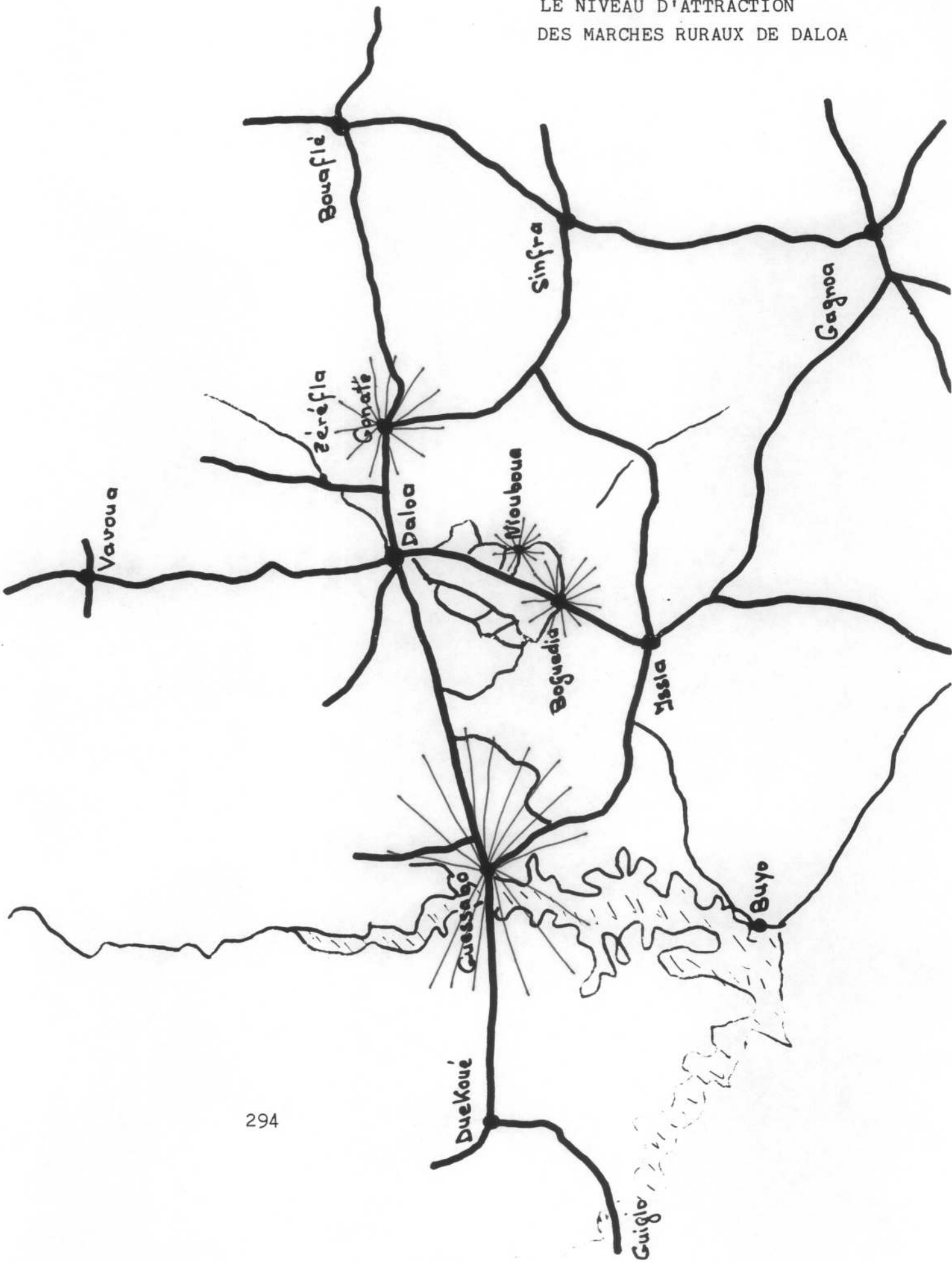
- Marché périodique comportant un jour de grand marché variable
- « Dimanche » Jour de grand marché
- « Va » Jour de grand marché variable
- Marché irrégulier

STRUCTURE DE L'ESPACE ETUDIE

- Zone SUD-OUEST
- Zone SUD-EST
- Marchés du circuit rotatif intégré
- Merges nord du paysannat
- Route principale
- Route secondaire
- Piste

Pour ces raisons, le marché rural est hebdomadaire (semaine traditionnelle) et se tient préférentiellement dans le bourg qui concentre la plus forte population d'une zone agricole (Niouboua). On retient, en d'autres termes, que plus la production globale d'un bourg rural est importante, plus nombreux sont les acheteurs urbains qui fréquentent où alimentent son marché en produits manufacturés ; ce qui attire d'autres producteurs de circuits extérieurs à la zone (Gonaté). Alors, si en outre le bourg est un carrefour de routes importantes ou qu'il développe d'autres activités importantes pour les paysans (commerce de poissons), son rayon d'influence est encore plus grand (Guessabo).

LE NIVEAU D'ATTRACTION
DES MARCHES RURAUX DE DALOA



Les divergences que nous notons par rapport à la théorie, concernent l'étude des aires d'attraction en milieu rural et montrent qu'en Côte d'Ivoire, l'influence d'un bourg couvre une surface relativement importante malgré la lenteur des moyens de transport et la proximité d'autres bourgs.

En effet, alors que la marche à pied ne constitue pas un vrai handicap à l'attraction d'un marché rural, les frais de transport sont réduits par le système de "baggages-accompagnés" qui permet de drainer sur une ^{plus} longue distance une population et une production importante vers les gros bourgs.

Le caractère tournant de tous les marchés ruraux d'une même zone agricole (dans les circuits rotatifs intégrés ou autonomes) a été initialement établi par les autorités traditionnelles. Il exclut toute concurrence entre des bourgs voisins (ils ne peuvent se dérouler simultanément puisque fréquentés par les mêmes opérateurs itinérants) et, bien qu'ils se tiennent le même jour dans les zones agricoles différentes, les marchés ruraux de deux zones sont suffisamment distants pour que les effets d'une attraction concurrentielle soient négligeables. Aussi, les aires d'influence des bourgs ruraux peuvent se chevaucher ou même se superposer sans que leur compétitivité respective ne soit véritablement spatiale, mais plutôt économique (entre agents d'un même espace marchand) ; nous admettrons donc que la limite du rayonnement d'un bourg rural est déterminé bien

plus par le dynamisme de ses activités intérieures que par l'existence d'un marché compétitif voisin.

Nous n'ignorons pas cependant que le fait que les distances séparant les trois bourgs à zones d'influence les plus étendues soient les plus grandes, est conciliable avec la logique du modèle théorique.

Au travers de cette comparaison, l'idée d'un classement des centres ruraux en Côte d'Ivoire apparaît, en observant le type d'organisation des espaces, notamment dans la zone de Daloa :

- 1er : Bolia : transactions isolées de producteurs dispersés.
- 2ème : Niouboua : concentration des produits sur un espace marchand
- 3ème : Boguedia : marché rural à zone d'influence limitée.
- 4ème : Gonaté : marché rural à zone d'influence importante.
- 5ème : Guessabo : marché rural à zone d'influence très étendue.

Si l'ensemble des villages qui exercent des fonctions fondamentales de production et de première mise en marché constitue le niveau élémentaire de la hiérarchie, l'influence de certains centres ruraux s'étend au delà du milieu rural pour limiter l'attraction d'un espace urbain proche. L'urbanisation artificielle en Côte d'Ivoire explique la faible attraction de la majorité des petites villes de Côte d'Ivoire qui n'ont pas les moyens d'offrir

aux populations rurales les services urbains attendus, hormis les services commerciaux, administratifs très mineurs (sous-préfecture et boutiques peu efficaces, comme à Zoukougbeu, Saïoua...).

Or, pour leur contact avec le milieu urbain, les producteurs fréquentent les villes plus équipées où la rentabilité de leurs produits agricoles (les bénéfiques y couvrant les frais d'approche) leur permet d'accéder directement et à la fois à une gamme plus large de services performants et de produits finis moins coûteux que dans les petites villes.

Nous constatons, en Côte d'Ivoire, que les centres urbains secondaires ont une zone d'attraction plus réduite dans la zone forestière où ils sont concentrés (relativement à leur nombre élevé et aux faibles distances qui les séparent). En fait, la "densité" des villes dans le Sud du pays étant une raison supplémentaire de la faiblesse de leur influence, nous convenons avec Christaller que leur situation obéit au principe des places centrales, si on le reformule autrement.

Par contre, la situation géo-économique des petites villes du Nord est particulière parce que, faiblement urbanisées, la zone des savanes en Côte d'Ivoire compte peu de villes. De ce fait les centres urbains secondaires constituent des pôles autour desquels s'organise le milieu rural pour lequel il constitue les rares opportunités de

contact avec un espace urbain. L'exemple le plus parlant est celui d'Odienné, ville sous-équipée et isolée par son éloignement (à près de 150 km de la petite ville la plus proche et à environ 250 km du centre urbain supérieur le plus proche). Elle couvre de son influence tout le Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire et, partiellement les territoires maliens et guinéens (d'où les taxes moins élevées qu'en Côte d'Ivoire, favorisent les exportations et, son attraction est depuis peu renforcée par la création d'un marché hebdomadaire).

Par ailleurs, au Nord-Est de la Côte d'Ivoire, la ville de Bondoukou voit son influence se réduire à son espace local le jour du grand marché de Sampa (à 12 km) qui, bénéficiant au Ghana de conditions d'un "marché noir" est particulièrement dynamique et florissant.

Cette influence de Bondoukou se réduit davantage lorsque le cycle commercial des ignames précoces (particulièrement prisées en Côte d'Ivoire) amène les commerçants des grandes villes directement aux sources rurales d'offre.

A partir de ces exemples, nous pourrions prolonger l'analyse théorique en affirmant que l'aire d'attraction d'un centre urbain varie aussi selon les caractéristiques de la population dans son arrière pays (dense, rurale,...), la nature des produits et le temps (période commerciale).

Quant aux centres urbains principaux en Côte d'Ivoire, nous n'ignorons pas que leurs aires d'influence déterminées par leur distribution linéaire le long des grands axes de communication, forment des fuseaux à l'intersection des routes secondaires.

Assez moyennement équipés ("grand marché", banque, préfecture...) certains de ces centres disposaient d'une importante zone d'attraction dont les limites se rétrécissent avec la tendance actuelle de l'économie globale du pays. C'est le cas de Dimbokro dont l'hinterland subit une dégradation de ses activités agricoles, à cause du déplacement du "front pionnier" du café-cacao (ancienne Boucle du cacao). C'est également le cas pour Agboville dont le commerce de produits d'exportation (banane poyo...) a chuté et dont l'aire d'attraction est soumise à l'influence trop forte d'Abidjan. Dans une situation quasi-similaire, Gagnoa est une grande ville dont la zone d'attraction est à la fois limitée par la proximité d'une capitale régionale au Nord et, partagée au Sud avec les deux villes portuaires de Côte d'Ivoire.

Ces derniers exemples de zones d'attraction limitées par l'existence de centres urbains voisins, ne sont pas dissociables de la théorie des places centrales qui sera cependant relativisée dans le cas de Yamoussokro. En effet, la référence au phénomène politique faite dans l'étude du rôle des villes est indispensable pour expliquer le niveau d'attraction d'un centre urbain comme la nouvelle capitale

politique de la Côte d'Ivoire. La hiérarchie étant principalement basée sur la fonction commerciale des villes (qui reste une des priorités de notre étude), il convient de préciser que certains services de Yamoussokro sont relativement peu influents (faible impact sur une minorité de la population totale. Si cela fait penser que l'importance d'un centre urbain et l'étendue de la zone desservie varie avec la nature du service offert alors, le rayonnement économique plus grand des petites capitales régionales (Daloa, Man, Korhogo...) est justifié.

Nous retiendrons simplement que la fonction administrative tend à agrandir l'aire d'influence des centres administratifs qui contrôlent, grâce à leurs nombreuses directions régionales, les centres urbains de niveaux inférieurs. Et, pour certains d'entre eux, l'aire d'attraction en serait alors beaucoup plus grande que leur permettraient les seuls services économiques qu'elles offrent réellement à leur arrière-pays. Et ce, d'autant que de nombreuses villes intermédiaires ne dispensent pas plus de services que ceux dont disposent déjà les petits centres de leur hinterland.

Si par contre il a été clairement établi que l'aire d'influence d'Abidjan est encore plus importante que celle de Bouaké, il est certain que la situation géographique de la capitale économique (port du Sud-Est) est ambiguë.

Un des facteurs de variation de l'aire d'influence est la localisation des centres qui, curieusement, constituent pour Abidjan à la fois un atout économique (premier centre d'accueil des produits importés) et un inconvénient spatial (aucune possibilité de renforcer son influence dans le Sud où l'autre moitié de son hinterland est la mer).

L'étude des zones d'influence en Côte d'Ivoire, en mettant en relief le rôle des agglomérations urbaines en tant que pôle d'attraction, a permis de déceler dans le réseau urbain ivoirien, le principe d'une hiérarchie basée sur la fonction des villes. Néanmoins, l'accumulation des différentes fonctions urbaines aux différents niveaux hiérarchiques n'est que partielle et par ailleurs, la non spécialisation fonctionnelle des centres de services (faible industrialisation), s'oppose à la spécialisation relative des zones de production (agricole).

Pour nous, le choix des critères de classification destinés à établir cette hiérarchie, porte surtout sur la compétence des centres urbains à gérer l'économie alimentaire en Côte d'Ivoire. Ayant admis la difficulté de faire l'inventaire complet de l'ensemble des fonctions urbaines, qui a servi à en repérer les niveaux d'exercice, nous nous référons à la hiérarchie globale des villes que nous combinons avec les éléments de notre objectif. Ainsi, nous déduisons avec l'organisation de l'approvisionnement (capacités locales à produire ou à consommer) et du

transport (possibilités d'échange avec "l'extérieur") et la responsabilité administrative des villes (inhérentes à l'ensemble des fonctions socio-économiques), une variante de la configuration du système urbain ivoirien.

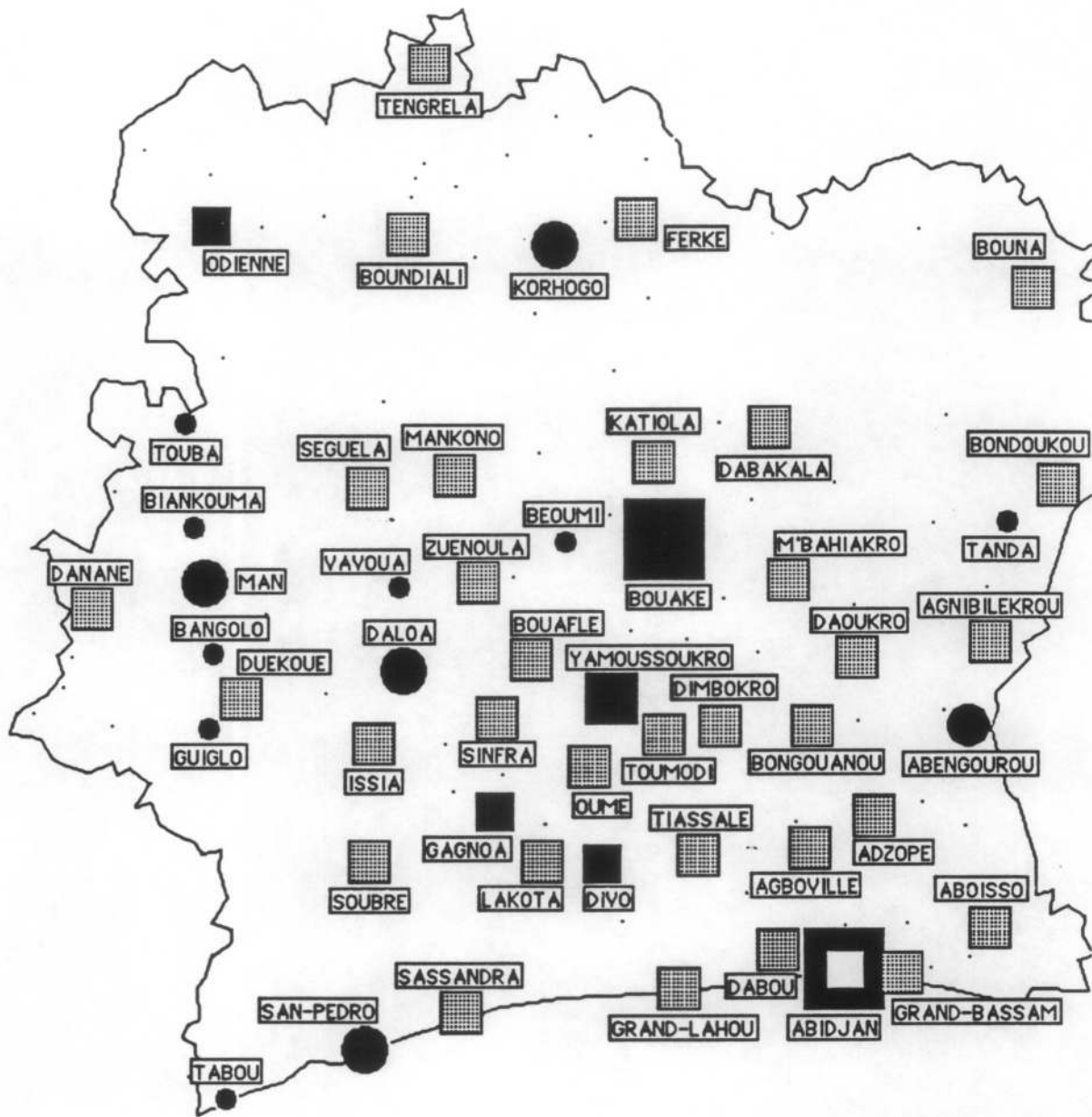
CLASSEMENT TYPE DANS LA HIERARCHIE URBAINE
ECHELON NATIONAL

| | | | | | | |
|---------------------|---|--|---------------------------------|--------------------------|----------------------------|---|
| Abidjan | | | | | | Bouaké |
| | Daloa | Korhogo | Man | Abengourou | San-Pédro | Yamoussokro |
| Divo | Gagnoa | Odienné | | | | Bouaflé Dimbokro |
| Adzope Agboville | Issia Seguéla | Ferkessédougou Boundiali Tengrela | Duekue | Bondoukou Agnibilekro | Sassandra Soubre | Dahoukro Katiola Dabakala |
| Aboisso | Zoukougbeu Saïoua | Sinematiali Ouangolo Napié M'Bengue Bako | Bangolo Guiglo Touleupleu | Tanda | Tabou | Tiebissou Didiévi |
| | Guessabo Gonaté Boguedia Niouboua Bolia | Niellé Kolia Tiemé | Yapleu Dompleu Zagoué | Gouméré Sorobango | Yabaya Méadji Oupoyo | Djenoua Brobo Diabo Satamasoko |

Source : personnelle

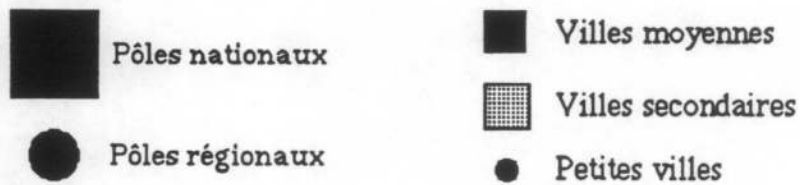
OBSERVATIONS :

L'aire d'attraction 'immédiate' d'Abidjan ne compte que des centres urbains de niveau relativement faible (Agboville, Adzopé... à plus de 100 km, au 4e, 5e et 6e rang).



Dynamisme commercial des villes

Classement type:



La combinaison de ces nombreux principes ne peut donner une image très complète du niveau urbain, effectif sur un espace concret différencié. N'est-il pas alors impossible de tracer un contour exact aux limites des aires d'influence des villes, comme l'entendrait le modèle théorique ? Tenter de le faire serait d'autant plus hasardeux que la déformation des aires d'influence (dans le temps, selon la nature des services ou des produits et, selon la localisation...) peut entraîner une instabilité de la hiérarchie urbaine.

De plus, l'allusion à la "régionalisation" de l'économie alimentaire en Côte d'Ivoire laisse penser que les imbrications étroites entre les phénomènes urbains et régionaux conduisent à l'imprécision des limites d'aires d'attraction. Particulièrement, pour les grands centres urbains, l'extensibilité de l'aire de diffusion de biens et services liés (santé, alimentation, habillement, enseignement...) qui rend impossible leur géométrisation, est représenté avec le modèle de Berry.

L'étude de la théorie des places centrales a permis de distinguer des centres de services de niveaux différents et, d'en justifier un classement relatif à l'économie alimentaire en Côte d'Ivoire. La hiérarchie des villes qui en découle ne correspond que partiellement à celle officielle de "l'armature urbaine future" essentiellement à cause du rôle plus important attribué à Yamoussokro, Gagnoa et Divo, pourtant contré par le développement de grands centres voisins.

Le modèle abstrait ayant servi de base à notre démarche méthodologique, nous avons tenté de reconstituer une hiérarchie qui rappelle et confirme le rôle dominant de quelques centres urbains dans la distribution des produits vivriers en Côte d'Ivoire. Ce sont les villes de rang élevé comme Abidjan et Bouaké (leur forte consommation y intensifie le commerce de gros et de détail) puis Daloa, Korhogo, Abengourou, Man, Odienné... (leur aire d'influence rurale est étendue).

Et bien que nous convenions que des interrogations subsistent sur la portée et la valeur de cette démarche, nous abondons dans le sens d'un autre théoricien qui pense qu'une explication rationnelle justifie les traits géographiques de la structure économique apparemment assujettis/ aucune loi.

2.1.2 - LA THEORIE DE LA LOCALISATION

La théorie de la localisation s'attache à l'équilibre d'un ensemble d'activités et d'agents économiques sur une base spatiale. Elle est fondée sur la recherche d'un optimum spatial où la maximisation des gains et la minimisation des dépenses renforce la mobilité des produits entre des unités géographiques différentes.

2.1.2.1 - Les bases de l'hypothèse théorique.

Dans une approche spatiale sur l'économie marchande, Von Thünen a voulu montrer comment la distance séparant les terres de production et le marché de consommation, commande la localisation des cultures. Son raisonnement repose sur la conception abstraite d'un espace homogène isotrope où la ville n'est envisagée qu'en tant que marché.

Il convient de préciser que l'analyse de Von Thünen est effectuée à une époque où - comme c'est le cas actuel en Côte d'Ivoire - l'économie agricole est prépondérante, et où le coût très élevé et la lenteur des transports de même que l'absence de technique de conservation donne une importance considérable au choix des localisations des productions par rapport à leurs débouchés.

Von Thünen édifie un système de localisation optimal, selon lequel l'unique variation de coût serait le transport qui est fonction de la distance à parcourir entre le lieu de production et le marché urbain. Etant donnée son hypothèse

d'uniformité, les autres coûts (production) seraient alors identiques en tout point de l'espace, et les coûts de transport varieraient linéairement avec la distance.

Soient :

- R : la rente foncière
(bénéfice provenant des surplus commercialisables),
- C : les coûts de production (main d'oeuvre...)
- P : le prix de vente
- T : le coût de transport
- d : la distance
- a : le prix unitaire du transport.

Selon les calculs simplifiés :

$$R = P - C - T \quad \text{avec} \quad T = a \times d$$

alors, $R = (P - C) - (a \times d)$ et la rente décroît linéairement avec la distance.

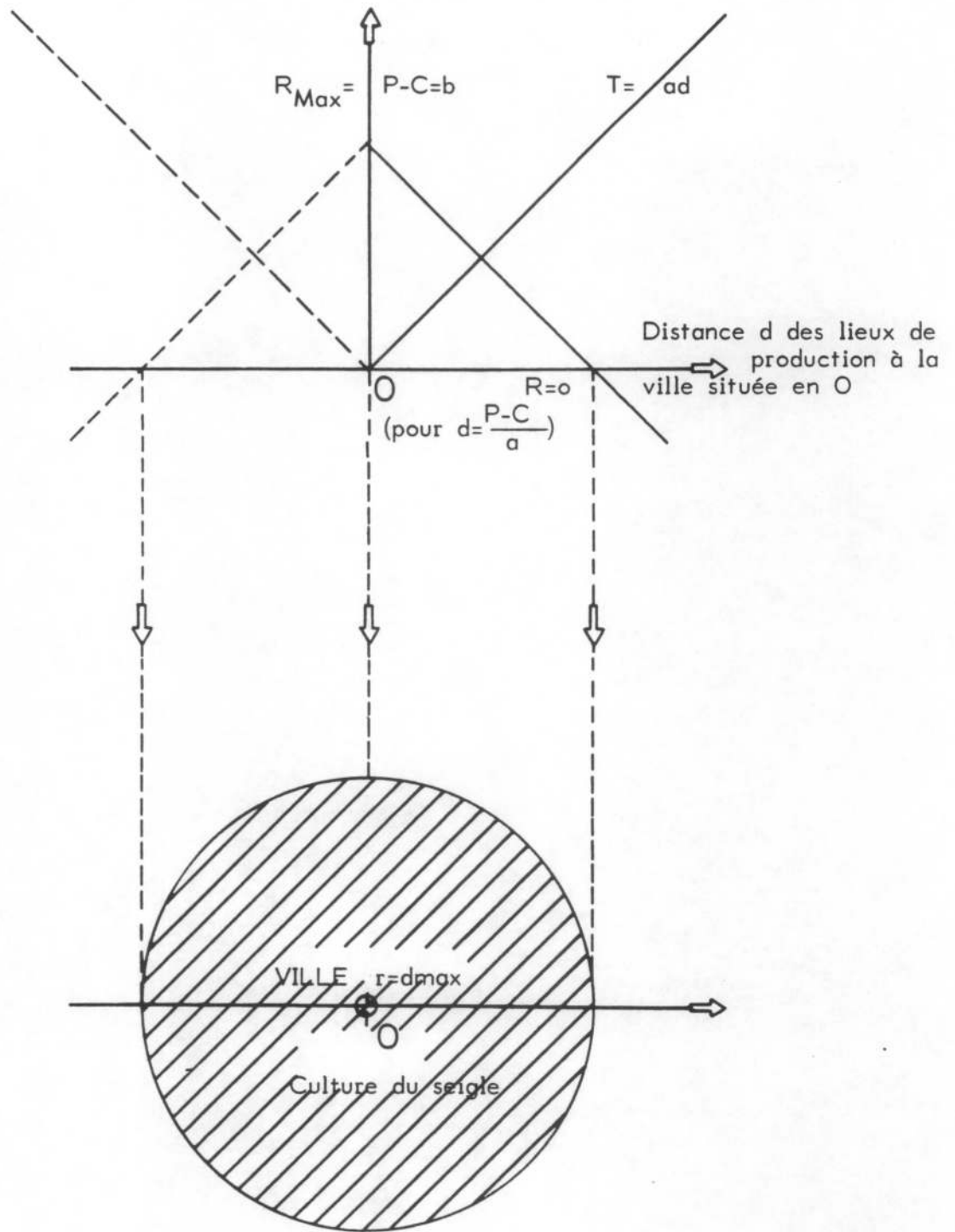
Pour une distance maximale, la rente est annulée par les frais de transport :

$$R = 0 \quad d_{MX} = \frac{P - C}{a}$$

Comme il n'y a plus de bénéfice pour une vente au-delà de cette distance, la zone de production se trouve dans un cercle de rayon inférieur ou égal à d_{MX} , autour de la ville.

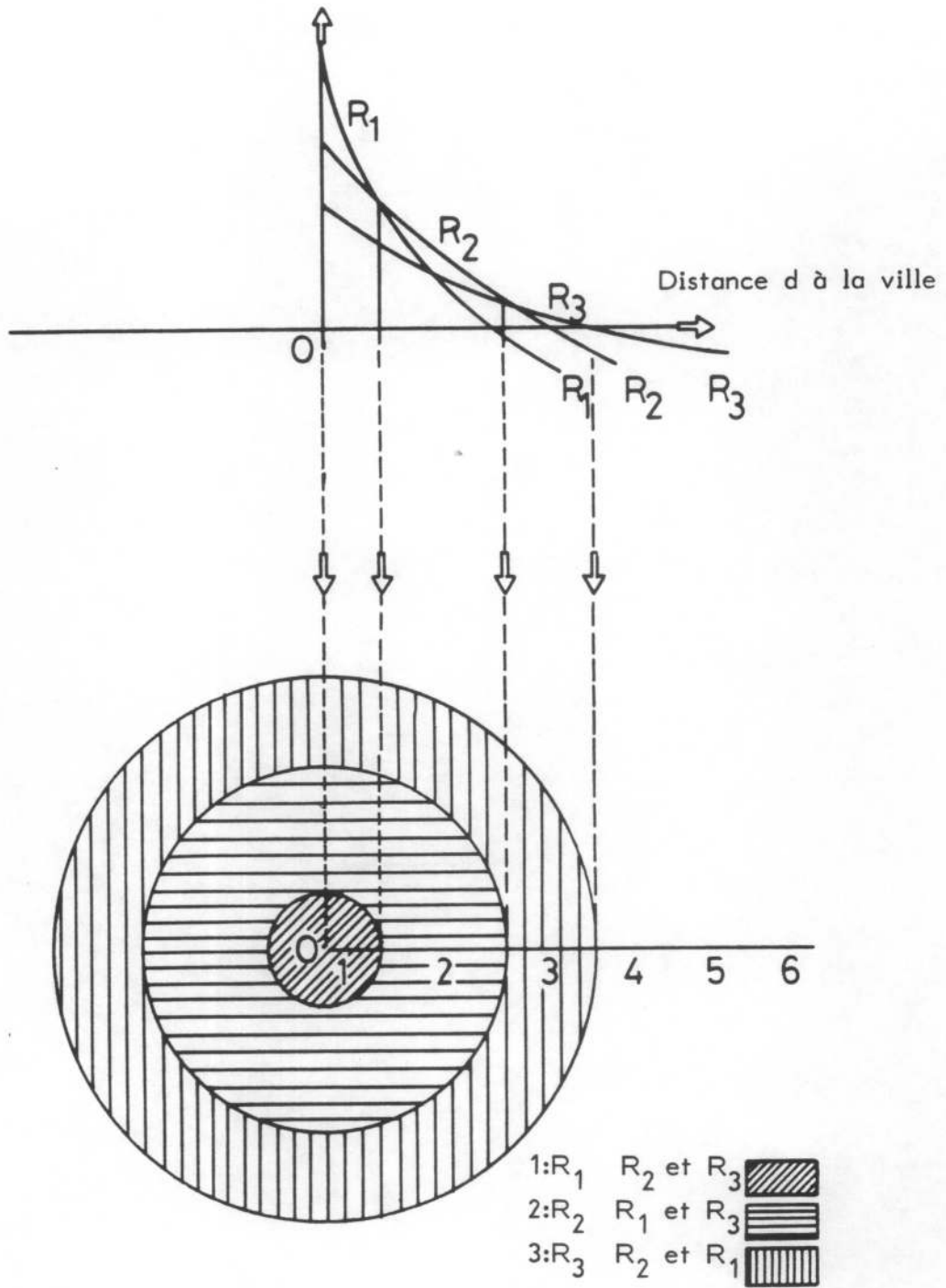
Si par contre la distance est minimale, les frais de transport sont annulés : $T = a \times 0 = 0$ et alors, $R = P - C$ avec une rente maximale qui incite à produire le plus près possible du marché de consommation.

Rente foncière et coûts de transports unitaires



LOCALISATION OPTIMALE D'UNE CULTURE
SELON VON THUNEN

Rentes unitaires (coûts de transports non linéaires)



LOCALISATION OPTIMALE DE PLUSIEURS CULTURES

Selon VON THÜNEN

Selon ce schéma, Von Thünen conclut à un ordonnancement de cultures conformes à la hiérarchie des rentes foncières unitaires en fonction des distances et des coûts de transport. Il obtient un système avec un ensemble de cercles concentriques dont les caractéristiques (largeurs de la couronne, position par rapport à la ville, ...) pour chaque production envisagée dépendent des prix de vente à la ville centre, des coûts de production, des tarifs unitaires de transport et des techniques agronomiques.

Pour plusieurs produits à la périphérie de la ville, il y a plusieurs couronnes :

1 - Production intensive laitière et maraîchère ; mais le caractère fréquent et renouvelé du transport de ces produits délicats et onéreux, annule très vite la rente.

2 - Sylviculture ; sa proximité est justifiée par l'usage répandue du bois et le coût du transport élevé de ce produit pondéreux.

3, 4, 5 : cultures céréalières ; leur alternance est liée au type d'assolement, et les prix fixés pour couvrir les dépenses les plus élevées des quantités utiles à la satisfaction de la demande importante.

6 - Elevage extensif du bétail.

Un bouleversement particulier de ce mécanisme (surproduction généralisée ou donc baisse des prix à la consommation) doit entraîner une contraction d'ensemble des

surfaces cultivées , sans modifier pour autant la position des couronnes.

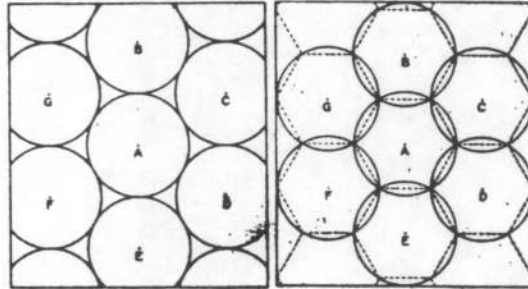
Par contre, des modifications dans les conditions de production et (ou) de transport d'une production agricole relativement aux autres, peuvent aboutir à une révision de l'ordonnement des cercles de culture.

En prolongeant la théorie de la localisation, Lössch pose des postulats d'uniformité sur un espace économique homogène, où, la répartition de la population et de la production est égale, les facilités de communication équivalentes en tout point de l'espace. Il délimite ainsi une aire de marché de forme circulaire pour laquelle, les avantages de la spécialisation et de la production de masse sont, au-delà d'une certaine distance, contre-balancés par les frais de transport qui limitent l'écoulement du produit.

Cette aire de marché constitue avec d'autres aires contiguës, des réseaux régionaux que Lössch décrit sur le schéma suivant :

L'ORGANISATION DE L'ESPACE
SELON A. LOSCH

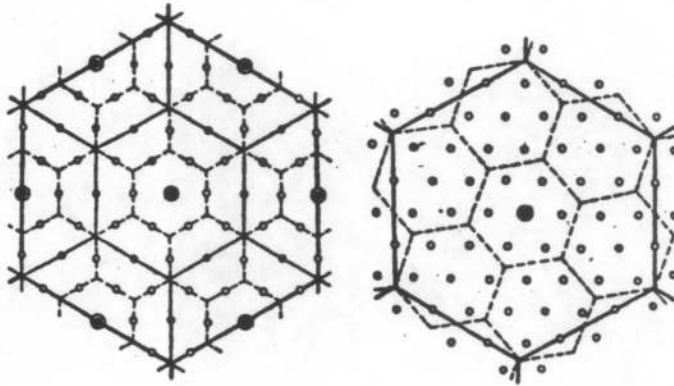
1° Les aires de marché



Les aires de marché, d'abord délimitées par des cercles laissent subsister des vides. Ceux-ci sont comblés sous la pression de la concurrence et les aires de marchés se réduisent aux hexagones inscrits dans les cercles primitifs.

Ces réseaux d'aires de marché s'organisent ensuite en régions économiques au sens étroit du terme et la réunion de plusieurs de celles-ci forme un système régional.

2° Les régions et les systèmes de réseaux

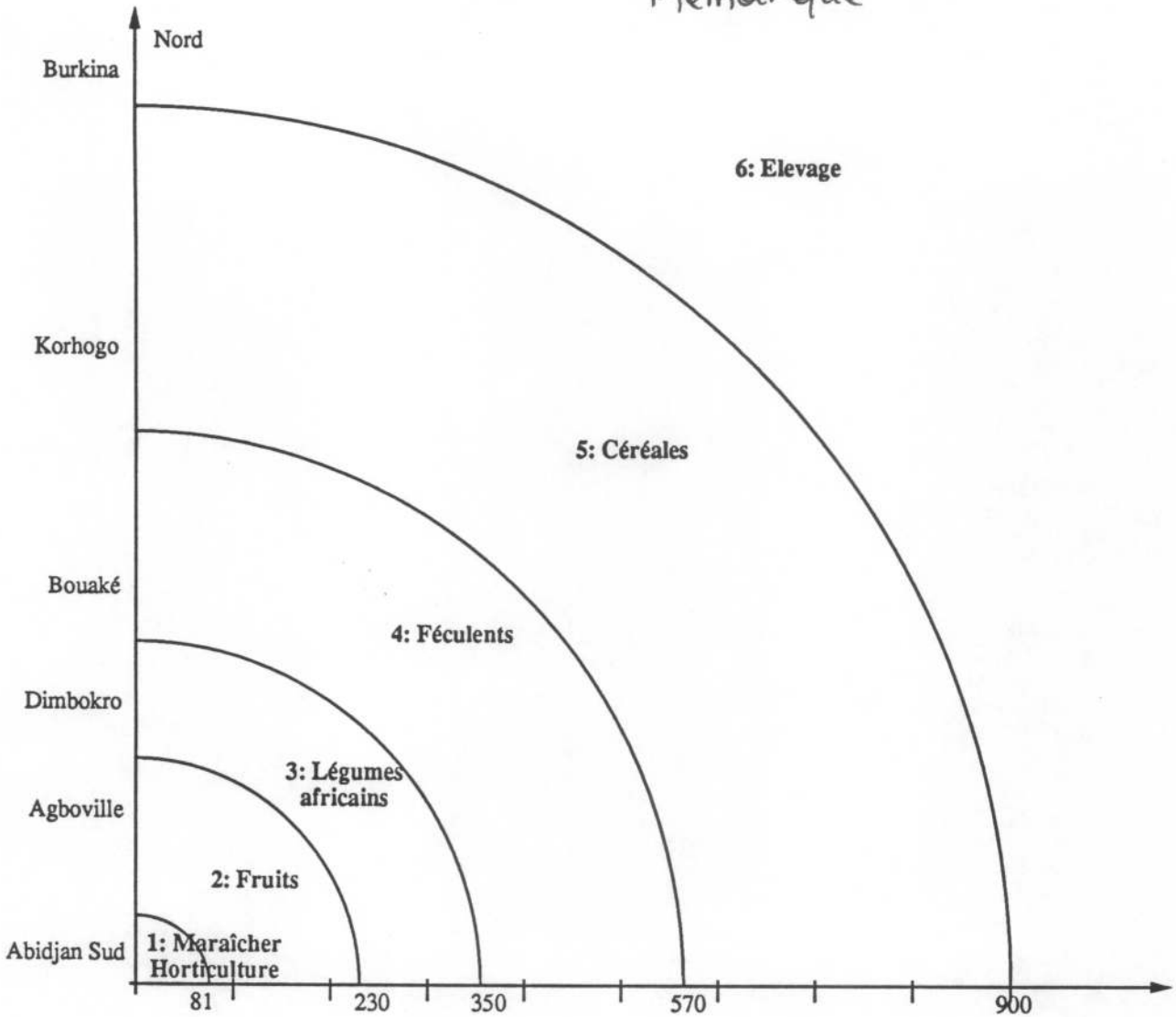


(K = la distance entre les centres)

Source : A. LOSCH, *op. cit.*, éd. anglaise, p. 132.

Espace régional.

Remarque



Il ne serait pas inopportun d'apparenter ici les modèles théoriques différents et de confronter leurs analyses systématiques avec des observations plus concrètes. Le rapprochement entre la hiérarchie des places centrales et la localisation des régions agricoles traditionnelles conduit à constater en Côte d'Ivoire une esquisse d'ordonnement peut-être illogique mais, qui rappelle curieusement celui de Von Thünen. En effet, on retrouve à partir du centre urbain d'Abidjan, une distribution des zones de cultures dont la nature semble être déterminée par l'éloignement au plus grand centre de consommation.

D'autres théoriciens ont contribué à la méthodologie de l'analyse spatiale en rendant plus réaliste une théorie générale de la localisation qui prend en compte des facteurs différents : éléments socio-culturels, économiques, politiques. C'est dans ce cadre que Weber a étudié la localisation d'une activité non agricole, avec le "triangle de localisation industrielle", et que Pazlander a généralisé la "méthode des isolignes" (courbes indifférentes d'égale distance, prix, durée...).

Un tableau fonctionnel de l'ensemble des processus économique a alors conduit à supposer que sur l'espace concret et hétérogène, le phénomène de la concurrence pourrait favoriser l'apparition d'un "système spatialisé d'équilibre général". L'élargissement de la théorie de la localisation rendant possible l'application des hypothèses à l'analyse spatiale des structures fondamentales de l'économie, il permet d'ordonner les formes géographiques que revêtent les processus économiques.

Pour le sujet qui nous concerne, l'intérêt conceptuel de ces analyses théoriques, réside dans l'explication que nous pouvons en tirer quant à l'implantation des activités de distribution vivrière par rapport aux sources de production et au marché de consommation en Côte d'Ivoire.

Un raisonnement général sur l'espace concret élaboré à partir de la théorie de la localisation se rapprochera de la réalité ivoirienne s'il introduit les facteurs

particuliers de différenciation de la structure spatiale en Côte d'Ivoire.

Les principaux éléments en sont économiques par les différences locales de prix, naturels par la différence de fertilité des sols, sociaux par "l'irrationalité" des comportements humains, politiques par des obstacles sectoriels à la mobilité des produits...

2.1.2.2 - Les aires de marché.

Notre étude a souligné qu'en Côte d'Ivoire, l'économie agricole qui avait pour seul objectif l'auto-subsistance alimentaire des producteurs, a évolué vers la recherche de la satisfaction de leurs besoins monétaires occasionnels, créés par le phénomène de l'urbanisation. A présent, confrontés aux conséquences de la crise économique du pays, les producteurs, au revenu agricole généralement faible (100.000 F en 1980), tendent (comme leurs partenaires commerciaux) à rechercher de plus en plus la rentabilité maximale de leurs produits. En effet, l'épargne rurale mais non plus l'Etat seul assure le financement des équipements ruraux (écoles, dispensaires, églises, marchés...) grâce à une participation paysanne de 65 % en zone de forêt et 35 % en savane, les différences constituant l'apport des "Fonds Régionaux d'Aménagement Rural".

Nous analyserons la recherche de rentabilité dans la zone forestière où les problèmes particuliers de

Il convient de préciser que l'expansion urbaine ayant peu transformé ces terrains agricoles préalablement périurbains, on assiste peu à peu à une prolifération du maraîchage (et aussi de l'horticulture) dans les grandes villes de Côte d'Ivoire. Ainsi, les exemples d'Abidjan et de Bouaké (qui concentrent la majorité des immigrants européens) se rapproche du modèle théorique selon lequel le maraîchage constitue la première ceinture agricole de la ville. La situation des terres de culture maraîchère est un cas particulier qui se distingue du reste de l'agriculture en Côte d'Ivoire, comme nous le verrons à présent.

Le système agraire en Côte d'Ivoire est fondé sur la technique de la jachère et la culture extensive en "association". La principale force de travail est familiale pour les cultures vivrières tandis que pour les cultures de rente ou industrielles, l'emploi de main d'oeuvre agricole salariée est courant. Compte tenu des conditions de production, la plupart des terres de cultures du tissu périurbain immédiat sont délaissées au profit de terres plus fertiles mais plus éloignées des villes.

En effet, la pratique (polluante) répandue de la culture sur brûlis réduit le rendement des sols et l'exploitation agricole se fait sur des terres plus proches des zones rurales. L'attachement aux terres ancestrales et les traditions culturelles de consommation, les contraintes climatiques qui maintiennent les aires de culture dans leur

localisation (posés avec plus d'acuité) déforment ou prolongent davantage les modèles géométriques des théoriciens.

Le rappel des conditions de production et de distribution comparées aux observations théoriques, conduit à distinguer des facteurs de localisation différents selon la nature des produits, l'intérêt des agents économiques...

Sur les rares terrains agricoles intra-urbains (bas-fonds non constructibles, quartiers villageois...) se développent des cultures maraîchères dont la commercialisation est destinée à des consommateurs essentiellement étrangers (légumes "européens") dont le pouvoir d'achat est relativement élevé. La vente de ces produits très périssables est estimée à un prix quasi aussi élevé que ceux de l'importation.

Ces terres à l'origine inondées et laissées à l'abandon, sont exploitées parfois gratuitement (semble-t-il) par des habitants de bidonvilles voisins (Burkinabé...) qui n'employant ni main d'oeuvre agricole salariée, ni intrants, ont en principe peu ou pas de coût de production. Leur clientèle étant sur place (quartiers résidentiels voisins), les frais d'approche sont négligeables (transport en "pousse-pousse" ou à pied...) et seul compterait dans ce cas leur force de travail (énergie physique, sans coût). De part la faiblesse de leurs dépenses monétaires, leurs gains sont maximalisés, ce qui expliquerait l'intensification du maraîchage à l'intérieur du tissu urbain.

milieu d'origine, excluent toute possibilité de changer la nature des cultures ou d'en déplacer les aires de production. Par ailleurs, la polyculture quasi généralisée en zone de forêt, associe sur une même exploitation, plusieurs types de cultures vivrières dont certaines ombragent les plants de cultures de rente. Par cette forme d'association, les aires de production vivrière sont parfois fonction de la localisation des terres de culture de rente.

Plus particulièrement dans les régions de forte production, des périmètres vastes destinés à limiter l'accroissement de l'espace urbain sont réservés à l'exploitation agricole de produits de rente pris en charge par l'Etat. C'est ainsi que dans le Centre-Ouest, le "Projet Agricole Péri-urbain de la Commune de Daloa" encadré par la S.A.T.M.A. C.I., favorise la production de café et de cacao et aussi de quelques cultures vivrières bénéficiant alors également de la mécanisation, du tracé des pistes agricoles...

L'information que nous pouvons tirer de cet ensemble d'observations est que, le tissu péri-urbain ne comporte pas une hiérarchie des cultures parce que la localisation des aires de production est indépendante de la distance au marché qui pourrait être la même quelque soit la nature des produits. En fait, bien que les zones rurales constituent une ceinture globale d'approvisionnement pour le centre urbain proche, à la différence du modèle théorique, le facteur "distance" du lieu de production au lieu de consommation, n'est pas le plus influent.

En effet, le choix de la localisation des aires de cultures par les paysans dépend moins du souci de maximiser la rente foncière par rapport à la ville, centre de consommation que de facteurs historiques (traditions culturelles et habitudes alimentaires). Les principes théoriques de Lösch laisseraient alors supposer que les producteurs ivoiriens ne sont pas encore assez empreints d'économie monétaire, malgré leurs besoins croissants. Le modèle des cercles concentriques par type de produits ne peut donc s'appliquer à l'espace agraire ivoirien puisque le facteur "rentabilité des produits par la minimisation des frais d'approche à la ville", n'est le plus déterminant que pour les seuls producteurs maraîchers des grandes villes.

Par contre, de l'élargissement de la théorie de la localisation ressortent des observations qui révèlent comment le choix de l'implantation des aires de marché par rapport aux zones de production agricole ou (et) aux zones de consommation alimentaire est important.

Si on admet le centre urbain, lieu de consommation et l'exploitation agricole, lieu de production, comme deux espaces invariables et indifférents quant au choix de leur implantation, seule la localisation de l'aire de marché, lieu de commercialisation des produits, serait sensible à la variation des coûts et des revenus.

Les critères de localisation des aires de marché sont fondés à la fois sur des considérations socio-culturelles et sur des motivations économiques d'opérateurs qui suivent malgré leurs intérêts opposés les mêmes règles implicites.

Selon l'étude des places centrales (formation des agglomérations rurales) qui montre l'influence des revenus et des services offerts aux opérateurs sur leur décision de localisation, la seule variation des lieux de marché crée des aptitudes en gains ou en pertes selon l'implantation des agents économiques.

. Dans la mise en vente "bord champ" où l'aire de marché se confond avec l'aire de culture, les frais d'approche à la ville étant à la charge du commerçant intermédiaire, le producteur supporte peu de coût (coût de production et de transport quasi nuls) mais ses gains subissent une pénalité monétaire du fait de son faible pouvoir de négociation pendant la transaction isolée. Cette pratique est pourtant assez répandue (même pour les cultures de rente à prix fixés par l'Etat) car favorisée par les commerçants malgré les difficultés d'accès aux exploitations agricoles. Particulièrement pendant la période de pleine commercialisation où leur aire de ravitaillement ou de collecte est réduite par la concentration de l'offre, la localisation, de l'aire de vente "bord champ" semble convenir à tous les partenaires. En effet, tandis que le commerçant voit réduire ses coûts de transport par la diminution du nombre de rotations et la concentration de la

production, le producteur voit augmenter son revenu monétaire grâce aux avantages de la commercialisation en grande quantité.

. Le site du marché rural, agglomération d'activités, de partenaires et de produits hétérogènes, offre les avantages techniques de la concentration sur une aire plus ou moins facilement accessible à l'ensemble des opérateurs économiques. Le choix d'implantation semble répondre au besoin d'équilibre spatial par rapport aux sources de production et au marché de consommation. En effet, situé au carrefour le plus accessible, comparativement à la distance à parcourir, (coût de transport, durée de trajet, qualité des voies, moyen de transport...) à partir de l'ensemble des unités agricoles et de la ville, sa localisation est un avantage individuel pour ceux qui le fréquentent. La multiplicité des transactions, l'attraction des économies externes (commerce de produits manufacturés...) la transparence du marché et l'abondance des services offerts (frêt retour pour les transporteurs...) augmentant (les profits les coûts étant plus ou moins uniformément répartis), la localisation d'un marché rural est avantageuse pour tous les intervenants.

Notre enquête "transport" (avec la DCGTx.) confirme qu'à distance égale, un trajet sur une route bitumée coûte moins cher qu'un trajet sur une route de mauvaise qualité. Et comme le marché rural généralement bordé par une route

nationale ou départementale, procure davantage de gain au producteur, sa localisation a des répercussions directes sur son taux de fréquentation. La localisation de cette aire de marché, bien que située hors de la ville n'est pas un obstacle à sa fréquentation par les commerçants qui, profitant du lien de "solidarité Dioula" avec les transporteurs, bénéficient souvent d'un tarif forfaitaire. Quant aux transporteurs, la concentration de marchandises et de voyageurs multiplie et accélère leurs rotations. Finalement, bien que le facteur "distance au marché rural" nécessite un coût ou un effort de déplacement pour chaque type d'opérateurs, l'intérêt de la concentration et de la confrontation directe (qui s'y établissent) réside dans l'amélioration des profits de chacun.

. Le centre urbain comme aire de marché pour les transactions entre le producteur et ses partenaires, est une localisation moins usuelle (encore moins dans les petites villes) car l'attraction des produits primaires est plus forte chez les urbains que celle des produits finis chez les ruraux. En effet, tandis que l'objectif premier du paysan est l'auto-subsistance (avec une politique commerciale de moindre coût : frais de transport nuls) celui du commerçant est le ravitaillement régulier en zone de production. Alors, la première mise en marché en milieu urbain ne s'établit qu'entre des partenaires occasionnels et peu nombreux (détaillantes et petits producteurs sur les marchés de détail où, grossistes et gros producteurs dans les magasins

de gros), et supprime la fonction de collecte. Pour le producteur les inconvénients du marché public urbain sont la durée de l'activité commerciale, le manque de place et les taxes d'usage,...

Par ailleurs, la localisation de l'aire de marché en milieu urbain ralentit les activités des transporteurs car elle induit généralement l'acheminement de faibles quantités de produits par des véhicules de faible capacité. A cet égard la variation de l'intensité commerciale sur le marché urbain de Bondoukou servirait d'exemple.

Nous maintenons néanmoins que dans les grandes villes (Bouaké, Abidjan) la deuxième mise en marché (collecteurs, grossistes et détaillantes) occasionne une activité commerciale très importante sur les plates-formes ou en magasin.

L'étude comparative de la localisation des aires de marchés met à jour une situation conflictuelle entre les types d'opérateurs dont les choix du lieu de marché varient en fonction de leurs objectifs ou de leurs motivations. L'analyse relationnelle entre les opérateurs, esquissée au cours de notre étude, explique notamment pourquoi la recherche d'un moindre coût conduit les collecteurs "bord-champ" tandis que, la recherche de services mène les producteurs sur un marché rural et que, la recherche d'un revenu maximal mène les groupements coopératifs dans les grandes villes. Cette situation conflictuelle se justifie

par le fait que l'intérêt du commerçant intermédiaire, réside dans le plus grand écart entre le prix à la production et le prix à la consommation (rapport gains-coûts). Cet intérêt s'oppose alors à ceux du producteur et du consommateur pour qui, la réduction de la marge bénéficiaire du commerçant augmenterait leur revenu monétaire rural ou (et) le pouvoir d'achat urbain.

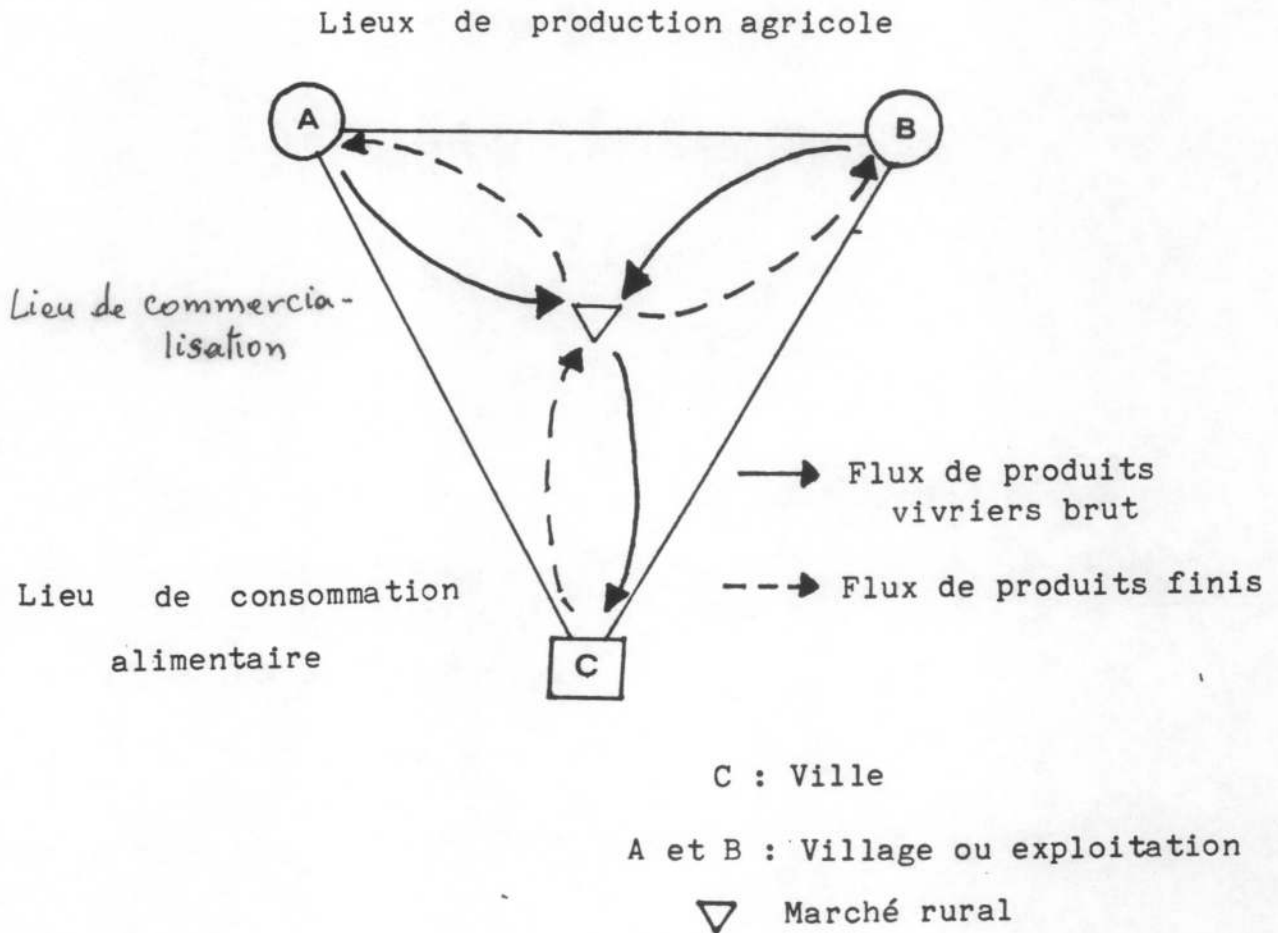
Puisque la variation de l'aire de marché dans l'espace, influe sur les intérêts individuels, on peut se demander si l'une des aires possibles de marchés (bord route, à domicile...) offre plus d'avantages que les autres, et laquelle.

Le choix de l'implantation d'une aire de marché est traditionnellement guidée par la recherche d'une situation géographique spatiale qui soit la plus susceptible d'optimiser les gains de chaque type d'intervenants, en "favorisant le mieux le marché concurrentiel pour le plus grand nombre".

Or, le marché rural favorise par le jeu de la concentration, sur le plan économique, une meilleure adaptation aux conditions du marché (grâce à l'ajustement de l'offre à la demande des prix et quantités de produits), et une coordination d'activités annexes (induction d'une économie externe). Et sur le plan spatial l'avantage du marché rural réside dans l'intégration locale des espaces alentours (autres marchés ruraux d'un même circuit rotatif,

ville voisine, exploitations de la zone agricole) grâce à la réduction des frais d'approche.

Le marché rural, aire ancienne de commercialisation des produits vivriers en Côte d'Ivoire, demeure sans aucun doute le point optimum qui minimise les coûts, constituant ainsi un équilibre spatial que Weber pourrait situer dans son "triangle de localisation" :



Schématisation du "triangle de localisation" de Weber

Ce schéma laisse apparaître le rôle prépondérant du marché rural traditionnel qui, en Afrique (ou autrefois en Europe avec les marchés forains), satisfait le plus grand nombre d'agents économiques.

L'utilité des théories sur l'espace se résume dans notre thèse par le fait que leur étude a servi d'instrument de différenciation des aires de marché dans la recherche d'espaces préférentielles susceptibles d'abriter une activité commerciale intense et durable sur l'ensemble du territoire ivoirien.

De fait, en matière de distribution de produits vivriers, les avantages (profits, services, information, relations...) offerts à chaque opérateur fréquentant un espace, influencent directement sa décision de localisation. Alors, parmi les espaces hiérarchisés en fonction de l'intensité de leurs activités induites par les profits que peuvent en tirer les agents économiques, nous avons sélectionné deux lieux principaux. Les villes de rang élevé et les gros marchés ruraux sont les lieux pour lesquels la recherche pour la meilleure localisation par la confrontation des localisations possibles a mis en relief les rôles prédominants. Les villes de rang élevé représentent des marchés de consommation autour desquels les marchés ruraux, marchés de production qui les approvisionnent, sont plus ou moins uniformément répartis.

Avant de poursuivre cette analyse, l'étude spatiale se révélant généralement assez complexe, nous nous devons de rappeler au lecteur la démarche des chapitres précédents. Pour cela, nous nous attacherons à retenir les grandes lignes de cette deuxième partie dans le résumé suivant.

* Dans un premier temps, nous avons défini économiquement l'espace ivoirien afin d'y distinguer des zones géographiques de référence ; ce qui nous a permis de montrer la "régionalisation" de l'économie alimentaire en Côte d'Ivoire.

* Dans un deuxième temps, nous avons différencié des points géographiques privilégiés par le niveau de concentration de leurs activités de distribution vivrière afin de sélectionner des aires importantes de marché ; ce qui nous a servis à montrer le rôle prépondérant des grands centres urbains et des grosses agglomérations rurales.

* En progressant dans la logique de cette démarche, il nous reste à déterminer des aires de marché telles, que la spatialisation du système de localisation qu'ils forment avec l'articulation de leurs échanges génère à la fois une intensification de toutes les activités de distribution et une répartition équilibrée des produits vivriers pour chaque point de l'espace national.

L'évolution de notre réflexion qui, grâce au parallèle avec leurs études a permis de discerner les intentions des théoriciens, conduit à rechercher l'équilibre

rationnel des localisations entre les lieux sélectionnés et les flux d'échanges sur l'espace national. Pour cela, considérant l'étude de la structure du territoire ivoirien et de l'organisation de la distribution vivrière, nous allons à partir d'une analyse multicritère construire une stratégie de macro-localisation des aires de marché.

Portant sur le choix d'un ensemble de sites qui grâce à l'équilibre de leur localisation en Côte d'Ivoire sont les plus aptes à améliorer la distribution vivrière, l'objet de ce chapitre nouveau donne lieu à des observations de théoriciens éclairés. Lösch notamment stipule que : "la théorie des aires de marchés paraît comme l'intermédiaire logique nécessaire entre la théorie de la localisation individuelle et la théorie de l'équilibre spatial général.

2.2 - L'EQUILIBRE SPATIAL DES PROCESSUS ECONOMIQUES.

2.2.1 - Les principes de la logique économique.

2.2.1.1 - Le raisonnement théorique.

2.2.1.2 - Les réactions conjoncturelles.

2.2.2 - L'équilibre général des localisations.

2.2.2.1 - Les critères de macro-localisation.

2.2.2.2 - La cohérence spatiale des localisations.

2.2 - L'EQUILIBRE SPATIAL DES PROCESSUS ECONOMIQUES.

En recherchant les raisons de la localisation des agents et des activités, nous avons décrit des mécanismes économiques qui soulignent l'influence des prix sur les décisions de localisation individuelles qui à leur tour déterminent les différences de prix locaux et influencent la localisation d'autres activités. A ce stade de réflexion, le cheminement nécessaire pour la construction d'une analyse complète de l'espace, débouche sur l'élargissement des paysages économiques locaux, à l'échelle du réseau de distribution vivrière en Côte d'Ivoire. Ce chapitre se veut de répondre aux interrogations sur l'interdépendance et l'équilibre des localisations entre les principales aires de marchés sélectionnées dont, le niveau d'activité est différent, et, la répartition inégale sur un territoire hétérogène. Nous abondons alors dans le sens de Monsieur P. Moran selon qui : "les théories de la localisation partent de la considération des distances qui séparent les points de l'espace économique mis en relation les uns avec les autres par l'intermédiaire d'une combinaison productive ; elles en font une étude systématique et poussée, mais elles doivent réintroduire progressivement d'autres éléments dans l'analyse pour tenir compte des multiples différenciations qui existent entre les points de l'espace".

A partir de l'étude classique de la logique économique entre les aires de marché, nous établirons une modalité de spatialisation sur un champ national (territoire ivoirien), qui justifiera notre choix sur la localisation des centres de distribution vivrière d'équilibre général.

2.2.1 - Les principes de la logique économique.

Venant de parler longuement de l'influence des revenus sur les décisions individuelles de localisation, nous allons utiliser la logique économique classique pour montrer l'influence des prix sur l'équilibre général des localisations des principales aires de marché.

2.2.1.1 - Le raisonnement économique théorique.

Dans toute société qui n'est plus composée seulement de producteurs, de denrées alimentaires, un échange est indispensable pour que les non producteurs obtiennent un approvisionnement en fonction de leur répartition. Mais dès que les échanges se font entre des groupes sociaux qui n'appartiennent plus à un ordre communautaire, le commerce apparaît et avec lui la recherche du profit.

En matière de commerce, la théorie économique admet dans une hypothèse simplifiée que le marché tente d'assurer l'ajustement automatique de l'offre et de la demande sur une position d'équilibre optimum. Mais ce marché peut présenter des fluctuations inévitables dues aux difficultés de

conservation des produits agricoles saisonniers. Ainsi, selon les quantités disponibles sur le marché, les variations de prix peuvent s'amplifier ou s'amortir vers un équilibre parce qu'ils sont inversement proportionnels à l'offre de production.

Le raisonnement est le suivant : si l'offre est abondante la concurrence entre producteurs entraîne une baisse des prix. Si l'offre est insuffisante la concurrence entre acheteurs entraîne une hausse des prix. Mais comme un niveau élevé des prix incite à augmenter l'offre, il s'en suit une surproduction qui ramène à son tour le prix à un niveau plus bas, et ainsi de suite.

Ce phénomène décrit un cycle que les principes économiques ont illustré dans le théorème de "la toile d'araignée", mais nous savons que les réponses aux conjonctures économiques sont différentes sur les marchés concrets de production et de consommation pour de nombreuses raisons.

2.2.1.2 - Les réactions conjoncturelles.

On sait que, d'une part si le comportement des commerçants apparente les réalités ivoirienne au raisonnement économique classique malgré la solidarité des Dioula, le cartel des femmes Gouro, la domination de ces agents intermédiaires sur l'espace-marchand s'établit par un contrôle des quantités en amont et en aval de la chaîne de

distribution. Et alors leur maîtrise quasi-totale des prix sur l'ensemble du territoire est renforcée parce que ces "familles" de commerçants sont économiquement plus conscients de la rentabilité des marchés de production spécialisée et des marchés de forte consommation sur lesquels ils sont généralement les seuls à agir. Elles peuvent ainsi limiter les niveaux d'offre ou de demande à une quantité qui correspond d'abord au prix qui leur fournira le revenu maximum, en tenant compte du coût des transports et des risques qu'ils impliquent (pertes à la distribution, entretien des véhicules,...).

D'autre part, des raisons liées à la régionalisation de l'économie alimentaire ivoirienne accentuent également les réponses aux conjonctures économiques : distances relativement grandes entre des zones agricoles à potentialités différentes mais échanges limités par l'inégale répartition du réseau routier, l'insuffisante diffusion des informations sur la disponibilité des produits,...

De ces deux points on peut déduire que les réactions économiques parviennent déformées sur les marchés de production et de consommation, très amorties ou exagérées par celles propres des commerçants intermédiaires et qu'alors, l'élasticité entre l'offre et la demande est faible pour des marchés terminaux distants. Cette modification du rapport entre les prix et quantités effectivement disponibles sur les grandes aires de marché,

varie avec les marges de distribution des intermédiaires commerçants et transporteurs qui occupent, "encadrent" et contrôlent l'espace-marchand ivoirien.

Par ailleurs, comme les différences locales de prix sur les marchés déterminent la répartition des produits, le mécanisme d'échange repose aussi sur l'inégale répartition des prix et des revenus. Par exemple, pour le cartel des commerçantes Gouro, le lieu préférentiel d'achat de la banane est Soubré où elles bénéficient de conditions avantageuses (crédit et attachement du producteur...) avec une offre très importante et des prix à la production très bas. Par contre, leur lieu unique de vente est la plateforme de gros de Roxy à Abidjan où les prix à la consommation sont très élevés mais assez accessibles du fait des ressources monétaires plus importantes dans la grande ville (rémunérations plus élevées dans le privé, revenus d'appoint dans l'informel,...).

Par le développement des échanges sur ces considérations, nous pouvons affirmer que le mécanisme d'échange repose en fin de compte sur l'inégale "rentabilité" des espaces pour les opérateurs qui fréquentent les lieux de rentabilité maximum pour chaque produit, soient, les lieux de coûts minimums et ceux de gains maximums à l'achat, au transport ou à la vente. Et par suite, nous pouvons ajouter que l'espace ivoirien reproduit dans de telles conditions, les structures économiques et

sociales du pays et, les échanges inégaux entre sous-espaces en sont les reflets.

2.2.2 - L'équilibre général des localisations.

La projection des relations d'inégalité sur l'espace national intègre la totalité des facteurs de localisation dont le recensement détermine~~nt~~ parmi les lieux déjà sélectionnés (chapitres précédents), un nombre limité de lieux pouvant satisfaire le plus grand nombre de critères à la fois. Les critères supplémentaires établis à partir de la démarche utilisée pour définir et localiser les agglomérations envisagées en tant que marchés, permettent la macro-localisation d'un ensemble de villes-marchés qui constitueront un réseau national de centres de distribution vivrière en Côte d'Ivoire.

2.2.2.1 - Les critères de macro-localisation.

Les critères de macro-localisation qui considèrent la variable "ensemble de lieux" pour assurer une meilleure intégration des sites dans l'économie nationale, sont établis à l'aide des réalités suivantes :

* Les produits alimentaires faisant l'objet d'une demande de masse, leur distribution en est plus dispersée, et, le volume de population à atteindre pour assurer la viabilité du commerce des vivriers, est relativement faible.

Pour ces raisons, les localisations des villes marchés seront assez nombreuses pour couvrir la totalité du territoire ivoirien.

* L'économie alimentaire étant régionalisée en Côte d'Ivoire la zone d'attraction directe d'un grand centre urbain s'étend à l'aire de marché de villes voisines moins importantes, grâce à une concurrence spatiale qui n'existe pas entre les marchés ruraux "rotatifs". Alors, les distances séparant les villes-marchés seront assez importantes pour assurer la pérennité du plus grand nombre de ces unités régionales.

Dans ces conditions, l'ensemble des villes-marchés, lieux géographiques, aura une configuration générale telle que la localisation de chaque unité devra être des plus avantageuses pour le reste du territoire national.

Leur configuration géométrique est impossible face à la codétermination réciproque de certaines grandeurs (prix, distance, temps, quantité, qualité...), mais les valeurs de celles-ci peuvent créer un cadre spatial favorable à un environnement économique lui-même nécessaire à une politique de développement régionale et d'aménagement du territoire. La carte matérialisant un équilibre optimum des localisations des villes-marchés sera établie à partir des tableaux comparatifs de rentabilité (par les prix et les distances) pour les deux produits vivriers qui font l'objet du plus grand nombre d'échanges en Côte d'Ivoire : la banane et l'igname.

Les informations sur les prix en gros des produits par ville n'étant pas disponibles malgré les enquêtes de l'OCPV et de la DCGTx, nous tiendrons compte des seuls prix de détail sur les marchés urbains qui sont considérés comme révélateurs dans la mesure où les marges des commerçants conservent à peu près la même proportion entre les villes (130 % du prix au producteur pour les féculents et 70 % pour le riz).

A défaut d'unité de mesure fiable pour les opérateurs illétrés, les pratiques traditionnelles utilisent très faiblement la "tonne-kilométrique", d'où l'importance pour eux du volume du véhicule de transport par rapport au poids réel du produit. Par ailleurs, comme les villes sélectionnées longent le réseau primaire, on admettra que les routes y conduisant sont de la même qualité et qu'alors, les coûts des transports à partir d'un point d'attache sont proportionnels aux seules distances avec les villes-marchés et, basés sur des tarifs non dégressifs.

Et pourtant, d'autres variables très déterminantes pour le commerce d'échange mais peu quantifiables, constitueraient si elles pouvaient être combinées avec les grandeurs "coût et distance", le véritable fondement d'un équilibre stable des localisations. Ce sont les facteurs "temps de collecte" pour les incertitudes sur la prospection des produits, "durée de trajet" pour les risques d'augmentation des pertes, "nombre de rotations" pour

l'imparfaite disponibilité des véhicules lourds "contrôle routier" pour les rackets par les gendarmes corrompus. Tous ces facteurs qui ont été signalés dans un rapport de la Banque Mondiale sur le transport en Côte d'Ivoire, engendrent des sur-coûts sans lesquels nous allons devoir comparer la rentabilité approximative des villes pour un véhicule type, un camion à capacité de charge utile de huit tonnes et au coût de transport unitaire de deux cent francs par kilomètre.

Méthode de calcul des rentabilités.

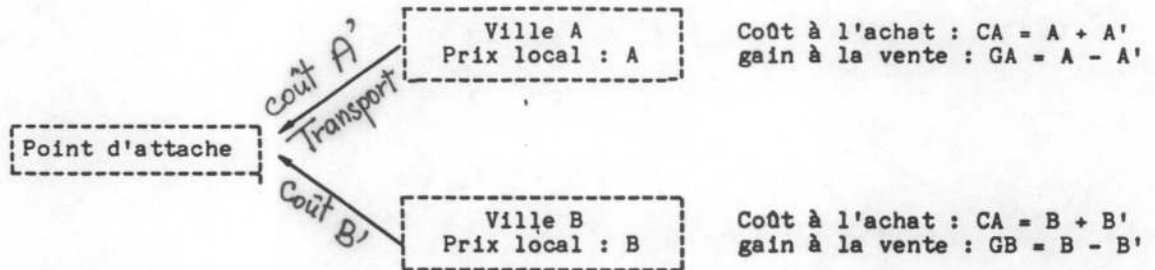
D'après l'étude de la formation des prix des produits, nous avons admis pour cent francs payés par le consommateur, la répartition suivante : paysan : 46 %

| | | | | |
|-------------------------|------|-------|-----------|-------|
| Frais d'approche : | 12 % | ----> | 46 + 12 = | 58 F |
| (transport et collecte) | | | | |
| Marge grossiste : | 14 % | ----> | 58 + 14 = | 72 F |
| Marge détaillant : | 28 % | ----> | 72 + 28 = | 100 F |

La marge des intermédiaires (54 F) qui représente environ 117 % du prix de la production, varie avec les types de circuits et avec la nature des produits, de même que la répartition des frais d'approche qui se répercutent de façon irrégulière sur les prix de gros ou sur les prix de détail.

Dans ces conditions, il est impossible de calculer même approximativement les prix de gros, d'où l'utilisation un peu abusive des seuls prix de détail qui néanmoins n'est

pas impropre puisque (on le verra), l'interprétation des tableaux de rentabilité rejoint celle des cartes de flux d'échange pour la majorité des villes.



$$\text{Rentabilité maximale} = G_{\text{maxi}} - C_{\text{mini}} = R_{\text{maxi}}$$

On peut ainsi identifier un lieu de localisation optimale de point d'attache qui correspond au lieu de plus grand R_{mx} pour les opérateurs.

Prix des produits sur les marchés de détail en 1987
en CFA par Kg

Source : OCPV

| Produits Villes | Igname | Banane | Manioc | Maïs | Riz | Prix moyen des produits |
|--------------------|--------|--------|--------|------|-----|----------------------------|
| Abidjan | 129 | 131 | 146 | 160 | 246 | 162 |
| Bouaké | 112 | 110 | 86 | 94 | 226 | 125 |
| Daloa | 115 | 64 | 58 | 75 | 200 | 102 |
| Korhogo | 124 | 115 | 74 | 69 | 214 | 119 |
| Abengourou | 114 | 121 | 79 | 137 | 230 | 136 |
| Man | 113 | 62 | 55 | 152 | 203 | 117 |
| Odienné | 96 | 114 | 30 | 68 | 180 | 97 |
| San Pédro | 149 | 65 | 60 | 107 | 214 | 119 |
| Yamoussokro | 124 | 86 | 56 | 79 | 193 | 107 |
| Bondoukou | 92 | 91 | 44 | 88 | 250 | 113 |

Le prix moyens des produits est plus élevé à Abidjan où l'importante population dispose d'un pouvoir d'achat plus élevé qu'ailleurs ; et le prix moyen minimum est à Odienné, ville éloignée dont le marché est ouvert à la Guinée et au Mali. Les lieux de coût minimum des produits correspondent souvent aux zones de production : Bondoukou pour l'igname, Man et Daloa pour la banane...

| | Marchés | Prix igname | Coût transport | Coût produit | Prix revient pour acheteur | Prix revient hors transport pour vendeur |
|-----|-------------|----------------|-------------------|-----------------|----------------------------------|--|
| | Bouaké | 112 | | 896000 | | 896000 |
| 442 | Man | 113 | 88400 | 904000 | 992400 | 815600 |
| 355 | Abidjan | 129 | 71000 | 1032000 | 1103000 | 961000 |
| 247 | Daloa | 115 | 49000 | 920000 | 969000 | 871000 |
| 264 | Korhogo | 124 | 56800 | 992000 | 1048800 | 935200 |
| 518 | Odienné | 96 | 103600 | 768000 | 871600 | 664400 |
| 543 | San Pedro | 149 | 108600 | 1192000 | 1300600 | 1083400 |
| 106 | Yamoussokro | 124 | 21200 | 992000 | 1013200 | 970800 |
| 546 | Bondoukou | 92 | 109200 | 736000 | 845200 | 626800 |

Les commerçants recherchant à la fois la minimisation de leurs dépenses et la maximisation de leurs gains pour optimiser leurs bénéfices, théoriquement, ils auraient tendance à se ravitailler à Bondoukou ou à approvisionner San Pedro. Mais, les flux d'échanges commerciaux montrent que Abidjan demeure le principal lieu de vente de l'igname, surtout que le niveau de consommation a nettement basé à San-Pedro depuis la suppression de la Société d'Aménagement pour la Région du Sud-Ouest.

| | Marché | Prix igname | Coût transport | Coût produit | Coût achat | Prix vente |
|-----|-------------|----------------|-------------------|-----------------|---------------|---------------|
| | Yamoussokro | 124 | 0 | 992000 | 992000 | 992000 |
| 249 | Abidjan | 129 | 49800 | 1032000 | 1081800 | 982200 |
| 141 | Daloa | 115 | 28200 | 920000 | 948200 | 891800 |
| 485 | Bondoukou | 92 | 97000 | 736000 | 833000 | 639000 |
| 390 | Korhogo | 124 | 78000 | 992000 | 1070000 | 914000 |
| 336 | Man | 113 | 67200 | 904000 | 971200 | 836800 |
| 624 | Odienné | 96 | 124800 | 768000 | 892800 | 643200 |
| 437 | San Pédro | 149 | 87400 | 1192000 | 1279400 | 1104600 |
| 105 | Bouaké | 112 | 21200 | 896000 | 917200 | 874800 |

Rentabilité optimale = 271 600 F

Avec Yamoussokro pour point d'attache, le lieu de coût minimum "d'importation" d'igname est Bondoukou alors que Bouaké est le point de coût minimum de transport avec une offre importante. On en déduit alors en rapport avec la carte des flux, que la substitution de la maximisation du "profit" à la minimisation des frais d'approche est un critère d'optimisation pour les commerçants.

La vente sur place est presque aussi rentable que l'expédition éventuelle vers San-Pedro ou Abidjan, d'autant que Yamoussokro ne dispose pas de quantités importantes à traiter. L'interprétation de ce tableau est d'ailleurs confirmée par la carte de flux qui ne montre aucune "exportation" d'igname à partir de Yamoussokro.

| | Marchés | Prix igname | Coût transport | Coût produit | Coût achat | Bénéfice vente |
|-----|-------------|----------------|-------------------|-----------------|---------------|-------------------|
| | Abidjan | 129 | 0 | | 1032000 | 1032000 |
| 355 | Bouaké | 112 | 71000 | 896000 | 967000 | 825000 |
| 400 | Daloa | 115 | 80000 | 920000 | 1000000 | 840000 |
| 539 | Korhogo | 124 | 127800 | 992000 | 1119800 | 864200 |
| 595 | Man | 113 | 119000 | 904000 | 1023000 | 785000 |
| 433 | Bondoukou | 92 | 86600 | 736000 | 822600 | 649400 |
| 521 | San Pedro | 149 | 104200 | 1192000 | 1296200 | 1087800 |
| 249 | Yamoussokro | 124 | 49800 | 992000 | 1041800 | 942200 |
| 873 | Odienné | 96 | 174600 | 768000 | 942600 | 593400 |
| | Abengourou | | | | | |

Pour les commerçants d'Abidjan, tandis que Bondoukou reste le meilleur marché de production d'igname, leur marché local est particulièrement rentable pour la vente de ce produit qui fait l'objet d'une forte commercialisation par les hommes.

Sur la carte des flux d'échanges, les flux de courte distance étant rares, on peut penser que le coût unitaire de transport plus élevé sur les routes non bitumées du réseau secondaire, augmentent les prix de revient des produits. Et en supposant ce coût de transport sur une piste égale au double de celui des RN, il reviendrait au même de parcourir une distance double sur une route bitumée pour s'approvisionner.

| Distance | Marchés | Prix Banane | Coût Transport | Coût produit | Coûts Acheteurs | Bénéfice Vendeur |
|----------|--------------|-------------|----------------|--------------|-----------------|------------------|
| 355 Km | Bouaké | 110 | 71.000 | 880.000 | 951.000 | 809.000 |
| 400 | Daloa | 64 | 80.000 | 512.000 | 592.000 | 432.000 |
| 639 | Korhogo | 115 | 127.800 | 920.000 | 1047.800 | 792.200 |
| 595 | Man | 62 | 119.000 | 496.000 | 615.000 | 377.000 |
| 433 | Bondoukou | 91 | 86.600 | 728.000 | 814.600 | 641.400 |
| 521 | San-Pédro | 65 | 104.200 | 520.000 | 624.200 | 415.800 |
| 249 | Yamoussoukro | 86 | 49.800 | 688.000 | 737.800 | 638.200 |
| 873 | Odienné | 114 | 174.600 | 912.000 | 1086.600 | 737.400 |
| Abidjan | Local | 131 | 0 | 1048.000 | 1048.000 | 1048.000 |

Rentabilité optimale = 456.000F

L'attraction des sources d'approvisionnement (Daloa, Man...) et celle des marchés de consommation (Abidjan, Bouaké) est confirmée sur la carte des flux de commercialisation de banane par les échanges entre les lieux de moindre coût et ceux de plus de gain.

| | Distance Km | Coût transport | Prix banane | Coût banane | Dépense | Bénéfice |
|-------------|----------------|-------------------|----------------|----------------|---------|----------|
| Bouaké | | | | 880000 | 886000 | 880800 |
| Man | 442 | 88400 | 62 | 496000 | 584400 | 407600 |
| Abidjan | 355 | 71000 | 131 | 1048000 | 1119000 | 977000 |
| Daloa | 247 | 49000 | 64 | 512000 | 561000 | 463000 |
| Korhogo | 284 | 56800 | 115 | 920000 | 976800 | 863200 |
| Odienné | 518 | 103600 | 114 | 912000 | 1015600 | 808400 |
| San Pedro | 543 | 108600 | 65 | 520000 | 628600 | 411400 |
| Yamoussokro | 106 | 21200 | 86 | 688000 | 709200 | 666800 |
| Bondoukou | 546 | 109200 | 91 | 728000 | 837200 | 618800 |

Rentabilité du point d'attache = $G_{\max} - C_{\min} = R_{\text{optimale}} = 416.000 \text{ F}$

Pour les commerçants résidant à Bouaké, l'économie (de 16.000F) réalisée sur le coût du produit à Man, ne permet pas d'amortir l'augmentation (de 39.400F) subie par les frais d'approche à Daloa.

Toutefois, puisque les grossistes de Bouaké traitent des tonnages importants, il est important de noter qu'au seuil de 20 tonnes de produits, l'augmentation des frais de transport compense exactement l'économie due à la proximité (40.000F). Si alors le marché de Bouaké peut se ravitailler indifféremment à Daloa ou à Man, au-delà de cette quantité importante, l'approvisionnement à Man devient plus rentable pour les gros commerçants de Bouaké. De même, la forte capacité de tonnage sur le marché de Bouaké" (=1.000 tonnes par jour) explique ses exportations de bananes sur de longues distances (Burkina, Mali...) et explique par cette fonction de réexpédition confirmée sur la carte des flux d'échange, que la proximité et le temps n'y jouent plus, même pour un produit très périssable.

| Yamoussokro | Marchés | Prix moyen Banane | Coût du transport | Coût total du produit | Coût total acheteur | Bénéfice vendeur |
|-------------|-----------|-------------------------|----------------------|--------------------------|------------------------|---------------------|
| 249 | Abidjan | 131 | 49800 | 1048000 | 1097800 | 998200 |
| 141 | Daloa | 64 | 28200 | 512000 | 540200 | 483800 |
| 485 | Bondoukou | 91 | 97000 | 728000 | 825000 | 631000 |
| 390 | Korhogo | 115 | 78000 | 920000 | 998000 | 842000 |
| 336 | Man | 62 | 67200 | 496000 | 563200 | 428800 |
| 624 | Odienné | 114 | 124800 | 912000 | 1036800 | 787200 |
| 437 | San Pédro | 65 | 87400 | 520000 | 607400 | 432600 |
| 106 | Bouaké | 110 | 21200 | 880000 | 901200 | 858800 |

Rentabilité optimale 485.000

Les valeurs de rentabilité qui sont les écarts entre les coûts minimums à l'achat et les gains maximums à la vente calculées par la méthode de la moyenne pondérée des coûts de produits et de transport, indiquent que Yamoussokro est le lieu de rentabilité maximal et de ce fait apparaît théoriquement comme le point optimal d'attache pour le commerce de la banane et de l'igname.

Mais, l'espace national se différencie dans un processus d'inégalité très complexe où, les courants d'échanges réels n'obéissent pas systématiquement à cette logique de la mobilité fondée sur des normes théoriques de localisation.

Si a priori, Yamoussokro semble être le lieu de localisation optimale des points d'attache c'est que les deux produits étudiés sont cultivés en zone forestière ; et comme le principal centre de consommation est au Sud, on peut imaginer que le "centre de gravité" commercial réel a été de fait, décalé vers le Sud et qu'ainsi donc, la localisation optimale des centres de distribution peut se situer au Nord de Yamoussokro, dans une zone plus ou moins large. A l'intérieur de cette zone où le facteur transport n'est plus l'élément essentiel du fait du faible sur-coût, on retrouve à 106 km Bouaké qui redistribue également d'importantes quantités de produits du Nord du pays.

En essayant de fonder en des termes généraux la recherche de localisation optimale, on constate que les lieux de rentabilité maximale théorique sont généralement les principaux lieux de marché et qui eux sont toujours représentés par les principaux points d'éclatement des transports ou par les points de répartition concentrique des activités. Les avantages pour chaque activité de distribution des produits vivriers ou manufacturés résidant dans la proximité au marché qui concentre les autres activités, les marchés centraux ont chacun un rayonnement d'influence locale, régionale, nationale ou internationale qui, selon leur niveau de rentabilité en fait un pôle d'intérêt.

L'objectif étant de susciter des pôles de développement qui, malgré leur attraction inégale exercerait chacun sur un environnement proche ou éloigné une influence motrice par l'intégration économique des villages et petites villes peu actives, les sites à retenir devront favoriser des activités internes et externes.

2.2.2.2 - La cohérence spatiale des localisations.

Nous pensons que les espaces considérés par les opérateurs comme étant les plus rentables d'une zone, sont les seuls dont les marchés sont assurés d'une pérennité et peuvent avoir un impact économique significatif sur le développement à long terme de la zone d'accueil, c'est-à-dire provoquer des effets d'entraînement positifs.

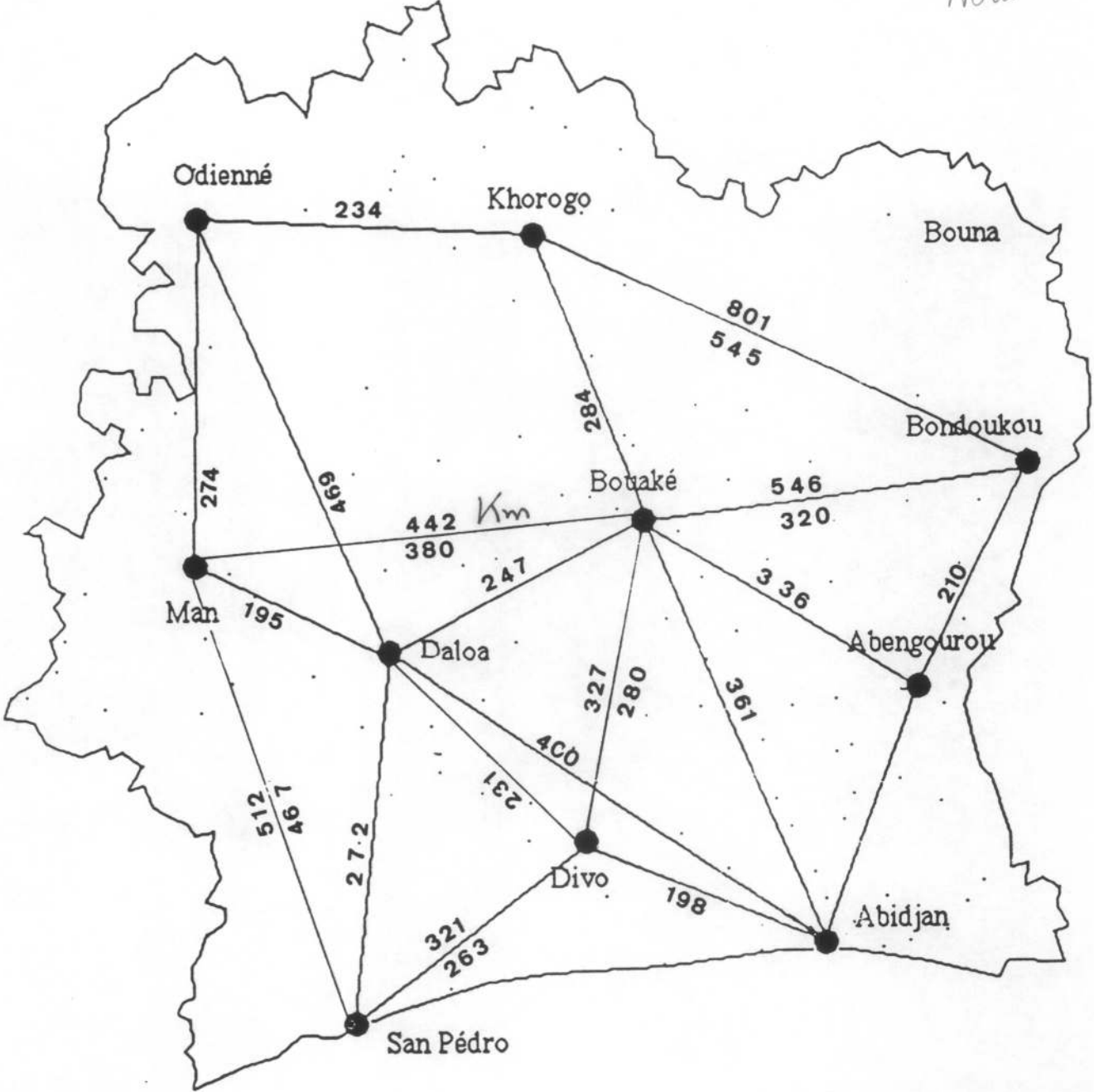
Partant de là, nous estimons que les villes de Bouaké, Abidjan, Daloa, Korhogo, Bondoukou, Man, Odienné, San-Pedro, Abengourou et Divo constitueront chacune un marché central dont les aptitudes actuelles permettront une croissance cumulative et autour duquel s'organisera une expansion économique régionale.

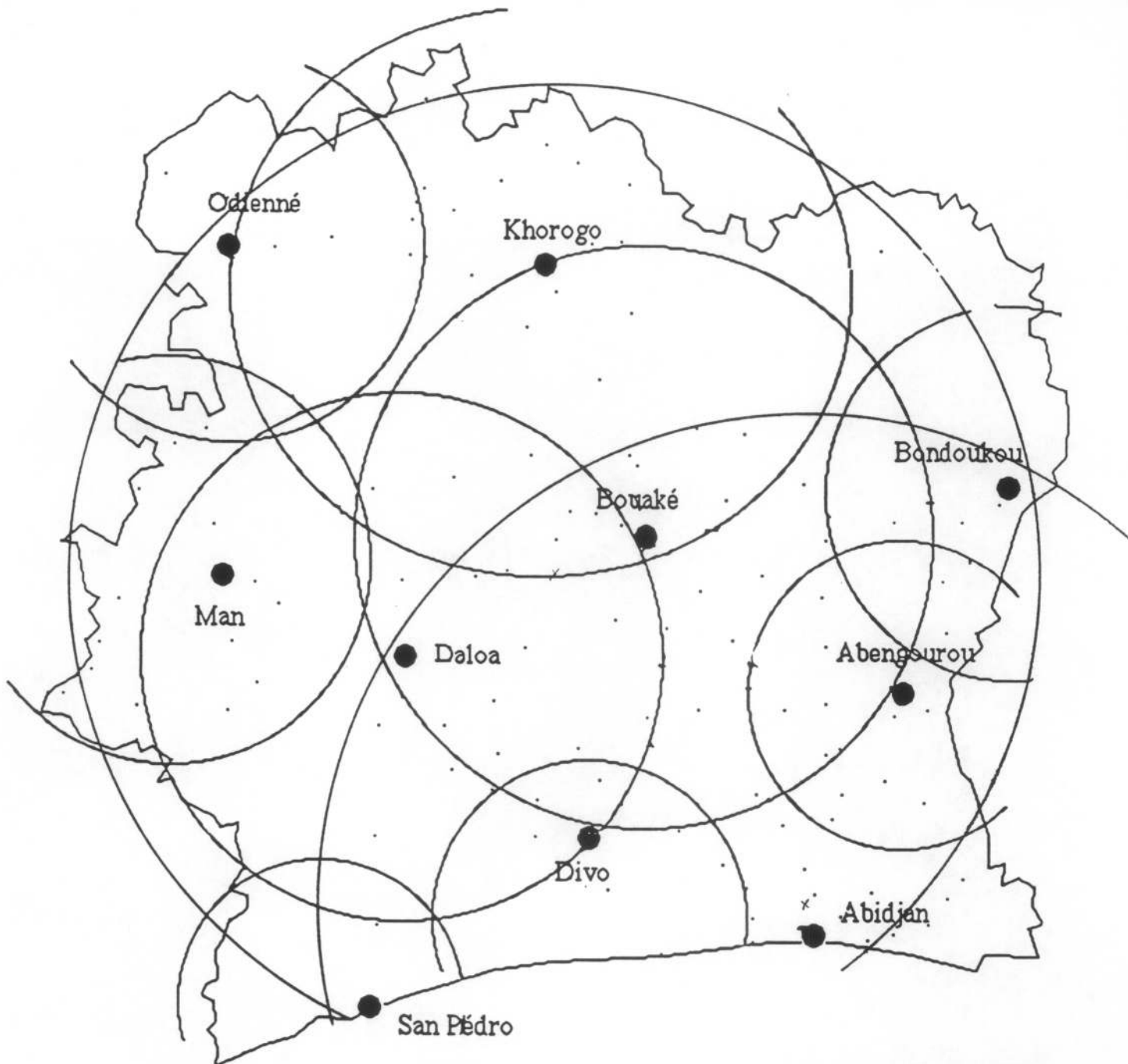
Par contre, dans le cas des autres villes comme Soubré, Ferkessedougou, Yamoussokro et surtout Agboville, notre analyse renvoie au modèle de gravitation de Reilly pour lequel "l'influence commerciale d'une ville sur l'espace environnant décroît avec la distance et croît avec l'importance de la ville, son étendue et surtout sa population".

Donc, ces villes ne peuvent nullement être retenues comme marché central de distribution de produits vivriers et leur intégration à une économie nationale modernisée n'aurait que peu d'effets même sur leur hinterland immédiat qui lui sera à terme "phagocyté" par le développement d'un marché voisin plus important.

Par ailleurs comme pour le choix de Yamoussokro il est admis de penser que la pression économique s'atténuera avec de "prochains" événements politiques, nous pouvons déjà considérer cette ville comme moins importante que le pôle de croissance que des études officielles ont bien voulu en faire.

↑
Nord



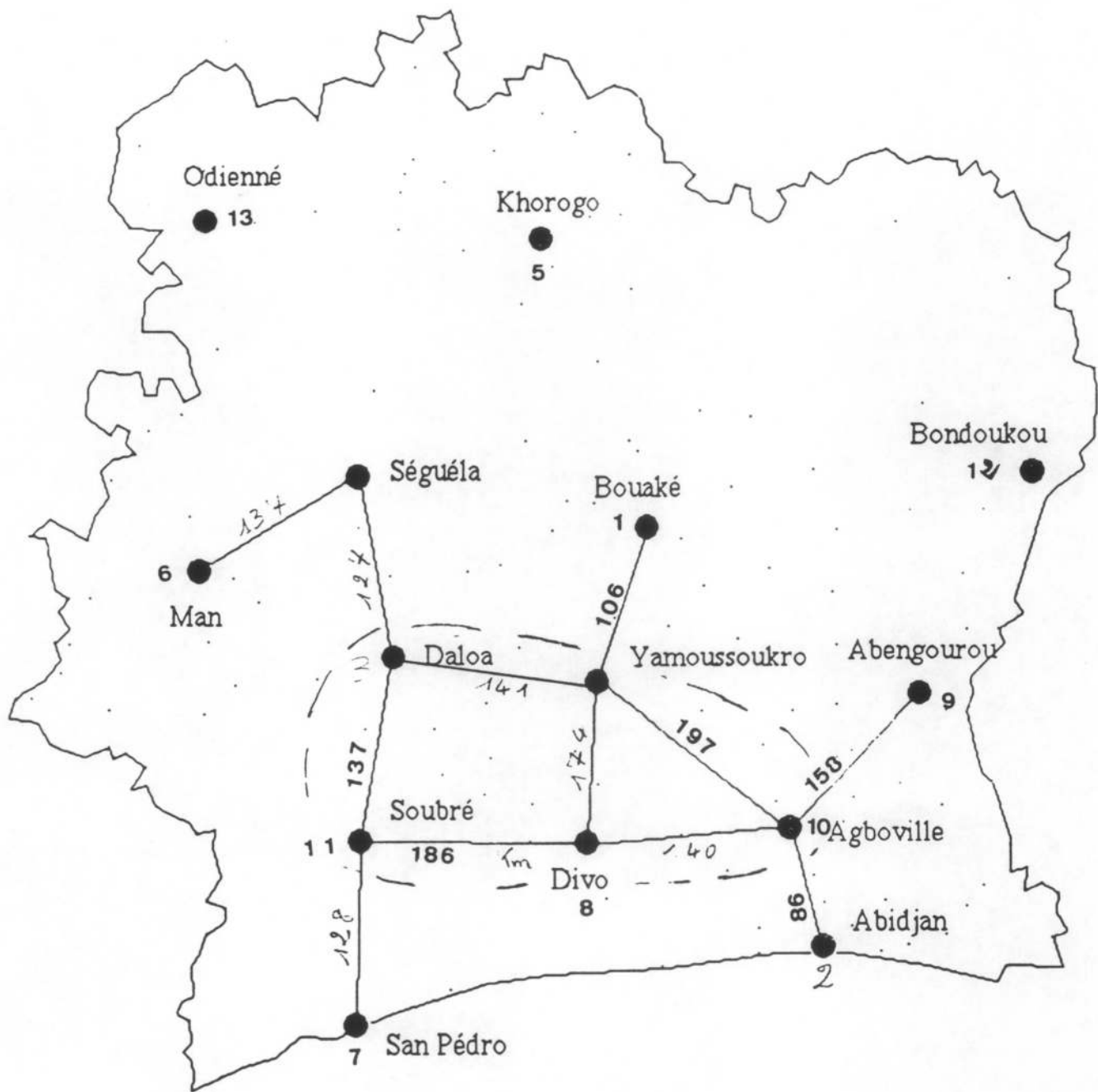


Localisation optimale par un équilibre géographique et interdépendance des localisations.

Ces 10 centres régionaux de distribution forment ensemble un réseau de villes-marchés dont l'aire d'influence future couvrira la totalité de l'espace national. Dans chaque centre, le développement des activités favorisera l'économie des petites villes de la région et entraînera également un développement de l'économie agricole, particulièrement dans les gros bourgs commerciaux.

Cette disposition représente selon nous une image plus fidèle de la structure spatiale réelle des activités, même si elle ne prend pas en compte les villes de Yamoussokro ou Agboville pour lesquelles la DCGTx confirme le choix de l'étude "SCET-AGRI" qui n'a pas tenu toujours compte de la cohérence spatiale des localisations. En effet, malgré l'identification des sites selon un rapport spatial et une rationalité économique, il est évident que l'étude "DCGTx" a été menée en fonction de nombreux impératifs parfois plus politiques qu'économiques. C'est ainsi que Agboville qui a été retenu comme futur centre de distribution bien que ville en déclin et sous l'emprise directe d'Abidjan, est la ville d'origine du ministre du commerce, ce qui certainement lui vaut cette sélection.

Par ailleurs, localiser sur une carte, cinq des quatorze sites de futurs marchés centraux de distribution vivrière choisis par la DCGTx forment une bande Est-Ouest où leur contiguïté gênera le fonctionnement les uns des autres, surtout pour ceux qui sont à proximité des centres importants. A part Divo, les marchés sur les sites tels que Séguéla, Soubré, Yamoussokro et Agboville résisteront difficilement à la concurrence des autres marchés et, les équipements prévus profiteraient assez peu aux autres villages alentours.



Localisation des marchés de gros "DCGTx"

Et pourtant, dans le cas particulier de la Côte d'Ivoire, la distribution vivrière étant l'activité économique la plus géographiquement dispersée, elle infiltre les zones isolées et peut et doit alors servir à susciter un étalement plus harmonieux du développement socio-économique global du pays. Nous entendons par là que la répartition plus équilibrée d'un appareil de distribution efficace c'est-à-dire un ordonnancement des aires de marché local autour de marchés centraux favorisera avec des infrastructures, une redynamisation de toutes les activités et, une expansion de l'économie alimentaire sur tout le pays. Les effets de cette organisation spatiale seront alors une domiciliation des profits telle que les revenus monétaires agricoles pourront augmenter en accord avec les prix des produits manufacturés qui eux seront réellement disponibles sur les marchés des petites villes et qu'enfin les produits vivriers seront régulièrement commercialisés et à des prix compatibles avec le pouvoir d'achat dans les grandes villes.

Mais vues les nombreuses observations relevées sur l'état de l'appareil de distribution, on peut déplorer le manque de moyens techniques et financiers pour les opérateurs et envisager un contexte nouveau pour que les conditions précitées soient réalisables en Côte d'Ivoire. Ce contexte qui, pour être crédible auprès des opérateurs devra respecter la structure traditionnelle de la distribution vivrière, sera conçu comme une réhabilitation du système économique initial fondé sur des pôles régionaux de marché.

Nous proposons alors que le nouvel environnement technique s'appuie sur les dix centres d'équilibre géographique que nous avons identifiés pour que le développement de l'économie de l'alimentation s'étende à toutes les aires de marché de la Côte d'Ivoire. Mais la création d'un tel contexte nécessite d'une part le soutien des autorités publiques pour qui l'ampleur des projets tient un peu moins du prestige, avec une situation de crise économique générale qui n'offre plus à la Côte d'Ivoire les moyens d'une politique globale de développement.

D'autre part, il est important de définir en parfaite consultation avec tous les agents traditionnels qui demeurent les plus opérationnels, les objectifs qui répondent selon les moyens et techniques disponibles, à des besoins indispensables à satisfaire pour relancer l'ensemble des activités de distribution vivrière.

Alors, dans quel domaine orienter les réformes et comment influencer les décisions (pour autant que cela soit possible) afin que les mesures qui en découleraient, soient au contraire des échecs précédents, à la fois plus efficaces pour les uns et moins onéreuses pour les autres ?

C'est le lieu de réfléchir à ce type d'interrogation dont les réponses constituent la troisième partie de notre thèse qui se propose de concevoir un ensemble d'actions à mener pour résoudre des problèmes économiques liés à l'aménagement de l'espace : une politique d'aménagement du territoire.

TROISIEME PARTIE

ELABORATION

D'UNE STRATEGIE SPATIALE

DE POLITIQUE ALIMENTAIRE

ELABORATION D'UNE STRATEGIE SPATIALE DE POLITIQUE ALIMENTAIRE.

Préoccupés par la baisse continue du rythme d'accroissement du niveau alimentaire en Côte d'Ivoire, les autorités gouvernementales recherchent depuis quelques années les moyens d'améliorer la distribution des produits vivriers agricoles afin d'assurer un approvisionnement régulier aux populations et plus particulièrement à celles des villes. Mais si les dispositions prises en vue d'atteindre une autosuffisance alimentaire effective, concernent davantage la productivité et la commercialisation que le transport et la transformation, l'interaction de ces fonctions n'a pas été réellement prise en considération. Pourtant l'élément primordial de toute intervention devrait résider dans la coordination des activités interdépendantes de la distribution vivrière qui à une échelle nationale nécessite la mise en place d'une véritable stratégie.

Notre réflexion porte sur un programme d'interventions qui sera fonction des estimations des besoins faites à partir de l'analyse de la conjoncture économique de l'agriculture vivrière et, fonction de l'équilibre géographique des localisations établi à partir de l'étude de la dimension spatiale de l'économie alimentaire. L'objectif de ce programme d'actions visant un développement à long terme des activités de distribution

vivrières autour des dix centres de marché, nous élaborerons une politique économique de l'espace susceptible de concilier les impératifs financiers et les préoccupations sociales de divers intervenants (Etat, producteurs, commerçants, consommateurs).

Ce que nous projetons est en fin de compte, une planification de l'économie alimentaire en Côte d'Ivoire mais, nos propositions pour une meilleure gestion du développement localisé à partir de l'agriculture, ne représente qu'une étape de la politique d'aménagement du territoire plus que nécessaire en ce domaine. Dans le cadre de la planification géographique nous tiendrons compte des espaces extérieurs au territoire ivoirien qui malgré des barrières frontalières, lui sont du fait de leur contiguïté, socialement intégrés et économiquement liés. Dans le cadre de la programmation économique notre vision s'élargira à l'incidence d'une certaine politique alimentaire mondiale sur toute nouvelle stratégie alimentaire en Côte d'Ivoire où les importations de riz et de blé sont présentées comme indispensables à la consommation.

Cette vision d'ensemble sur les conditions d'intervention pour améliorer la distribution des produits vivriers aidera à cerner la question alimentaire dans toute son entité, même si des éléments peuvent échapper à notre réflexion qui se veut de combler, du moins de relever les insuffisances du programme officiel des "réformes".

I - QUEL PROGRAMME D'AMENAGEMENT DURABLE ?

La première partie de notre travail a posé le problème des conditions matérielles de production, de commercialisation, de transport... qui malgré leur médiocrité assuraient le ravitaillement d'une population à dominante rurale mais, ne suffisent plus à garantir une répartition régulière des produits vivriers pour une population plus urbanisée.

La volonté d'adapter les conditions de distribution à l'évolution de la structure sociale nécessite une amélioration des infrastructures existantes qui elles ne pourront favoriser le développement de l'économie alimentaire que si elles servent aux opérateurs de l'organisation traditionnelle qui domine le marché des produits agricoles vivriers.

1.1 - Le choix des équipements.

L'inventaire rapide de l'appareil de distribution vivrière montre que les conséquences de l'insuffisance des moyens utilisés sont généralisés à tous les niveaux de la chaîne de distribution, tant pour les activités en zones rurales que pour celles des zones urbaines. En effet, tandis que la non mécanisation de l'agriculture vivrière entraîne une faible productivité et que l'incertitude sur les débouchés maintient les prix à la production à un niveau relativement bas, les difficultés d'évacuation des produits sur

des pistes agricoles peu praticables augmentent les pertes ; de même que la médiocrité des aires de vente, la vétusté des locaux de stockage et l'impossibilité de conserver les produits saisonniers qui favorisant des pénuries sectorielles, situent les prix à la consommation à un niveau assez élevé.

Cette situation explique les déséquilibres locaux entre l'offre et la demande des denrées alimentaires de base dont l'ajustement est l'objectif des autorités qui souhaitent pouvoir maîtriser les fluctuations excessives des prix et veiller à la régulation des quantités sur le marché de consommation. Or pour cela, des dispositions préliminaires et non moins importantes s'imposent : relever le revenu agricole afin d'inciter les paysans à produire pour vendre, accélérer et multiplier les rotations afin que la rentabilité pour les intermédiaires n'accroissent pas les prix à la consommation. La réalisation simultanée de ces ambitions distinctes étant soumise à l'existence d'un minimum d'infrastructures sans lesquelles la distribution vivrière ne peut être suivie à un niveau national, il faut créer un ensemble de structures d'accueil capable d'intéresser tous les acteurs économiques.

Ces infrastructures se composeront d'un ensemble d'équipements d'intérêt économique, localisés de manière à susciter un équilibre général dans la répartition des activités entre les régions, et, relier entre eux par un système de communication qui les regroupera en un réseau.

On créerait ainsi un réseau de centres de distribution à équiper selon les besoins des opérateurs en moyens de transport et de commercialisation d'importance régionale ou locale et, à implanter respectivement dans les dix villes d'équilibre général et dans les gros bourgs commerciaux de leur hinterland.

Etant donné l'envergure de cette intervention par rapport à la situation actuelle de l'économie générale en Côte d'Ivoire, il serait indiqué de planifier selon un calendrier de réalisations, les besoins à satisfaire en priorité et ceux qui relèvent du développement consécutif.

1.1.1 - Les infrastructures de commercialisation.

Parmi les structures d'accueil destinées à abriter la commercialisation des produits vivriers, seuls les marchés publics construits par l'Etat ou les communes dans la majorité des villes peuvent promouvoir dans des conditions acceptables les transactions entre détaillants et consommateurs. Le marché de détail ne sera donc pas répertorié en tant que besoin actuel urgent et, il reste à prévoir en amont, des structures d'accueil assez efficaces pour promouvoir à leur tour le commerce des denrées alimentaires entre détaillants, grossistes, collecteurs et paysans. A ces opérateurs, il s'agit essentiellement d'offrir un minimum de services qui appuyés sur les structures pré-existantes des marchés ruraux et plates-formes urbaines, transformeront ces

"outils traditionnels" du commerce de gros en marché de collecte ou en marché de gros.

1.1.1.1 - Les marchés de gros.

Les dix marchés de gros comparables aux plateformes, seront des points essentiels de regroupement des produits en milieu urbain disposant d'installations modernes ; ces nouvelles unités économiques régionales auront pour vocation de recevoir tout produit vivrier des zones agricoles et de redistribuer vers les différents centres de consommation. Ces indications laissent pressentir l'importance matérielle d'une telle entreprise destinée à centraliser et à développer toutes les opérations de la distribution grâce à la concentration d'équipements de base et à l'opportunité des sites urbains prévus pour les abriter.

Le programme de marchés de gros variera pour chaque ville avec ses besoins d'approvisionnement mais, tandis qu'ils disposeront tous d'un ensemble d'infrastructures élémentaires, des équipements plus spécialisés seront affectés à certains d'entre eux. La sélection des équipements supplémentaires sera relative au niveau hiérarchique de chaque centre choisi et, correspondra à sa fonction actuelle et à son ambition, soit pour Abidjan un marché de consommation d'intérêt national, pour Daloa, Bondoukou, ... des marchés de production d'intérêt régional et pour Bouaké,

un marché de production et de consommation d'intérêt "international".

Parmi ces équipements rassemblés dans une enceinte privative, on trouvera à la fois des magasins de vente, des locaux de stockage, des ateliers de transformations, des aires de stationnement destinées aux grossistes et collecteurs. A cela s'ajouteront pour les marchés de gros, de production, des auvents des producteurs, des bureaux d'information pour les prospecteurs et pour les marchés de gros de consommation, des entrepôts de conditionnement ou de conservation pour les sociétés commerciales, enfin le marché mixte réunira tous ces équipements à l'usage de tous les opérateurs.

1.1.1.2 - Les marchés de collecte

Les marchés de collecte seront comme les marchés traditionnels périodiques, des points de prospection, de groupage de produits agricoles et de distribution de produits manufacturés en zone rurale qui dotés d'installations modestes en feront des antennes pour le marché de gros de la ville qu'ils desserviront. Deux à quatre marchés de collecte installés dans les gros bourgs commerciaux de chaque zone agricole seront équipés à la fois de boutiques de produits manufacturés, d'auvents pour les producteurs, d'abris pour les artisans et d'aires de stationnement et, les plus importants disposeront en plus de locaux de stockage pour les collecteurs.

Par ailleurs, on pourrait également doter de ces équipements élémentaires les petites villes sous développées afin de les sortir de leur isolement et y installer des succursales-magasins de sociétés commerciales assez attrayantes les aider à remplir véritablement leur rôle d'espace tampon entre les villages et les villes moyennes. En effet, si les petites villes sous équipées de Côte d'Ivoire étaient pourvues de petites unités économiques modernes capables d'offrir à des coûts abordables des services urbains élémentaires (produits manufacturés, santé, éducation,...), il est certain que les populations rurales s'adresseraient d'abord à ces villes proches au lieu d'aller directement dans les grandes villes et y échanger leurs produits agricoles.

Après réflexion sur les besoins d'équipement en matière de commercialisation de produits vivriers en Côte d'Ivoire, on a identifié deux types d'infrastructures adaptées aux réalisations locales : les marchés ruraux de collecte et les marchés de gros urbains entre lesquels les nouvelles structures commerciales vont intensifier les activités économiques. L'importance supplémentaire des flux d'échange entre ces marchés diversement répartis, imposera une adaptation des réseaux de communication, telle, que les nouvelles infrastructures de transport seront de véritables supports économiques pour le réseau national d'infrastructures commerciales.

1.1.2 - Les infrastructures de transport.

Parmi les structures mises à la disposition des opérateurs pour assurer la coordination entre les différentes aires de marché, seules les liaisons primaires du réseau routier permettent de promouvoir dans des conditions acceptables, les transactions entre transporteurs et expéditeurs. Alors, le tracé des routes nationales ne sera pas examiné comme un besoin prioritaire de l'économie des transports à laquelle il reste à apporter des améliorations, tant au reste du réseau routier qu'à ses centres terminaux de transport de marchandises, lieux de contact entre transporteurs, affreteurs, commissionnaires, expéditeurs et destinataires. Pour ces opérateurs aux activités "discrètes" et mal connues, nous proposons d'offrir un ensemble d'équipements d'accueil permanents qui fondés sur les structures de base des gares routières de marchandises et de "syndicat", transformeront ces "instruments traditionnels" du transport des produits agricoles en gare de frêt.

1.1.2.1 - L'entretien routier.

Pour s'adapter aux équipements des futurs centres de distribution, le réseau routier devra tout en conservant sa trame de base déjà conforme à leur hiérarchie, d'une part améliorer la qualité de ses liaisons secondaires et, d'autre part, prolonger ses liaisons tertiaires. La première étape

d'adaptation du réseau routier consistera à ouvrir ou élargir des sentiers champêtres plus ou moins carrossables pour aider certains véhicules à atteindre les abords des plantations à partir des villages ou des pistes rurales dites agricoles, surtout en zone forestière où la végétation est très dense.

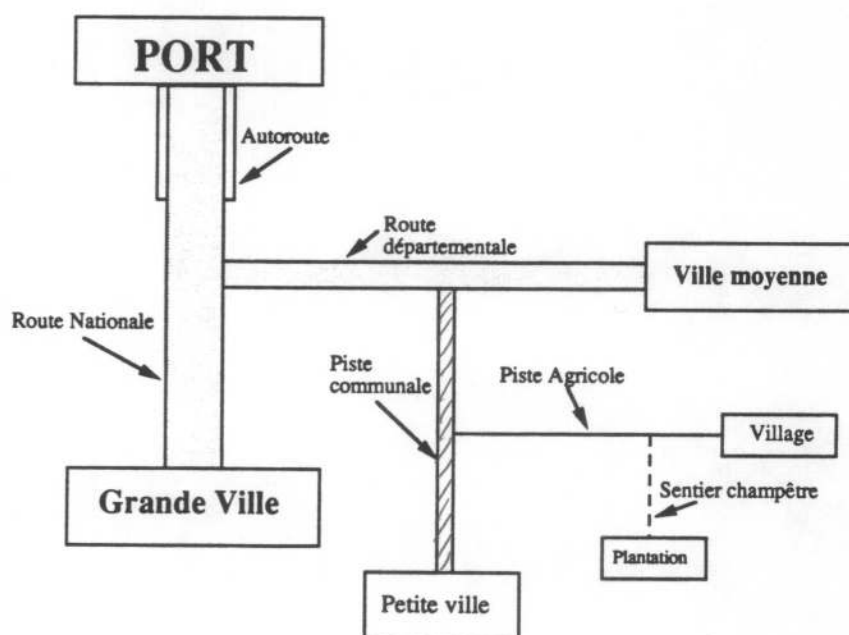
La deuxième étape sera de remettre en état grâce à un simple compactage, les pistes agricoles devenues impraticables après les saisons de pluie, afin d'en permettre l'accès entre les grosses agglomérations rurales et les petites villes.

La troisième étape visera à désenclaver totalement les petites villes grâce à un entretien régulier des routes non bitumées qui leur assureront ainsi une liaison permanente avec le réseau routier secondaire des villes moyennes.

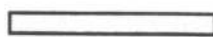



La dernière étape sera de bitumer la totalité du réseau routier secondaire pour inciter les véhicules lourds à l'utiliser et ainsi augmenter les échanges commerciaux entre les moitiés Ouest et Est de la Côte d'Ivoire. On envisagera également de renforcer ces échanges ainsi que ceux avec les pays limitrophes, par la mise en oeuvre de ponts sur des rivières frontalières et surtout sur la mi-longueur du fleuve Comoë qui constituera selon les chauffeurs routiers un point stratégique du réseau routier ivoirien.

L'ensemble de ce programme routier qui permettra d'assurer des liaisons plus rapides et moins onéreuses entre deux points quelconque du territoire national, sera la condition essentielle au développement des secteurs de transport et de commerce dans l'économie générale de la Côte d'Ivoire. Toutefois pour les denrées alimentaires périssables, l'intense activité entre les centres de distribution exigera une structure complémentaire capable de multiplier les communications dans l'espace et dans le temps.

Schématisation du programme routier



Légende:

-  A bitumer
-  A entretenir régulièrement
-  A entretenir saisonnièrement
-  A ouvrir ou élargir

1.1.2.2 - La gare de frêt.

Dans l'économie de l'alimentation, l'organisation du transport apparaît comme un service d'accompagnement particulièrement indispensable au commerce de masse parce que c'est de son efficacité que dépend l'importance de la distribution. De ce fait, nous proposons de rattacher à chacun des marchés, un centre de transport routier de marchandises doté d'un ensemble d'équipements propre à gérer la circulation des véhicules et des informations sur le cours des produits. Les gares de frêt qui devront assurer la coordination entre leur marché de gros local et les autres marchés de gros, disposeront toutes d'installations de base mais, des équipements supplémentaires seront attribués en fonction des capacités de transport ou de contact de ces gares de marchandises. Ainsi, dans les petits centres de distribution, une gare routière avec aire de stationnement temporaire servira à regrouper les offres de transport à proximité du marché de collecte afin de réduire les attentes de rechargement et supprimer les parcours à vide. A cet équipement élémentaire, s'ajoutera pour le marché de gros de production, un bureau d'information destiné à collecter les renseignements sur les prix quantités et nature des produits agricoles pour les diffuser auprès des grossistes, producteurs et transporteurs. Dans les grands centres de distribution, une gare routière avec parking régional permanent servira à combiner sur des quais de transit, des charges complètes en fonction des délais de ravitaillement.

On y adjoindra un bureau de frêt qui centralisant les nouvelles sur les offres de frêt, assumera l'appairage entre les transporteurs et les propriétaires de marchandises.

Le fonctionnement des gares de frêt intégrées aux marchés de gros éclairera certainement la notion d'affrètement dans les fonctions du transport ivoirien où des agents "spéciaux" qui comme les collecteurs ne sont propriétaires ni des véhicules, ni des marchandises mais des types de courtiers de frêt traditionnels. Ces commissionnaires se chargeront d'équilibrer les niveaux d'offre et de demande de transport en déchargeant leur clientèle des difficultés actuelles s'ils disposent de moyens de télécommunication rapides et fiables.

On remarque que parmi les fonctions à remplir par les quatre types d'infrastructures du futur appareil de distribution indispensable à une bonne mise en marché des denrées alimentaires de base, les relations de codétermination réciproque exigeront que la mise en activité des équipements élémentaires soient non seulement simultanée et stimulent tous les opérateurs mais aussi financièrement réalisable.

Aussi, dans les réflexions sur les besoins en matière de distribution, nous suggérons que la réalisation des programmes d'équipement soit conçue dans un plan global de développement socio-économique sur la base de services à rendre à la fois à tous les opérateurs et à l'Etat.

La réhabilitation des équipements actuels en marché de collecte, marché de gros, gare de fret et la restauration du réseau routier ont pour intérêt d'élargir les champs d'activité en maintenant l'organisation existante mise sur pied et dominée par les familles de "Dioula".

Sur le plan économique, l'avantage de notre programme réside dans l'insertion des espaces qui ont peu ou mal intégrés le tissu économique national et, leur redynamisation établira un meilleur équilibre des activités et des revenus entre les régions Nord et Sud et entre les zones rurales et urbaines de la Côte d'Ivoire. En effet, l'accessibilité de tous les points de distribution par tous les opérateurs favorisera par confrontation directe l'ajustement de l'offre à la demande et grâce à la transparence du marché, les jeux de la libre concurrence limiteront de fait le niveau des prix de produits et de transport dans une fourchette plus ou moins raisonnable pour chacun.

Quant aux cours des produits sur les marchés de consommation, les détaillants n'étant pas à priori équipés pour le stockage, il ne devrait plus y avoir de pénurie spéculative, d'où pour les consommateurs un approvisionnement plus régulier à des prix plus stables sur l'ensemble du territoire national.

Sur le plan social, l'avantage de ce programme réside tant dans sa facilité d'adoption immédiate par tous les opérateurs traditionnels que, dans ses possibilités d'adaptation à l'évolution locale de chaque zone d'accueil de centre de distribution en Côte d'Ivoire. En effet, le nouveau programme d'équipements défini en parfaite concertation avec les différents types d'opérateurs, par le biais d'enquêtes officielles et d'entretiens personnels, émane entièrement du système traditionnel de distribution dont il améliore simplement les conditions de travail. Ce projet qui répond aux aspirations immédiates des opérateurs peut intégrer aisément tous les niveaux de la chaîne de distribution qui alors bénéficiera des facilités d'une économie agricole de dimension nouvelle, mais, où les intermédiaires et producteurs pourront continuer à exercer leurs activités habituelles. Si dans un premier temps la mise en activité du nouveau programme ne perturbe pas (par quelque effet psychologique) le fonctionnement des opérateurs, lorsque les agents profiteront des avantages de la concentration d'équipements efficaces avec le temps, la pratique transformera peu à peu le système social traditionnel.

En fait, avec la concentration d'équipements complémentaires, le regroupement des opérateurs autour des centres de distribution favorisera les contacts directs, ce qui aura pour effet de raccourcir les circuits de distribution où les petits agents intermédiaires ne seront

plus utiles. Et à terme, l'allègement des circuits de distribution par la suppression inéluctable de certaines fonctions (prospecteurs, collevcteurs, coxer...) intermédiaires, conduira à la spécialisation des services et par la suite suscitera la "professionnalisation" des opérateurs dans l'économie de l'alimentation. En même temps que l'allègement des circuits s'avère un avantage social qui altèrera la forte main mise de la famille "Dioula" ou des groupes ethniques au profit d'une société marchande moderne et mieux structurée, il sera un avantage économique parce qu'il réduira les marges intermédiaires et par conséquent les prix à la consommation.

Si le programme que nous avons mis en place offre des avantages sociaux et économiques certains, sa réalisation posera des problèmes de financement et surtout de responsabilité quant à l'utilisation et à la bonne gestion des équipements mis à la disposition des opérateurs.

1.2 - Les politiques d'intervention.

Les études antérieures des sociétés SCET, SEDES, BETPA,... sur l'amélioration de la distribution des produits vivriers agricoles, sont à la base des "Termes de Référence" qui ont permis à la DCGTX de mettre au point et de finaliser avec notre concours, un programme global d'intervention correspondant aux possibilités de financement.

1.2.1 - Les différents projets de réforme.

Quelques études reconnaissent que face aux déficiences matérielles des conditions de distribution vivrière, il est important de mettre en oeuvre un programme d'équipements mais, la majorité des études concluent que face à l'anarchie apparente de l'organisation traditionnelle, il faut surtout mettre au point des structures d'encadrement, de sensibilisation et de contrôle. Alors, la priorité des réalisations a été accordée à ces structures qui, pour des raisons que nous décrirons, restent depuis de longues années, impuissantes devant les difficultés croissantes de ravitaillement des populations tant urbaines que rurales et, inefficaces devant la "solidarité des Dioula" et le désintéressement des producteurs.

1.2.1.1 - Les échecs structurels de l'Etat.

L'Etat ivoirien, par l'intermédiaire de sociétés publiques ou d'économie mixte, s'est inséré dans les circuits de distribution en jouant dans les différents secteurs de l'économie alimentaire, un rôle tantôt d'encadreur avec l'OCPV, de promoteur avec la SODERIZ, de contrôleur avec le CNBF ou même d'entrepreneur avec AGRIPAC.

- AGRIPAC, créée en 1972 avec pour objectif initial de dynamiser et moderniser le système de commercialisation des produits vivriers, s'est octroyé le monopôle de

l'importation des fruits, légumes, poisson et viande congelés et a placé ses opérateurs depuis les zones de production jusqu'à ses propres magasins de détails, avec ses propres camions.

Devenu "super grossiste" sur un marché construit à Abidjan, AGRIPAC était le concurrent des agents traditionnels, évoluant dans un réseau parallèle de distribution totalement en marge de l'organisation des Dioula qui continuaient néanmoins à dominer l'ensemble du système. La mauvaise appréciation de la qualité des produits d'AGRIPAC qui se ravitaillait dans les plantations industrielles et, la diversification de ses activités ont favorisé des difficultés de gestion qui avec un endettement important ont conduit à la liquidation de la société AGRIPAC en 1980.

- Le CNBF, Centre National des Bureaux de Frêt, créé il y a une quinzaine d'années pour organiser et discipliner la concurrence dans les transports, devait à l'origine coordonner une répartition équilibrée de l'offre des transports par rapport à la demande, sur un plan géographique. Pour cela, des représentations régionales du CNBF ont été ouvertes à Abidjan, Bouaké, Daloa,... mais elles étaient relativement peu équipées pour infiltrer le réseau traditionnel d'information. Avec les difficultés rencontrées par les bureaux de frêt pour encadrer l'initiative privée, le CNBF s'est peu à peu contenté d'appliquer des taxes et de délivrer des autorisations de

transport et de tarification. De ce fait, parallèlement au tarif officiel, des contrats de complaisance ont associé directement les propriétaires de marchandises et les transporteurs et, les agents traditionnels ne se préoccupaient plus du CNBF et de sa bureaucratie. La mise en cause de la gestion fonctionnelle et financière des bureaux de fret a amené l'Etat à supprimer en 1982 le CNBF devenu "Bourse de Fret de Côte d'Ivoire" en 1988.

- L'OCPV, Office de Commercialisation des Produits Vivriers qui est chargé de faciliter les opérations et de "professionnaliser" les fonctions commerciales avec ses antennes régionales, réussit avec peine à recenser les grossistes qui ne peuvent ou surtout ne veulent pas lui fournir d'informations comptabilisées sur leur tonnage et leur chiffre d'affaires. Les interventions télévisées de l'OCPV atteignent très peu les opérateurs traditionnels qui, s'ils ne sont pas trop analphabètes pour pouvoir capter les informations sur les disponibilités régionales des produits, ont peu l'occasion de s'informer au moyen de média en qui leur confiance est par ailleurs forcément limitée.

Dans leur mise en application, la déviation des réformes gouvernementales est assez bien illustrée par ces trois exemples et, le fonctionnement général des autres entreprises publiques ne permet pas de maintenir entre elles, la cohésion nécessaire à l'efficacité de toute intervention dans la distribution. En fait, l'échec des

expériences successives prouve que les pouvoirs publics ne doivent pas se substituer à des "professionnels" même traditionnels car, pour des métiers de disponibilité et de rapidité comme la distribution vivrière, il s'avère que les entreprises "intégrées" de grande taille manquent de souplesse. Notamment, à la SODERIZ, le mauvais entretien du matériel agricole trop perfectionné pour l'usage des paysans peu ou mal formés par les vulgarisateurs et techniciens, freine la généralisation de la mécanisation agricole. Si les produits issus de la recherche agro-industrielle pour la conservation des denrées alimentaires sont proposés par le Centre Ivoirien de Recherche Technologique à des prix trop élevés, leur rejet quasi-systématique révèle les coûts psychologiques pour les valeurs traditionnelles ignorées par les "Constructions théoriques" des études officielles. Comme en outre le manque de responsabilité des structures publiques conduit à des schémas coûteux et peu applicables, il faut que l'Etat ivoirien se désengage de toute opération commerciale mais, qu'il compose avec les agents du système traditionnel pour obtenir à partir de leurs structures socio-économiques, des résultats plus proches de ses options.

1.2.1.2 - Les propositions de l'initiative privée.

Vu le faible niveau d'efficacité de l'intervention des Pouvoirs Publics dont les modalités ont pourtant été conçues par des études officielles de grands experts internationaux du développement, nous n'oserons pas préconiser une stratégie structurelle personnelle mais, nous appuierons les propositions suggérées par les opérateurs et en examinerons les affinités avec les objectifs de l'Etat.

Les rapports actuels entre l'Etat et les opérateurs de la distribution vivrière sont caractérisés par un manque de confiance réciproque motivé par leurs intérêts antagonistes avec d'un côté, l'Etat qui veut contrôler l'économie alimentaire pour s'assurer une stabilité socio-politique et de l'autre côté, les opérateurs qui tiennent à conserver leur autonomie professionnelle dans des conditions meilleures.

La majorité des opérateurs expliquent leur hostilité aux structures publiques en reprochant l'ingérence de l'Etat qui n'intervient dans la distribution que pour s'immiscer dans leurs activités, cherchant à les contrôler et les diriger au lieu de les aider à améliorer les conditions matérielles médiocres dans lesquelles ils évoluent depuis de nombreuses années. Selon leurs suggestions, la solution devrait se présenter comme une intervention matérielle désintéressée où, l'Etat aiderait à fournir les équipements nécessaires et, leur en laisserait la gestion sous le

contrôle de leurs propres organisations traditionnelles, plutôt qu'envisager de restructurer leurs fonctions à l'aide de ses sociétés. Ils souhaitent notamment que le "syndicat" des transporteurs soit officiellement chargé d'encadrer toutes les opérations liées à l'affrètement, que le "syndicat" des commerçants s'occupe des grossistes et des détaillants, et qu'enfin une organisation privée représentant les groupements à vocation coopérative, encadre les producteurs, indépendamment de l'Etat.

Compte tenu des limites d'influence du pouvoir central dans les "organismes" traditionnels, de la volonté de l'Etat d'accorder aux collectivités locales une autorité supplémentaire et, de notre propre motivation, nous allons imaginer un schéma structurel à priori applicable, sorte d'organigramme fonctionnel des futurs centres de distribution en Côte d'Ivoire.

Les centres de distribution des produits vivriers pourraient être dirigés par des comités régionaux composés chacun de délégués locaux de chaque branche d'activités et de représentants des collectivités locales, et à un niveau national, un conseil de représentants régionaux pourrait superviser l'ensemble de l'économie alimentaire, aidé en cela par des représentants des ministères publics concernés.

On aboutirait ainsi à des consortiums de gérance dans une structure hiérarchisée mais décentralisée où les niveaux de responsabilité correspondraient à des environnements

géographiques ; l'Etat n'intervenant directement qu'en tant que coordinateur, consulté par exemple pour assurer un arbitrage de niveau national, sans heurter une quelconque sensibilité.

A la réflexion, comme le rôle dévolu à l'Etat lui permettra grâce à son influence sur les collectivités locales, d'intervenir de la base au sommet dans la gestion des infrastructures qu'il aura créées, l'occasion lui est offerte de pouvoir alors contrôler indirectement et orienter les décisions par rapport à d'éventuelles déviations de son objectif final. Ainsi, des relations avantageuses se tisseront entre l'interventionnisme étatique et l'initiative privée car, la création d'équipements publics qui permettra le renforcement de l'initiative privée, constituera une source de meilleure utilisation des capacités humaines et d'amélioration des rendements et instaurera une auto-discipline à la place d'un contrôle systématique et d'un dirigisme mal admis.

Cette formule, si elle ne fait pas l'unanimité auprès des milieux officiels ou des autorités de décision, a cependant l'avantage de donner à l'Etat, grâce à la fonction structurante des infrastructures, un des rares moyens de maîtriser effectivement la distribution des produits vivriers sans s'ingérer dans le domaine de compétence des "Dioula".

Nous retiendrons donc que l'Etat ne pourra prétendre modifier certaines règles de jeu économiques traditionnelles qu'au titre de sa participation à l'acquisition des équipements nécessaires à une bonne distribution mais dont l'importance matérielle sur l'ensemble du territoire ivoirien, pose un problème de financement.

1.2.2 - Le niveau d'investissement.

Pour obtenir une répartition satisfaisante sinon optimale des centres de distribution sur l'espace ivoirien, nous avons évalué le nombre des localisations d'équilibre géo-économique à 10, nombre qui, au regard de l'importance matérielle des infrastructures nécessaires à la distribution des produits vivriers, laisse présager d'un montant d'investissement très élevé.

1.2.2.1 - Les possibilités de financement.

En annexe à l'étude des "termes de référence" qui lui a permis de définir son programme d'équipement, la DCGTX a dans un rapport prévisionnel, évalué sommairement les coûts d'étude et de travaux d'un réseau national de centres de distribution vivrière qui comprend 33 marchés de collecte et 13 marchés de gros. Le montant total des réalisations qui s'élève à 30.489.895.000 F dont 4% pour les études préliminaires, a été estimé à partir de coûts unitaires de construction, avec 25 millions de francs pour un marché de collecte, 79.500.000 F pour un marché de gros standard,

120.000.000 F pour un marché de gros spécifique, et, 3,1 milliards pour Abidjan et 4,8 milliards pour Bouaké.

Ces coûts bruts sont différenciés selon le niveau d'équipement des marchés dont certains seraient probablement d'ampleur aussi prestigieuse que la plupart des réalisations élaborées à la DCGTX si, la chute des cours mondiaux du café et du cacao n'avait pas depuis quelques mois freiné les emprunts extérieurs du pays. Mais avec les limites financières actuelles de la Côte d'Ivoire, il est à peu près sûr que les coûts prévisionnels seront minorés et que donc certains équipements annexes des marchés spécialisés prévus dans le programme de la DCGTX, seront provisoirement réservés à la zone d'extension future afin de faciliter les recherches de financement.

La conjoncture économique générale de la Côte d'Ivoire l'oblige pour des investissements importants à avoir fréquemment recours à des financements étrangers d'organismes internationaux ou de pays industrialisés dont les masses d'argent arrivent sous forme de prêts à l'Etat, d'aides aux collectivités locales ou de dons aux entreprises privées. En prélude à la réalisation du réseau de centres de distribution vivrière, les interventions ponctuelles du Canada, du Fonds Européen de Développement, de la Banque Mondiale et de la Mairie de Bouaké nous servons d'exemple pour illustrer les relations entre le degré d'efficacité d'un équipement et son investissement.

Le gouvernement canadien a offert à la plate-forme de gros d'Adjamé-Roxy, un hangar de stockage que "Madame Rosalie" gère avec le dynamisme d'un véritable chef d'entreprise, dirigeant une centaine de femmes qui lui versent une caution de 200.000 F avant de pouvoir s'installer sur "son" marché en pleine expansion. En fait, bénéficiant de privilèges exceptionnellement cédés par l'Etat grâce à des complaisances politiques, ce marché a acquis au-delà du milieu de la distribution vivrière, une notoriété mais aussi une autorité que lui conteste la Mairie d'Adjamé qui alors, a délibérément favorisé l'émergence de la plate-forme concurrente de "Madame Madeleine".

La Mairie de Bouaké a fait construire à l'extrême Nord de la ville sur la route de Katiola, une grande plate-forme bitumée, destinée en principe à regrouper et à excentrer les nombreuses aires de stationnement de véhicules lourds qui encombrant la circulation intra-urbaine, particulièrement autour des marchés de Bouaké. Mais devant le refus catégorique des transporteurs à laisser séparer leurs activités de celles des commerçants en isolant leurs camions sur un site aussi excentré, la plate-forme qui devait servir de gare de marchandises reste désespérément déserte, inoccupée depuis de longues années et finalement abandonnée à la végétation naturelle malgré des mesures incitatives.

Et après la récente proposition de la DCGTX, quand les grossistes de Bouaké ont également refusé de s'installer sur cette plate-forme où il manque un minimum d'équipements indispensables au maintien de leurs relations avec le marché central de détail, on a "redécouvert" qu'un investissement insuffisant peut se révéler inutile, expérience malheureusement coûteuse pour Bouaké.

Nous pouvons dès lors conclure que compte tenu de l'interdépendance des activités de distribution vivrière, il faudra absolument veiller à l'intégration spatiale des futurs centres de distribution dans leur tissu urbain environnant et à la cohérence de l'ordre chronologique de réalisation des équipements, à travers un plan d'urbanisme localisé.

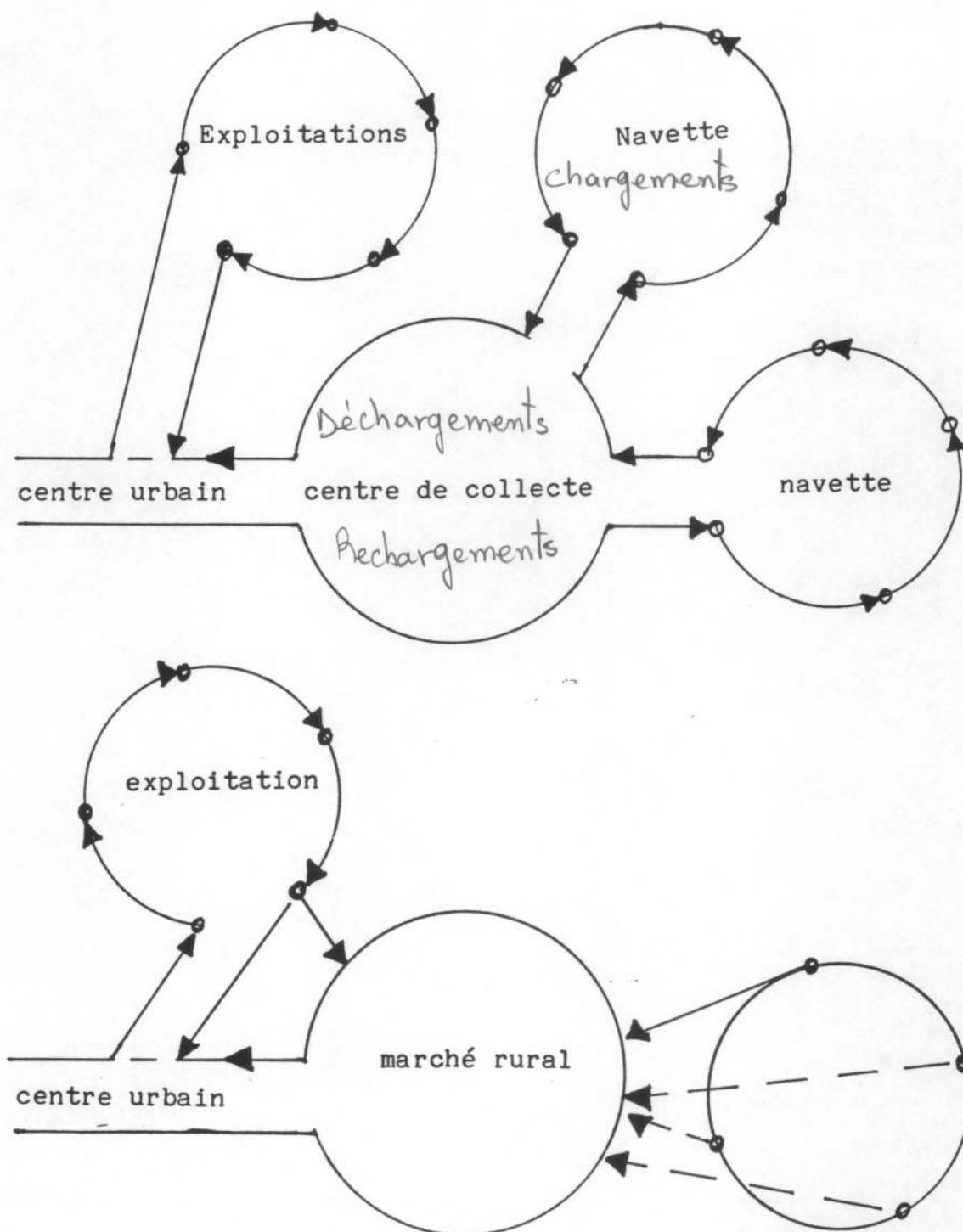
Le Fonds Européen de Développement a dans son 6ème programme de financement, opté pour la réalisation d'un ensemble de centres de collectes qui, suivant les études du Cabinet Demeter plus ou moins confirmées par la SCET-AGRI, sont destinés à regrouper et abriter les produits de collecte en attente de chargement vers les centres urbains. Pour les 12 sites retenus et sélectionnés à partir d'un choix extrêmement ciblé sur les marchés typés de régions agricoles spécialisées, la première phase de réalisation a mis à jour des difficultés de fonctionnement qui ont conduit la DCGTX à redéfinir sous notre influence, l'objectif initial des centres de collecte en milieu rural. Les centres de collecte tels qu'ils avaient été conçus et localisés ne

pouvaient avoir qu'un impact très limité parce qu'ils s'adressaient à une fonction précise de collecte pour laquelle ils rendaient un service unique de stockage et, comme ils s'intéressaient en particulier à un type de produit, ils ne pouvaient intensifier leur activité que sur une période déterminée de l'année.

En suivant à la trace un collecteur, on peut établir deux schémas comparatifs de l'influence des centres de collecte de mangue, légumes et agrumes dont la production est encadrée par la SODEFEL, respectivement à Sinématiali, Kotobi et Kongasso, du centre de collecte de banane plantain à Méadji et de 5 centres qui seront concentrés dans la seule zone de Bondoukou où l'igname reste un "monoproduit". L'activité de la collecte suppose préalablement une prospection de quelques jours pendant lesquels, les récoltes sont entassées "bord-champ" pour être portées au village par les familles de paysans où, regroupées "bord-route" et chargées sur un camion de transport qui en assure le ramassage dans des conditions matérielles déplorables que nous avons déjà dépeintes. Cet aspect de la collecte qui est courant pendant les périodes de pléthore alors qu'en fin de campagne, les collecteurs sont obligés de s'approvisionner sur les marchés ruraux, implique qu'avec la difficile manipulation des produits, les collecteurs évitent de multiplier les manutentions en finissant de remplir leur camion grâce à des appoints sur leur trajet de retour.

Aussi, l'idée de centres destinés spécialement à un stockage provisoire s'écarte de la conception traditionnelle de la collecte pour laquelle d'ailleurs, les collecteurs n'ont ni les moyens ni le temps d'établir des navettes entre les lieux de production et un quelconque point d'escale où les produits périssables seraient inutilement déchargés puis rechargés.

SCHEMATISATION DES TRAJETS D'UN COLLECTEUR



Ces schémas montrent que les navettes sont coûteuses autour d'un centre de collecte qui apparaîtra comme un point de stockage peu utile pour les collecteurs.

De plus, comme le fonctionnement du centre de collecte de Sinématiali lié à la commercialisation de la mangue qui ne constitue encore nullement un aliment de base et dont la "campagne saisonnière" s'étend sur 4 mois, impose forcément une reconversion cyclique avec un autre produit, on peut s'interroger sur les motivations profondes de la création des centres de collecte en Côte d'Ivoire.

En effet, puisque le tiers des centres de collecte ont été localisés dans des zones d'implantation de la SODEFEL, Société d'Etat qui encadre les paysans et ravitaille les collecteurs, ne doit-on pas alors comprendre que ses propres besoins en locaux de stockage aient influencé les concepteurs du programme FED qui finalement rend service moins aux opérateurs traditionnels qu'à l'Etat ?

Au contraire de Sinématiali, la localisation d'un centre de collecte sur le site du marché de Méadji donnera grâce au voisinage immédiat et à la présence simultanée de tout produit et des locaux de stockage, des résultats plus satisfaisants parce que son exploitation sera permanente et liée au dynamisme des marchés ruraux aux activités moins embryonnaires que pourrait laisser penser le récent intérêt que leur accordent enfin les études officielles.

Néanmoins, la concentration de 5 centres de collecte dans les marchés ruraux de la seule zone de Bondoukou où l'igname constitue un "mono-produit", réduit l'impact du service que les centres de collecte pourraient y rendre

localement et, même globalement puisqu'il n'en reste plus que 7 à répartir sur le reste du territoire national.

C'est sur ces arguments que nous avons fondé la redéfinition des fonctions et des sites des centres de collecte qui seront transformés en marchés de collecte, lieux de transactions et de services rendu à tous les opérateurs, qui grâce à leur coordination avec les marchés de gros, viendront boucler la chaîne de distribution des produits vivriers.

Si les deux études sur les marchés de collecte et sur les marchés de gros sont menées de front, on pourra apporter une amélioration réelle et substantielle aux conditions de distribution et ainsi utiliser au mieux les ressources locales, ce qui donnera plus d'efficacité à l'action du FED qui, en intégrant les marchés traditionnels dans le processus de modernisation de la distribution vivrière, investira dans une politique globale de développement.

La Banque Mondiale a financé un programme routier qui, bien que le réseau routier ivoirien ne réponde pas encore aux nécessités du trafic, constitue parmi tous les investissements destinés à améliorer la distribution des produits vivriers, l'intervention la plus positive, tant par les effets qu'il induit sur les activités de transport que par son impact sur l'économie générale du pays.

En effet, la réalisation de travaux d'infrastructures routières définitives sur les routes primaires et sur une partie des routes secondaires et, la remise en état de certaines pistes agricoles, sans modifier la physionomie du réseau existant, permet déjà de consolider les échanges entre des secteurs récemment désenclavés et par suite, de réduire progressivement les déséquilibres régionaux de trafic. L'intervention dans le secteur des transports routiers ayant généré une augmentation sectorielle des échanges commerciaux de produits vivriers immédiatement perçue par les opérateurs locaux comme le service prioritaire enfin rendu, on est en mesure de penser que l'orientation du "Financement Banque Mondiale" s'accorde par le choix de son programme avec l'objectif final du projet "Amélioration de la Distribution des Produits Vivriers". A ce propos, notre propre sensibilité nous a poussé à envisager, en rapport avec un responsable de la DCGTX qui dirige la réalisation des travaux d'entretien routier, de profiter de l'opportunité du programme de la Banque Mondiale pour favoriser l'accessibilité des zones d'accueil des futurs marchés de collecte et de gros. Cette démarche qui vise une concordance spatiale des localisations entre les infrastructures routières et les équipements commerciaux, nécessite une collaboration étroite entre des services administratifs différents, entre des projets différents et entre des études d'origine différente.

Mais avec le manque de coordination entre les projets en Côte d'Ivoire et, en égard aux résultats bien décevants

de nombreuses interventions de la Banque Mondiale malgré des prêts importants dans ce pays, il nous est permis de douter de la qualité de certaines études préalables à la réalisation des projets, du moins en ce qui concerne ici, l'amélioration de la distribution vivrière.

Pour ce sujet en effet, notre attention a été attirée par les sentiments d'ironie ou d'agacement chez les commerçants inondés périodiquement d'enquêtes ou même de promesses, sur l'abondance des études et des expertises (une dizaine en 10 ans !) dont aucune n'a jusqu'alors aboutit à une réalisation concrète à l'exception de l'expérience AGRIPAC qui tout de même s'est soldée par un échec total et coûteux.

Consécutive à la profusion de rapports où les mots d'ordre lancés par la Banque Mondiale sont universellement repris et amplifiés par les gouvernements de pays en développement comme des clichés idéologiques, ces études ont eu successivement pour thème des idées "occidentales" à la mode : "Industrialisation, Auto-suffisance alimentaire, Décentralisation, Privatisation, Retour des jeunes à la terre, stratégie d'investissement,...". En Côte d'Ivoire, pour le thème "Industrialisation", la dizaine d'unités de décorticage de riz, les complexes sucriers... ont été si mal dimensionnés, mal localisés ou mal exploités qu'ils ne pouvaient fonctionner qu'à la moitié de leur capacité, raison pour laquelle ils sont actuellement fermés, reconvertis ou indéfiniment subventionnés.

Pour le thème "Retour des jeunes à la terre", la décision présidentielle selon laquelle "la terre appartient à celui qui la met en valeur", s'est heurtée à l'agression des propriétaires terriens autochtones contre les nouveaux agriculteurs allogènes que les autorités voulaient installer et équiper.

Nous regrettons l'approche ponctuelle des actions des organismes financiers, qui malgré leur objectif de développement rationnel, n'est pas très cohérente même si leurs experts trouvent des justifications à des solutions inadaptées au contexte ivoirien dont ils appréhendent mal les réalités de terrain et alors, escamotent des éléments culturels et politiques importants.

Et comme la superposition de projets peu rentables et d'études coûteuses expliquent le sur-endettement de la Côte d'Ivoire, finalement l'intervention de ces "banquiers internationaux" ne suscite pas une action en profondeur dans une politique nationale de développement mais plutôt, se révèle comme une politique de projets et de prêts ; remarque que nous suggère la thèse de Th. Paulais sur le rôle de la Banque Mondiale en Côte d'Ivoire.

Puisque l'existence des sources de financement est liée à des conditions d'influence sur l'orientation des projets, pour mener à bien la réalisation de notre programme d'aménagement, nous devons mettre au point une stratégie d'investissement susceptible de limiter sinon d'éviter les erreurs antérieures, mais aussi d'intéresser les financiers.

1.2.2.2 - Les incidences d'un plan de financement.

Pour la recherche d'un financement en vue de réaliser les infrastructures des centres de distribution vivrière, il a été convenu de se tourner vers les institutions qui avaient déjà manifesté un intérêt pour des projets similaires ou complémentaires mais aussi, vers des Etats désireux d'investir en Côte d'Ivoire. Mais compte tenu du montant élevé d'un programme d'équipements aussi important pour ce pays actuellement en difficulté, nous proposons de concevoir un plan de financement multilatéral où, des capitaux d'origine différente seraient regroupés afin de constituer pour chacun des dix centres de distribution vivrière le montant respectif nécessaire à sa réalisation.

L'idée d'un co-financement pour chaque centre nous paraît intéressante dans la mesure où le capital pourra être plus rapidement réuni à partir de plusieurs prêts modérés pour lesquels les investisseurs partageraient des risques amoindris et, dans la mesure où l'influence de chaque prêteurs sur le projet serait limitée sinon annulée par celle des autres co-financiers. Dans ces conditions, l'effet positif du co-financement serait de pouvoir maintenir l'état d'esprit de l'ensemble du projet tel qu'il a été suggéré par les opérateurs qui ont intérêt à apporter une contribution financière s'ils ne veulent pas subir le poids de l'"encadrement" de l'Etat ivoirien qui en tant qu'emprunteur, devra assurer l'amortissement de la dette globale du projet.

La contribution des opérateurs pour des équipements publics est symbolique mais, si elle doit être suffisamment significative pour donner la mesure de leur motivation, elle ne devra pas dépasser les capacités d'épargne de leurs entreprises familiales de faible importance et qui ne peuvent qu'exceptionnellement compter sur une aide bancaire dont les charges de crédit sont insupportables.

Cette contribution qui sera évaluée localement parce qu'elle est liée au coût de réalisation de chaque centre, à la capacité d'auto-financement des organisations traditionnelles locales d'opérateurs et aux ressources apportées par les collectivités locales, sera négociée en fonction des conditions de prêt de chaque investisseur à l'Etat dont les dettes extérieures et intérieures sont, précisons-le, très importantes.

Parallèlement aux initiatives de la DCGTX, nous avons imaginé des conditions de prêt où le financement par la Caisse Centrale de Coopérations Economique, institution française, serait subordonné à l'assistance technique de la Société de Gestion du Marché de Gros de Paris-Rungis au sein du Conseil Régional du Marché de Gros de Daloa qui pour bénéficier de l'aide du Japon devra être construit par une entreprise de bâtiment japonaise.

Le niveau de financement que pourrait supporter le marché de gros de Daloa peut selon son rang dans la hiérarchie urbaine de Côte d'Ivoire et avec la minoration

des coûts d'investissement prévisionnels de la DCGTX, être estimé à environ 100 millions de francs CFA. Si on établit à 70% le taux de participation des deux prêts extérieurs (la moyenne pour la Banque Mondiale en Côte d'Ivoire étant de 45%) et, à 10% l'apport des Mairies de la Région Centre-Ouest, il resterait 20 millions de francs CFA qui représenteraient la capacité d'auto-financement des opérateurs. En utilisant le recensement de l'OCPV qui compte 100 grossistes exerçant actuellement à Daloa, on évalue l'effort individuel des opérateurs à 200.000 F, soit 550,00 F d'épargne quotidienne pendant un an. Comme un grossiste de Daloa traite selon l'OCPV en moyenne 1,4 tonne par jour, on peut considérer que le projet du marché de gros de Daloa est économiquement viable, ce d'autant plus que la participation des transporteurs ferait baisser l'effort financier de chaque opérateur.

L'importance nominale des opérateurs "anonymes" attachés à leurs organisations traditionnelles par rapport aux 25% d'opérateurs agréés par l'Etat et disposés à réserver leur place dans les futurs centres de distribution, permet de croire que la gestion des centres par les organisations traditionnelles sera un facteur d'incitation à l'installation d'un grand nombre d'opérateurs. De plus, les mesures incitatives pourraient attirer davantage d'opérateurs aussi bien traditionnels que modernes si, la promotion des centres de distribution commence par des faveurs fiscales et des aides à l'investissement, ce qui,

comparé aux mesures restrictives actuellement préconisées en Côte d'Ivoire, semble tout à fait improbable.

Par contre, l'Etat pourrait déjà ajourner, jusqu'au moment où les avantages de l'exploitation des nouveaux équipements permettront aux opérateurs de s'acquiescer des contraintes nouvelles, les mesures dissuasives de l'économie moderne liées au remboursement de son emprunt (augmentation des taxes, autorisations préalables, agrément,...).

C'est dans ces conditions de forte fréquentation des centres de distribution que leurs coûts de réalisation n'auraient qu'une faible incidence sur la rentabilité individuelle des opérateurs dont l'installation n'entraînerait par conséquent qu'une hausse négligeable sur les prix de gros des produits, et en principe alors, le maintien des prix à la consommation.

Or, pour éviter que les produits ne soient vendus à des prix au-dessus de leur valeur habituelle, il faudrait également que les opérateurs qui sont des entrepreneurs privés, puissent, sinon augmenter leur revenu individuel, du moins le maintenir à son niveau actuel.

La variation des prix à la consommation dans une fourchette compatible avec le pouvoir d'achat des populations étant l'objectif principal de l'Etat, comme pour les coûts de macro-localisation, de réalisation et d'installation, il doit veiller à ce que les coûts

d'exploitation des centres n'engendrent pas une hausse notable des prix de produits.

Aussi, le montant du budget global de fonctionnement proposé pour chaque centre et issu de ses cotisations internes, doit permettre aux opérateurs d'intensifier leurs activités sans que le niveau des coûts de services offerts par le centre ne soit trop élevé pour le chiffre d'affaires individuel des opérateurs.

Il est par ailleurs entendu que ces budgets respectifs devront assurer l'exploitation des centres sans que les opérateurs privés qui veulent assurer l'autogestion des centres juridiquement considérés comme des équipements publics, n'aient à recourir à des subventions qui entraîneraient une augmentation des taxes, avec d'autres répercussions.

Finalement, le fait qui s'impose dans l'intérêt général de tous est que les budgets des centres de distribution qui ne pourront pas dégager les bénéfices escomptables par des entreprises privées de leur taille, puissent au moins autofinancer la croissance des centres dans des conditions qui satisfassent tous les intervenants.

Et c'est pour optimiser les coûts d'exploitation de chaque centre de distribution vivrière que la DCGTX et l'OCPV ont proposé l'assistance technique de sociétés modernes expérimentées dans la gestion et le fonctionnement général des marchés de gros, sociétés dont nous souhaitons l'intégration au sein des conseils régionaux des marchés de gros.

Nous pensons en effet que la représentativité de sociétés étrangères ne devrait pas être mise en cause par les organisations traditionnelles, parce que les capacités d'adaptation sociale et d'innovation économique existent réellement dans le milieu de la distribution vivrière, même si les structures y sont encore familiales ou ethniques.

Le rôle de cette "assistance-conseil" pour organiser la gestion commune interne des centres de distribution, sera de renforcer la compétitivité imposée par la croissance d'un marché où sont concentrés produits et services en favorisant l'utilisation et l'entretien de matériels techniques modernes indispensable au fonctionnement des centres.

Les effets à terme de cette assistance devraient tendre vers la restructuration des entreprises traditionnelles à partir d'une substitution où, l'émergence de groupements sociétaires et la disparition de cellules familiales ne permettraient la survie des petits opérateurs que par la "professionnalisation" de leurs activités de distribution vivrière.

En fait, cette réorganisation progressive des structures traditionnelles de distribution vivrière sera régie par des phénomènes décrits dans la "théorie du cycle de produit" et elle ne sera possible dans le contexte actuel de l'économie alimentaire qu'après la mise en place d'un programme d'aménagement global en Côte d'Ivoire.

Or, nous venons de voir que les ressources propres de la Côte d'Ivoire ne peuvent pas lui permettre de réaliser un

programme global de développement sans l'aide financière d'investisseurs étrangers motivés par des intérêts personnels différents mais, dont l'influence sur les choix sociaux, économiques et politiques de la Côte d'Ivoire, est déterminante.

Aussi, avec la profonde conviction qu'une étude objective sur la distribution des produits vivriers en Côte d'Ivoire ne doit pas, pour bien des raisons, négliger l'importance de ces facteurs exogènes, nous allons "ajuster" notre programme d'aménagement à la dimension des réalités omniprésentes de l'environnement économique de la Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, comme l'environnement économique actuel de la Côte d'Ivoire tient de réalités historiques qu'elle partage avec d'autres pays africains, il nous paraît insuffisant d'élaborer une stratégie alimentaire nationale de "court terme" en omettant les effets des politiques économiques et sociales des pays voisins qui subissent également l'influence des investisseurs étrangers.

Par contre, la vision à long terme d'une stratégie alimentaire d'ensemble pour une région géographique regroupant la Côte d'Ivoire et ses pays frontaliers, permet d'espérer que l'implantation des futurs centres de distribution vivrière sera d'autant plus importante qu'elle entraînera une croissance généralisée de l'économie alimentaire commune de cette région africaine.

I I

P O U R U N E S T R A T E G I E

A L I M E N T A I R E D ' E N S E M B L E .

II - POUR UNE STRATEGIE ALIMENTAIRE D'ENSEMBLE.

Des stratégies alimentaires sont développées en tenant compte des seules réalités ivoiriennes alors que, les échanges aux frontières de la Côte d'Ivoire montrent que le problème alimentaire est un phénomène collectif qu'on ne devrait pas traiter isolément dans le cas d'un pays de fortes potentialités agricoles, d'autant qu'il pourrait tirer avantage de la proximité de pays fondamentalement déficitaires.

Nous allons situer les effets de la nouvelle stratégie alimentaire proposée, par rapport au contexte géographique et historique dans lesquels évolue la Côte d'Ivoire parce que, l'influence des forces financières extérieures sur le choix des programmes de développement national et sur l'orientation générale des politiques économiques, est universelle en Afrique de l'Ouest.

Ce chapitre est donc à considérer comme une extrapolation indispensable au sujet que nous traitons parce qu'on ne peut pas faire abstraction de l'incidence de faits historiques communs sur l'évolution de politiques alimentaires nationales alors que leurs implications économiques et sociales sont encore déterminantes pour l'organisation des espaces nationaux et "trans-frontières".

1.1 - LE POIDS DE L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL.

Si en Afrique de l'Ouest la crise alimentaire atteint aussi bien les pays sahéliens que ceux épargnés par les calamités naturelles, c'est parce que depuis trois décénies la quasi-totalité des investissements est accaparée par les cultures d'exportation, phénomènes généralisés qui cependant ne justifient que partiellement l'accroissement singulier des importations alimentaires.

1.1.1 - Les facteurs internes d'influence.

Ce sont des éléments intérieurs liés à l'évolution de l'histoire de la Côte d'Ivoire et qui, agissant sur la politique socio-économique (par la transformation d'espaces urbains et de moyens de communication...), sont à la base de la rupture progressive de la sécurité alimentaire.

1.1.1.1 - L'impact de l'entreprise coloniale.

Au moment de la colonisation, la seule production était l'agriculture vivrière qui assurait largement la subsistance des populations locales et étrangères mais, lorsque les colons ont imposé des cultures d'exportation (café ivoirien, arachide sénégalaises,...) pour récupérer en monnaie les impôts ruraux, les produits vivriers ont cessé d'être la principale culture des pays colonisés.

Pendant la décolonisation, les cultures d'exportation imposées représentaient près de 70 % de la valeur totale des exportations et près de 40 % des budgets nationaux alors, après les indépendances, l'autorenforcement du processus colonial a engagé ces pays dans l'engrenage d'une stratégie qu'ils n'avaient pas choisie mais, suivie pour ses rentes à court terme.

A ce jour, ces pays qui consacrent encore une part importante de leur potentiel agricole à des cultures d'exportation destinées dans une large mesure à satisfaire les besoins secondaires des pays riches, à alimenter leur budget gouvernemental et à financer l'importation d'aliments de base, ne parviennent toujours pas à modifier cette structure de production extravertie héritée de l'ère coloniale.

1.1.1.2 - Les implications de l'"héritage" colonial.

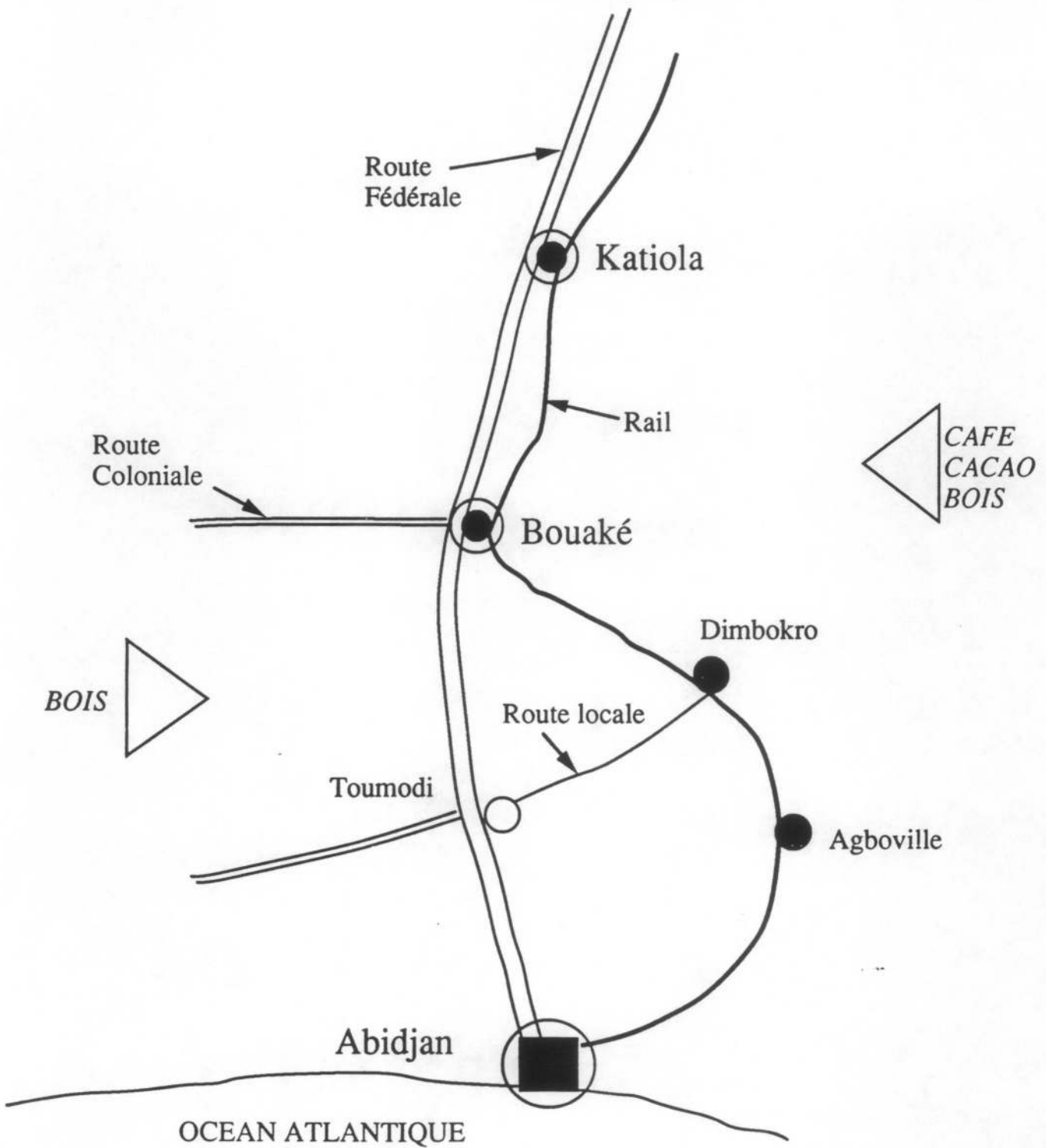
La période coloniale a modifié la structure économique et spatiale de la Côte d'Ivoire en fonction des besoins de l'administration coloniale et, bien que les motivations et les vocations ne soient plus tout à fait les mêmes, les autorités ivoiriennes continuent à exploiter des structures préexistantes qui répondent plus ou moins aux intérêts et aux nécessités du pays.

Les implications de l'héritage colonial ont persisté malgré le changement de l'administration politique parce que, l'essor économique et social de la Côte d'Ivoire indépendante, s'est fondé sur le processus de développement colonial qui joue encore un rôle appréciable, en particulier dans les phases de développement des centres d'évacuation des produits agricoles.

La majorité des villes coloniales qui s'étaient créées autour des postes administratifs ou militaires puis, développées autour des comptoirs coloniaux (Compagnie Française de l'Afrique de l'Ouest, SCOA...) représentent les principaux centres urbains actuels dont la hiérarchie semble calquée sur le tissu colonial préexistant.

Le choix des équipements urbains d'intérêt purement économique, se justifiant par les seules potentialités agricoles ou forestières intéressantes pour la métropole coloniale, le tracé de l'unique voie de chemin de fer et des routes s'est fait en fonction de la localisation des zones d'exploitation de bois, de production de café et cacao, et du port maritime. C'est ainsi qu'à la première année d'exploitation du rail, d'après la thèse de Monsieur Semi Bizan, 12.000 tonnes de produits devaient être exportés pour une valeur de 2.000.000 F et que 2.400 tonnes devaient être importés pour la même valeur. Ce déséquilibre qui demeure jusqu'alors en défaveur de la Côte d'Ivoire conférait déjà au rail le rôle d'évacuateur de produits locaux destinés à l'exportation.

BURKINA



PHYSIONOMIE DU RESEAU DE COMMUNICATION COLONIAL

Légende:

Gare ferroviaire ●

Carrefour routier ○

Carrefour routier ferroviaire ●○

Port, Gare routière et ferroviaire ■○



Mais lorsque le réseau routier a pu dominer le chemin de fer qu'il concurrençait, l'essor des "villes du rail" d'où les cultures d'exportation et le bois étaient drainés, a diminué au profit des villes "carrefours routiers" d'où sont actuellement évacués la quasi-totalité des produits d'exportation, des produits industriels et des cultures vivrières. Tandis qu'on assistait alors au déclin progressif d'Agboville et Dimbokro auxquelles Abidjan et Bouaké ont imposé leur tutelle, et que Daloa et Abengourou ont renforcé leurs activités, Katiola et Korhogo ont pris dans le Nord un essor lié à la coordination de la route et du rail entreprise lors de la première étape de planification.

Des grands déséquilibres régionaux créés par l'entreprise coloniale, l'économie ivoirienne a conservé les disparités actuelles entre le Nord et le Sud parce que les objectifs que les nouvelles autorités avaient assignés à l'agriculture, ont été réalisés en faveur des seuls produits d'exportation et des cultures industrielles, mais non pour les produits vivriers.

En fait, alors que les planifications (perspectives décennales de 1960 à 1970, plans quinquennaux de 1976-80, et 81-85) prévoyaient la satisfaction des besoins alimentaires, la restructuration de la politique coloniale ne permettait que des actions épisodiques en faveur de produits vivriers dont, les importations semblent aujourd'hui plus à la portée de l'Etat qu'une relance durable de la production locale.

La planification agricole demeure encore élaborée en fonction de la contribution de ce secteur à l'ensemble de la production nationale et à l'équilibre de la balance des paiements, sans grande considération pour la satisfaction des besoins nutritionnels de la population ni pour l'augmentation des revenus agricoles, en tant qu'objectifs prioritaires.

Par ces caractères, la politique agricole ivoirienne prolonge la politique économique coloniale qui elle, influence également les politiques agricoles de nombreux pays où, la régression des produits vivriers s'explique aussi par la grande distorsion entre la constatation du problème alimentaire et les moyens dégagés pour les résoudre.

1.2 - Les facteurs externes d'influence.

Comme l'appauvrissement du "potentiel alimentaire" des anciennes colonies s'est généralisé dans tous les pays d'économie extravertie, on pourrait chercher dans le nouveau système économique international, les facteurs qui renforcent la tendance au déclin de l'agriculture vivrière en Côte d'Ivoire.

1.2.1 - La politique alimentaire mondiale.

La dualité cultures vivrières-cultures d'exportation appelle systématiquement de multiples questions sur la composition des flux d'échanges agricoles dans le monde, que nous poserions volontiers aux niveaux national et international : Que produit-on, pour qui ? Que devrait-on produire en priorité, pour qui ?

Au bout de 30 ans d'indépendance, la Côte d'Ivoire en est encore à cette situation paradoxale où elle ne peut pas profiter de ses propres ressources parce que l'Etat encourage la production de ce que la population ne consomme pas (café, cacao, hévéa...), la consommation de ce qu'elle ne peut pas produire (blé) et l'importation de ce qu'elle peut produire (riz).

La mission première de l'agriculture étant de nourrir la population, le fait de 30 années de déviation du potentiel agricole vers des produits non essentiels et les importations chroniques de produits de base, pourraient être

attribué à la politique singulière d'un système économique complaisant qui a un intérêt certain à organiser ce déséquilibre.

Nous voulons faire ici allusion à l'établissement des systèmes d'importation, d'exportation et de distribution du riz, du blé, du café et du cacao, qui est selon nous un paramètre clé de "l'organisation du déficit alimentaire" à propos de laquelle les questions posées restent sans réponses mais provoquent quelques confidences en Côte d'Ivoire.

Nous ne disposons pas d'informations suffisamment précises sur le sujet pour interpréter avec rigueur une situation qui, si elle s'impose de fait dans de nombreux champs d'étude, échappe tout de même à toutes les enquêtes officielles et dépasse notre compétence.

Nous pouvons néanmoins rappeler des phénomènes économiques dont les effets combinés apparaissent comme une caution destinée à assurer la pérennité du déficit alimentaire dans un pays doté de ressources agricoles importantes:

* Le dumping pratiqué par certains pays producteurs de riz (Pakistan, Thaïlande...) est une incitation à l'importation parce que leur politique de prix à l'exportation permet de vendre à des prix en dessous des cours du marché mondial, des quantités plus importantes de produits.

* La politique ivoirienne du "quota", sorte d'agrément délivré pour importer du riz ou exporter du café ou du cacao, qui fournit à des bénéficiaires privilégiés une rente d'autant plus importante que la quantité traitée est forte, incite à l'augmentation des importations incontrôlées de riz et des exportations de café et de cacao.

* La politique ivoirienne de subventionnement indirecte qui, maintient le prix de détail du riz importé à un niveau artificiellement bas pour que sa consommation soit massive, bloque le développement du riz local traditionnel qui n'est plus assez compétitif malgré son excellente qualité.

* Avec les politiques de subventionnement direct des paysans, la surproduction de blé en Europe ou aux USA entraîne des exportations à des prix préférentiels en Afrique et se traduit en Côte d'Ivoire par un accroissement des importations de blé qui modifient les habitudes alimentaires de la population urbaine.

* Par un accord singulier, la CEE qui en principe ne produit pas trop de riz, avait selon une information tirée de la thèse de doctorat de Monsieur Sarradogo, ancien Ministre de l'Agriculture, enlevé l'appel d'offre pour l'exportation de riz en Côte d'Ivoire. Nous aurions aimé en savoir davantage sur les conditions qui accompagnent ce type d'accord parce qu'on pourrait avoir tort de les attribuer au prêt de financement des silos de stockage de riz dont les stocks de réserve normalement prévus pour une durée de 3 mois, ont doublé.

L'enchaînement de tous ces phénomènes économiques laisse difficilement douter du fait que les intérêts financiers en jeu sont trop importants pour que les systèmes économiques qui entourent les importations de céréales n'entretiennent pas plus ou moins volontairement le déficit alimentaire de la Côte d'Ivoire.

D'ailleurs, comment pourrait-on penser autrement lorsque l'étude AGRO-EPSO conclut en 1982 que : "L'objectif de l'autosuffisance en riz n'est pas réalisable ni désirable en terme économique. Le niveau alimentaire pourrait cependant être amélioré considérablement, moyennant des mesures : ... " ?

La stratégie alimentaire mondiale qui a une influence pour le moins indirecte sur les diverses politiques alimentaires ivoiriennes, est fondée sur des données qui l'empêchent de rechercher un équilibre international à partir de la seule répartition des ressources naturelles réelles des pays importateurs ou exportateurs de produits vivriers agricoles.

Finalement, puisque la politique alimentaire de la Côte d'Ivoire est commandée plus par l'environnement international que par ses propres potentialités agricoles, les conditions socio-économiques actuelles du pays pourraient tendre vers une situation de dépendance alimentaire réelle, à l'image des pays sahéliens qui subissent des périodes de crise alimentaire aigüe.

1.2.2 - La dépendance alimentaire.

La durée ou l'intensité des périodes de crise alimentaire détermine le degré de dépendance dont Monsieur Josué de Castro a défini les manifestations économiques et sociales dans un essai intitulé "Géographie de la faim" et qui décrit les aspects multiples du phénomène de la faim en s'attachant aux influences dont résulte cette dépendance alimentaire.

Lorsqu'en Côte d'Ivoire le Président de la République répète souvent qu'"un homme qui a faim n'est pas un homme libre", on a envie d'étendre son raisonnement à une société qui, parce qu'elle produit moins pour sa propre consommation que pour l'extérieur, doit attendre de fournisseurs extérieurs, le produit qui lui est le plus indispensable.

Si la Côte d'Ivoire est devenue l'un des plus grands exportateurs mondiaux de matières premières agricoles alors qu'elle ne peut même pas satisfaire la totalité de ses besoins alimentaires, on doit avec un peu d'objectivité admettre que l'effort moral à fournir et le prix social à payer pour atteindre ce niveau de paradoxe, relèvent d'un véritable "sacrifice" économique et politique.

Qu'il nous soit alors permis d'en déduire que la nation ivoirienne qui exporte 90 % de sa production de matières premières mais importe 50 % de la consommation de

son principal produit de base (équivalents à 10 % de sa consommation alimentaire totale), n'est pas plus indépendante que des nations voisines désavantagées par des potentialités naturelles et des ressources humaines faibles. Le cas le plus impressionnant nous semble celui du Burkina Faso dont les migrations vers la Côte d'Ivoire se poursuivent depuis l'ère coloniale et, qui a atteint le stade critique de la dépendance alimentaire à l'instar du Mali et du Niger où les activités principales sont l'agriculture d'exportation et l'élevage.

D'une part, le Burkina Faso produit du coton, de l'arachide et du karité mais, attend des aides consenties par des pays riches à des conditions plus favorables que celles du marché mondiale et, compense les distorsions régionales de son approvisionnement par des dons du Programme Alimentaire Mondiale qui correspondent peu au régime alimentaire des populations locales.

D'autre part, bien que les produits de base qui composent les habitudes alimentaires locales soient d'origine céréalière, le Burkina Faso a consenti des investissements importants pour réaliser des travaux complexes d'irrigation afin de produire du haricot destiné à l'exportation vers la France, au titre de produit de contre-saison. Mais, lorsque la France a réduit l'importation de ce haricot qu'elle devait acheter au-dessus des cours mondiaux, des terres irriguées pour le haricot ont été abandonnées à des cultures vivrières locales qui peuvent enfin profiter de conditions favorables de production.

Ce problème n'est pas particulier au Burkina Faso puisque, la Côte d'Ivoire s'était également lancée dans la production de la pomme de terre à Touba alors que, cette culture vivrière est loin de constituer un aliment de base dans ce pays où la population immigrée d'origine européenne se ravitaille en produits importés.

Les pays dont les politiques alimentaires subissent le poids de l'environnement international ont des caractères communs que J. Castro dépeint comme un phénomène d'importance capital pour la théorie du sous-développement, dans son livre "Géopolitique de la faim" où, il définit les exigences d'un plan universel de lutte contre la faim.

A partir du plan de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest pour l'adoption d'une approche régionale de grande portée, basée essentiellement sur l'autosuffisance alimentaire collective, nous allons centrer notre réflexion sur la chance que constituent les problèmes alimentaires inéluctables de certains pays, pour notre programme de restructuration de l'économie agricole et de la politique alimentaire en Côte d'Ivoire.

2 . 1

V E R S U N E

I N T E G R A T I O N A F R I C A I N E

2.1 - VERS UNE INTEGRATION AFRICAINE.

Du fait de l'origine commune de leur problème alimentaire, de leur proximité géographique et de la similarité de leur régime alimentaire, les pays qui peuvent profiter de l'inégalité de leur capacité à produire, pour promouvoir leurs échanges agricoles, devraient fonder le développement de leurs ressources nationales sur une politique alimentaire commune.

2.1.1 - Délimitation d'une sous-région économique.

Par rapport à son environnement immédiat, la Côte d'Ivoire bénéficie d'une position géographique stratégique et d'une situation économique privilégiée car elle partage avec des pays aux potentialités agricoles moins importantes des frontières sans ossature et autour desquelles la solidarité entre les populations homogènes a déjà instauré des circuits d'échange.

2.1.1.1 - L'inégale répartition des potentialités.

Les informations chiffrées sur l'importance réelle des flux d'échanges agricoles à travers les frontières africaines sont insuffisantes mais, il est reconnu que même si l'Etat ivoirien déclare illégales les flux des cultures d'exportation, clandestines ceux du riz et, tolère ceux des produits vivriers traditionnels, les échanges "officieux" ne sont pas négligeables.

Le système des barrières douanières qui pénalise les paysans, ne permet pas de discerner les contours même flous d'une sous-région économique pour l'agriculture vivrière mais, la comparaison des potentialités nationales respectives peut donner des indications sur les capacités d'échange entre la Côte d'Ivoire et certains pays d'Afrique de l'Ouest.

Comparaison des potentialités nationales

| Années | Côte d'Ivoire | Burkina Faso | Mali | Niger | Sénégal |
|---------------------------------------|---------------|--------------|------|-------|---------|
| Population (x 1.000.000) | 9,3 | 7,0 | 7,7 | 7,0 | 6,3 |
| Production (x 1.000.000 t) | 5,6 | 1,6 | 1,6 | 2,0 | 1,3 |
| Superficie (x 1.000 Km ²) | 322 | 275 | 1200 | 1200 | 200 |
| Productivité (Kg/habitant) | 600 | 230 | 200 | 290 | 200 |
| Rendement (Tonnes/Km ²) | 18,0 | 6,0 | 1,5 | 1,7 | 6,5 |

Source : Rapport BCEAO - 1986, Encyclopédie Larousse

L'observation de ce tableau montre que les potentialités de la Côte d'Ivoire sont nettement supérieures (3 à 12 fois) à celles des pays sahéliens qui cumulent à eux quatre un déficit de plus d'un million de tonnes soient, une quantité suffisante pour susciter des exportations ivoiriennes.

Nous pensons que le succès de l'expérience ivoirienne des cultures d'exportation et des cultures industrielles laisse espérer qu'une politique volontaire en faveur des cultures vivrières permettra à la Côte d'Ivoire de répondre à la demande des pays voisins mais, cet optimisme est modéré quant aux possibilités de renforcement de l'exportation vers ces pays à taux de croissance globale très faible.

2.1.1.2 - Les exigences d'une agriculture d'exportation.

Pour certains des produits à promouvoir en Côte d'Ivoire, le prix de revient peut constituer une contrainte pour leur exportation sur le marché mondial parce que, le revenu bas par habitant dans les pays sahéliens limitera le niveau d'exportation par la Côte d'Ivoire à la seule demande solvable, tandis que les aides alimentaires allouées par la communauté internationale croissent.

Toutefois, une rationalisation des structures de production en Côte d'Ivoire peut, grâce aux infrastructures proposées par le futur appareil de distribution, contribuer à élargir l'agriculture vivrière au marché africain, à condition que la nouvelle politique alimentaire ivoirienne respecte les exigences fondamentales d'une économie d'exportation.

En Côte d'Ivoire, les spéculations traditionnelles sont intégrées au commerce international et, subissent la loi du marché capitaliste mondial mais, les fluctuations de

leurs cours ont des effets si catastrophiques pour les capacités financières du pays que, les cultures d'exportation ne pourront plus constituer le pivot de l'économie nationale. En effet, comme les devises rapportées par ces cultures de rente suffisent de moins en moins à assurer les importations, à subventionner des produits, à honorer la dette de la Côte d'Ivoire et à maintenir le niveau de vie de la population, la campagne agricole lancée dernièrement par les autorités ivoiriennes, n'accorde plus la priorité au café et au cacao, mais au maïs... ! La réalité est, qu'une volonté de réforme profonde de l'agriculture par un rééquilibrage en faveur des produits vivriers locaux, s'est imposé de fait à l'Etat qui, selon une information de la CIERIE, n'a injecté entre 1976 et 1980, que 4% de ses investissements dans le secteur des cultures vivrières qui représentaient 16 % du Produit Intérieur Brut.

Vu le faible niveau d'investissement du capital de l'Etat pour cette production, la politique de dynamisation des cultures vivrières doit passer par un réajustement des moyens budgétaires accordés à ce secteur, outre la mise en oeuvre du programme d'infrastructures de transport et de commercialisation qui suscitera une augmentation de la production et une relance du système traditionnel de distribution.

Le nouveau plan de développement de l'agriculture vivrière doit être fondé sur la recherche d'un prix de revient minimum des produits c'est-à-dire une production à moindre coût par l'exploitation de la fertilité naturelle et des potentialités humaines des zones d'implantation sélective pour les différentes cultures vivrières. Si la mise en valeur des cultures repose sur des critères agro-climatiques, le récent programme de "retour des jeunes déscolarisés à la terre" nécessitera une mécanisation simple et peu coûteuse, alors qu'une tendance au "saupoudrage" ou à la concentration (à Korhogo, Yamoussokro...) nécessite un système complexe d'exploitation.

Avec l'appui de structures d'encadrement à la production, la dynamisation de l'agriculture vivrière entraînera des performances comparables à celles des cultures de rente et, grâce à la libre concurrence sur les marchés de commercialisation et de transport, le niveau des prix de gros permettra de hisser les produits vivriers au rang de cultures d'exportation.

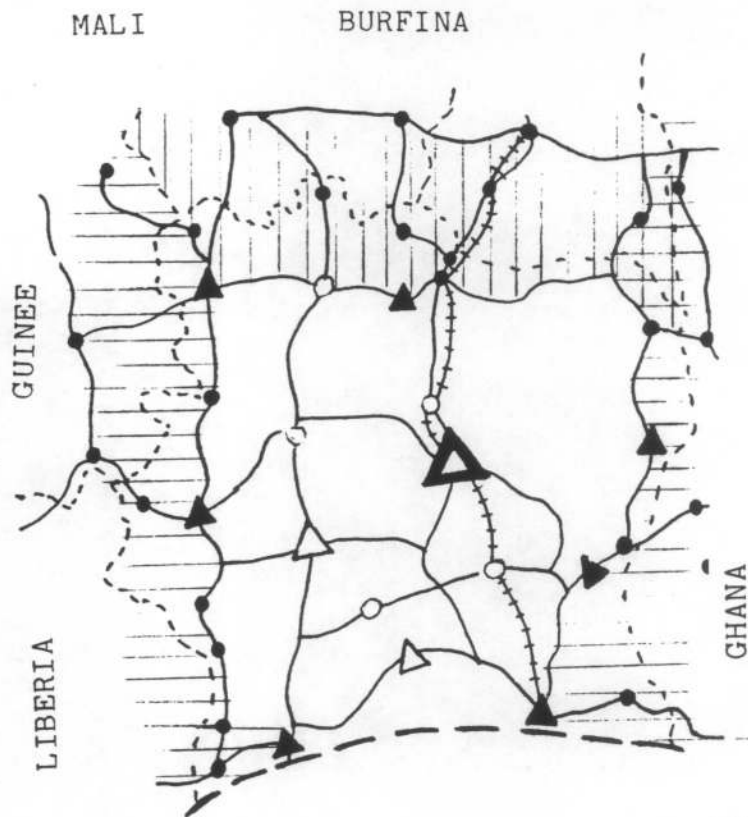
La conjoncture globale de l'économie s'en trouverait ainsi modifiée et il n'y aurait dès lors, plus aucune raison pour que l'effet d'entraînement sur la production de riz que suscitera inévitablement de nouveaux débouchés, n'aboutisse pas à terme à une suppression des subventions et des importations et donc, à une autosuffisance alimentaire acquise de fait.

En fait, la recherche d'une exportation massive de cultures vivrières n'a pas contrairement à l'avis de certains experts, que des exigences ; son principal atout est que, s'il peut exister un excédent exportable, à fortiori il y a des quantités suffisantes à la consommation locale et nationale.

Finalement, les nombreuses possibilités de débouchés extérieurs pour les cultures vivrières autorisent à étendre la notion de territoire au delà des frontières nationales mais, le champs spatial à retenir sera limité par la lenteur et les surcoûts des moyens de transport et des distances supportables pour la valeur, la quantité et la qualité de ces produits périssables.

On retrouve ici la démarche qui nous avait permis d'aboutir à la "régionalisation" de l'économie alimentaire mais, que nous n'avons pas les moyens de développer pour déterminer les pays les plus aptes à susciter le développement de l'agriculture vivrière ivoirienne par une intensification de leur coopération.

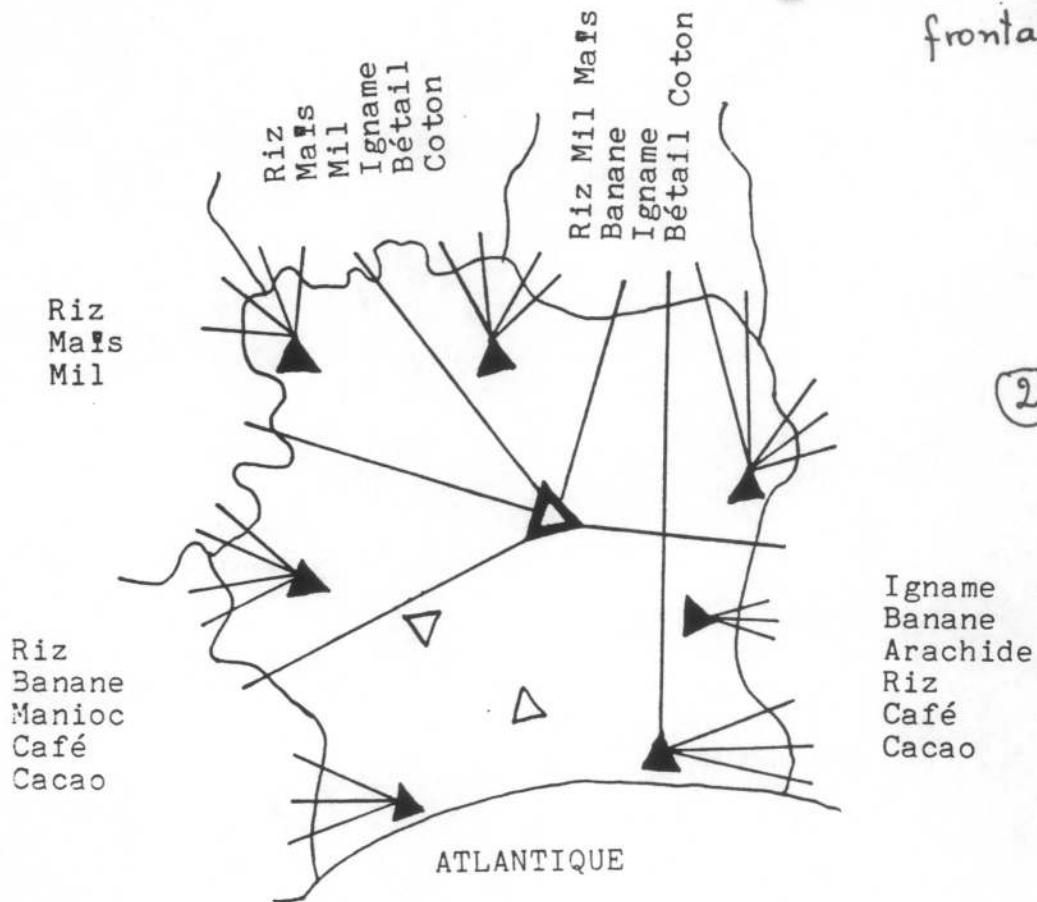
Nous admettons qu'à priori, les flux d'échange que renforcera le développement du commerce intra-sous-régional, consolideront le futur centre de distribution vivrière de Bouaké et s'intensifieront autour des zones agricoles frontalières dans un rayon de 300 km qui représente la distance maximale de deux villes étrangères situées sur les anciennes routes inter-coloniales.



①

• Villes frontalières

▲ Marchés de gros frontalières



②

La carte n°1 montre que de part et d'autre des frontières nationales, la distribution homogène des villes reliées entre elles par des routes coloniales Est-Ouest et des routes fédérales Nord-Sud, crée sur la périphérie de la Côte d'Ivoire, un espace de communication "transfrontalière" privilégié entre Bougouni-Odienné-Beyla, Sikasso-Ferkéssédougou-Bobodioulasso, Gaoua-Bouna-Bolé, Agnibilékro-Bérékum, Lola-Danamé,...

La carte n°2 rappelle le fait que les sociétés d'un même groupe culturel vivant sur des territoires distincts mais dans une zone écologique identique, entretiennent des relations économiques "extra-frontalières" suffisamment déterminantes par leurs effets sur la production vivrière pour que, le choix de la localisation et l'importance des centres de distribution situés dans les zones "transfrontalières", en tiennent compte.

A ce sujet, nous savons par exemple que, même les interdictions qui frappent l'importation et l'exportation de certains produits agricoles n'empêchent pas les gros producteurs de passer les frontières pour vendre ou acheter selon le niveau des prix nationaux fixés ou non par l'Etat, sur les marchés plus avantageux, des produits qui iront dans les exploitations agricoles ou sur les marchés urbains des pays voisins.

Puisque au bout du compte la solution au problème alimentaire de la Côte d'Ivoire dépend aussi bien de ses échanges avec les pays frontaliers que de l'influence des pays riches, nous allons, de la même manière qu'a été proposé un plan de cofinancement pour la réalisation des centres de distribution, suggérer un programme de coopération entre des pays d'une sous-région économique.

2 . 2

U N E C O M M U N A U T E

D ' I N T E R E T E C O N O M I Q U E

2.2 - UNE COMMUNAUTE D'INTERET ECONOMIQUE.

Pour résoudre les difficultés d'approvisionnement alimentaire de la Côte d'Ivoire, nous avons proposé d'exploiter les possibilités de débouchés qu'offrent les pays voisins, afin de développer l'agriculture vivrière et par suite atteindre un niveau d'autosuffisance nationale. Mais, la prise de conscience des problèmes de dépendance alimentaire n'est pas exclusive à ce pays et, comme les autres souhaitent également réduire leur dépendance alimentaire, il est nécessaire que des accords sous-régionaux soient conclus, favorisant les échanges réciproques de cultures vivrières, tout comme il en existe pour le bétail, le poisson et les produits industrialisés.

2.2.1 - Les intentions du Plan d'Action de Lagos.

Le phénomène récurrent de la dépendance alimentaire en Afrique a amené la "CEDEAO" à concevoir en 1980 le Plan d'Action de Lagos qui, prévoyant pour l'an 2000 l'autonomie alimentaire de l'Afrique Occidentale, voulait faire des cultures vivrières un élément stratégique de développement national et de solidarité géographique entre les 16 pays membres.

Comme la coopération sous-régionale devait servir de moyen pour développer les économies nationales, une zone de libre échange a été proclamée (Union Douanière), avec une attention particulière pour les complémentarités écologiques

afin de créer un marché commun des cultures vivrières basé sur une production cohésive et sur des échanges agricoles intenses.

Mais, seuls trois pays de cette organisation inter-africaine avaient une couverture alimentaire suffisante (en important tout de même du riz, comme la Côte d'Ivoire dont le régime alimentaire ne permet plus aux autres cultures de servir de produits de substitution), disposant parfois d'excédents agricoles tandis que certaines zones de la sous-région souffraient de pénuries aiguës (Sénégal, Ghana et Mali en 1983).

En fait, malgré les intentions du PAL, le maintien des politiques nationales d'économie extravertie ne peut pas permettre à la CEDEAO d'assurer la sécurité alimentaire de la communauté à partir de surplus agricoles vivriers, tout en maintenant le niveau actuel de production des cultures d'exportation et des cultures industrielles dans la sous-région.

Si la situation actuelle de l'agriculture vivrière dans les économies nationales et, l'application effective des dispositions du PAL, n'autorise pas beaucoup d'espoir quant à la réalisation de l'objectif de la CEDEAO, les austérités du commerce international des matières premières agricoles contraindront les pays africains à renforcer leur coopération économique intra-communautaire.

En effet, quand la concurrence entre les pays en développement entraînera une surproduction des cultures d'exportation alors que le prix des produits manufacturés augmentera, la détérioration des termes de l'échange sera telle que, les pays d'Afrique tributaires du marché mondial et peu industrialisés devront limiter leur sortie de devise pour renforcer les assises de leur agriculture vivrière. L'insuccès des politiques alimentaires nationales et communautaires ne doivent donc pas occulter la possibilité d'une conjoncture économique future où, une partie de l'Afrique couvrira les besoins du reste du continent, surtout que le déficit alimentaire est un fait récent pour ce continent appauvri par des années de sécheresse et, de tutelle économique que les pays riches déniaient de plus en plus.

2.2.2 - La nécessité d'une solidarité internationale.

La dépendance alimentaire est une manifestation de la pauvreté qui s'est enracinée dans les structures économiques et sociales des pays en développement mais, l'image particulière que l'Afrique donne d'elle est une impression de fatalité insurmontable alors que nulle part dans son histoire, il n'est fait mention de la famine qui l'accable actuellement.

Au contraire, le continent était au XV et XVIème siècles une étape d'approvisionnement alimentaire pour les explorateurs et, dans les années 40, il exportait des

grains céréaliers avant que l'intensification de ses échanges avec l'Europe ne rendent caduque l'économie de son agriculture vivrière, et n'entame son autonomie alimentaire.

En 15 ans, le niveau alimentaire de l'Afrique serait passé de 102 % à 70 % et selon la FAO, la productivité de 210 kg par habitant à 179 kg par habitant entre 1970 et 1980 avec, une croissance démographique annuelle de 3 % qui présente l'Homme de ce continent davantage comme un consommateur, mais moins comme un facteur de production.

| | Population totale (1000 habitants) | | Taux d'accroissement annuel % | | |
|----------------------------|---------------------------------------|--------|----------------------------------|--------|-------|
| | 1970 | 1980 | Rural | Urbain | Total |
| Afrique | 334028 | 446704 | 2,28 | 6,37 | 3,04 |
| Afrique Soudano-Sahélienne | 41345 | 54796 | 1,98 | 6,77 | 2,86 |
| Afrique Ouest humide | 84762 | 117074 | 2,6 | 5,91 | 3,28 |
| Côte d'Ivoire | 5553 | 8248 | 2,5 | 7,23 | 4,04 |

Source : F.A.O. n° 5 - Rome 1985

D'après ce tableau l'Afrique a le taux d'urbanisation le plus accéléré au monde, phénomène qui ouvre des débouchés proches à des pays de fortes potentialités agricoles naturelles comme la Côte d'Ivoire, mais leur faible productivité générale n'offre pas encore d'excédents suffisants aux fins d'un commerce "intra-continental" dynamique.

Par ailleurs, les importations et les aides alimentaires normalement destinées à compenser le déficit alimentaire du continent sont distribuées principalement dans le milieu urbain, à la couche aisée de cette population ou détournées vers les populations militaires, mais elles parviennent difficilement aux populations rurales chez qui la famine sévit d'autant plus que les calamités naturelles anéantissent leurs faibles potentialités agricoles.

Devant la régression persistante de la situation alimentaire en Afrique, les pays riches, au travers d'Organismes Non Gouvernementaux, tentent de transformer leur politique d'aides alimentaires ponctuelles en politique agricole rationnelle capable de rétablir les échanges inter-africains rompus par des erreurs de choix économiques, les migrations massives...

Et puisque cette aide internationale provient des mêmes Etats qui régulent le marché agricole mondial, octroient les prêts de financement et influencent les poli-

tiques économiques et sociales des PVD, leur intervention globale pour l'amélioration du niveau alimentaire de l'Afrique sera certainement plus efficace que toutes les politiques et actions velléitaires conçues jusqu'à présent.

On peut cependant regretter que la communauté africaine avec ses institutions financières d'intégration sous-régionale (BAD, BOAD...) ne se ressaisissent pas assez tôt pour prendre en main ses propres problèmes alimentaires parce qu'après tout, personne ne pourra l'aider mieux qu'elle même ne le ferait si elle en avait les moyens, ne serait-ce qu'à cause des intérêts divergents de ceux qui l'aident à résorber leur propre surproduction.

Les réactions précédentes des pays riches sont compréhensibles mais, le fait d'une solidarité internationale pour sortir définitivement de l'"impasse alimentaire" ce partenaire économique pour le moins intéressant, s'imposera à leur réflexion commune et alors, l'idée d'exploiter les potentialités naturelles d'un pays comme la Côte d'Ivoire ne devrait pas échapper à ce sujet sur l'Afrique.

Nous retiendrons dans ce chapitre que l'environnement économique international influence la politique agricole de la Côte d'Ivoire au point que ce pays se maintient dans un état de dépendance alimentaire à la limite comparable à celui des pays sahéliens, alors que ses potentialités naturelles pourraient lui permettre de satisfaire ses besoins et même de dégager des surplus exportables.

Les problèmes alimentaires de la Côte d'Ivoire n'ayant pu être résolus isolément, la nécessité d'une réflexion commune sur la question fondamentale de la généralisation du déficit alimentaire de l'Afrique nous a conduit à envisager de rechercher les possibilité d'une solution communautaire à des problèmes d'origine commune malgré des capacités nationales différentes. De ce fait, nous avons quitté le cadre économique usuel du territoire national pour poser les problèmes de production agricole et des importations alimentaires dans leur cadre réel, l'espace continental sur lesquels les productions nationales de cultures vivrières et les moyens de leur distribution évoluent d'une manière inversement proportionnelle aux besoins des populations urbaines et rurales.

Nous n'avons nullement la prétention de proposer pour d'autres pays, le programme d'infrastructures conçu pour améliorer le niveau alimentaire de la Côte d'Ivoire quoique la nature des relations sociales en Afrique (Dioula de Côte d'Ivoire, du Mali...) laisse croire à une possible adaptation locale du programme ivoirien des marchés de collecte, marchés de gros et gares de frêt.

Au delà de cette troisième partie de notre thèse qui est loin de détenir une réponse universelle sur le déficit alimentaire du continent, on pourrait imaginer pour des pays d'économie alimentaire régionalisée, un réseau de centres de distribution dont ceux des zones agricoles frontalières

privilégieraient leurs échanges avec les centres proches des pays voisins (Bobodioulasso, Sikasso et Korhogo ; ...).

Cette vision de l'économie communautaire en Afrique relève du long terme mais, en attendant, on peut se réjouir du fait que malgré les conditions actuelles de production, de transport et de commercialisation, les opérateurs traditionnels réussissent seuls à hisser l'approvisionnement alimentaire bien au-dessus du niveau que ne permettrait réellement les moyens mis à leur disposition, en Côte d'Ivoire ou ailleurs en Afrique.

Sur cette note de satisfaction à l'adresse des opérateurs traditionnels, nous allons conclure notre étude sur l'organisation spatiale de la distribution des produits vivriers agricoles, sujet aussi passionnant que vaste, que des études plus poussées épuiseront.

CONCLUSION GENERALE

Synthèse et réflexions

Notre propos est à présent de faire le point sur les thèmes essentiels qui ont servi de base au travail que nous avons effectué et, de faire la synthèse des réflexions que nous avons émises depuis les premières analyses de cette thèse jusqu'au stade actuel de sa problématique.

En partant de l'examen du système de production agricole et des conditions de distribution des cultures vivrières et, en analysant la structure sociale en Côte d'Ivoire, nous avons comparé l'évolution de ces trois paramètres socio-économiques pour constater que le niveau de couverture alimentaire en Côte d'Ivoire est devenu préoccupant.

La diminution de la disponibilité en ressources alimentaires est la conséquence inévitable et prévisible d'une politique économique nationale guidée depuis longtemps par la recherche de revenus élevés tirés d'une agriculture d'exportation mais, peu réinvestis dans le secteur des produits vivriers qui est resté en marge du développement du pays.

En fait, les rentrées de devises que l'Etat ivoirien s'est assurées ont aidé à reproduire les équipements urbains des pays industrialisés, faisant de la Côte d'Ivoire la "vitrine de l'Afrique", d'Abidjan la "Perle des Lagunes" et de Yamoussokro le "Village des Lumières", à travers des constructions souvent plus luxuriantes qu'utilitaires. Mais,

ces réalisations de prestige pour un pays en développement ont été faites parfois au détriment de la population nationale dont le niveau de satisfaction des besoins fondamentaux se dégrade, avec l'importation de denrées de base pour l'alimentation, l'absence de soins d'urgence pour la santé, le sur-effectif des établissements pour l'éducation...

Si on fixait pour finalité la satisfaction de ces besoins élémentaires, le concept africain de développement se définirait plus en fonction de ses modalités que par la PNB, l'instrument type de mesure qui à travers la croissance "spectaculaire" d'un pays, masque les implications d'une économie extravertie sur les autres champs d'activité. Et on verrait dès lors que, les effets des stratégies nationales et internationales mises en oeuvre ne se réduisent pas aux performances sur l'évolution du revenu moyen en Côte d'Ivoire où, l'accès à la nourriture, à la santé, au logement et à l'enseignement est devenu difficile pour la grande majorité de la population.

Lorsque nous avons étudié la différenciation des espaces au cours de la distribution des produits vivriers, nous avons observé que, le processus de "régionalisation" de l'économie alimentaire autour des principales villes a créé une dynamique spatiale par laquelle quelques centres urbains dominant les relations d'échanges.

Comme l'influence des villes dans l'organisation de la distribution vivrière dépend à la fois de leur situation par rapport au réseau de transport, à la fertilité des zones agricoles et à la répartition de la population, nous avons évoqué les principes du raisonnement économique sur l'espace pour définir une localisation plus cohérente entre les sites des futurs centres de distribution. Nous estimons que le phénomène spatial devrait être pris davantage en considération par la politique économique ivoirienne parce que son étude aurait permis de mieux intégrer les projets de développement agricole par rapport à leur impact national et, de mieux exploiter leurs équipements commerciaux ou industriels dans leur environnement local. Il est reconnu que les pays d'économie extravertie ne peuvent pas faire de politique réelle d'aménagement du territoire parce que leurs revenus ne sont pas garantis sur le long terme mais en Côte d'Ivoire, on pourrait croire que les politiques de planification ont été méthodiquement entreprises pour aboutir aux échecs successifs que nous connaissons aujourd'hui.

Nous savons que les difficultés alimentaires de la Côte d'Ivoire sont liées à un modèle universel de développement induit par la croissance mondiale mais vu l'ampleur de la dépendance alimentaire en Afrique, nous avons voulu montrer que les pays riches seront amenés à modifier leurs politiques économiques sur ce continent.

Grâce à leur pression financière sur les économies nationales, les pays industrialisés peuvent maintenir les stratégies de développement qu'ils proposent même quand celles-ci sont en discordance avec les besoins des pays en développement qui approvisionnent en matières premières agricoles les industries étrangères et réimportent leurs produits finis. En Côte d'Ivoire, l'économie nationale reposant sur le café et le cacao dont près de 90% de la production est exportée sous forme de matière première agricole, la stratégie de développement déployée concerne une industrie agricole de faible impact national souvent non exportable ou une industrie de transformation de produits semi-finis importés.

Comme la diffusion de ce type de développement inspiré des modèles étrangers (proposés comme des "éléphants blancs") dans le secteur de l'agriculture vivrière a aidé à entretenir la dépendance vivrière, il convient d'insister sur la nécessité d'une transformation qualitative du processus même de développement.

Si le développement peut être le produit d'un ensemble complexe de politiques en vue d'améliorer le cadre de vie de la population dans un pays où le système de contradiction permet de confronter des partenaires économiques pour en tirer le meilleur parti, alors, pour que l'Afrique soit réellement en voie de développement, des réformes profondes sont indispensables au delà de l'"Economie".

Les nombreuses critiques exprimées plus ou moins officiellement à l'égard des théories du développement appliquée en Afrique, sont pour nous un élément de prise de conscience personnelle de certaines valeurs économiques, politiques et sociales qu'un certain nombre d'études tentent de mettre en évidence.

Nous nous interrogeons en particulier sur les raisons qui font penser que le développement est un tout en rapport avec l'alimentation et le mieux-être d'un peuple mais, cette question est du ressort d'études plus officielles que le cadre d'une thèse universitaire, du moins en Côte d'Ivoire.

Simplement, nous allons conclure nos propos avec l'espoir que notre thèse sur "L'organisation spatiale de la distribution des produits vivriers", engendrera des réflexions objectives sur la politique économique et sociale menée en Côte d'Ivoire.

B I B L I O G R A P H I E

- 1 - Approvisionnement de Ouagadougou en produits vivriers, en eau et en bois ; Thèse doctorat; Marie Michèle Ouedraogo.
- 2 - Commercialisation et conservation de la banane plantain en Côte d'Ivoire ; Dea Université d'Abidjan ; 1978.
- 3 - Les conditions d'adaptation du système vivrier traditionnel et l'approvisionnement d'une population urbaine croissante, le cas de la Côte d'Ivoire et de la banane plantain ; Thèse 3ème cycle ; Tano Kouadio ; octobre 1981.
- 4 - Le développement de l'agriculture en Côte d'Ivoire ; A Sawadogo ; Thèse 1977.
- 5 - La filière tomate en Côte d'Ivoire ; Thèse 1984 ; Gerdat Maria Pia Paleschi.
- 6 - La filière banane plantain dans le Centre Ouest de la Côte d'Ivoire. Etude des penuries saisonnières de mai à août ; Mémoire DEA ; Olivier Kupernic ; INRA ENSAM ; mai-août 1985.
- 7 - L'économie de l'igname en Côte d'Ivoire. Le cas de la région Centre Ouest et Nord-Est ; Mémoire DEA; octobre 1985; Tiacoh Angahan Kouassi ; Université de Montpellier - 1 UER de Sciences Economiques.
- 8 - Politiques urbaines dans les pays en voie de développement et le rôle de la Banque Mondiale. L'exemple de la Côte d'Ivoire ; Thèse Doctorat 3ème Cycle ; Thierry Paulins ; 1988.

- 9 - Politique Coloniale des travaux publics en Côte d'Ivoire ; Thèse ; Semi Bizan.
- 10 - Les problèmes du transport des produits vivriers en Côte d'Ivoire ; le cas des ignames ; Mémoire ;
Tee Yebone Kabran René ; juin 1978 ; ENSTP.
- 11 - L'économie des produits vivriers en Côte d'Ivoire : le cas de la banane plantain. Thèse Doctorat 3ème Cycle ; 1980 ; Emmanuel Forestier ; Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- 12 - Les agriculteurs face au ravitaillement urbain en région de banane plantain, l'exemple d'Agboville ; Chaleard J.-L. ; 1984.
- 13 - L'aménagement du territoire ;
J. Monod, P. Castelbajac, PUF.
- 14 - L'analyse de l'espace en science économique ;
P. Moran ; Ed Cujas ; 1966.
- 15 - Atlas de la Côte d'Ivoire.
- 16 - Côte d'Ivoire, développement ou appauvrissement ;
Denis Bra Kanon ; Ed NEA.
- 17 - La croissance de la famine ;
R. Dumont ; Ed Seuil ; Paris ; 1975.
- 18 - Le développement régional ; Perrin J. C.

- 19 - La distribution ;
J. C. Tarondeau et D. Kardel - Que sais-je ? PUF.
- 20 - Dynamique spatiale et développement inégal ;
Pl Aydabott - Ed. Economica.
- 21 - Dynamique urbaine ; Cl. Chabine, Le Géographe 27
- 22 - Economie et aménagement de l'espace rural ;
Baudoin R. - ED. L'Economiste.
- 23 - L'économie de l'alimentation ;
M. Cépède, M. Lengelle, PUF.
- 24 - Elément de géographie économique ;
P. Claval ; Ed. Genin.
- 25 - Encyclopédie de la Côte d'Ivoire.
- 26 - Espace régional et aménagement du territoire ;
Lajugie Delfaud Lacour - Ed. Dalloz.
- 27 - Espace géographique ; Isnard H. ; Ed. Le Géographe.
- 28 - Espace géographique ; O. Dollfus.
- 29 - Espace rural ; H. Farcy.
- 30 - Espaces du développement inégal ; Cath. Conrath; IEDES.
- 31 - Géographie des marchés et du commerce de détail ;
B.Y.L. Berry ; Ed. Colin ; Paris ; 1971.
- 32 - Géographie du sous-développement ; Y. Lacoste, Ed. PUF.

- 33 - Géo-politique de la faim ; J. Castro ; 1951.
- 34 - Géographie et développement, l'exemple du Togo ;
A. Kolagbé.
- 35 - Géographie urbaine - J. Beaujeu Garnier.
- 36 - Négociant au long cours - Rôle moteur du commerce dans
une région de Côte d'Ivoire en déclin, Dimbokro ;
S. Bredeloup.
- 37 - Organisation moderne du développement rural ;
Allen D. Jedlicka ; Ed. NEA.
- 38 - Politiques alimentaires et structures sociales en
Afrique Noire ; Maxime Haubert; Ed. Tiers-Monde; IEDES ; PUF
- 39 - Pour une agriculture organisée ; Chombart de Saurve J.
- 40 - Précis de géographie économique ; Georges P. ; 1975.
- 41 - Région, espace et système ; A. Dauphiné.
- 42 - Théorie économique et utilisation de l'espace ;
Ph. Aydalbot, Ed. Economica.

R A P P O R T S

- 1 - Les activités tertiaires et leur rôle dans l'organisation de l'espace : formes de relation entre activités tertiaires et organisation de l'espace ;
M. Rochefort, Dalmasso - SEDES, 1976.
- 2 - Analyse de la politique agricole et alimentaire de la Côte d'Ivoire ;
D. Aka, A. Djogo - CIRES ; Université d'Abidjan.
- 3 - Annuaire des statistiques agricoles et forestières
Ministère de l'Agriculture de Côte d'Ivoire ; 1983.
- 4 - Annuaire rétrospectif des statistiques agricoles et forestière ; Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts ; 1985.
- 5 - La banane plantain dans le Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire ; Etude des systèmes de production et de commercialisation ; Mémoire T. Kouadio ; CIRES INA Montpellier.
- 6 - Le Centre National des Bureaux de Frêt : informations et statistiques - Ministère des Travaux Publics et des Transports - Abidjan ; 1982.
- 7 - La commercialisation devant le problème vivrier ;
P. Richard ; ORSTOM Abidjan.
- 8 - La commercialisation de la production maraîchère en Côte d'Ivoire - Cabinet DEMETER - FED ; 1983.

- 9 - La commercialisation des produits vivriers ; Etude économique - Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social ; 1972.
- 10 - La commercialisation des produits vivriers à Abidjan - Rapport final - Centre Ivoirien pour la Recherche Economique et Sociale - BIRD 1986.
- 11 - Les conditions de production et de commercialisation primaire du maïs dans le Centre-Ouest ivoirien - Région de Daloa ; J. L. Fusillier - CIRES ; 1987.
- 12 - Conservation des féculents frais en cours de commercialisation : le point des études et les perspectives pratiques d'utilisation - P. Vivier - Ministère du Commerce.
- 13 - Les cultures vivrières : élément stratégique du développement agricole ivoirien - CIRES, Abidjan.
- 14 - Daloa ville-marché - Bureau d'Etude Technique pour l'Agriculture, 1981.
- 15 - Enquête Budget-Consommation en Côte d'Ivoire - Ministère de l'Economie et des Finances.
- 16 - L'économie de la banane plantain en Côte d'Ivoire - Chataigner, Taro ; cahiers du CIRES n° 1027.
- 17 - Enquête nationale du Plan Transport en Côte d'Ivoire. Matrice des origines et destination des produits agricoles - Direction et Contrôle des Grands Travaux.

- 18 - Enquête sur l'approvisionnement des grossistes en produits vivriers dans les villes de l'intérieur - Office de Commercialisation des Produits vivriers ; DCGTX ; 1987.
- 19 - Enquête permanente auprès des ménages. Résultats définitifs - Direction de la Statistique, Ministère du Plan Abidjan ; 1985.
- 20 - Etude des Conditions de commercialisation du maïs en Côte d'Ivoire ; SCETAfri - FAC 1983.
- 21 - Etude de la filière igname - SCETAGRI ; 1986.
- 22 - Etude de la filière arachide ; Louis Berger, INC 1986.
- 23 - Etude de marchés de collecte de produits vivriers. Rapport final - SCETAGRI - TECHNOTRANSFER - FED 1987.
- 24 - Etude d'un réseau de marchés de collecte et de marchés de production de produits vivriers. Rapport de 1ère phase - SCETAGRI-FED 1986
- 25 - Etude économique et structurelle du problème du secteur vivrier - CIERI ; Abidjan 1981.
- 26 - Etude pour l'identification d'une stratégie et préparation d'un programme de développement en matière de commercialisation des produits vivriers - SODETEG-BETPA-BIRD-OCPV ; 1983.

- 27 - Etude sur la politique des prix, aides, subventions et taxes agricoles - AGRO-EPSO, Ministère de l'Agriculture ; 1982.
- 28 - Etude de Plan Frigorifique National - Extrait du rapport final par la SEMA.
- 29 - Etude des potentialités agro-alimentaires ivoiriennes en vue de leur exportation éventuelle vers certains pays méditerranéens et arabes - Ministère de l'Economie, des Finances et de Plan.
- 30 - La filière maïs en Côte d'Ivoire ; un exemple d'adaptation du système productif et commercial traditionnel à l'extension du marché intérieur. Problématique générale - J. L. Fusillier - CIRES 1987.
- 31 - Halles d'Abidjan. Réseau de commercialisation de produits vivriers en Côte d'Ivoire - BIRD n° 9 bis 1973.
- 32 - Halles d'Abidjan. Rapport et impératifs - A. Epstein - 1974.
- 33 - Halles et Marchés de Côte d'Ivoire - Ministère de l'Economie et des Finances - AGRIPAC, IDET-CEGOS, 1974.
- 34 - Le livre vert de l'autosuffisance alimentaire - Fraternité Hebdo ; Abidjan.
- 35 - Marchés de production. Dossier-Projet - BNETD-Abidjan; 1974.

- 36 - Monographie sectoriel du plan de transport pour la Côte d'Ivoire : la banane.
- 37 - Plan National de transport. Etude d'opportunité de réalisation de gares routières de marchandise - DCGTX, Banque Mondiale - Prêt sectoriel n°2 1986.
- 38 - Programme national agricole 1987-1990 - Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.
- 39 - Projet de création d'une usine de flocons déshydratés de banane plantain - E. Forestier - ITIPAT 1978.
- 40 - Projet de développement de la commercialisation des produits vivriers. Rapport de préparation - FAO - Banque pour l'Investissement la Reconstruction et le Développement 1986.
- 41 - Promotion des échanges agricoles entre pays en développement - Etude n°41 FAO - Développement économique et social.
- 42 - Rapport de la Banque Mondiale 1979.
- 43 - Rapport de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest 1986.
- 44 - La réforme de la commercialisation des produits vivriers - Ministère de l'Economie et des Finances ; 1971.
- 45 - Recensement national de l'agriculture. Méthodologie et résultats - Direction des Statistiques Rurales et Enquêtes Agricoles, Ministère de l'Agriculture 1973-1974.

- 46 - Recensement national des grossistes de produits vivriers - OCPV 1985 et 1987.
- 47 - Les relations entre les villes et les campagnes. Réflexions à partir de l'exemple de la Côte d'Ivoire. Etude n°2 - Bulletin de liaison ORSTOM - A. M. Cotten, 1966.
- 48 - Le réseau national de marchés de gros en Côte d'Ivoire. programme National et termes de référence - DCGTX 1988.
- 49 - Le rôle de l'emmagasinage dans les disponibilités mondiales - Collection FAO cahier n°9.
- 50 - La riziculture ivoirienne : diagnostic et condition préalables d'une relance - R. Hirsch Caisse Centrale de Coopération Economique 1984.
- 51 - Le suivi statistique des cultures vivrières D. Gasse DSREA, Ministère de l'Agriculture.
- 52 - Statistiques agricoles, Mémento 1950-1980 ; Ministère de l'Agriculture - Imprimerie SATMACI.
- 53 - Le transport et la commercialisation des produits agricoles en Côte d'Ivoire - H. Beenhakker, N. Bruzelius
- 54 - Transport et écoulement de produits vivriers en Afrique Subsaharienne - Institut de la recherche sur les Transports et elur sécurité 1986.

